

**REVUE GABONAISE
D'ETUDES STRATEGIQUES
ET DE SECURITE MARITIME**

Une publication du Laboratoire
de **R**echerches sur les **S**ystèmes
Portuaires (LARESPO)

Ce texte publié par les Editions du CENAREST est protégé par les lois et traités internationaux relatifs aux droits d'auteurs. Son impression sur papier est strictement réservée à l'acquéreur et limitée à son usage personnel. Toute autre reproduction ou copie, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon et serait passible des sanctions prévues par les textes susvisés et notamment le Code gabonais de la propriété intellectuelle et les conventions internationales en vigueur sur la protection des droits d'auteur.

Droits réservés (copyright).
© Editions du CENAREST, 2023.
ISBN : 978-2-35665-009-2
EAN : 978-2-356650092

**REVUE GABONAISE
D'ETUDES STRATEGIQUES
ET DE SECURITE MARITIME**

Une publication du Laboratoire
de **R**echerches sur les **S**ystèmes
Portuaires (LARESPO)

N° 5 –Novembre 2023

Editions du CENAREST

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-François OWAYE,

Historien, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

René Casimir ZOO EYINDANGA,

Géographe, Maître de Conférences à l'Ecole Normale Supérieure

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Guy Merlo MADOUNGOU NDJEUNDA,

Géographe, Maître de Recherche au CENAREST/Gabon

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Marc-Louis ROPIVIA,

Géopolitologue, Professeur Titulaire Emérite, Université Omar Bongo

Joseph NTUDA EBODE,

Politiste, Professeur Titulaire, Université de Yaoundé 2-SOA

Ludovic OBIANG,

Directeur de Recherche au CENAREST

Martin NDENDE,

Juriste, Professeur des Universités, Université de Nantes

Jean-Emmanuel PONDI,

Juriste, Professeur Titulaire, Université de Yaoundé 2-SOA

Joseph TONDA,

Sociologue, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo

André Louis SANGUIN,

Géopolitologue, Professeur Emérite, Université Paris I-Sorbonne

Serge LOUNGOU,

Géopolitologue, Maître de Conférences, Université Omar Bongo

Hugues MOUKAGA,

Historien, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo

Esther BOUPDA,

Géographe, Professeur Titulaire, Université de Douala

Wilson-André NDOMBET,
Historien, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo
Maurice Bonaventure MENGHO,
Professeur, l'Université Marien Ngouabi
Téré GOGBE
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny
Yao Roch GNABELI
Sociologue, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny
Jean-Jacques EKOMIE,
Economiste, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo
Jacques GUILLAUME,
Géographe, Professeur Emérite, Université de Nantes
Guy-Serge BIGNOUMBA,
Géographe, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo
Guy Merlo MADOUNGOU NDJEUNDA,
Géographe, Maître de Recherche au CENAREST/Gabon
N'GUESSAN Atsé Alexis Bernard,
Géographe, Maître de Conférences, Université Félix
Houphouët-Boigny

COMITÉ DE LECTURE
Augustin EMANE DJON,
Juriste, Maître de Conférences, Université de Nantes
Jean-Damien MALOBA MAKANGA,
Géographe, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo
Jean-Bernard MOMBO,
Géographe, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo
Guy-Serge BIGNOUMBA,
Géographe, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo
André ADJO
Politologue, Chargé de Recherche au CENAREST/Gabon

Claudine ANGOUE-AUGEE,
Sociologue, Maître de Conférences, Université Omar Bongo

Jean Pamphile MEZUI,
Economiste, Professeur Agrégé, Université Omar Bongo

Guy Merlo MADOUNGOU NDJEUNDA,
Géographie, Maître de Recherche au CENAREST/Gabon

Ali DIARRA,
Géographe, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guede

Seydou OUATTARA,
Géographe, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-
Boigny

Brice IBOUANGA
Géographe, Chargé de Recherche au CENAREST/Gabon

Aline-Joëlle LEMBE
Géographe, Maître Assistant, Université Omar Bongo

Pacôme TSAMOYE
Géographe, Chargé de Recherche au CENAREST/Gabon

COMITÉ DE RÉDACTION

Guy Merlo MADOUNGOU NDJEUNDA,
Géographe, Maître de Recherche au CENAREST
François Edgard FAURE,
Géographe, Chargé de Recherche au CENAREST
Jean-Kevin Aimé TSIBA,
Géographe, Chargé de Recherche au CENAREST

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Jérôme OKOUNDZI,
Géographe, Chargé de Recherche au CENAREST
Valérie NKAME NZE,
Attachée de Recherche au CENAREST
Ismaëlle BIBIGAS KAMBI,
Attachée de Recherche au CENAREST
Gaëlle BAMBOUA ONGOUASSO,
Attachée de Recherche au CENAREST
Doris NSEGHE MBENG,
Documentaliste de Recherche au CENAREST

CARTOGRAPHIE ET GÉOMATIQUE

Brice KOUMBA MABERT,
Géographe-Cartographe, Chargé de Recherche au CENAREST
Bruno NKOUMAKALI,
Géographe-Cartographe, Maître Assistant à l'Université Omar Bongo

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Jérôme OKOUNDZI,
Géographe, Chargé de Recherche au CENAREST
Adjouvouno NDELO,
Infographe au CENAREST

SOMMAIRE

PRÉFACE. Les pays du golfe de Guinée face à la maritimisation de l'économie mondiale <i>Alexis Bernard N'GUESSAN ATSE</i>	13-15
ÉDITORIAL <i>Pr Jean-François OWAYE</i>	17-20
Biodiversité de la faune littorale gabonaise <i>Sylvie Brizard ZONGO et Brice Didier Celce KOUMBA MABERT</i>	21-72
Le différend frontalier Gabon-Guinée Equatoriale : une lecture géo historique (1839 à nos jours) <i>Désiré SALA et Pr Jean-François OWAYE</i>	73-103
Le dispositif social des ports gabonais : regard rétrospectif sur la profession d'ouvrier Docker <i>Brice IBOUANGA</i>	105-133
Les NTIC, un enjeu pour la sécurité des espaces maritimes du golfe de Guinée : le cas du Gabon <i>Serges MEYE NDONG</i>	135-158
L'étiologie des conflits en Afrique post-coloniale : essai d'analyse d'un phénomène polymorphe <i>Yvan Comlan OWOULA BOSSOU et Pr Jean-François OWAYE</i>	159-173
VARIA	
António Agostinho Neto Kilamba : l'homme et l'acteur politique (1922-1979) <i>Lucien EPIMI GUIA</i>	177-202
Le renouvellement de la relation Union Européenne (UE) – Union Africaine (UA) dans le domaine de la paix et la sécurité : entre inconsistances et ambiguïtés <i>Ladislav NZE BEKALE</i>	203-235

Modalités et prix de vente des produits alimentaires vivriers dans les marchés de Franceville au Gabon : Cas de Potos, Matébéle et Ondimba <i>Pacôme TSAMOYE</i>	237-252
Identité et altérité à l'épreuve de la clinique interculturelle : quand le « Je » est questionné par l'étrangeté du « Tu » Laure NZOUTSI et Samuel MBADINGA	253-272

PRÉFACE

Les pays du golfe de Guinée face à la maritimisation de l'économie mondiale

La *Revue Gabonaise d'Etudes Stratégiques et de Sécurité Maritime (ReGESMa)*, du *Laboratoire de Recherches sur les Systèmes Portuaires (LARESPO)*, de l'Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH-CENAREST), par le biais de sa 5^e parution met en avant sa capacité à explorer divers sujets tous aussi stratégiques les uns que les autres. Cette approche en mode *varia* ne déroge en rien aux axes traditionnels autour desquels s'articulent les travaux de la revue. Cela met en évidence l'intérêt qu'il y a à traiter des sujets abordant les questions de sécurité et de paix, d'économie, de technologie, d'environnement, tout ceci dans un contexte mondialisé auquel est intégré le golfe de Guinée, zone de prédilection de la *ReGESMa*.

La maritimisation de l'économie mondiale fait référence à l'importance croissante que prend le transport maritime dans le fonctionnement du commerce international et de l'économie globalisée. Etant donné qu'aucune nation ne peut se développer en autarcie, le besoin de s'ouvrir et d'échanger avec les autres est devenu plus qu'un impératif. Et le transport maritime se présente comme le moyen idéal pour opérer le transport de marchandises en masse et à moindre coût. Cette maritimisation de l'économie mondiale se manifeste entre autres par l'accroissement du volume des échanges mondiaux par voie maritime (80% du commerce mondial), la mondialisation et la complexification des chaînes logistiques reposant sur le transport conteneurisé par porte-conteneurs entre hubs maritimes régionaux, la concentration géographique des flux maritimes entre deux pôles principaux : l'axe Asie de l'Est-Europe et l'axe transpacifique Amérique du Nord-Asie, la taille croissante des porte-conteneurs, permettant des économies d'échelle spectaculaires, à

telle enseigne que le paysage portuaire mondial évolue pour s'adapter à ces méga-navires, etc.

Le golfe de Guinée qui part depuis le sud du Sénégal jusqu'aux côtes de l'Angola, totalise 5700 Km de côtes pour treize pays que sont le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigéria, le Cameroun, la Guinée Equatoriale, Sao-Tomé et Príncipe, le Gabon, le Congo, la République Démocratique du Congo et l'Angola. Cette immense région, en dépit de ses nombreux atouts naturels et des richesses dont elle regorge, participe peu au commerce maritime mondial, à l'image de toute l'Afrique qui ne représente qu'à peine 3% du commerce mondial.

Le tissu portuaire de cette région, somme toute stratégique, est constitué de ports construits pour la plupart par le colonisateur. Ces ports font l'objet de nombreux projets d'aménagement et de développement pour tenir les cadences et les exigences du développement économique et du commerce maritime mondial. Au-delà des défis logistiques, stratégiques, infrastructurels et conjoncturels qui s'étendent des ports jusqu'aux confins des territoires dans les hinterlands lointains, des défis majeurs sont identifiés à l'échelle des territoires marins que se partagent les Etats du golfe de Guinée. Il est question notamment de la sécurisation de ces espaces face à la piraterie maritime persistante et de la gouvernance durable des ressources marines et énergétiques qu'on y trouve, face à l'appétit insatiable des multinationales.

Pour accroître leur participation au commerce mondial et par ricochet au commerce maritime mondial, les pays du golfe de Guinée sont appelés à *sortir des approches classiques et des marchés traditionnels*, pour emprunter l'expression d'Ousmane Diagana, vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'ouest et centrale. L'avènement de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) est une opportunité à saisir pour les pays du golfe de Guinée. Ils se présentent, en effet, par le biais de leurs ports maritimes respectifs, comme l'interface entre les avant-pays qui prennent en compte les espaces maritimes et les territoires terrestres au-delà, et les

arrière-pays auxquels ils sont adossés. Cette opportunité unique de voir transiter des marchandises de tous ordres est un levier à manier durablement pour tirer profit des échanges maritimes mondiaux. Cela en mettant à disposition des infrastructures portuaires à même de répondre aux attentes des chargeurs et des armateurs, acteurs clés dans les choix logistiques opérés. Par ailleurs, il serait judicieux de « déployer des politiques sous-régionales pertinentes de soutien au développement du transport de commerce à courte distance intra-africain, gage d'une stratégie de développement du cabotage régional et du transport maritime courte distance », selon l'approche de Yann Alix.

C'est l'occasion, à la faveur de l'année 2024, de rendre hommage aux acteurs clés qui au quotidien, président aux destinées de la Revue. Il s'agit du Professeur Jean-François OWAYE Directeur de Publication, René Casimir ZOO EYINDANGA (MC), Directeur de la Rédaction, sans omettre Professeur Guy Merlo MADOUNGOU NDJEUNDA (MR), Dr François Edgard FAURE et Jérôme OKOUNDZI (CR).

Alexis Bernard N'GUESSAN ATSE

Maître de Conférences

*Enseignant-chercheur au département de Géographie
Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire*

ÉDITORIAL

Et de cinq ! Faire paraître à échéance régulière une revue universitaire en Afrique subsaharienne, n'est pas une sinécure au regard des conditions drastiques de travail et de recherche auxquelles sont confrontés, de façon récurrente, les chercheurs, même les plus avisés. La revue *ReGESMa* se satisfait de cet exploit qui devrait être consacré par sa reconnaissance prochaine par le CAMES puisqu'elle remplit désormais les conditions exigées.

Il est de bon ton de parler de cette occurrence, car la *ReGESMa* a choisi de s'inscrire dans le processus qualité afin de compter parmi les meilleures revues scientifiques africaines. Le fait est suffisamment éloquent pour que nous exprimions un réel satisfecit eu égard à la masse toujours importante de sacrifices consentis par tous ceux qui s'y investissent au quotidien et compte tenu de l'arrivée de nouvelles plumes qui rafraîchissent les colonnes de la revue par leur intelligibilité pertinente des faits étudiés. L'autre raison de ravissement est l'éclectisme des thématiques (conflit frontalier maritime, sécurité maritime, biodiversité maritime, sécurité alimentaire, étiologie des conflits en Afrique, le jeu des acteurs) concentrées autour de l'espace géographique de prédilection de la revue : le golfe de Guinée qui, de plus en plus, confirme son statut d'espace pivot de la géopolitique mondiale du XXI^e siècle. Il le doit non seulement à sa position géographique privilégiée, à ses facteurs climatiques et océanographiques, mais aussi à ses immenses ressources dont certaines sont vitales pour l'économie mondiale : richesses halieutiques, énergétiques, minières et forestières.

Tout cet environnement attise les convoitises internationales et concentre nombre de phénomènes *insécuritaires* (pollution environnementale, criminalité maritime, criminalité transnationale, contrebande, piraterie, pêche INN), ainsi que l'attestent tous les experts en la matière. Tout cela a un impact négatif sur le golfe de Guinée et ses populations, suscitant la mise en œuvre de stratégies

sécuritaires nationales, régionales (processus de Yaoundé, architecture inter-régionale de sûreté et de sécurité maritime) et internationales spécifiques.

Plusieurs auteurs, dans ce numéro, jettent un nouveau faisceau de lumière sur certaines de ces problématiques. Il en est ainsi de deux jeunes chercheurs que la revue accompagne dans leurs études doctorales : **Désiré Sala** et **Yvan Comlan Owoula Bossou**. Le premier propose une réflexion sur un exemple de différend maritime dans le golfe de Guinée : le différend qui oppose le Gabon à la Guinée Equatoriale. A travers une approche géo-historique, il montre que les frontières entre les deux Etats se sont régulièrement déplacées en fonction de la dynamique de changement d'intérêts et que les solutions proposées n'ont souvent été que partielles laissant persister des différends comme l'atteste la Convention de Bata de 1974 et les activités des entreprises multinationales pétrolières (cas d'Hamilton Bros Oil Company). Il ouvre un intéressant débat sur le statut juridique actuel des localités cédées par l'une et l'autre des parties en 1974. Le second, constate la polymorphie de l'étiologie des conflits en Afrique postcoloniale. **Ladislav Nze Bekale**, un chercheur plus aguerri, interroge le renouvellement de la relation Union Européenne – Union Africaine dans le domaine de la paix et la sécurité. Pour lui, cette relation exprime un mouvement de balancier entre inconsistances et ambiguïtés. A sa transmutation de l'Organisation, l'Unité Africaine en Union Africaine a revendiqué d'emblée un rôle d'acteur inconditionnel de la sécurité collective comme solution au principe de l'africanisation de la paix. Cependant, cette posture est confrontée à des difficultés diverses. Ce qui a occasionné des recentrements de la part de l'UA à l'exemple de la mise en exergue de l'expertise endogène. L'Union Européenne, elle, interagit à travers la FAP et offre un financement pour appuyer l'organisation africaine dans son action de gouvernance de la sécurité collective. L'auteur en dénonce les travers apparus avec le temps. Pour leur part, **Sylvie Brizard Zongo et Brice Didier Celce Koumba Mabert** s'intéressent à un sujet à enjeux multiples : la riche biodiversité de la faune littorale

gabonaise. Il s'agit d'un véritable capital à préserver et faire fructifier. Les actions engagées, sur cette voie, sont déjà nombreuses au Gabon. Un autre auteur, **Serge Meye Ndong**, étudie les NTIC comme enjeu de sécurité des espaces maritimes du golfe de Guinée. Prenant exemple sur Gabon., il démontre que la sécurité maritime est encore essentiellement traditionnelle, en ce qu'elle est fondée sur l'œuvre des services civiles, policiers et militaires qui effectuent des rondes, à partir des navettes, qui parcourent le domaine marin de cet Etat. A son sens, les espaces maritimes du Gabon restent exposés à l'insécurité. C'est en cela qu'il situe la grande importance d'un recours aux outils des NTIC qui permettent aux acteurs de sécurité d'accéder aux informations stratégiques qui renseignent exactement sur la menace, le lieu de la manifestation, la nature, le mode opératoire. **Brice Ibouanga**, pour sa part, jete un regard retrospectif sur la profession d'ouvrier Docker au port commercial d'Owendo/Libreville. Cette contribution tente d'apporter des éclairages sur l'évolution qu'a connue cette profession actuellement encadrée par un Arrêté du Ministre des Transports. Venant à la contribution de **Pacôme Tsamoye**, on y trouve une réflexion sur les modalités commerciales et les prix de vente des produits alimentaires vivriers dans les marchés des quartiers Poto-Poto, Matébéle et Ondimba à Franceville (Gabon). Cette enquête de terrain met en lumière l'essence du petit commerce local au Gabon ainsi que les problèmes concrets de mercuriale et de la maîtrise du marché. **Lucien Epimi Guia**, en ce qui le concerne, ouvre la rubrique *varia* avec un essai de biographie historique sur António Agostinho Neto Kilamba, homme d'Etat angolais dont l'empreinte reste indélébile sur l'histoire de son pays et de l'Afrique en tant que panafricaniste. Il montre les différentes facettes de l'homme politique, à la fois adulé et controversé en raison d'une gouvernance mâtinée d'autoritarisme. La rubrique *varia* s'est enrichie de la co-publication de **Laure Nzoutsi** et **Samuel Mbadinga** qui traitent de la problématique de l'identité et de l'altérité en clinique interculturelle sur les populations des pays du golfe de Guinée, notamment le Gabon.

Cet ensemble d'articles scientifiques forme, *in fine*, une intéressante contribution qui enrichit les savoirs sur des sujets certes connus, mais qui nécessitent, au-delà des traditionnelles synthèses bibliographiques, des approfondissements et exemplifications. En somme, une panoplie de réflexions bien calibrées et documentées, qui meublera, nous l'espérons, la pensée des férus de la géopolitique et de la géostratégie du golfe de Guinée tout au long de cette année 2024, que nous souhaitons, par ailleurs, féconde à tous égards.

Le Directeur de publication

Pr Jean-François OWAYE

Biodiversité de la faune littorale gabonaise

Sylvie Brizard ZONGO

Océanographe-Biologiste, USTM, Franceville

zsylviebrizard@gmail.com

Brice Didier Celce KOUMBA MABERT

Géographe, Centre National des Données et de l'Information

Océanographique

(CNDIO), CENAREST-Libreville

Koumbamabert@gmail.com

Résumé : Le présent article est un inventaire de l'immense diversité de la richesse de la faune du littoral gabonais. De la faune côtière à la faune marine, le littoral gabonais regorge, à la fois, des espèces endémiques que des espèces migratrices. Certaines sont totalement protégées et d'autres partiellement protégées mais régies par des dispositions législatives et réglementaires aux effets parfois contradictoires. Au-delà de ce panorama faunistique caractéristique des régions tropicales, l'article exhume les différents programmes et stratégies de gestion initiés par le Gabon.

Mots-clés : Biodiversité, faune, littoral, protection, Gabon.

Abstract: This article is an inventory of the immense diversity and richness of the fauna of the Gabonese coastline. From coastal to marine fauna, the Gabonese coastline abounds in both endemic and migratory species. Some are fully protected, while others are partially protected but governed by legislative and regulatory provisions with sometimes contradictory effects. Beyond this panorama of fauna typical of tropical regions, the article looks at the various management programs and strategies initiated by Gabon.

Keywords: diversity, wildlife, coastline, protection, Gabon.

Introduction

Les régions littorales du Gabon fournissent une part importante des ressources dont bénéficie le pays. Les ressources économiques qui y sont extraites grâce au tourisme, à la pêche, à l'exploitation du pétrole ou encore aux activités portuaires découlent en fait en amont d'un « capital naturel » indéniable. C'est en effet sur le plan biologique que cette richesse est au départ remarquable, notamment dans tout le domaine du vivant. Dans sa partie maritime, les apports du continent en sels nutritifs favorisent une production primaire très élevée, et par conséquent une production plus globale importante en ressources naturelles. Les campagnes océanographiques et de recherches au Gabon ont ainsi permis de signaler la présence d'une abondance de biodiversité marines et aquatiques (Bourgeois et al., 2008).

La préservation de cette biodiversité est aujourd'hui un enjeu évident pour le pays. Elle repose à la fois sur la connaissance et surtout l'évaluation de ces ressources et de leurs habitats (Witt et al., 2008), ce qui nécessite un travail important d'inventaire. Ce travail a largement été engagé par certains auteurs, notamment Vandeweghe (2003, 2011, 2012, 2013), Zissman (2007), qui ont pu répertorier la faune marine et terrestre du Gabon et leurs habitats, dont une des espèces littorales emblématiques reste sans contexte la tortue marine (photo 1), objet de plusieurs programmes de recherche.

Ces programmes, bien que d'importance par leur dimension internationale et les soutiens qui vont avec, ne doivent pas toutefois occulter que les richesses biologiques sont en partie altérées par des pressions humaines non négligeables bien qu'encore limitées. Ces pressions illustrent en fait combien la cohabitation au sein du géosystème entre les hommes et leur environnement, ici une faune très présente, peut être difficile et de conséquences néfastes.

Photo 1 – Tortue luth sur la plage de Pongara (ph. Partenariat Tortues Marines du Gabon, 2011)



Cette espèce qui est la plus grande des tortues marines fait du Gabon l'un des sites de nidification les plus importants au monde

1. Localisation de la zone d'étude et approche méthodologique

1.1. Zone d'étude logée sur la façade atlantique

L'Atlantique est compris entre les continents américains, européen et africain, il s'étend du Nord au Sud sur 12 000 kilomètres et d'est en ouest sur 5 600 kilomètres. Quant au golfe de Guinée, il se situe au milieu de la façade de l'Atlantique Sud-Est (Geistdoerfer, 2002). Plusieurs limites ont été données au golfe de Guinée, certaines privilégiant une étendue du Sénégal au nord à l'Angola au sud,

d'autres le réduisant au nord à la Côte d'Ivoire et au sud par le Gabon (Kouassi et Biney, 1998). Nous considérons pour notre part la délimitation proposée par le Guinea Current Large Marine Ecosystem (GCLME), de la Guinée Bissau à l'Angola sur une longueur total de 7 600 kilomètres, et centré entre les latitudes 12°N et 16°S (Ukwe et al., 2006 ; Etoga, 2009). Le GCLME regroupe au total seize pays, dont le Gabon qui s'étend sur près de 950 km de ses rivages (voir introduction du présent ouvrage).

Le bassin du Congo, joue également un rôle important dans la richesse des milieux naturels du littoral du Gabon. Les forêts de cet ensemble abritent la majeure partie des mammifères typiques pour les forêts d'Afrique centrale occidentale, notamment l'éléphant de forêts, le gorille, l'hippopotame et le lamantin (Devers, Vande Weghe, 2006).

La connaissance de ces grands écosystèmes marins est déterminante pour bien comprendre la richesse biologique des eaux littorales gabonaises.

La façade maritime des pays du GCLME est caractérisée par une grande diversité de modes d'interface entre la terre et la mer, avec des plaines côtières à contact sableux, des côtes rocheuses à falaises, mais également des estuaires, ou encore des marais salées où les mangroves se développent (Awasika et Ibe, 1998 ; Soclo, 1998 ; Kouassi et al., 1998 ; Ukwe et al., 2006 ; Mombo et al., 2007). Parmi ceux-ci, sont également très présentes des flèches sableuses, derrière lesquelles se loge tout un complexe de réseaux lagunaires (Vande Weghe, 2007 ; Ajayi et al., 1998).

Le littoral du Gabon est à l'image de cette diversité. Il se caractérise au nord par une côte rocheuse à petites falaises, et entre le Cap Santa Clara et le Cap Estérias par des mangroves et des estuaires bien développés (Vande Weghe, 2007). En progressant vers le centre, c'est un complexe deltaïque qui constitue la façade côtière et s'étale sur 150 kilomètres environ d'est en ouest, avec un delta extérieur et de petits deltas intérieurs. Au sud de cet ensemble, des cordons littoraux délimitent de grandes lagunes.

1.2. Méthodologie de collecte de données

La méthodologie a reposé essentiellement sur une revue documentaire axée sur des ouvrages, des articles et des rapports sur la biodiversité en générale et sur les questions d'environnement en particulier. La recherche documentaire s'est donc focalisée sur la consultation des thèses, articles, ouvrages en lien avec les points développés dans cet article. Les informations obtenues ont été ensuite organisées en afin de permettre d'avoir un dessin général sur la richesse de la biodiversité faunique du littoral gabonais. L'article est complété par la consultation du corpus législatif et réglementaire gabonais sur les questions de gestion et de protection de l'environnement.

2. Résultats

2.1. Les grands écosystèmes marins et le bassin du Congo comme facteurs déterminants de la richesse faunistique au Gabon

2.1.1. Les grands écosystèmes marins autour du Gabon

Le GCLME est caractérisé par un plateau continental étroit, compris entre 15 et 150 kilomètres, avec la partie la plus large au niveau de la Guinée. Au Gabon, au niveau du Cap-Lopez, le plateau continental est très étroit, d'une largeur comprise entre 15 et 50 kilomètres (Mombo et al., 2007). Le plateau continental se rétrécit également entre le Ghana et le Nigéria (Ukwe et al., 2006). Le GCLM est alimenté par un ensemble hydrographique allant de la Guinée Bissau au Congo. Les grands fleuves comme le Niger, la Volta, le Congo et la Comoé, mais aussi de plus modestes comme l'Ogooué au Gabon transportent des tonnes de sédiments dans le Golfe. Au niveau du Cap-lopez, jusqu'à l'embouchure de la Nyanga, les fonds sont sableux et vaseux (Vande Wegher, 2013). Au sud de l'embouchure de la Nyanga, les fonds sablo-vaseux deviennent de plus en plus vaseux ; ces vases proviennent du fleuve Congo (Mombo et al., 2007).

L'hydrodynamisme du Golfe est dû essentiellement aux vents et aux courants (Guiavarc'h, 2007). Quant à la dynamique côtière, elle est contrôlée par la configuration de la côte, la bathymétrie, le vent, la marée et par les paramètres physico-chimiques (Awosika et Abe, 1998). Le golfe de Guinée est caractérisé au nord par le courant des canaries et au sud par la région des upwellings affectés par les grandes cellules anticycloniques. Au niveau des côtes du Ghana et de la Côte d'Ivoire, des upwellings saisonniers sont intenses. Ils apparaissent de manière régulière de juin à août (fig. 1 et 2), moins fréquemment de janvier à février (Binet et Marchal, 1993). Au Gabon, le contre courant sub-superficiel se dirige vers l'est et entraîne la remontée des eaux profondes qui ont une incidence directe sur la production biologique. Au sud de l'Angola, le courant de Benguela transporte les eaux froides vers le Nord, avant d'être freiné par le courant équatorial sudl. L'évolution de ces courants participe certainement à la migration de la biodiversité qui colonise les côtes gabonaises. La richesse biologique du golfe de Guinée est étroitement liée aux upwellings (Zognou, 2012). Et le Gabon fait partie de l'une des quatre principales zones de forte productivité en raison de l'upwelling du courant de Benguela qui longe ses côtes. Cet upwelling émane du Benguela Current Large Marine Ecosysteme (BCLME) dont les influences remontent jusqu'au Gabon (fig. 1 et 2).

La circulation dans les couches intermédiaires et profondes est liée à l'alternance des courants zonaux qui engendrent différentes masses d'eau qui sont advectées dans le Golfe. Le cycle saisonnier joue un rôle important dans la variabilité des courants et donc dans la stratification des masses d'eau. Le Golfe est caractérisé par un climat tropical qui comprend une saison sèche qui s'étend de mai à septembre et d'une saison de pluie qui va d'octobre à avril. Au niveau du Ghana et de la Côte-d'Ivoire, la thermocline atteint les 20 mètres et au Togo-Benin, elle atteint les 35 mètres presque toute l'année, excepté aux mois de juillet et d'août (Ajayi, 1998).

Au niveau du Gabon (cap Lopez), en saison de pluie, les eaux chaudes et moins salées ne forment qu'une mince couche qui cache les eaux profondes, plus froides et plus salées.

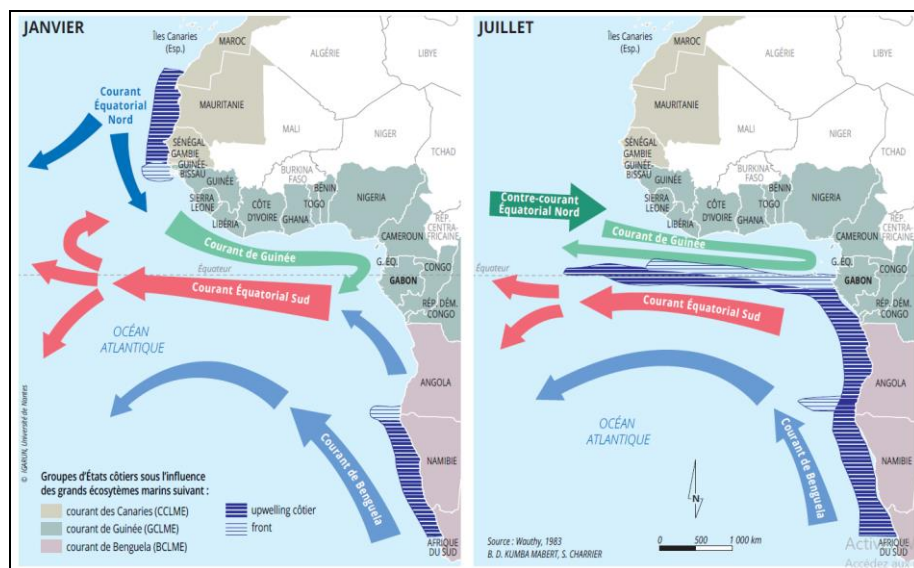


Figure 1– Courants marins dans le golfe de Guinée en avril

Figure 2 – Courants marins dans le golfe de Guinée en juillet

L'upwelling évolue avec l'évolution des saisons, en juillet il remonte jusque sur les côtes gabonaises

Selon Mombo et al. (2007), trois saisons se distinguent dans les eaux océaniques du golfe de Guinée. La première, dite grande saison chaude se caractérise par des températures de l'ordre de 24°C avec des eaux chaudes et dessalées et le taux de salinité inférieur à $35^{\circ}/_{\infty}$. Entre janvier et mai, en pleine saison des pluies, les températures moyennes enregistrées oscillent autour de 28°C et la salinité tombe à $30^{\circ}/_{\infty}$. Ensuite, en décembre, on y note une petite saison fraîche avec des températures supérieures à 24°C et le taux de salinité supérieur à $35^{\circ}/_{\infty}$. Enfin, cet espace connaît une grande saison fraîche. Au cours de cette saison, entre les mois de juin et octobre, les eaux sont froides

et salées, en relation avec les upwellings intenses du courant de Benguela. Les températures moyennes enregistrées tournent autour de 18°C et le taux de salinité reste supérieur à 35‰. Il convient de noter tout de même que ces variations sont également liées à l'influence plus ou moins forte de deux grands fleuves, le Niger et le Congo. Au niveau du Cap-Lopez, la température des eaux de surface atteint les 27°C, et les salinités 31 à 33 ‰ d'octobre en mai (saison de pluie). Les courants transportent des eaux chaudes de faibles salinités le long des côtes africaines (Stramma et Schott, 1999). Durant la saison sèche, les vents du Golfe sont forts et entraînent de fortes houles. Les eaux du Cap-Lopez atteignent les températures de 23 °C et 35‰ de salinité dues à la remontée des eaux profondes. La région côtière du Golfe est ainsi très productive. Au niveau de l'écosystème du courant de Benguela, la population animale est abondante et diversifiée : poissons, crustacés, oiseaux et mammifères marins. Les poissons pélagiques : anchois, sardines, sardinelles et harengs ne représentent seulement que 38 % des prises, moins que dans les autres upwellings.

2.1.2. L'influence du bassin du Congo

Le bassin du Congo s'étend sur une superficie de près de 2 millions de km² et abrite la deuxième plus grande étendue de forêt humide du monde, après celle de l'Amazonie. Le bassin du Congo est limité à l'ouest par le golfe de Guinée et à l'est par le rift d'Albertin. Le Gabon fait partie du bassin du Congo, il est délimité au nord par le Cameroun et la Guinée Équatoriale, au sud et à l'est par la République du Congo. Le pays est couvert à 85 % par la forêt. Ces pays frontaliers se partagent la même région, aussi bien pour l'écosystème terrestre que pour l'écosystème aquatique. Des écorégions floristique et faunistique y sont bien visibles. Dans ce sens, Devers et Vande Weghe (2006) distinguent deux zones de haute richesse, à savoir, les forêts de Basse-Guinée à l'ouest avec le Cameroun, la Guinée Equatoriale et le Gabon et celles du piémont du rift Albertin à l'est de la République Démocratique du Congo. Thomas (2004) estime que les forêts de

Basse-Guinée sont les plus riches du continent africain en espèces faunistiques. Au niveau du bassin, une série de fleuves se jette dans l'Atlantique, avec bien entendu le fleuve Congo, mais également l'Ogooué qui est le plus long fleuve du Gabon, prenant sa source au Congo et se jettant dans l'Océan à Port-Gentil. Au sud de cette région, la Nyanga, second fleuve de par son débit qui draine un bassin de 22.500 km² dont 80% au Gabon se jettent également dans l'Atlantique. Le fleuve Komo, le troisième grands fleuve du Gabon, prends sa source en Guinée-Équatoriale et se jette dans la mer par l'estuaire du Komo.

La façade maritime est caractérisée par une bande de forêts sempervirentes au niveau du nord-ouest du Gabon et dans l'ouest de Cameroun. À 100 ou 200 kilomètres de la côte culminent le Mont Alén, les Monts de Cristal et le mont Doudou sur lesquelles s'étend une végétation à césalpinioïdées. Une mosaïque de formations sempervirentes et semi-sempervirentes est localisée plus à l'est du bassin et, au centre du bassin, une forêt marécageuse. Une mosaïque de savane est localisée au sud de la cuvette congolaise, zone dans laquelle les populations importantes de grands mammifères sont retrouvées.

Le Paysage transfrontalier littoral Gamba-Mayumba-Conkouati est l'un des paysages importants du bassin du Congo (Devers et Vande Weghe, 2006). Il est centré sur les parcs nationaux de Loango, Moukalaba-Doudou et Mayumba au Gabon. Entre ces derniers on peut noter l'existence de domaines de chasse Ngové-Ndongo, Moukalaba, Sette Cama et Iguéla et la réserve de faune de la plaine Ouanga. L'abondance de la richesse de cette région a sans doute milité à la création de ces aires protégées. Dans ce paysage, 89 espèces de mammifères ont été identifiées. Pour l'avifaune, Sargeant (1993) a inventorié 380 espèces dans la région de Gamba et 230 espèces dont 161 espèces typiquement forestières ont observé dans les monts Doudou par Christy et Goodman (2004). Dans le parc national de Loango, ce sont près de 200 espèces d'oiseaux qui ont été inventoriées. S'agissant de l'herpétofaune, Pauwels *et al.* (2006)

découvrent près de 86 espèces de reptiles dans le complexe de Gamba et 54 espèces d'amphibiens ont été trouvées dans les monts Doudou par Burger *et al.*, (2004). L'ichtyofaune n'est pas en reste Les travaux de Mamoneke *et al.* (2006) permettent de trouver 67 espèces de poissons dans la région de Rabi. Ceux du WWF (1995) répertorient plus de 68 espèces de poissons issues de 34 familles dans la lagune Ndogo. La baie de Panga au nord de Mayumba, zone dans laquelle les pêcheurs de la région ont été repoussés après la création du parc national de Mayumba, a été identifiée comme étant une nurserie pour les requins et les raies.

Les éléphants d'Afrique, les Buffles, le bonobo, les gorilles, les okapis et les Bongos, entres autres, sont toutes des espèces retrouvées dans cette région où les mosaïques de savanes côtières et de galeries forestières favorisent la présence de ces importants mammifères (Devers et Vande Weghe, 2006). Le Gorille de plaine et l'éléphant de forêt ont ainsi fait l'objet de grands programmes comme le projet "espèces phares", porté par cinq pays, notamment le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et São Tomé et Príncipe.

2.2. La faune caractéristique du littoral gabonais

La faune du littoral comme celle de l'ensemble du pays reste pour l'heure épargnée grâce à une prédation humaine limitée. La mise en place des aires protégées vient renforcer le niveau de préservation de la richesse faunistique du Gabon. La présentation de la faune caractéristique du littoral gabonais dans cet article n'est pas exhaustive, il est question ici de mettre en valeur les espèces les plus remarquables. Qu'il s'agisse de la petite faune ou de la grande faune, le choix tient plus à la spécificité des espèces dont certaines sont en danger (tortues marines) ou encore du fait qu'elles ont été véritablement répertoriées et identifiées dans les aires protégées littorales et enfin, du caractère emblématique de ces dernières. En partant du continent vers la mer, nous présenteront d'abord la faune

des zones humides côtières avant de mettre en valeur la biodiversité marine.

2.2.1. Faune des zones humides côtières

La zone côtière représente la partie principale du contact terre-mer. Au Gabon, cet interface prend souvent la forme de milieux humides largement développés au-delà d'un simple trait de rivage : lagunes ; estuaires ; marécages ouverts ; mangroves ; forêts inondées ou encore ; estrans. Ces zones abritent une grande biodiversité. Les mangroves qui sont particulièrement présentes sont réparties dans les milieux suivants : l'estuaire du Muni, la baie de la Mondah, l'estuaire du Komo, le delta de l'Ogooué, et les lagunes du littoral méridional. Elles s'étendent sur environ 2 500 km². Elles sont colonisées principalement par les palétuviers appartenant à la famille des rhizophoracées (*Rhizophora racemosa*, *R. mangle* et *R. harriet*), des avicenniées (*Avicennia nitida*) et par des combrétacées (*Conocarpus erectus*, *Laguncularia racemosa*). Ces zones humides renferment en termes de faune, les oiseaux, les mammifères, les reptiles et les poissons. Les mangroves qui constituent de véritables niches de reproduction à beaucoup d'espèces de poissons pélagiques, des crabes et crustacés servent également d'abri, avec les vasières, aux mollusques et aux vers propices aux oiseaux limicoles. Pour ces oiseaux, c'est aussi un lieu d'hivernage, notamment dans la baie de la Mondah. S'agissant des mollusques, la plus caractéristique est l'huître (*Crassostrea gasar*) que l'on retrouve abondamment à Mayumba, aussi bien sur les racines des palétuviers que dans le fond de la lagune (Vande Weighe, 2013). L'huître rencontrée à Mayumba est beaucoup plus grosse que celle qu'on retrouve dans les mangroves de la région de Libreville. Une ostréiculture a été d'ailleurs implantée au Cap Estérias où l'exploitant élève cette espèce dans la baie d'Abaga dans l'océan Atlantique.

Les zones humides côtières représentent les milieux remarquables pour nombre d'oiseaux¹. Les espèces utilisent les racines ou les hautes branches de palétuviers comme reposoir. Les espèces comme l'apalis à poitrine jaune (*Apalis flavida*), tantale ibis (*Mycteria Ibis*) (photo 2) et le gonolek à ventre blanc (*Laniarius bicolor*) sont observées au niveau d'Akanda et de Pongara. Le héron cendré (*Ardea cinerea*) est également observé au niveau des estrans rocheux. Le goéland argenté à pieds jaunes (*Larus argentatus*) est observé au niveau de la plage de Port-Gentil. Les sternes sont également observées sur la côte tout comme la sterne caspienne (*Sterna caspia*), en nombre dans le parc de Loango ; la sterne royale (*Sterna maxima*) et la sterne caugek (*Sterna sandvicensis*) qui sont très présentes entre les mois d'octobre et avril.

Photo 3 – Tantale ibis dans le parc national de Pongara



(Photographie : Partenariat Tortues Marines du Gabon – MTCA, 2012)

¹ Ce recueil d'oiseaux est notamment tiré de Vande weghe, dont les ouvrages remarquables consacrés aux parcs nationaux du Gabon sont une référence (2011, 2012, 2013 pour les parcs des régions littorales).

L'aigrette garzette (*Egretta garzetta*) et l'aigrette à gorge blanche (*E. gularis*) sont rencontrées au niveau de l'embouchure de la lagune Ngové, l'aigrette ardoisée (*Egretta ardesiaa*) étant quant à elle observée près de Setté Cama. On y retrouve également l'ombrette africaine (*Scopus umbreta*), la cigogne épiscopale (*Ciconia episcopus*), l'ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*) et la spatule d'Afrique (*Platalea alba*).

Au niveau de la baie du Cap-Lopez, les oiseaux observés sont : le courlis corlieu (*Numenius phaeopus*), le bécasseau minute (*Calidris minuta*), le bécasseau cocorli (*C. ferruginea*), le chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*), le chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), le pluvier grand-gravelot (*Charadrius hiaticula*). Dans le parc d'Akanda, on rencontre la barge rousse (*limosa lapponica*) et le pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*). Au droit de la lagune Ngové, les espèces observées sont : le bec-en-ciseaux (*Rynchops flavirostris*), le martin pêcheur pie (*Ceryle rudis*), le martin pêcheur géant (*Megaceryle maxima*), le martin pêcheur huppé (*Alcedo cristata*), le pélican gris (*Pelecanus rufescens*) et le palmiste africain (*Gypohierax angolensis*).

Les oiseaux migrateurs qui colonisent les fleuves, les lacs, les rivières et les lagunes sont aussi très bien représentés avec : le balbuzard (*Pandion haliaetus*) et un pélican comme le pélican gris (*Pelecanus rufescens*) qui sont présents le long des rivières (rivière Ngové). Le cormoran africain (*Phalacrocorax africanus*) colonise également les lacs. Le héron pourpré (*Ardea goliath*) est retrouvé presque dans toutes les zones humides. Le héron strié (*Butorides striatus*) est un migrateur qui colonise la rivière Ngové. Parmi les cigognes, il y a la cigogne épiscopale (*Ciconia episcopus*) et le dencrocygne veuf (*Dendrocygna viduata*) qui sont observables dans le parc national de Loango. Le palmiste africain (*Gypohierax angolensis*) est également présent dans la zone. D'autres oiseaux migrateurs comme les becs-en-ciseaux sont aussi retrouvés au Gabon.

Parmi les chouettes, la chouette pêcheuse de pel (*Scotopelia peli*) et la chouette-pêcheuse de Bouvier (*Scotopelia bouvieri*) colonisent les

rives et les forêts inondées. Sur la canopée des grands arbres, on peut trouver de bandes entières de perroquets gris (*Psittacus erithacus*). De leur petit nom, *Jaco*, ils suivent les fruits sur ces arbres. Véritable oiseau de compagnie du fait de sa grande capacité d'apprentissage du langage humain et de son intelligence, la population du perroquet gris du Gabon est en déclin. Le Gabon l'a proposé à l'Annexe I de la CITES (liste des espèces animales menacées d'extinction). On le retrouve dans les raphiales des régions de Loango, Mayumba et du Bas Ogooué (Vande Weghe, 2013). On peut également le rencontrer dans le fond de l'estuaire du Komo. Au cœur des lacs de Lambaréné, sur les grands arbres, on retrouve aussi en abondance des pélicans (*Pelecanus rufescens*) (photo 3).

Photo 4 – Pélican de la région des lacs apprivoisé à l'hôpital Schweitzer de Lambaréné



(Photographie : P. Pottier, 2014)

Schweitzer est un médecin alsacien qui vécut à Lambaréné jusqu'en 1965, un pélican l'accompagnait dans ses consultations dans l'hôpital.

A côté des oiseaux, d'autres espèces profitent également de la particularité des zones humides côtières, notamment les petits mammifères. On y rencontre, la mangouste des marais (*Atilax paludinosus*) qui se nourrit d'insectes, de mollusques, de crabes, de poissons et d'amphibiens (Vande Weighe, 2013). Dans ce groupe de carnivores, on peut également noter la présence de félidés avec le chat doré (*Felis aurata*) et la panthère (*Panthera pardus*). Cette dernière est couramment rencontrée dans les aires protégées littorales et fait l'objet d'une protection intégrale. La loutre à cou tacheté (*Lutra maculicollis*), le talapoin du nord (*Miopithecus ogouensis*), le cercopithèque hocheur (*cercopithecus n. nictitans*), le cercocède à collier (*Cercocebus torquatus*), moustac (*Cercopithecus cephus*) et les 6 espèces de céphalophes dont le plus commun, le céphalophe bleu (*cephalophus monticola*), fréquentent plus ou moins régulièrement les zones humides. Il convient également de signaler que le buffle de forêt (*Syncerus caffer*) (photo 4), habitué des prairies inondées ou inondables, le sitatungas (*Tragelaphus spekei*), l'éléphant de savane (*Loxodonta africanus*) et l'éléphant de forêt (*Loxodonta cyclotis*) sont présents dans ces zones humides des régions littorales du Gabon (photo 5). Ces dernières sont très souvent en abondance là où la pression des chasseurs est absente, notamment autour des aires protégées dans les régions côtières du Gabon. Ils sortent jusque dans les cités pétrolières près de Gamba. C'est le cas notamment à Yenzi lors de la saison des mangues.

Photo 5 – Troupeau de buffle dans le parc national de Loango



(Photographie : ANPN, 2013).

Photo 6 –Éléphant dans le parc national de Loango



(Photographie : J. Bergère, 2013).

Parmi les mammifères qui visitent les eaux douces, il y a notamment les hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) et le lamantin (*Trichechus senegalensis*) qui est un mammifère aquatique du type sirénien appartenant à la famille des trichechidés. Au Gabon, le lamantin a été signalé en abondance dans la région de Gamba. Son existence a été également remarquée autour dans les parcs nationaux de Loango, Moukalaba-Doudou et Mayumba, en raison de la présence de l'environnement lagunaire et des fleuves côtiers. On le retrouve aussi dans le delta de l'Ogooué, dans la région des lacs de Lambaréné (Agondogo, 2006) et dans les rivières Komo et Abanga. Les autres

espèces de mammifères aquatiques qui visitent les milieux humides sont le cercocèbe à collier (*Cercocebus torquatus*) et le chevrotain aquatique (*Hyemoschus aquaticus*). Ce dernier est surtout présent autour des ruisseaux.

Certains de ces mammifères, dont les plus emblématiques, sont présents jusqu'au contact de l'Océan et ainsi souvent observés sur les plages, ce qui constitue une curiosité largement affichée par les professionnels du tourisme. Les plus régulièrement rencontrés sont les éléphants (photo 6), le sitatunga, le buffle, les hippopotames, les cercocèbe à collier (*cercocebus torquatus*) et les potamochères (*Potamochoerus porcus* – photo 7). Ces dernières sont le plus fréquemment rencontrées dans les lagunes du sud du Gabon et les milieux humides du bas Ogooué. L'abondance de ces espèces qui ont bénéficié d'une protection de plus en plus renforcée a permis la prolifération de ces dernières, notamment des éléphants qui posent désormais des problèmes de cohabitation homme-faune.

Photo 7 – Eléphants colonisant la côte dans le parc national de Pongara



(Photographie : MTCA, 2012)

Photo 8 - Potamochères dans le parc de Loango



(Photographie : E. J. H. Damas, ANPN, 2012)

Toujours parmi ces espèces remarquables de la faune africaine largement implantées dans les régions côtières du Gabon, le gorille (*Gorilla gorilla*). Selon Vande Weghe (2013), la région sud-ouest du Gabon est une des régions les plus riches d'Afrique centrale en primates. Ces gorilles pataugent dans les forêts inondées du parc national de Loango. On les rencontre aussi dans les forêts de la lagune Ngové, de la région de Mayumba et du bas Ogooué, en groupe composés de femelles, de jeunes et d'un mâle adulte.

A côté de ces espèces emblématiques, on peut également relever la présence des reptiles qui appartiennent à l'ordre des Crocodyliens et sont représentés par le crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*) et le crocodile nain (*Osteolaemus t. teraspis*) rencontrés dans les ruisseaux de forêts et les forêts inondées. Pour finir, ces milieux aquatiques particulièrement riches abritent également des poissons, d'une abondance exceptionnelle et qui sont présents dans l'ensemble des eaux littorales intérieures du pays (Vande Weghe, 2011, 2012, 2013). Mombo et al. (2007) proposent aussi un ensemble de tableaux qui classent les poissons qui colonisent la zone côtière du Gabon en 4 groupes en fonction de leur milieu de vie : les espèces strictement inféodées aux eaux marines, les espèces strictement inféodées aux

eaux saumâtres, les espèces strictement inféodées aux eaux douces, et les espèces amphibiotiques. L'extrême richesse de la faune des régions littorales du Gabon remonte jusqu'aux portes de Lambaréné et dans la région des lacs où l'eau joue un rôle très important dans la vie des populations côtières dans la fourniture des protéines animales. Ces lacs sont connus pour leur richesse en ressources halieutiques avec comme espèce phare, la carpe (*tilapia*) laquelle fait la renommée de la ville de Lambaréné.

Tout comme les milieux humides côtiers, le milieu marin renferme également une richesse importante en espèces faunistiques inféodées à cet habitat marin. Le point suivant présente ainsi les espèces phares de l'écosystème marin dont certaines font du Gabon l'un des premiers pays au monde visité pour des besoins de nidification.

2.2.2. Faune marine caractéristique de la région

La faune marine gabonaise est caractérisée par les requins, les raies, les cétacés, les tortues marines et une diversité de poissons, source d'enjeu de pêche.

S'agissant des requins, des 35 espèces connues au Gabon, 28 sont trouvées dans les eaux côtières et les 7 autres, au-delà de cet espace. On y observe notamment les requins plats, les requins dormeurs ou dalatiidés et 4 squalés chagrins ou centrophoridés. Les Requins modernes, requin-baleine (*Ginglymostoma cirrhatum*), le grand requin blanc (*Carcharodon carcharias*) et le requin mako (*Isurus oxyrinchus*) sont également retrouvés dans la région. Dans la baie de Mayumba, Vande Weghe (2013) identifie une importante nurserie le requin-bouledogue (*carcharhinus leucas*), le requin- soyeux (*C. falciformis*) et le requin à museau pointu (*Rhizoprionodon acutus*). Quant au requin-marteau (*Sphyrna couardi*) (photo 8), on le rencontre plus loin en mer, même si les jeunes s'aventurent dans les eaux peu profondes des côtes.

Formant les chondrichthyens avec les requins dont elles sont dérivées, les raies colonisent aussi les eaux gabonaises. Vande weghe

(2011, 2012, 2013) en a recensé 34 espèces dont 32 qui vivent dans les eaux côtières, 9 qui rentrent dans les eaux saumâtres des estuaires et 4 retrouvées dans les eaux douces. Ces raies appartiennent toutes à huit familles, celle des pristidées ou poissons-scies en est la plus ancienne. On y retrouve notamment *Pristis pristis*, *P. microdon*, et *P. pectinata*. Au Gabon, on observe également la présence des raies guitares ou rhinobatidés avec la raie guitare à dos épineux (*Rh. Irvinei*) et la raie guitare commune (*Rh. Rhinobatos*) ; des raies-torpilles ou torpedinidés (on y recense 4 des 35 espèces connues dans le monde) ; des raies-papillons ou gymnuridés avec une seule connue au Gabon, la pastenaque ailée (*Gymnura altavela*) ; la raie manta (*Manta birostris*) représente la famille des mobulidés et se retrouve en haute mer, mais aussi dans les eaux peu profondes. Cette dernière est un véritable cauchemar pour les baigneurs de la zone des Caps Santa Clara et Estérias. Enfin, on peut citer les raies-aigles ou myliobatidés avec 3 espèces connues au Gabon dont l'aigle de mer léopard (*Aetobatus*), l'aigle de mer commun (*Myliobatus aquila*) et l'aigle-vachette (*Pteromylatus bivinus*).

Photo 8. Requin marteau capturé par les pêcheurs de Mayumba



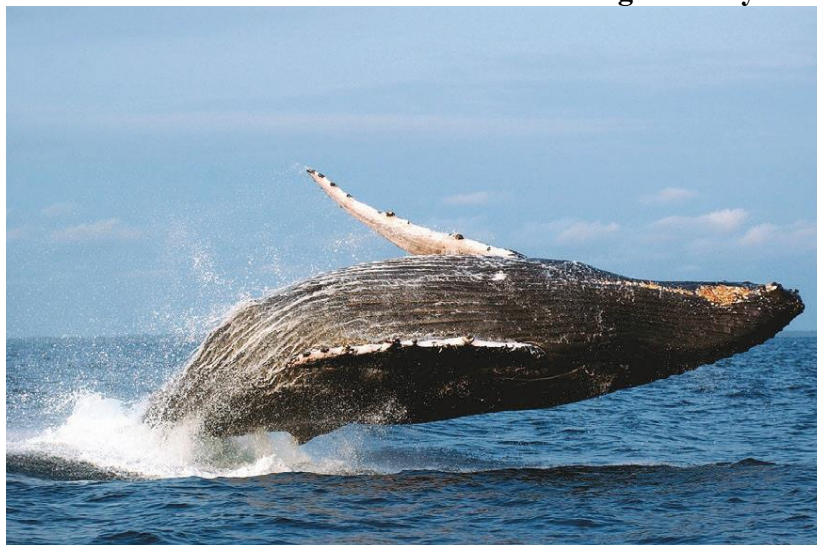
(Photographie : B. Koumba Mabert, 2006)

Cette espèce prolifère dans la région de Mayumba à tel point que localement on lui a donné le nom vili (langue locale) de Douk-Dak.

Makosso « De Lion » 95 ans, sage de Mayumba, nous a révélé que le requin était abondamment capturé de telle sorte qu'on lui a donné le qualificatif "tchiduk, bête ou idiot" et "dak, pêché".

Quant aux cétacés qui constituent d'autres éléments remarquables de la communauté faunistique maritime du Gabon, Vande weghe (2011, 2012, 2013) en distingue 15 espèces dans les eaux Gabonaises. Parmi ces derniers, 6 mysticètes, rorquals et baleine et 9 sont des odontocètes, cachalots et dauphins. Parmi les cétacés migrants, le plus commun est le rorqual à bosse ou mégaptère ou baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) (photo 9) qui est observé au Gabon au niveau du plateau continental, aux mois de juillet et août (Budker et Collignon, 1952).

Photo 9 – Parade d'une baleine à bosse au large de Mayumba



(Photographie : E. J. H. Damas, ANPN, 2013)

Les baleines migrent de la zone polaire à la zone tropicale (Budker et Collignon, 1952). Les populations de rorqual de Bryde

(*Balaenoptera edeni*), de rorqual boréal (*Balaenoptera borealis*), de rorqual commun (*Balaenoptera physalis*), de rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*) et la baleine franche australe (*Eubalaena australis*) sont également observées sur la côte gabonaise.

Environ 11 espèces de cétacés plus petits, principalement des dauphins et des espèces associées colonisent également les eaux gabonaises, à savoir : le dauphin du commun à long bec (*Delphinus capensis*), le dauphin commun (*Delphinus delphis*) (photo 10), le dauphin à bosse de l'atlantique (*Souza teuszii*), le dauphin de Risso (*Grampus griseus*), le dauphin bleu (*Stenella frontalis*). Des groupes de dauphins communs (*Delphinus delphis*, *Tursiops truncatus*) sont observées régulièrement au niveau de la baie du cap Lopez.

D'autres dauphins plus grands comme l'orque ou épaulard (*Orcinus orca*) et le faux-orque (*Pseudorca crassidens*) apparaissent aussi au niveau des côtes gabonaises (Mayumba, cap Estérias).

Ces cétacés grands et plus petits constituent de véritables attractions touristiques recherchées par les visiteurs. Ils sont de ce point de vue non seulement des marqueurs importants de la qualité des milieux marins gabonais et de la richesse de sa faune, mais également des atouts pour son développement économique.

Photo 10 – Dauphin commun au large de Mayumba



(Photographie : G. Minton, ANPN, 2013)

Enfin, la tortue marine, espèce caractéristique de la biodiversité marine au Gabon, se retrouve sur l'ensemble du littoral. Le pays est plus particulièrement concerné par deux sites majeurs d'importance écologique internationale pour les tortues marines du golfe de Guinée (Rieucan, 2001). Le premier correspond à la zone de ponte qui s'étend de Mayumba jusqu'à la frontière du Congo et la deuxième est l'aire d'alimentation qui est la baie de Corisco sur une superficie d'environ 1 570 km², limitée au nord par le cap San Juan (Guinée Équatoriale) et au sud par le cap Estérias (Gabon). La tortue marine migre de la zone d'alimentation à la zone de ponte. Les périodes de reproduction s'étendent du mois d'octobre au mois d'avril, période sur laquelle se superposent les campagnes d'étude du Partenariat Tortues Marines du Gabon (MTCA) financées par le gouvernement américain. Sur les côtes gabonaises, la plus grande activité de nidification s'observe de décembre à janvier.

Les tortues marines sont des reptiles qui dépassent la taille des tortues terrestres, elles viennent s'accoupler et pondre chaque année sur les côtes gabonaises. Leur présence a été signalée pour la première

fois par Duméril (1860). Mais c'est Fretey (1984) qui identifia les sites de reproduction des tortues luths au sud de Libreville. Des sites avaient aussi été répertoriés dans la Baie de Corisco, dans la région de Gamba et à Mayumba.

Après les côtes d'Amérique latine, le littoral gabonais constitue une zone importante de ponte pour les tortues marines. On y retrouve cinq des huit espèces de tortues marines répertoriées dans le monde. Il s'agit de la tortue luth (*Dermochelys coriacea*), la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) et la tortue caouanne (*Caretta caretta*).

La tortue luth est la plus grosse tortue au monde, elle est retrouvée dans le parc de Pongara, au sud de Mayumba et à Gamba. Dans le sud du pays, la tortue luth fait de Mayumba le second site au monde pour la nidification des tortues marines. Chaque année, entre novembre et avril, plus de 550 femelles par nuit viennent échouer sur les quelques 80 kilomètres de plage, de Mayumba à la frontière avec le Congo voisin (Billes et al, 2000).

Dans les proportions beaucoup moins importantes que celles de la tortue luth, la tortue olivâtre fréquente également les côtes gabonaises et est observée régulièrement au sud de Port-Gentil. La tortue verte est un visiteur régulier des plages du Gabon. Enfin, la tortue imbriquée qui vit dans les eaux chaudes et riches en nourriture est plus abondante dans la baie de Corisco.

Toutes ces espèces de tortues sont "en danger" ou "en danger critique" selon l'Union Mondiale pour la Nature (Billes, 2004).

Au-delà de ces espèces terrestres ou marines remarquables par leur intérêt biologique, mais aussi par la valeur symbolique qu'elles représentent (grande faune spectaculaire et devenant rare à observer, espèces emblématiques de l'Afrique...), la faune des régions littorales du Gabon est avant tout exceptionnelle par sa richesse et sa très grande diversité. Reconnue comme un élément important du patrimoine naturel à l'échelle de la sous-région, comme du continent ou de notre planète, cette richesse est devenue de toute évidence un

enjeu pour l'avenir du pays, faisant l'objet tantôt d'un suivi régulier, ou tantôt étant encadrée par un mode de gouvernance axé sur des projets et autres programmes d'actions.

2.3. Les programmes de protection de la biodiversité littorale et marine

Le Gabon a très tôt pris la mesure de la gestion de sa biodiversité marine à travers la ratification le 15 avril 1935 de la convention SDN (Société des Nations) dite convention pour la réglementation de la chasse à la baleine. Ce texte, signé à Genève le 24 septembre 1931 (SDN, 1931), participait déjà à la gouvernance de cette espèce marine. Tout au long de son histoire, le Gabon a ratifié plusieurs convention et accords, tant nationaux qu'internationaux, qui participent tous à la gestion de l'environnement (tableau 1). Depuis lors et jusqu'à récemment, le pays a défini un certain nombre de programmes et de stratégies dans la gestion de ses ressources naturelles.

Tableau 1 : Situation de la ratification des conventions et traités internationaux dans les domaines de la gestion et de la protection des ressources naturelles

Nature	Domaine	Lieu et date de signature	Date de ratification par le Gabon
Convention SDN	Chasse à la baleine	Genève, 24 septembre 1931	15 avril 1935
Convention SDN	Faune et flore Afrique	Londre, 8 novembre 1933	31 mai 1938
Accord de réciprocité	Pêche: avec le Congo	Libreville, 29 juin 1971	24 septembre 1972
Convention	Forêt: organisation africaine du bois	Libreville, 2 juin 1976	9 août 1976
Accord de réciprocité	pêche avec le Cameroun	Franceville, août 1974	9 3 octobre 1977
Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets	Environnement, immersion déchets	Londres, 13 novembre 1972	2 juin 1980
Convention d'Alger	Environnement : nature et ressources naturelles	Alger, 15 septembre 1968	29 juillet 1987
Convention CITES	Faune et flore sauvage	Washington, 3 mars 1973	29 juillet 1987
Convention d'Abidjan	Coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières	Abidjan, 23 mars 1981	13 décembre 1988
Accord international	Forêts : bois tropicaux	Genève, 18 juin 1983	Loi 0019/87 du 29 juillet 1987

Tableau 1 (suite)

Accord international	Forêts : bois tropicaux	Genève, 18 juin 1983	Loi 0019/87 du 29 juillet 1987
Protocole	Pêche : protection des thonidés de l'Atlantique	Paris, 10 juillet 1984	Loi 13/88, 13 décembre 1988
Accord de coopération sous régional	Faune sauvage, conservation	Libreville, 16 avril 1983	30 décembre 1988
Accord international	Forêt : bois tropicaux	Genève, 18 juin 1983	
Convention	Pêche : développement des pêches dans le Golfe de Guinée	Libreville, 21 juin 1984	29 décembre 1989
Convention sur la diversité biologique	Diversité biologique	Rio, 5 juin 1992	28 juin 1996
Convention ONU	Droit de la mer	Montego Bay, 10 décembre 1982	26 février 1998
Convention cadre sur les changements climatiques (CCCC)	Environnement: Changements climatiques	Kyotto, 11 décembre 1997	21 janvier 1998
Convention relative aux zones humides d'importance internationale dite RAMSAR	Environnement : flore, faune, écosystème	Ramsar, 2 février 1971	9 juin 2005
Convention de Bonn	Environnement : espèces migratrices	Bonn, 1979	

Source : Bibang et Ella, 2010.

2.3.1. Les grands programmes et stratégies de conservation

2.3.1.1. *Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)*

Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) a été lancé officiellement au cours d'un séminaire organisé à Libreville en juin 1997. C'est une initiative soutenue et financée par la Banque Mondiale dont les actions ont essentiellement porté sur le financement des projets en faveur de la lutte contre les pollutions, la gestion de l'environnement urbain, la gestion des ressources naturelles et le renforcement des capacités des institutions nationales et locales (Sournia, 1996). Le PNAE avait pour objectif d'orienter le Gouvernement sur les priorités d'actions en matière d'environnement. Cet instrument mettait en collaboration les différentes parties prenantes, c'est-à-dire, le Gouvernement, les ONG, les partenaires économiques et les bailleurs de fond. Selon Mombo et al. (2007), le littoral gabonais a été inscrit, dans ses volets de travail, comme un écosystème "*perpétuellement menacé, à risques, sous l'effet des diverses pressions d'ordre anthropique, industriel et naturel*" par le PNAE. Sous la tutelle du Ministère chargé de l'environnement et avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ce Plan a validé, au cours d'un conseil exécutif tenu en 1999, un livre blanc qui est une compilation d'un programme de développement pour le secteur environnement.

2.3.1.2. *La protection des tortues marines autour de PROTOMAC et du MTCA*

Le programme ECOFAC (ECOsystemes Forestiers d'Afrique Centrale) a organisé en 1997 un atelier sous-régional pour la conservation des tortues marines à Ekwata, sur la rive droite de l'estuaire du Komo au Gabon qui s'est achevé sur la création d'un premier réseau nommé PROTOMAC (PROtection des TORTues Marines d'Afrique Centrale). Cette initiative a débouché sur une

évaluation préliminaire sur cinq des espèces de tortues marines présentes en Afrique occidentale. Les premières conclusions des études ont tout d'abord fait état du statut de ces tortues en proie à un certain nombre de menaces. Mais surtout, ce programme a par ailleurs également permis de déterminer les différentes zones de ponte de tortues marines le long du littoral du Gabon, les données de comptage, marquage et de traces étant renseignées dans une base de données « tortues ». Les rapports de Gabon Environnement (2007) et d'Alexis Billes (2000) sont d'ailleurs issus de cette base de données. Impulsé par la Convention sur les espèces migratrices (CMS), 17 États africains aidés de la France et de l'Union mondiale pour la Nature (UICN) se sont retrouvés deux ans plus tard autour d'un mémorandum d'accord régional (Mémorandum d'Abidjan) qui entérina effectivement la conservation des tortues marines sur l'ensemble de la façade atlantique de l'Afrique.

Ce Mémorandum d'Abidjan a ainsi permis la mise en place d'un programme de coopération régionale, le Programme Kudu (nom vernaculaire servant à désigner les tortues marines chez plusieurs ethnies africaines côtières) dont le but est d'assurer une conservation pérenne des tortues marines sur la façade atlantique (Billes, 2004). La conservation des tortues marines en Afrique centrale bénéficia ainsi d'un financement important à compter de 2003, grâce à la Commission Européenne à partir du projet Espèces phares. Il s'agit essentiellement du développement d'activités de recherche et de conservation des tortues marines dans 5 pays : Cameroun, Guinée Équatoriale, São Tomé et Príncipe, Gabon et Congo.

Compte-tenu de l'importance de la population nidifiante de tortues luth et grâce au financement de l'US Fish and Wildlife Service Marine Turtle Conservation Fund, on assista à la création du Partenariat pour les Tortues Marines du Gabon (MTCA) en 2005. Cette plateforme est née du constat selon lequel les activités portant sur la conservation des tortues marines ont été *"menées de façon fragmentée et souvent dissonante, avec des méthodologies divergentes et des résultats souvent inconsistants"* (MTCA, 2010). Le but à long terme de ce

partenariat est d'agir pour la conservation de la population de tortues luth au Gabon et d'améliorer la compréhension sur son statut, sa biologie et les menaces qui pèsent sur cette ressource. Les principaux partenaires sont essentiellement Aventures Sans Frontières (ASF), Gabon Environnement, Ibonga, Manga, Protection des Tortues marines d'Afrique Centrale (PROTOMAC), la Wildlife Conservation Society (WCS) et le World Wildlife Fund (WWF), l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) et le Centre National des Données et de l'Information Océanographiques (CNDIO).

Le Partenariat assure un suivi de base des populations afin d'évaluer leur évolution et des survols aériens de la côte entière pendant la saison de ponte. Plusieurs groupes de travail, composés des membres des diverses organisations partenaires travaillent spécifiquement sur les menaces, notamment la pêche industrielle, les lumières artificielles, les grumes rejetées sur la plage, la pêche artisanale, l'inondation des nids, la prédation et les problèmes d'érosion côtière. Un autre volet porte sur la sensibilisation environnementale et la prise en compte des communautés locales.

2.3.1.3. La grande faune et le projet "Espèces phares"

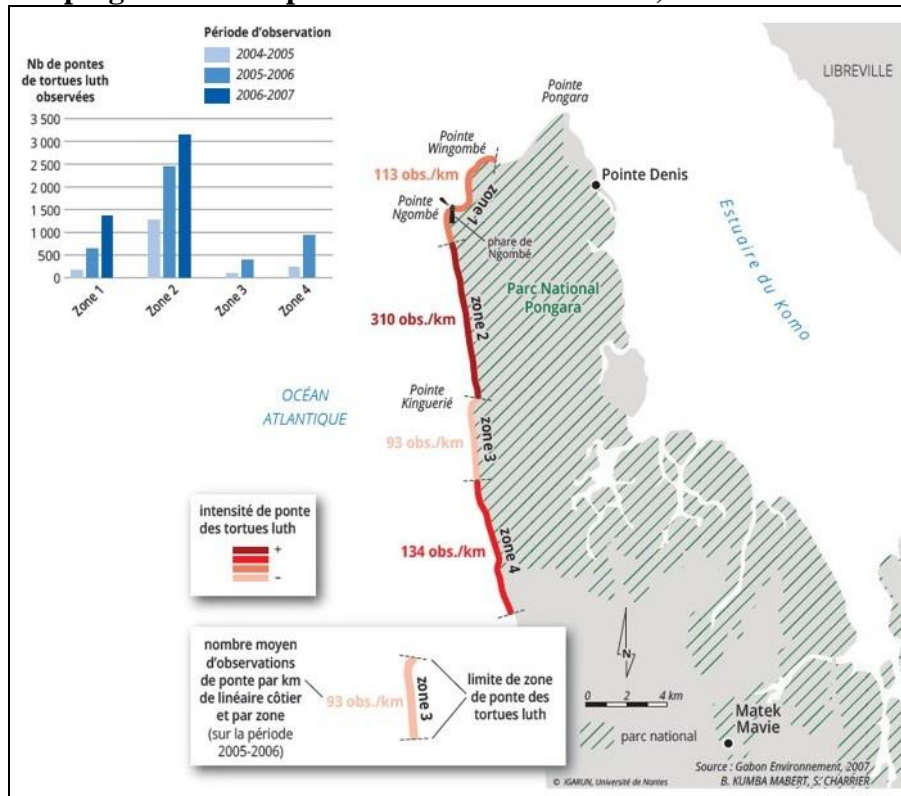
Le projet "Espèces Phares" a été initié par le programme ECOFAC et cofinancé par la Commission Européenne pour une durée de trois ans (27 février 2003 au 26 février 2006). Ce projet est régi par une Convention de financement signée entre la Commission Européenne et le Gouvernement gabonais qui a confié l'exécution du projet à la cellule de coordination du programme ECOFAC, puis au RAPAC (Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale) depuis le 20 juin 2005.

L'objectif global de ce projet vise le maintien de la biodiversité en Afrique centrale. Plus spécifiquement, il s'agit de la valorisation de quatre espèces « phares » et emblématiques des écosystèmes de la région : gorilles, éléphants, tortues marines (fig. 3) et baleines. Deux approches sont mises en exergue dans ce projet : la recherche, afin de

déterminer le statut des populations et leur espace de vie, ainsi que l'écotourisme comme moyen de contribution aux coûts de fonctionnement des aires protégées et d'amélioration des revenus des populations locales.

Au Gabon, le projet "Espèces phares" s'est focalisé dans un certain nombre d'aires protégées par des ONG, notamment dans les parcs nationaux de Pongara, Mayumba et Lopé et dans le complexe des aires protégées de Gamba. L'ONG Ibonga basé à Gamba, en collaboration avec l'association hollandaise Biotopic et le WWF Gamba sur la base d'un protocole d'accord signé entre Ibonga et ECOFAC en octobre 2004 ont assuré le suivi méthodique des plages de ponte de tortues. Quant à l'ONG Gabon Environnement, elle a travaillé dans les parcs nationaux de Pongara (fig. 3) et de Mayumba. Sa mission a consisté au suivi méthodique des plages de ponte des tortues marines, à l'analyse approfondie de leurs nids et à la pose de balises Argos sur ces dernières. Ces balises servaient à apporter des précisions sur les trajectoires des tortues après leur ponte.

Figure 3. – Pontes de tortues luth de 2004 à 2007 (à partir des comptages effectués par Gabon Environnement)



Exemple des travaux réalisés dans le cadre du suivi de cette côte par Gabon Environnement. Ici, non seulement les relevés permettent d'observer les évolutions annuelles des pontes, mais également de localiser géographiquement les secteurs les plus concernés

S'agissant des baleines, un protocole d'accord a été signé en juin 2003 entre ECOFAC et la West Coast Whale Research Foundation (WCWRF) pour mettre en œuvre une étude sur les baleines au Gabon, notamment au large de Port-Gentil. L'étude portait sur une meilleure

connaissance des périodes d'arrivée des baleines dans la zone (fin mai/début juin) ; la mise en place d'un système innovant de suivi des populations de baleines à partir d'hydrophones installés sur des plateformes pétrolières, mais le projet n'avait pas atteint les résultats escomptés, du fait de la modestie des moyens financier et des difficultés de collaboration avec le WCS qui travaillait aussi sur cette même recherche (ECOFACT, 2005).

Enfin, le volet « Eléphant » du Projet « Espèces Phares » vise essentiellement la recherche pour une meilleure compréhension de leur dynamique, pour avoir des informations concrètes sur le braconnage des éléphants et pour une amélioration de la conservation des éléphants dans la zone transfrontalière. Ce volet a utilisé la télémétrie par GPS pour permettre un meilleur suivi des mouvements des éléphants à travers l'Afrique centrale. Le WCS et les autres partenaires ont ainsi posé des balises dans le parc national de Loango notamment. Ce programme avait également permis au WCS et à Gabon Environnement de réaliser le premier inventaire sur les éléphants et les grands singes dans le parc national de Pongara.

2.3.1.4. L'apport du corpus juridique et la création des parcs nationaux

Au-delà des ratifications aux différentes conventions internationales et régionales, la Gabon a mis en place, localement tout un corpus juridique pour la préservation et la gestion de son environnement. Des textes de lois et autres décrets ont été ainsi élaborés. La loi qui a longtemps encadré l'environnement au Gabon est la Loi n° 1/82 du 22 juillet dite Loi d'orientation en matière des Eaux et Forêts. À la suite de cette loi, on peut citer la Loi n° 16/93 du 26 août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement, dite Code de l'environnement. Cette loi renferme les principes généraux qui fondent la politique nationale en matière de protection et d'amélioration de l'environnement. Il y est question, entre autres, de la lutte contre les pollutions et nuisances ainsi que de

la mise en place du principe de l'élaboration des études d'impact (EIE). L'EIE est un instrument d'analyse et de prévision visant à évaluer les incidences néfastes des projets de travaux ou d'aménagements sur la santé, la qualité de l'environnement, les ressources naturelles et les équilibres écologiques. Le décret n° 539/PR/MEFEPEPN pris en application de l'article 67 de la loi n° 16/93 du 26 août 1993 réglemente les EIE. Ces dispositions sont ainsi prises en compte dans le cadre des aménagements divers sur le littoral. Toute forme d'exploration ou exploitation, notamment par les sociétés pétrolières ou forestières nécessite, de facto, la conduite d'une EIE dont la finalité est, entre autres, de limiter les impacts des activités sur l'environnement et de proposer les mesures d'atténuation. Ensuite, on peut évoquer la loi n° 16/2001 du 31 décembre 2001, portant Code forestier en République gabonaise qui s'appuie sur le concept d'aménagement et de gestion durable. La Loi n° 003/ 2007 relative aux parcs nationaux est entièrement dédiée à ces parcs créés en 2002. Enfin, la loi n° 7/2014 du 1er août 2014 relative à la protection de l'environnement en République gabonaise et le décret n° 0579/PR/MPE du 30 novembre 2015 qui fixe les modalités et conditions d'exercice de la pêche ont complété récemment les dispositions réglementaires portées sur le littoral. Les différentes lois consacrent toujours un chapitre dédié à la mer et aux océans et un autre à la faune et à la flore puis aux aires protégées. Dans ce sens, les parcs nationaux sont ainsi créés en août 2002.

En effet, les décrets 608/PR/MEFEPEPN, 613/PR/MEFEPEPN, 614/PR/MEFEPEPN, 616/PR/MEFEPEPN, 618/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002, pris en application des articles 9, 75, 76 et 90 de la loi n° 16/2001 du 31 décembre 2001, portent respectivement classement des parcs nationaux d'Akanda, de Loango, de Mayumba, de Moukalaba-Doudou et de Pongara. Au sens de la loi, un parc national est *"une aire protégée établie sur une portion du territoire où des écosystèmes terrestres ou marins, des sites géomorphologiques, historiques et autres formes de paysage, jouissent d'une protection particulière avec l'objectif de maintenir la diversité biologique et les processus de*

régulation écologique naturels en y autorisant des activités réglementées d'écotourisme, de recherche scientifique et d'éducation tout en contribuant au développement économique et social des communautés locales".

Dans ces aires protégées, toute activité de quelque nature que ce soit jugée non conforme à la loi y est proscrite. L'instauration des ces entités, couplée à la politique hautement répressive exercée par l'ANPN entraîne un certain nombre de conséquences, notamment dans les rapports homme-faune. Mais les modes de vie des populations peuvent également être sources de dommages sur cette biodiversité exceptionnelle.

2.3.2. Des stratégies de conservation aux effets discutables

La mise en place de nouvelles aires protégées à partir de 2002 couplée à l'existence d'une législation axée sur la protection de la faune a entraîné des effets sur la population de certaines espèces. De plus, les populations locales exercent également des pressions sur la faune et le non encadrement de leurs activités peut causer des dommages sur la ressource.

2.3.2.1. La question de la gestion des rapports homme-faune

Depuis l'avènement des parcs nationaux, les populations locales ont vu leur espace vital réduit à tel point qu'elles ont de plus en plus de mal à vivre de leurs activités champêtres. Les éléphants sont sortis des forêts et vivent désormais dans les villes (photo 11) et villages, détruisant tout sur leur passage. Les populations voient tous les jours leurs champs et autres plantations détruits par ces pachydermes hautement protégés par la législation en vigueur.

Photo 11– Eléphants à l’aéroport de Gamba



(Photographie : J.A. Koumba Iwangou, 2016)

Les éléphants côtoient désormais le quotidien des populations et il n'est pas rare de les retrouver dans les locaux-poubelles de la cité des cadres de Shell Gabon à Gamba.

Au Gabon, l'éléphant fait partie intégrante de la population à tel enseigne qu'il a pris une part active dans la campagne présidentielle de 2016. La plupart des candidats à l'élection présidentielle ont intégré dans leurs discours le fait selon lequel ce sont les éléphants qui voteront pour le président sortant du pays. Cette situation est révélatrice de l'exaspération des populations qui, chaque jour, subissent les conséquences dans ce conflit qui les oppose à la faune. De plus, le gouvernement a mis en place un programme de développement agricole dans tout le pays, le programme GRAINE. L'une des menaces à laquelle il est confronté est effectivement la présence de l'éléphant. L'ANPN et le gouvernement développent actuellement un plan national de gestion de ce conflit homme-faune en expérimentant l'utilisation de barrière électrique devant éloigner

d'avantage cet animal. La chasse ne peut-elle pas constituer un outil de régulation de la faune ? Abattre ces éléphants peut être une mesure rentable et pourrait améliorer la tolérance des communautés à l'égard de la faune. Les revenus issus de la vente des permis ou les taxes d'abattage pourraient alors servir au financement des activités de conservation, à la protection des installations humaines (Treves et Karanth, 2003) ou apporter directement des revenus aux communautés comme c'est le cas en Namibie, au Zimbabwe ou en Zambie.

2.3.2.2. Les pressions humaines sur la faune locale pas encore totalement encadrées

Sans doute faut-il enfin souligner qu'une des particularités du Gabon réside dans ses faibles densités humaines. Certes, ce faible semis de peuplement permet par endroit à la faune sauvage de vivre en toute tranquillité, voire dans d'autres de cohabiter souvent sans danger avec les sociétés littorales, mais dans d'autres, cette cohabitation peut également poser problème au point de la mettre en péril.

C'est le cas notamment dans les espaces maritimes où l'occupation industrielle notamment d'extraction pétrolière ou d'exploitation portuaire est la plus présente, dans l'estuaire du Komo comme dans les eaux de Port-Gentil où s'aventurent parfois non sans danger la grande faune aquatique (photo 12). Ces risques qui entraînent des collisions fatales provoquent régulièrement sur les côtes gabonaises des échouages notamment de cétacés et des dommages sur la nidification des tortues marines (photo 13).

Photo 12 – Jeune rorqual dans les eaux du port de Port-Gentil



(Photographie : J. Bergère, 2014).

La divagation de cette grande faune aquatique sauvage dans les eaux pourtant inhospitalières ici du terminal de Port-Gentil n'est pas sans danger, surtout pour l'animal...

Photo 13 – Tortue luth piégée par les billes de bois



(Photographie : Partenariat Tortues Marines du Gabon, 2012).

La prolifération de troncs d'arbres issus de l'exploitation forestière sur les plages entraine de graves dommages sur cette espèce de telle sorte que le Partenariat a mis en place un programme devant nettoyer les plages de Pongara de cette menace.

Plus globalement, le danger pour la faune sauvage vient bien souvent de la prédation humaine volontaire, au-delà des dégradations environnementales qui ne sont pas sans conséquences aussi sur ces ressources naturelles gabonaises. Dans le domaine de la pêche, les prélèvements de poissons et autres espèces aquatiques se font parfois sans raison et sans maîtrise, réduisant les stocks (photos 14 et 15). C'est bien entendu le cadre de la pêche industrielle illicite, mais

également des pêches artisanales illégales ou traditionnelles (photos 16, 17, 18 et 19).

Photo 14 – Requins saisis par les agents du parc national de Mayumba



(Photographie : E. Ogowet – PN Mayumba, 2016)

Cette saisie a été faite le 8 septembre 2016 dans le parc national de Mayumba où les pêcheurs congolais, à bord d pirogues améliorées, exercent une forte pression sur cette espèce très appréciée par les

populations congolaises. Dans cette prise, on peut remarquer également la présence d'une raie.

Photo 15 - Jeunes requins prélevés d'un ventre de requin femelle



(Photographie : B. Koumba Mabert, 2006)

Des prises non contrôlées peuvent entrainer leur extinction comme c'est le cas sur les côtes californiennes où les requins décimés pendant la seconde guerre mondiale n'ont toujours pas recolonisés les eaux de cette partie du monde (Vande Weghe, 2013).

Photo 16– Tortue marine piégée dans les filets de pêche



(Photographie : JB. Mambani, 2015)

Une remontée de senne à la Sablière, au nord de Libreville. On peut apercevoir dans la poche du trémail, une tortue marine (espèce intégralement protégée) en sus des autres espèces pélagiques. On peut craindre même sans certitude au destin de ce pauvre animal...

Photo 17– Beau spécimen d’une raie pastenague capturé par des pêcheurs



(Photographie : P. Pottier, 2014).

Dans la région des lacs en aval de Lambaréné, cette raie qui vient d’être pêchée est d’une belle taille de plus d’un mètre pour sa partie abdominale.

Photo 18 et 19 – Crocodiles nains capturés pour être consommés



(Photographie : P. Pottier, 2014).

Dans la région des lacs de Lambaréné et sur l’axe routier Libreville-Lambaréné, il est fréquent de retrouver cette espèce

proposée à la vente pour les ménages et les restaurants des villes importantes, notamment Libreville.

Les mollusques font aussi l'objet d'une exploitation artisanale. Longtemps non contrôlée, la récolte des huîtres à Mayumba a été pratiquée par les populations locales, pendant plusieurs années, sans véritable politique de gestion durable. Les coquilles vides ont été souvent abandonnées sur les berges de la lagune Banio (photo 20). Les huîtres sont enlevées de leur coquille après avoir été cuites dans de grosses marmites sur du feu de bois le long de la Banio (photo 21).

Photo 20 et 21– Cuisson des huîtres sur les bords de la lagune Banio



(Photographie : B. Koumba Mabert, 2006)

L'abandon des coquilles sur les rives privait les fonds sableux des coquilles vides dans lesquelles les larves planctoniques des huîtres se servent de de point de fixation

Depuis 2008 et avec l'aide de l'ANPN et du WCS, les populations locales ont compris la nécessité de gérer durablement cette ressource. Elles ont mis en place une association de récolteurs et de vendeurs

d'huitres. La première action de cette association a été de remettre à l'eau toutes les coquilles abandonnées sur les rives (Koumba Mabert, 2010) pour éviter la raréfaction de cette espèce à Mayumba.

Dans le domaine de la chasse, un certain nombre d'espèces sont également recherchées pour approvisionner les marchés d'Oloumi et de Mont Bouet à Libreville. C'est le cas du potamochère (*Potamochoerus porcus*), du céphalophe bleu (*Cephalophus monticola*) et du sitatunga (*Tragelaphus spekei*). Pendant longtemps, le braconnage de masse a causé des dommages sur la faune malgré l'existence d'une législation en la matière. Depuis l'avènement des parcs nationaux, le phénomène a considérablement diminué sans avoir disparu complètement. Il est courant de retrouver de la viande de brousse dans les restaurants de Libreville en période de fermeture de la chasse. Le pays a pourtant adopté un décret réglementant les périodes d'ouverture (du 16 mars au 14 septembre) et de fermeture (du 15 septembre au 15 mars) de la chasse (République gabonaise, 2011). A côté de ce braconnage commercial et de subsistance, il existe aussi une forme de braconnage pour les sous-produits. Ce type de braconnage est pratiqué surtout sur les éléphants pour se procurer l'ivoire. Il n'est pas rare de retrouver des carcasses d'éléphants dans les aires protégées, notamment dans la réserve de Wonga Wongué où près de 27 éléphants morts ont été découverts par les agents de l'ANPN en avril 2011 (ANPN, 2012). D'autres espèces sont aussi l'objet de ce braconnage pour l'utilisation de leur peau, c'est le cas de la panthère dont la peau sert à l'occasion de certains rites initiatiques traditionnels.

Malgré l'existence des contraintes imposées par la mise en place des parcs nationaux, une législation riche et des programmes de conservation, la faune du littoral du Gabon connaît des dommages importants qui portent atteinte à son intégrité. Un meilleur renforcement des capacités, à la fois institutionnelles et opérationnelles permettrait à l'ANPN et à l'administration des Eaux et Forêts de mieux orienter leurs actions, même si le problème de la prolifération des éléphants mérite un regard particulier.

3- Discussion

L'objectif du présent article était de dresser une cartographie assez représentative de la faune du littoral gabonais. La bibliographie consultée a permis de disposer d'informations pertinentes sur la biodiversité de l'espace d'étude. La faune littorale se révèle comme étant immensément riche, à terre comme en mer. L'article aurait pu être beaucoup plus exhaustif s'il avait intégré l'ichtyofaune afin d'apprécier également la diversité de poissons qui colonise le littoral gabonais. Cette partie a été occultée afin de créer une distance avec les sciences naturelles et agronomiques.

Conclusion

Plus encore que dans sa partie terrestre, la richesse de la faune sauvage gabonais est remarquable dans les régions littorales du pays. Sa plus grande diversité est bien entendu liée à celle des milieux où l'eau est très présente, que ce soit dans l'espace maritime, sur le trait de côte, dans les très nombreux éléments d'un réseau hydrographique dense ou encore dans des zones humides d'un intérêt écologique majeur pour l'ensemble des écosystèmes côtiers. Ainsi, cette biodiversité intègre donc des espèces majeures dont les lieux de vie vont bien au-delà des espaces sous influence littorale, comme les éléphants, les singes ou les buffles qui sont parmi les symboles d'une nature africaine encore largement préservée dans ce pays aux densités démographiques si faibles. L'originalité est toutefois de les voir divaguer jusque sur les plages. Mais les territoires littoraux renferment aussi de nombreuses espèces symboliques des milieux aquatiques. Les plus grands comme la baleine à bosse ou le dauphin sont recherchés par les touristes, alors que bien d'autres fragiles et en danger comme le Lamentin ou encore la tortue marine sont de plus en plus objet de préoccupation.

Ces ressources naturelles apparaissent en effet de plus en plus comme un véritable capital à préserver et faire fructifier. Les enjeux autour de celles-ci sont essentiels pour l'avenir, car une partie du développement en dépend. Le tourisme encore prometteur, bien entendu, mais aussi la pêche qui n'arrive pas à répondre aux besoins nationaux, l'équilibre entre les villes et les espaces agricoles et forestiers qui a besoin d'une organisation recomposée, tout comme celui entre les sanctuaires naturels et les espaces de vie des gabonais qui doit trouver un difficile équilibre entre préservation de la nature et intégration économique.

Les actions engagées sur les voies d'une gestion à objectifs durables des environnements naturels sont déjà nombreuses au Gabon et c'est une chance. Il n'en demeure que toutes les attentions doivent être soutenues, pour permettre au pays d'offrir encore pour longtemps cette image d'un territoire de nature aux richesses faunistiques incomparables.

Références bibliographiques

- AGONDOGO M., *Rapport National sur la stratégie de conservation du Lamantin ouest africain (Trichechus senegalensis) du Gabon*, Rapport Cellule de Coordination de Mise en Œuvre de la Convention sur la protection des écosystèmes côtiers et marins, PNUE, 39 p.
- AJAYI T. O. et al., 1998. The statuts of the marine fisheries resources of the Gulf of Guinea. *Strate of the coastal and marine environment of the Gulf of Guinea*. edited by A. Chidi Ibe A. et Zabi S.G. CEDA press, pp. 131-144.
- ANPN, 2012, Destruction d'ivoires, incinération de tonnes d'ivoire illégal : le Gabon pour la tolérance zéro, Langoue, *La lettre d'information de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux*, n° 4, septembre-octobre, pp. 6-9.
- AWASIKA L. F., IBE J., 1998. Coastal circulation dynamics in the Gulf of Guinea: important subset of the large marine

ecosystems project. *Strate of the coastal and marine environment of the Gulf of Guinea*. edited by A. Chidi Ibe A. et Zabi S.G. CEDA press, pp. 111-118.

- BIBANG R., ELLA M.-L., 2010, Rapport national sur les progrès accomplis par le Gabon vers l'aménagement durable des forêts sur la base du principe I des PCI OAB-OIBT de gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique, Projet OIBT PD 124/01 Rev.2 (M), Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines, 96 p. [URL:http://www.oibt-afrique.org/fr/system/files/1/RapportFinal_OAB-OIBT_Gabon2010.pdf].
- BILLES A. *et al*, 2000, *Campagne Nyamu 1999-2000* : rapport de fin de saison, PROTOMAC, ECOFAC, Libreville, 70 p.
- BILLES A., 2004, *Sur les traces des tortues marines d'Afrique Centrale...*, un petit guide pour savourer un grand moment d'émotion nocturne, ECOFAC, ADIE, 68 p.
- BINET D., MARCHAL E., 1993. The large marine ecosystem of shelf areas in the Gulg of Guinea : long-term variability induced by climatic changes. *Large marine ecosystems-stress, mitigation, and sustainability*. Edited by Sherman K.A et al. AAAS selected symposium Boulder, Colarado Westview, press Inc, p. 104-118.
- BOURGEOIS S. *et al.*, 2009. Influence of artificial lights, logs and erosion on leatherback sea turtle hatchling orientation at Pongara National Park, Gabon. *Biological conservation*, N° 142, p 85-93.
- BUDKER P., COLLIGNON J., 1952. Trois campagnes baleinières au Gabon (1949-1950-1951). *Bulletin I. E. C*, N°3, pp. 69-100.
- BURGER M., BRANCH W.R. et CHANNING A., 2004. Amphibians and Reptiles of Monts Doudou, Gabon: Species Turnover Along an Elevational Gradient. *In*: Fisher, B. (éd.). A Floral and Faunal Inventory With Reference t>0.o Elevational

Variation. *Memoirs of the California Academy of Sciences* 28: 145-186.

- CHRISTY, P. & S.M. GOODMAN, 2004. The Birds of Monts Doudou, Southwestern Gabon. *In: Fisher, B. (éd.). A Floral and Faunal Inventory With Reference to Elevational Variation. Memoirs of the California Academy of Sciences*, 28: 129-144.
- DEVERS D., VANDE WEGHE J. P., Sous dir., 2006, *Les forêts du bassin du Congo, Etat des forêts 2006*, PFBC, 256 p.
- DUMERIL, A., 1860. Reptiles et poissons de l'Afrique Occidentale. Etude précédée de considérations générales sur leur distribution géographique. *Arch. Mus. Nat. Hist. Nat. Paris*, 10: 137-268.
- ETOGA G.Y.L., 2009. *La gouvernance de la biodiversité marine et côtière dans le Golfe de Guinée*. Division des affaires maritimes et du droit de la mer bureau des affaires juridiques, nations unies, New York, 176p.
- FRETEY, J., 1984. Discovery of a leatherback nesting area in Gabon. *Marine Turtle Newsletter* 29,
- GABON ENVIRONNEMENT, 2007, *Parc national de Pongara : étude et situation générale*, Rapport d'activités, Libreville, 42 p.
- GUIAVARC'H C., 2007, Modélisation haute résolution des courants dans le Golfe de Guinée : étude des oscillations bimensuelles, Thèse d'océanographie physique, Université de Bretagne Occidentale, 120 p.
- KOUASSI A. K. *et al.*, 1998. Etat de l'environnement marin et côtier de la côte d'ivoire. *Strate of the coastal and marine environment of the Gulf of Guinea*. edited by A. Chidi Ibe A. et Zabi S.G. CEDA press, pp. 45-54.
- KOUASSI A.K., BINEY C.C., 1998. Overview of environmental problems in the Gulf of Guinea. *Strate of the coastal and marine environment of the Gulf of Guinea*. edited by A. Chidi Ibe A. et Zabi S.G. CEDA press, pp. 3-7.

- MAMONEKE V., LAVOUÉ S., PAUWELS O.S.G., MVE BEH J.H., MACKAYAH J.-E. et TCHIGNOUMBA L., 2006. Diversité des poissons de Rabi et Gamba, Province de l'Ogooué-Maritime, Gabon. *In*: A. Alonso, M.E. Lee, P. Campbell, O.S.G. Pauwels & F. Dallmeier (éds.), Gamba, Gabon: Biodiversité d'une forêt équatoriale africaine. *Bull. Biol. Soc. Washington* 12: 65-75.
- MOMBO J. B., MOUNGANGA M.-D, IBOUANGA B. et FAURE F.E., 2007, *Gabon : Profil environnemental de la zone côtière*, ONUDI, Libreville, 112 p.
- MTCA, 2010, *Partenariat Tortues Marines du Gabon pour la Recherche et la Conservation des Luths, 2009-2010*, Rapport final, WCS, Libreville, 77 p.
- PAUWELS O.S.G., BURGER M., BRANCH W.R., TOBI E., YOGA J.-A et MIKOLO E.-N., 2006. Reptiles du Complexe d'Aires Protégées de Gamba, sud-ouest du Gabon. *In* A. Alonso, M.E. Lee, P. Campbell, O.S.G. Pauwels & F. Dallmeier (éds.), Gamba, Gabon : Biodiversité d'une forêt équatoriale africaine. *Bull. Biol. Soc. Washington*, 12: 91-100.
- REPUBLIQUE GABONAISE, 2001, *Code forestier*, Loi n° 16/2001 du 31 décembre 2001.
- REPUBLIQUE GABONAISE, 2011, Recueil des textes législatifs et réglementaires en matière des eaux et forêts, MEF, 271 p.
- RIEUCAU J., 2001, « Biodiversité et écotourisme dans les pays du centre du golfe de Guinée », *Les Cahiers d'Outre*, 216, Octobre-Décembre 2001, [URL: <http://com.revues.org/2310> ; DOI : 10.4000/com.2310]
- SARGENT, D. 1993. *A birders guide to Gabon, West Africa*.
- SDN, 1931, Convention pour la réglementation de la chasse à la baleine, n° officiel: C. 642. M. 256. 1931. IIB, Questions économiques et financières, Genève, 24 p. [URL :

http://www.biblio-archive.unog.ch/Dateien/ConcilMSD/C-642-M-256-1931-II-B_BI.pdf

- SOCLO H. H., 1998. Etat de l'environnement côtier et marin au Bénin. *Strate of the coastal and marine environment of the Gulf of Guinea*. edited by A. Chidi Ibe A. et Zabi S.G. CEDA press, pp. 11-16.
- STRAMMA L., SHOTT F., 1999, The mean flow field of the tropical Atlantic ocean, *Deep Sea Research*, part II, 46, 279-304, 1999.
- THOMAS D., 2004, *Preliminary report on the Smithsonian Institution expedition to Gabon, April/May 2004 to establish a 1-ha forest dynamics plot using CTFS methodology*. Smithsonian Institution, Washington DC.
- TREVES A., KARANTH KU., 2003, Human-carnivores conflict and perspectives on carnivore management worldwide, *conservation biology*. 17: 1491-1499
- UKWE C N. et al., 2006. A sixteen-country mobilization for sustainable fisheries in the Guinea Current Large Marine Ecosystem. *Ocean and Coastal management* N° 49, pp. 385-412.
- VAALCO GABON, 2006, Le développement Avouma-1, étude d'impact sur l'environnement, Rapport final, 168 p.
- VANDE WEGUE J.P, 2003, Les milieux humides côtiers du Gabon : les rias du nord et le Bas-Ogooué, *CANOPEE* n° 25, décembre 2003, p. 3-8.
- VANDE WEGUE J.P, 2011. *Akanda et Pongara, plages et mangroves*, série Les parcs nationaux du Gabon, ANPN-WCS, Libreville, 2011, 2^{ème} édition, 272 p.
- VANDE WEGUE J.P, 2012. *Moukalaba-Doudou*, série Les parcs nationaux du Gabon, ANPN-WSC, Libreville, 2012, 296 p.

- VANDE WEGUE J.P, 2013. *Loango, Mayumba et le bas Ogooué*, série Les parcs nationaux du Gabon, ANPN-WSC, Libreville, 2013, 2^{ème} édition, 320 p.
- WAUTHY B., 1983, Introduction à la climatologie du golfe de Guinée. *Oceanogr. Trop.*, vol. 18, no 2 ; 103-138.
- WITT M.J. et al., 2009. Aerial surveying of the world's largest leatherback turtle rookery: A more effective methodology for large-scale monitoring. *Biological conservation*, N° 142, p.1719–1727.
- WWF, 1995, *Plan directeur du Complexe d'aires protégées de Gamba*. WWF programme pour le Gabon. Avril 1995.
- ZISSMAN A., 2007, *Etude du potentiel de vision de faune d'une zone d'intérêt du parc national de Pongara située entre les pointes Ngombe et Kenguere : contribution au développement de l'activité écotouristique au Gabon*, Rapport de stage de master 1, Université de Montpellier 2 Sciences et Techniques, 60 p.
- ZOGNOU Th., 2012, *La protection de l'environnement marin et côtier dans la région du golfe de Guinée*, thèse de doctorat en droit, Université de Limoges, 533 p.

**Le différend frontalier Gabon-Guinée Equatoriale : une lecture
géo historique (1839 à nos jours)**

Désiré SALA

Doctorant en Histoire des Relations Internationales
Université Omar Bongo
Centre de Recherches et d'Etudes en Histoire et Archéologie
(CREHA)
desiresala08@gmail.com.

Pr Jean-François OWAYE

Université Omar Bongo
Centre de Recherches et d'Etudes en Histoire et Archéologie
(CREHA)
jfow2012@gmail.com

Résumé : Cet article examine le conflit territorial qui oppose le Gabon et la Guinée-Equatoriale à propos des limites de leurs frontières terrestre et maritime communes, et particulièrement sur la souveraineté des îles Mbanié, Conga, et Cocotiers. Le différend résulte d'une interprétation différente de la convention franco-espagnole de 1900 dont l'article 4 est muet au sujet des îles objet du litige. Après l'échec des voies diplomatiques, les parties ont soumis leur différend à l'arbitrage de la Cour internationale de Justice de la Haye en 2020. Nous proposons une lecture géo historique de cette conflictualité de 1839 à nos jours et présentons les principaux épisodes établissant les rapports de cause à effet entre des espaces disputés, les solutions partielles obtenues et la persistance des différends frontaliers entre les deux pays voisins.

Mots clés : Gabon – Guinée-Equatoriale – Différend frontalier – Cadre géographique – Mbanié, Conga – Cocotiers.

Abstract: This article examines the territorial dispute between Gabon and Equatorial Guinea over the boundaries of their common land and sea borders, and particularly over the sovereignty of the Mbanié, Conga, and Cocotiers islands. The dispute arises from a different interpretation of the Franco-Spanish Convention of 1900, Article 4 of which is silent on the islands which are the subject of the dispute. After diplomatic channels failed, the parties submitted their dispute to arbitration at the International Court of Justice in The Hague in 2020. We propose a geo-historical reading of this conflict from 1839 to the present day and present the main episodes establishing the cause-and-effect relationships between disputed spaces, the partial solutions obtained and the persistence of border disputes between the two neighboring countries.

Keywords: Gabon – Equatorial Guinea – Border dispute – Geographical framework – Mbanié – Conga – Cocotiers.

Introduction

Le Gabon et la Guinée-Equatoriale sont en désaccord depuis les années 1970 à propos des limites respectives de leurs frontières terrestre et maritime communes, mais aussi sur la souveraineté des îles Mbanié, Conga, et Cocotiers. Cette situation est devenue un imbroglio géopolitique. A un moment, le Gabon délivra des permis sur les espaces englobant Mbanié, Conga, Cocotiers et la Guinée-Equatoriale en fit de même, d'où les chevauchements des tracés frontaliers. Mais ce n'était-là qu'une partie du problème. Le litige résulte principalement d'une interprétation différente de la convention franco-espagnole de 1900 dont l'article 4 est muet au sujet des îles Mbanié, Conga, et Cocotiers. Les parties ont trouvé une solution à cette situation en 1974 à travers l'accord de Bata qui délimite les frontières

terrestres et maritimes du Gabon et de la Guinée Equatoriale. Mais cette solution est remise en cause dès l'arrivée au pouvoir du Président Obiang Nguema en 1979. La Guinée-Equatoriale sollicite l'intervention de l'ONU et c'est au mois d'août 2003 que débute la première médiation du Secrétaire Général de l'ONU, Koffi Annan, conduite par le canadien Yves Fortier. Cette médiation visant à trouver une solution négociée gagnant-gagnant sur le tracé des frontières comme sur la mise en place d'une Zone de Développement Conjoint (ZDC) s'arrêta en 2006. Les parties étaient d'accord sur le principe mais n'arrivaient pas à harmoniser les positions sur la superficie de la zone (G. Rossatanga-Rignault – P. Moundounga Mouity, 2016, p. 173).

Succédant à Koffi Annan au poste de Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-moon proposa une nouvelle médiation aux parties, conduite par le Suisse Nicolas Michel jusque-là Secrétaire Général Adjoint de l'ONU chargé des questions juridiques. Cette nouvelle médiation était prévue en deux phases. La première d'une durée de 6 à 12 mois, continuation de la première médiation, devait permettre à nouveau de trouver une solution amiable. La deuxième phase, prévue en cas d'échec de la première, devait consister en la négociation d'un compromis juridictionnel préparant la saisine de la Cour internationale de Justice de la Haye, l'une et l'autre partie n'ayant pas souscrit à la clause facultative de juridiction obligatoire de la CiJ. Ce compromis juridictionnel fut finalement signé à Marrakech en 2016 devant l'ancien Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-moon. Les parties ont ensuite soumis le texte du compromis aux formalités de ratification interne avant de soumettre le dossier à la Cour qui a commencé à statuer sur cette affaire dès 2020.

Cette mise en contexte de notre étude montre la dynamique de changement des enjeux du différend, la chronologie et les détails sur les revendications territoriales sur les frontières entre le Gabon et la Guinée-Equatoriale pour la période retenue. En s'appuyant sur les théories réalistes, constructiviste et l'approche décisionnelle de politique étrangère, nous souhaitons démontrer que la dynamique des

enjeux a bel et bien entraîné une variété d'espaces ayant fait l'objet de litige aussi bien dans sa version coloniale que dans sa version postcoloniale. La théorie réaliste permet de mettre en exergue la manifestation des rivalités entre acteurs, le cas entre Français et Espagnols concernant l'incident de la Goélette La Levrette en 1866. L'approche constructiviste est exploitée dans le cadre des solutions envisagées par les parties pour régler les différends, le cas des solutions de *statu quo* qui ont été adoptées. Enfin, l'approche décisionnelle permet d'expliquer que certaines solutions ont été influencées par les liens de famille ou d'amitié qui existaient entre les plus hautes autorités. La réflexion sera menée en deux points : les espaces de conflictualité entre 1839 et 1968, d'une part, et entre 1968 et nos jours, d'autre part.

1. Les espaces de conflictualité de la période coloniale, de 1839 à 1968

Etant donné la pluralité d'espaces conflictuels enregistrés de 1839 à 1968, il nous a paru évident de diviser la présentation en deux séquences, la première prend en compte les cas survenus entre de 1839 et 1900, et la seconde prend ceux enregistrés entre 1900 et 1968.

1.1. Les espaces en conflits frontaliers de 1839 à 1900

Parmi les espaces convoités dans la baie de Biafra à cette époque, figurent en bonne place l'île Fernando Poo, Annobon, le Rio Muni, les Elobey et l'île Corisco.

1.1.1. Le Rio Muni

Dans les années 1870, des rivalités entre les Européens apparaissent à propos de la région du Rio Muni, espace situé dans le golfe de Biafra. Sur cet espace, les Français et Espagnols vont se rivaliser. Les Espagnols invoquaient la priorité de leurs droits dans la

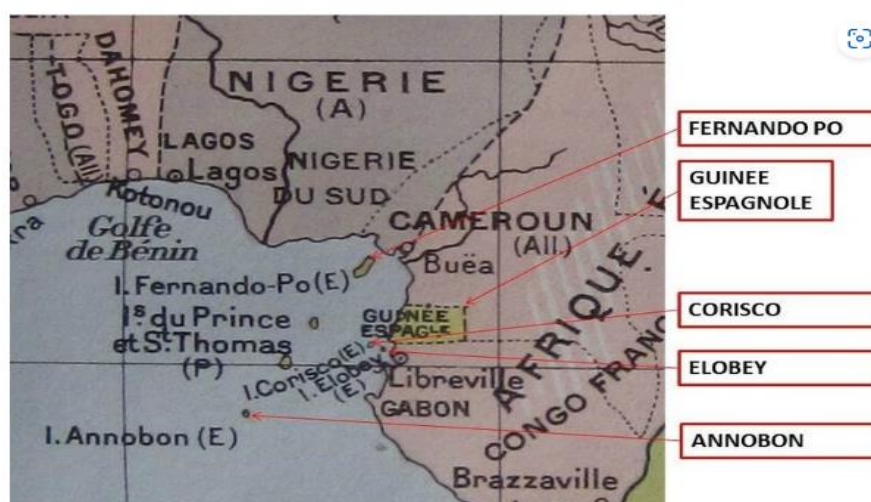
région ; droits qu'ils faisaient remonter au traité de rectification des frontières passé avec le gouvernement portugais dans les années 1777-1778. Les articles 14 et 15 de ce traité permettent aux embarcations espagnoles de stationner et de commercer librement dans les zones d'influence portugaises en Afrique, notamment à Sao-Tome et Principe, ainsi que Annobon et Fernando Poo. Le 24 mars 1778, Maria I du Portugal et Carlos II d'Espagne signèrent le traité du Pardo par lequel, l'Espagne se voyait attribuer un territoire de près de 800 000 km² en Afrique. Ces vastes possessions s'étendaient du Cap Santa Clara au nord jusqu'au delta de l'Ogooué au sud (J-C. Mabire, 1989, p. 518). Les Français s'appuyèrent sur le principe de leur présence effective dans la région. Et, à l'inverse, les délégués espagnols se basèrent sur l'antériorité historique de leurs prétentions.

1.1.2. La première manifestation sur les îles Fernando Poo, Elobey et Corisco, le Rio Muni

Mabire J.C. (1989) et Smith A. (1983) font partie des auteurs de référence pour comprendre l'histoire des rivalités européennes dans la baie de Biafra. En ce qui concerne l'île de Fernando Poo, les premières rivalités coloniales franco-espagnoles sont nées de l'installation à Fernando Poo en 1827, du capitaine anglais Owen, qui y fonda un comptoir. Dès lors, l'île prit un caractère anglais car jusqu'en 1844, il n'y avait pas d'Espagnols sur l'île et le pavillon espagnol n'était arboré que les dimanches. Neuf années après leur échec à San Carlos, les Britanniques proposèrent de racheter au gouvernement espagnol les îles d'Annobon et de Fernando Poo pour la somme de 60000 livres (J-C. Mabire, 1989, p. 518). La crainte de voir Fernando Poo et ses dépendances tomber entre les mains des Anglais était motivée par les avances faites au gouvernement espagnol par les Britanniques. C'est ainsi que dans le dessein de neutraliser les initiatives anglaises, le capitaine français Cousin passait, dès 1842 et 1855, des traités avec plusieurs chefs du Rio Muni. Ces actes donnaient à la France le droit de faire la police dans les rivières, d'y

descendre en armes, autrement dit, la France acquit les droits politiques réels. Après l'occupation directe de Fernando Poo par les Espagnols en 1856, il y eut une suite d'incidents, et des pourparlers s'engagèrent en Europe mais, sans résultat, d'où une recrudescence d'incidents.

Carte n° 1 : Guinée Espagnole – Fernando Poo – Corisco – Elobey – Annobon.



Source : odstamp.canalblog.com. Consulté le 10 septembre 2021.

A partir de cette carte de la baie de Biafra, on peut avoir une idée de la position des îles Fernando Poo, la Guinée-Equatoriale, Corisco, Elobey et Annobon.

1.1.3. La deuxième manifestation de la rivalité sur les îles Corisco et les Elobey Grande y Chico.

En 1859 (Smith A. 1983), le gouverneur Espagnol de Fernando Poo dépêchait une mission auprès du chef de Corisco pour l'établissement d'un droit de douane sur les navires qui fréquentaient le Rio Muni.

Cet acte de souveraineté souleva de vives protestations de la part du commandant en Chef de la mission navale française des côtes occidentales d'Afrique. Peu de temps après, le gouverneur de Fernando Poo renonça à la perception des droits de douane dans la baie de Corisco et déclara l'accès de la rivière Muni libre aux navires français. Mais cela n'empêcha pas les Espagnols de s'établir à Corisco, l'année suivante ; ce qui occasionna de nouvelles protestations françaises, suivies cette fois de menaces à peine voilées : « Les commandants de nos bâtiments se trouveraient autorisés à recourir à des mesures de coercition contre les Espagnols qui procéderaient à quelques occupations dans la rivière Muni ». Le retrait espagnol et la liberté de commerce dans la région furent confirmés au gouvernement français par une décision royale. Le gouvernement français s'estima satisfait de cette décision et décida de classer l'affaire. Mais, entretemps, les deux gouvernements ne voulant pas envenimer leurs relations s'étaient entendus pour trouver une solution amiable à leur différend. Par conséquent, ils s'accordèrent à observer un *statu quo* sur les îles et les rivières dont la souveraineté était revendiquée par les deux nations. C'est pourquoi en 1863, la France estima que le gouvernement de Fernando Poo en ordonnant aux habitants d'Elobey de renoncer au drapeau français et de hisser le pavillon espagnol, violait le *modus vivendi* décidé par les deux couronnes.

1.1.3. La troisième manifestation de la rivalité dans les îles Corisco et Elobey

Les travaux de certains auteurs tels que Mangongo-Nzambi A., (1969), Smith A., (1983) facilitent la compréhension des rivalités dans la zone d'étude. Il en ressort que de 1870 à 1900, la rivalité franco-espagnole est marquée par deux temps forts. Le premier concerne le départ des commerçants étrangers installés au Gabon pour s'établir dans les Elobey et Corisco qui étaient sous le contrôle des Espagnoles. En effet, dès 1870, l'Espagne a des difficultés à administrer ses

services des douanes, parce que ceux-ci s'étaient avérés moins rentables. Cela a eu pour conséquence, une liberté de commerce et d'établissement dans le Rio Muni et les Elobey. Tout le commerce de la rivière Como tendait effectivement à se déplacer depuis l'établissement d'un droit à l'exportation, les produits s'acheminaient vers la rivière Muni, qui les accaparait au détriment des négociants de Glass et de Libreville dont les opérations ne cessaient de décroître. On était même à redouter l'inutilité des postes de douane installés dans la Mondah. Par conséquent, il était vital pour la colonie du Gabon de parer à cette situation. Pour cela, la solution la plus en vue était le contrôle effectif de la région, de la rivière muni et des îles Elobey. Ce fut cette analyse de la situation qui incita le commandant Duperré, à écrire au Ministre des Colonies en ces termes (Smith A., 1983) :

La revendication de nos droits de souveraineté tant dans la rivière d'Angra (Muni) qu'à Elobey est devenue une question vitale pour le Gabon ; il est indispensable que le Cap Saint-Jean soit la limite Nord de nos possessions et j'ose me permettre de demander à votre Excellence de reprendre avec le gouvernement espagnol, les négociations qui ont été interrompues...

Dans le deuxième temps fort, on observe un fait nouveau, la coalition des autorités espagnoles et les négociants anglais, allemands. En effet, en 1886, le sous-gouverneur d'Elobey passait outre le *statu quo* qui impliquait, pour les deux nations, la faculté de commercer librement dans la baie, il commença par exiger des commerçants français un impôt annuel de deux mille cinq cent francs pour commercer dans le Muni. Cette décision fut suivie par une multitude d'exactions entre les autorités espagnoles et les commerçants français. Par la suite, les Espagnols allèrent jusqu'à empêcher l'entrée des navires français dans le Muni. En juin de la même année, le sous-gouverneur d'Elobey mettait ses menaces à exécution : les négociants français du Muni furent chassés par force par le gouverneur lui-même accompagné de dix soldats armés. Ils obligèrent les négociants français à amener avec eux le pavillon de leur nation. Après cette

expulsion des Français, le Ministère français de la Marine ordonna l'envoi d'une canonnière dans l'estuaire de la rivière où elle devait attendre les instructions qu'aurait inspirées la version du gouvernement espagnol des faits (L. Constantin, 1971, p. 182). Il ne restait plus que l'arrangement par entente directe au niveau des ministères des Affaires étrangères en 1900.

2. Les espaces disputés de 1900 à 1968

Les espaces querellés de 1900 à 1968 concernent les terres des concessionnaires français qui sont passées sous souveraineté espagnole. On a, le Woleu-Ntem perdu par le Gabon en 1911 à l'occasion de la crise d'Agadir au Maroc ; l'île Cocotiers à travers la construction d'une balise par le service français des Phares et Balise de Libreville. Les documents consultés indiquent que les espaces et chevauchements ont été créés par les erreurs de délimitation du traité franco-espagnol de 1900.

2.1. Les terres des sociétés concessionnaires françaises passées sous la souveraineté espagnole : le cas de la Société d'Exploitations coloniales, de 1900 à 1926.

Les travaux de l'historienne Coquery-Vidrovitch C. (1963) donnent un intéressant narratif de la manifestation des disputes concernant les terres des sociétés concessionnaires. En effet, c'est le 20 août 1898 que Lesieur, négociant français, adressait au Ministère français des Colonies deux demandes de concession au Congo Français ; et faisait ainsi partie des 119 hommes d'affaires attirés la même année par la décision de l'État de faire exploiter la colonie par de grands concessionnaires qui mettraient en valeur à leur gré de vastes superficies pouvant atteindre plusieurs milliers de kilomètres carrés. Il agissait d'une note du Ministre des Colonies visant à dépecer le domaine colonial en concessions d'entreprises. Pendant la durée temporaire des concessions, le bénéficiaire aurait la jouissance aussi

entière que possible de tous les biens vacants et sans maître, en fin de concession, il garderait la propriété de ceux de ces biens par lui mis en exploitation régulière. Contre toute attente, les territoires convoités par Lesieur passèrent dès 1900 sous-autorités de l'Espagne et le négociant allait consacrer vingt-cinq ans de sa vie à revendiquer vis-à-vis du gouvernement français et contre le gouvernement espagnol des droits plus ou moins illusoires. En effet, dès 1900, le conflit dépassa le cadre de la politique intérieure car, le territoire du Rio Muni fut reconnu à l'Espagne par le traité du 27 juin 1900 conclu entre Delcassé et Léon Castillo et ratifié par le Parlement le 20 mars 1901. Dès lors, les deux pays s'affrontèrent ouvertement à propos de la Société d'Explorations Coloniales en soutenant des thèses opposées en matière de droit colonial. Les décrets de 1904 accusaient en apparence du moins, une divergence profonde entre les conceptions française et espagnole du droit de propriété aux colonies. Deux principes fondamentaux se posaient solidaires, l'un de l'autre, la propriété indigène et le droit des indigènes à disposer de leurs terres, et la propriété de l'État.

La position espagnole était nette. Seules appartenaient aux indigènes, les terres nécessaires à l'habitation et la culture qui avaient été cadastrées comme propriétés de tribus. Tout le reste appartenait à l'État et il existait à l'origine d'autres propriétés privées que celles qui sont accordées par l'État qui seul avait le droit de disposer des terres. Par la suite, aucune cession faite par les indigènes n'était valable si elle n'était ratifiée par les autorités.

Dans les colonies françaises, le droit de propriété ne s'opposait guère au droit espagnol ; ce que les Espagnols appelaient propriété indigène, les Français le désignaient par le terme « réserve indigène ». Il s'agissait des terres que l'administration entendait préserver de l'avidité des grands concessionnaires. Une circulaire de 1902 proposait de réserver en moyenne aux villages par tête d'habitant, 25 ha où les droits de propriété collective des indigènes devaient être respectés, prescription dont le Ministre devait bientôt préciser devant les protestations des négociants : elle n'avait rien d'absolu bien

qu'elle fût publiée en stricte application de l'article des décrets de concession stipulant que la société concessionnaire pouvait exercer ses droits seulement en dehors des villages occupés par les indigènes et des terrains de cultures de pâturages ou forestiers qui leur étaient réservés et ils ne pouvaient céder soit au concessionnaire soit à des tiers qu'avec l'autorisation du Gouverneur de la Colonie (C. Coquery-Vidrovitch, 1963, p. 40).

Le gouvernement espagnol avait donc de multiples raisons de repousser les revendications de la Société d'Explorations Coloniales. Il ne reconnaissait pas la validité de l'achat des terres aux indigènes qui n'en étaient pas propriétaires. La Société d'Explorations Coloniales n'avait pas fait suivre ses achats d'une mise en exploitation suffisante et n'avait pas demandé à la nouvelle administration de les ratifier. A ces arguments de principe, les Espagnols joignaient des reproches de forme sur les contrats de vente car ceux-ci n'avaient pas été traduits dans la langue des indigènes.

2.2. La cession du Woleu-Ntem à la colonie Allemande du Cameroun en 1911

L'histoire des rivalités impériales dans le Woleu-Ntem a été bien relatée par plusieurs auteurs parmi lesquels, Coquery-Vidrovitch C. (1999) et Metegue N'nah N. (2006). Au mois de juillet 1911, la crise d'Agadir éclate entre l'Allemagne et la France (Y. S. Yeptiep Siohdjie, 2018, p. 13). L'Allemagne, il faut s'en souvenir, n'accepte pas l'Accord d'Algésiras qui octroie à la France une position avantageuse au Maroc. Pour exprimer son mécontentement, elle envoie un navire de guerre, Panther, devant le port d'Agadir pour empêcher l'établissement effectif du protectorat français conformément à l'accord de 1906. Cet épisode connu sous le nom de « Coup d'Agadir » déclenche une crise qui prend fin en novembre 1911. Il donne le droit à la France d'installer finalement son protectorat au Maroc mais, en retour, l'Empire français cède un territoire de 300.000 km² situé dans le Nord-Est du Cameroun,

l'Ouest de l'Oubangui-Chari, le nord du Congo français et le nord du Gabon.

Et c'est ainsi que le Woleu-Ntem, l'ouest de l'Ogooué-Ivindo et le nord de l'Estuaire entrent dans l'Empire allemand. Les cartes ci-après tentent d'illustrer la situation.

De la gauche vers la droite, la première carte présente le Kamerun sans le Woleu-Ntem en couleur blanche, et le rouge marque la présence du Woleu-Ntem en 1911. La carte du milieu présente la partie du Woleu-Ntem cédée au Kamerun allemand. La troisième carte montre à travers une équerre en rouge qu'en dehors du Woleu-Ntem, une partie de la province de l'Estuaire du Gabon, notamment Cocobeach, aurait été cédée. A l'issue de la Première Guerre mondiale 1914-1918, la France va récupérer ses territoires perdus en 1911 en vertu du Traité de Versailles qui consacra le retour des anciennes colonies françaises, passées sous drapeau allemand en 1911, dans l'Empire français.

2.3. L'île Cocotiers : la persistance d'une rivalité territoriale franco-espagnole au sujet d'une balise en 1955

Les rivalités franco-espagnoles ont continué après 1924, et l'affaire de la balise de Cocotiers en 1955 en est une parfaite illustration (P. Moundounga Mouity, 2018).

Comme il a été dit précédemment, la Convention Franco-espagnole de 1900 a laissé un goût d'inachevé. En effet, le service français des Phares et Balises de Libreville au Gabon a entrepris, en février 1955, des travaux de construction d'une balise sur l'île Cocotiers. C'est ainsi que le 15 mars 1955, le Directeur des Travaux Publics de la colonie française du Gabon était informé qu'une force espagnole avait débarqué sur l'îlot et demandait l'évacuation sans autre forme de procès des ouvriers commis à ce chantier. Envoyés sur site, une équipe d'ingénieurs français se heurtera au refus de toute discussion des Espagnols qui menacèrent d'ouvrir le feu si la vedette française ne repartait pas en embarquant ses ouvriers et leur matériel. Face à ces menaces, les Français plièrent bagages. Sauf que, le 18 mai 1955, les travaux reprirent et furent achevés à la fin de ce même mois de mai. De 1955 au début des années 1970, la subdivision des Travaux Publics de Libreville a continué à entretenir la balise (notamment par des

travaux de peinture tous les deux ans). Signalons que, pour prendre au mot les Espagnols, l'administration française leur adressa la facture des travaux de la balise que, bien entendu, ils n'ont jamais payée.

2.4. Les espaces et chevauchements créés par les erreurs de délimitation du traité franco-espagnol de 1900

Les auteurs Rouard de Card E. (1982), Mangongo Nzambi A (1969), Owaye J-F (1997), et Loungou S. (1999) mettent en relief les chevauchements créés par des délimitations territoriales ratées. Owaye J-F. faisait déjà observer que les études consacrées aux frontières africaines décrivent une Afrique balkanisée selon les frontières issues de la colonisation qui sont abstraites, arbitraires, artificielles, des produits d'importation imposés aux Africains au mépris des géographes et des ensembles naturels physiques, ethniques ou économiques : « *ces tracés au cordeau [...] auraient divisé, découpé, soumis l'Afrique à un compartimentage non voulu d'où viendraient tous ses maux* ». Etudiant le cas du Gabon et de la Guinée Équatoriale, l'auteur note que cette frontière reste la plus abstraite au Gabon. Sa non-démarcation fut à l'origine de plusieurs antécédents frontaliers dont le contentieux appelé « guerre des îles » de 1972, marqua le point paroxystique. Les travaux des commissions nationales des frontières ont identifié ces chevauchements dans un rapport en 2004. L'enseignant-chercheur Serge Loungou (1999, p. 439-449) a relayé cette information dans son article consacré à la frontière au nord du Gabon. Il note que la frontière terrestre entre ces deux pays est clairement définie par la Convention franco-espagnole du 27 juin 1900, cependant, celle-ci revêt un caractère contentieux du fait de sa non-démarcation. De l'examen des documents cartographiques couvrant les nord et nord-ouest du Gabon ainsi que des reconnaissances effectuées par les membres de la commission nationale des frontières, il en ressort des observations ci-après :

- 1) Dans la province de l'Estuaire (Nord-Ouest), plus précisément à l'Est de la préfecture de Cocobeach, la Guinée-Equatoriale occupe

90 km² environ de territoire légal gabonais ;

- 2) Dans les départements du Woleu et du Ntem, la rivière Kyè est devenue de fait la frontière entre le Gabon et la Guinée-Equatoriale au lieu du méridien 11°20'E. Cette frontière de fait n'est pas sans conséquences. Ainsi, dans la portion de territoire comprise entre le méridien 11°20'E et la rive droite de la Kyè, le Gabon occupe près de 3 km² d'espace légalement guinéen correspondant à la zone d'implantation de la brigade de gendarmerie d'Assok. Entre Assok et Fong-Essandone, le territoire compris entre le méridien 11°20'E et la rivière Kyè est devenu de fait territoire guinéen alors qu'en principe la frontière légale passe à l'ouest de cette rivière, à plus de 8 km en ses points les plus éloignés. Dans cette zone d'une superficie de 180 km², le réseau routier construit par la Guinée-Equatoriale, entre ses localités d'Ebebeyin et de Mongomo, s'étend sur près de 43 km, essentiellement le long de la rivière Kyè, et dessert de nombreux villages parmi lesquels Ngong, Alen, Adzap, Mekomo, Edoum, Ebeigne. Selon les experts gabonais, faute de pouvoir investir de façon durable dans cette zone, les autorités guinéennes n'y entretiendraient plus que des postes de sécurité à Messama, Alen, Ngong, Mekomo ; soit à peu près tous les 5 km face aux villages gabonais (S. Loungou, 1999, p. 439-449) ;
- 3) Dans la rivière kye entre les villages Fong et Mbo-Essandone : après avoir chevauché la rivière Kyè entre les villages Fong et Mbo-Essandone d'où cette rivière coule (d'abord à l'ouest puis à l'est du méridien 11°20'E) à partir du village gabonais d'Olam-Nzé jusqu'au confluent Kyè-Mvézé, ce méridien (qui constitue la frontière légale entre le Gabon et la Guinée), traverse la localité guinéenne d'Ebebeyin, avant de passer exactement par le point triple nord-ouest, lieu de convergence des frontières du Gabon, de la Guinée et du Cameroun. Dans cette zone, la Guinée-Equatoriale empiète sur le territoire gabonais par la ville d'Ebebeyin et ses environs sur une superficie approximative de 15 km².

En définitive, ces trois illustrations viennent de montrer que l'île

Fernando Poo, les îles Elobey, Corisco et le Rio Muni avaient été disputés vivement par les Français et les Espagnols lors de la période coloniale de 1839 à 1968. On retient alors qu'une partie des problèmes territoriaux avait été réglée, une autre au contraire est restée en suspens. Qu'en est-il après la période coloniale ?

3. Les espaces de conflictualité durant la période postcoloniale, de 1970 à 2020

L'analyse de la situation est séquencée en deux principaux épisodes : le premier prend en compte les litiges territoriaux survenus entre 1970 et 1979, période marquant le règne du Président Macias Nguema en Guinée-Equatoriale ; le deuxième va de 1980 à 2020 et prend en compte le règne du Président Obiang Nguema.

3.1. Les espaces disputés de 1970 à 1979

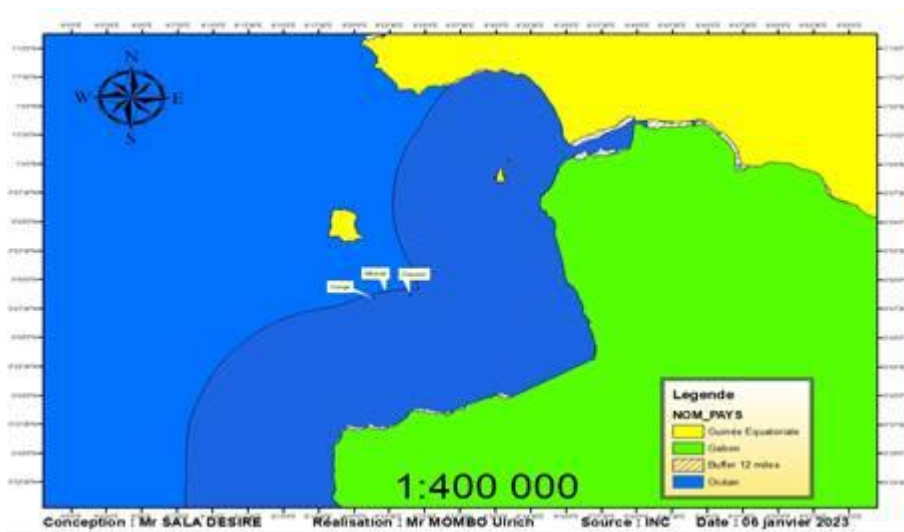
La période de 1970 à 1979 fut marquée par trois principaux litiges frontaliers à savoir, le litige frontalier Gabon/Guinée-Equatoriale sur la souveraineté des îles Mbanié, Conga et Cocotiers ; le litige frontalier opposant Equato-Guinéens, Gabonais, et Camerounais au sujet de la souveraineté des territoires de Kyè-ossi, et les litiges latents concernant les territoires maritimes conférés à l'Etat côtier par la Convention de Montego Bay de 1982.

3.1.1. Les îles Mbanié, Conga et Cocotiers

Liniger-Goumaz M. (1986), Ntoutoume Ngome J. (2007), Ropivia M.L (2011) ont publié des ouvrages sur les îles Mbanié, Conga, et Cocotiers. L'île Mbanié est une petite île située dans les eaux gabonaises à une dizaine de kilomètres de la côte de la province de l'Estuaire. L'île est sans population à l'exception du détachement de gendarmes gabonais qui y est installé en permanence depuis 1972. La souveraineté gabonaise est contestée par l'État voisin de la Guinée-

Equatoriale, comme pour l'île voisine de Cocotiers et l'îlot Conga. Les parties ont soumis ce différend à l'arbitrage de la Cour internationale de Justice depuis 2020 et l'affaire suit son cours. Il convient de rappeler que la source de la contestation provient d'une divergence d'interprétation de la convention franco-espagnole du 27 juin 1900, laquelle est muette sur l'appartenance des îles en cause. Ces îles aux nombreuses richesses halieutiques, énergétiques, et touristiques sont représentées dans la carte ci-après. Le schéma démontre, dans la partie hachurée en couleur bleu, comment le Gabon s'approprie ces îles sous la base de son décret-loi qui permet l'extension à une distance de 12 miles.

Carte 3 : Appropriation des îles Mbanié, Conga, et Cocotiers sous une projection de 12 miles



3.1.2. Kyè-Ossi : un territoire revendiqué de 1972 à 1976 à la fois par la Guinée-Equatoriale, le Gabon, et le Cameroun

Medjo Medjo M.B. (2021), et Onana Mfege H, (2004) permettent de comprendre ce qui s'était réellement passé. Dans les années 1970, la localité de Kye-Ossi est disputée par la Guinée-Equatoriale, le Gabon et le Cameroun. Mais des trois prétendants, c'est le Cameroun qui eût raison et la localité lui fut rétrocédée. Les populations sont ainsi passées du statut de citoyens équato-guinéens, ensuite de citoyen gabonais, enfin de citoyens camerounais (Medjo Medjo M.B. (2021, p. 17).

La querelle frontalière entre les trois Etats de cette région au sujet de Kyé-Ossi s'explique sur la base des considérations historiques. En 1936, un accord tacite sur Akelengue a été conclu entre les responsables français et espagnols respectivement présents dans ces pays (Dyebond, 2006). C'est cet accord qui a entériné l'octroi temporaire de la localité de Kyé-ossi aux autorités espagnoles présentes en Guinée-Equatoriale à cette époque. Celles-ci auraient sollicité ce site dans le but d'étendre le centre de lépreux d'Akomesseng (Guinée-Equatoriale). Contre toute attente, après le départ des Espagnols de la Guinée, les dirigeants équato-guinéens ont pris pour alibi cet accord tacite pour manifester leurs visées expansionnistes sur Kyé-Ossi compte tenu de sa position géostratégique, qui pourrait être au XXe siècle une source d'opportunité économique (Dyiebong, 2006). Nourri également de son côté par les ambitions de conquête territoriale sur Kyé-Ossi, le Gabon s'est rapidement insurgé contre le comportement envahissant de la Guinée-Equatoriale sur cette localité.

À la fin de l'année 1971, la localité de Kyé-Ossi devint un territoire gabonais. Informé de l'affaire en 1972, le Cameroun par le biais du président Amadou Ahidjo avait offert sa médiation. Seulement, au cours des enquêtes, les négociateurs camerounais avaient réalisé qu'en réalité, Kyé-Ossi n'était ni gabonais, ni équato-guinéen (Sumo, 2017) mais bien camerounais en vertu de la convention du 18 avril 1908

entre la France et l'Allemagne qui fixe la limite entre les deux pays. C'est ainsi que le gouvernement camerounais débuta les revendications territoriales sur Kyé-Ossi à la fin de l'année 1972. Très vite éclata un conflit frontalier entre le Cameroun et le Gabon. Après des réunions de la commission mixte Cameroun-Gabon, une rencontre au sommet entre les présidents Ahidjo et Bongo eut lieu à N'Gaoundéré le 14 juin 1976. Après cette négociation, la partie gabonaise reconnut qu'elle avait empiété sur le territoire camerounais. En moins d'une heure, cet incident fut ainsi réglé. Un protocole d'accord fut signé, le 14 juin 1976 par les deux chefs d'État (Onana Mfege H, 2004, p. 22.)

3.2. Les espaces disputés de 1979 à 2020 : les territoires maritimes conférés à l'Etat côtier par la Convention de Montego Bay de 1982

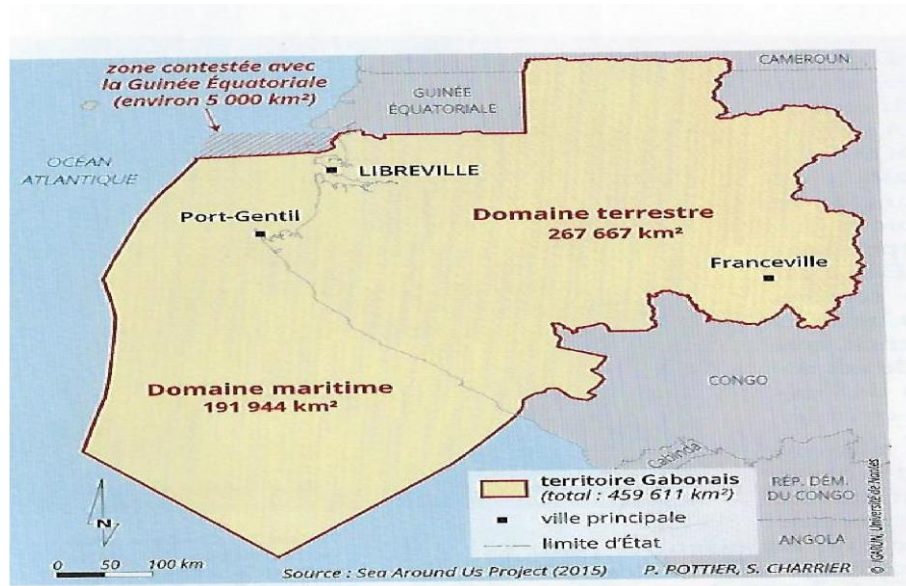
Si la convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer du 10 décembre 1982 constitue le cadre théorique de référence pour évoquer les nouveaux droits des Etats côtiers, la mise en œuvre des textes entraîne cependant des disputes territoriales. Labreque G. (2005), Kegne Kamnga M. (2006), Rossatanga-Rignaul G. et Moundounga Mouity (2016) ont fait le point sur le différend frontalier qui oppose le Gabon à la Guinée Equatoriale.

Avant la Convention de 1982, la fixation unilatérale des limites frontalière était plus ou moins acceptée en référence à la déclaration Truman de 1950 selon laquelle l'Etat côtier pouvait fixer des limites en fonction de sa capacité de contrôle. C'est ainsi que le Gabon, après avoir fixé les limites de la mer territoriale à 12 miles, accordera un permis de recherche d'hydrocarbures au consortium Gulf Oil-Shell Gabon dont la limite nord était définie comme la frontière entre le Gabon et la Guinée Equatoriale (Rossatanga-Rignaul G. – Moundounga Mouity P. 2016,p.157). La Guinée Equatoriale fera de même en accordant un permis sur la zone entourant les îles Elobey, Corisco, et les îles Mbanié, Conga et Cocotiers.

A partir de la Convention de Montego Bay, la deuxième illustration

de la dispute territoriale va se faire à partir du décret-loi équato-guinéen de 1999 n°1/1999 du 6 mars 1999 par lequel, ce pays fixe unilatéralement les limites de sa frontière maritime et s'approprie les îles disputées. C'est le lieu de rappeler que la superficie disputée a été revue à la hausse par la maximisation des miles à 24 miles marins en 1970, 100.000 en 1972, puis 200.000 miles en 1982, ce qui a pu se traduire sur le terrain par la revendication d'un espace maritime de plus de 5000 km². Il convient aussi de noter que la mer du golfe de Guinée est une zone réputée très riche ; elle recèle d'abondantes ressources halieutiques, floristiques, faunistiques, portuaires, touristiques et pétrolières. Dans la quête des solutions au présent litige, Labrèque G (2005) et Kegne Kamnga M (2006) ont préposé une délimitation par voie d'accord concerté.

Carte n° 4 : Les territoires maritimes contestés entre le Gabon et la Guinée Equatoriale après la Convention de Montego Bay du 10 décembre 1982



Source : Pottier P – Menie Ovono Z. 2016, p. 22.

Il faut observer la zone contestée est indiquée par une flèche rouge.

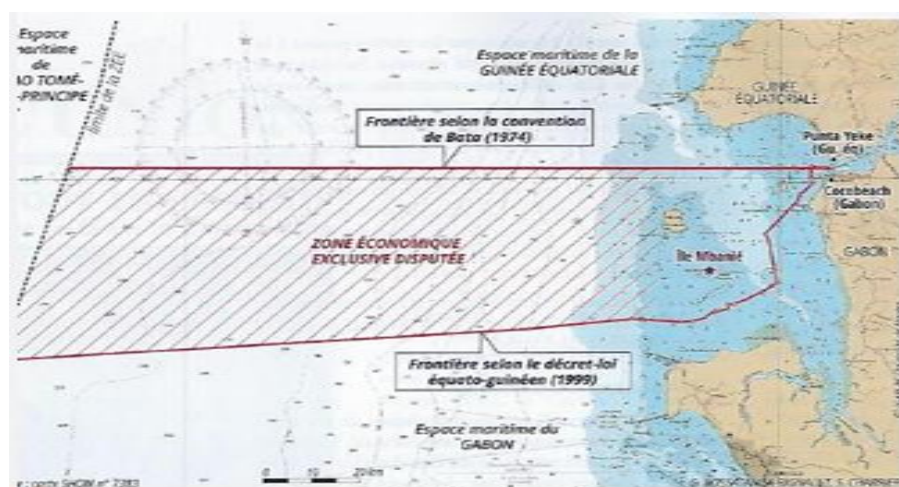
La deuxième dispute met en relief les oppositions d'opinion sur la proposition faite aux parties au litige d'exploiter conjointement les ressources issues des espaces disputés.

3.2.1. Les disputes sur la Zone Economique Exclusive : cas de l'espace convoité à travers le décret-loi équato-guinéen n° 1/1999 du 6 mars 1999

S'inspirant de la doctrine du Président américain Harry Truman, exposée en 1950, et qui permet à l'Etat de fixer lui-même ses limites en mer et en fonction de l'étendue du pouvoir de contrôle ou

d'exercice de souveraineté, la Guinée-Equatoriale avait décidé de délimiter unilatéralement, en 1999, les limites de sa frontière maritime avec le Gabon. Le schéma ci-dessous présente la ligne frontière proposée par le traité franco-espagnol de 1900, et la convention de Bata, signée entre le Gabon et la Guinée-Equatoriale en 1974. Cependant, la partie gabonaise remet en cause le décret-loi du 6 mars 1999 (Rossatanga-Rignault G. – Moundounga Mouity P. 2016, p. 174-175). Cette contestation est fondée sur l'idée selon laquelle la Guinée n'aurait pas utilisée la méthode juridique appropriée à la délimitation de la frontière maritime entre les deux peuples. Ce décret-loi de la Guinée-Equatoriale est illustré à travers la carte n° 3.

Carte n° 5 : une illustration du décret équato-guinéen de 1999 fixant unilatéralement sa frontière maritime



Source : Rossatanga-Rignault R. et Moundounga Mouity P. 2010, p. 174.

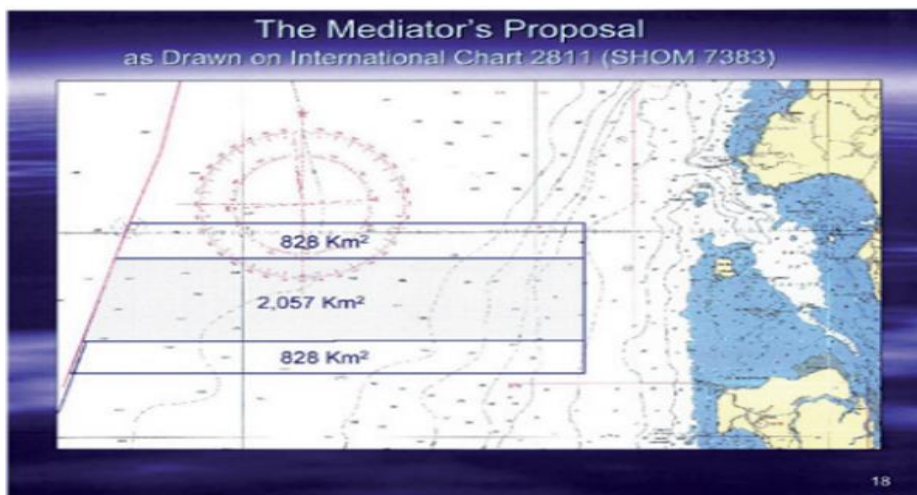
On peut observer que sur la ligne frontière de la convention de Bata, l'île Mbanié se trouve du côté gabonais. En revanche, la frontière, selon le décret-loi équato-guinéen de 1999, place l'île

Mbanié du côté équato-guinéen. Pour G-R. Rossatanga-Rignault et P. Moundounga Mouity, 2010), « ce décret-loi affirme la souveraineté de ce pays sur les îlots disputés, et produit une ligne frontière sans fondement juridique sérieux. Avec un non-dit de taille : l'inexistence d'une frontière maritime entre les deux pays jusqu'à cette date, donc la négation de la convention de 1974 ».

3.2.2. Des projets de Zone de Développement Conjoint (ZDC) : un espace de compromis boycotté

Dans son article sur la gestion des ressources transfrontalières, Ropivia M-L (2017, p. 114-117) met en exergue le débat autour de l'exploitation des ressources communes entre le Gabon et la Guinée Equatoriale. La Zone de Développement Conjoint (ZDC) en anglais Joint Development Zone (JDZ) est une solution proposée aux parties par les médiateurs de l'ONU. Rappelons que la médiation est un mode de règlement pacifique de différends qui consiste pour un médiateur désigné de rapprocher les points de vue entre les parties antagonistes en vue de parvenir à une solution consensuelle dans un esprit de gagnant-gagnant. Dans le cas du différend frontalier Gabon/Guinée Equatoriale, la première réunion de médiation a eu lieu à New York le 22 août 2003. Au cours de cette réunion chacune des Parties avait présenté au médiateur un mémoire présentant les faits, les revendications et les suggestions de solution. Après une proposition des zones d'exploitation communes par chaque Etat protagoniste, le médiateur proposa à son tour le plan de la zone d'exploitation commune (carte n° 4).

Carte n° 6 : Représentation de la JDZ proposée par le médiateur égyptien



Source : Ropivia M-L 2011, p. 115.

Représentée sur la Charte internationale 2811 de la carte 7383 du Service Hydrographique d’Outre-mer, SHOM, (France), la JDZ globale proposée par le Médiateur comprend trois secteurs : un secteur Nord de 828 km², concédé exclusivement à la Guinée Équatoriale ; un secteur central de 2057 km² commun aux deux États ; un secteur Sud de 828 km², dévolu exclusivement au Gabon (Ropivia M, 211, p. 2011).

S’agissant de la gestion du secteur, les revenus sont partagés équitablement entre les trois secteurs de la JDZ : le secteur Nord est administré par la Guinée Équatoriale qui y bénéficiera du plus grand pourcentage de revenus ; le secteur Sud est administré par le Gabon qui y bénéficiera du plus grand pourcentage de revenus ; le secteur central est administré conjointement par une Autorité commune redistribuant 50 % des revenus à chacune des parties.

Le problème va se poser au niveau de l’exécution du projet. En effet, le 1^{er} août 2004, les délégations des deux pays ont pris rendez-

vous pour négocier des limites de JDZ conformément au communiqué conjoint du 19 janvier 2004. Le 29 juillet 2004, la Guinée-Equatoriale envoya une mission de reconnaissance à Mbanié pour préparer l'arrivée des troupes en complément du protocole d'Addis Abéba, mais les troupes gabonaises en ont refusé l'accès (Sala D. 2010, p.104). Ces actes de boycott du protocole d'Addis Abéba marquent l'échec de la médiation conduite par Yves Fortier.

Conclusion

Les développements précédents montrent que les frontières se sont régulièrement déplacées en fonctions de la dynamique de changement d'intérêts. Et, les solutions proposées n'ont souvent été que partielles laissant persister des différends. On a vu la France des années 1870, en dépit d'une solution de *statu quo*, quitter la rivière du Gabon pour aller fixer sa nouvelle frontière au Cap Saint-Jean pour défendre ses intérêts. C'est aussi le cas de la Guinée-Equatoriale qui, malgré la convention de Bata de 1974, va rallonger sa frontière à travers le décret-loi de 1999 afin de s'approprier l'île Mbanié. Les entreprises multinationales pétrolières ont suivi les traces des Etats car, elles sont arrivées à modifier leurs permis de recherche et d'exploitation en agrandissant les frontières à travers les cartes proposées par leurs services des frontières, le cas d'Hamilton Bros Oil Company. Marc Louis Ropivia les appelle ironiquement « des compagnies pétrolières devenues traceuses de frontière maritime » (cité par J-V Ntuda Ebodé et al. p.113). Le titre évocateur de l'article de Janet Roitman et Gérard Roso (2001, p.121) a tout son sens ironique : « Guinée-Equatoriale : être « off-shore » pour rester « national ».

La question de la conflictualité guinéo-gabonaise ouvre un intéressant champ d'études sur les espaces de conflit larvé car les questions de chevauchement soulevées depuis 1999 par Serge Loungou restent d'actualité. Il faudra donc réfléchir par exemple sur le statut juridique actuel des localités gabonaises de Ngong, et Alen cédées à la Guinée-Equatoriale le 12 septembre 1974 dans le cadre de

la Convention de Bata, alors que ces territoires sont encore sous administration gabonaise en 2023.

Liste des références

1. Documents diplomatiques

- A.N.S.O.M. Gabon-Congo VI. Dossier 7, vol, III. 2.
- Rapport n° 156. Archives Nationales, Paris ;
- A.N.S.O.M. Gabon-Congo II. Dossier I, vol, III. 2.
- Rapport du litt. De Vaisseau Br Aouzec. Archives Nationales, Paris ;
- A.N.S.O.M. Gabon-Congo. Archives Nationales, Paris ;
- A.N.S.O.M. Gabon-Congo – VI. Archives Nationales, Paris ;
- Dépêche du 4 janvier 1862. De M. Calderon Colantes à M Barrot, Ambassadeur de France. Archives Nationales, Paris
- A.N.S.O.M. Gabon-Congo VI - Dossier 7 (b). Archives Nationales, Paris.

2. Documents juridiques

- Traité de Pardo signé le 11 mars 1778 entre l'Espagne et le Portugal.
- Convention pour la délimitation des possessions françaises et espagnoles sur la côte du Sahara et sur la côte du golfe de guinée, signée à paris le 27 juin 1900.
- Charte des Nations Unies de 1945.
- Convention délimitant les frontières terrestres et maritimes entre le Gabon et la Guinée Équatoriale, signée à Bata le 12 septembre 1974.
- Convention de Vienne sur le droit des traités Faite à Vienne le 23 mai 1969.
- Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (Convention de Montego Bay) de 1982.
- Décret-loi Equato-guinéen n° 1/1999 du 6 mars 1999 par

lequel la Guinée Equatoriale établit unilatéralement ses frontières maritimes.

3. Bibliographie

- Bardonnet, D. – Carroz, J. 1973. « Les Etats de l’Afrique de l’Ouest et le droit international des pêches maritimes ». In *Annuaire Français du droit international*, pp. 837-874.
- Bouquet, C., 2003. « L’artificialité des frontières en Afrique subsaharienne ». In *Les Cahiers d’Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, 56 (222), pp.181-198.
- Boutros Ghali, B., 1973. *Les conflits de frontières en Afrique*, Paris. Editions techniques et économiques.
- Brownlie, I., & Burns, I., 1979. *African Boundaries: A Legal and Diplomatic Encyclopaedia*. C. Hurst & Co. Publishers. Cambridge, 355pp.
- Cabot J., 1978. *Les frontières coloniales en Afrique. Hérodote* p. 114-131.
- Coquery-Vidrovitch, C., 1985. Problèmes de frontières dans le Tiers-Monde. Paris, L’Harmattan.pp. 250.
- Coquery-Vidrovitch C., 1963. « *L’intervention d’une société privée à propos du contesté franco-espagnol dans le Rio Muni. La Société Explorations Coloniales 1899-1924* », in Cahiers d’Etudes africaines, Paris, pp. 22-68.
- Coquery-Vidrovitch C., 2001. Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930. In OpenEdition Book.Tome 1, Paris, 305 p.
- Constantin L., 1971. *Psychologie de la négociation*, Paris, PUF p182 ;
- Ewangue, J.-l., 2009. « Comment la Guinée Equatoriale défend ses frontières et son peuple ». In *Enjeux géopolitiques en*

Afrique centrale, L'Harmattan, Paris. p. 195-213.

- Fedangai, J., 1986. « *Genèse et évolution des frontières africaines contemporaines : les frontières de l'Afrique équatoriale française, 1885-1945* ». Thèse de 3e cycle en sciences politiques- Institut d'Etudes Africaines, Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône, France.
- Foucher, M., 1991. *Fronts et frontières : Un tour du monde géopolitique* (Nouvelle édition revue et augmentée). Paris : Fayard. pp. 478.
- Rossatanga-Rignault G. – Moundounga Mouity P., 2016, p. 173). « La sauvegarde de la souveraineté maritime nationale : l'île Mbanié », in « Les régions littorales du Gabon. Eléments pour une planification stratégique du territoire ». Coédition LERG-Nantes Géolittomer, UMR 6554 CNRS (France) & Editions Raponda-Walker (Gabon). Sous la direction de Pottier P. -Zéphirin Menie Ovono Z- Edgard Faure F., Bignoumba G.S. 417 p.
- Kamto M., 1985. « L'affaire de la délimitation de la frontière maritime Guinée/ Guinée-Bissau », in *Revue égyptienne de droit international*, vol. 41 p.
- Kegne Kanga M., 2006. *Délimitation maritime sur la côte Atlantique africaine*, Bruxelles. Éditions Bruylant. Université de Bruxelles, 317 p.
- Liniger-Goumaz M., 1986. *Connaître la Guinée Equatoriale*, Paris, éditions des peuples noirs, p. 12.
- Mangongo-Nzambi (A.) : « La délimitation des frontières du Gabon », Paris, *Cahier d'études africaines*, volume 9, Numéro 33, 1969, pp. 5-53.
- Medjo Medjo M. B., 2021. *L'influence de l'ethnicité sur le commerce frontalier : le cas de la ville de kyé-ossi au Sud Cameroun*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Stellenbosch, p. 17.
- Moundounga Mouity P., 2018. « Dynamique géopolitique

maritime en Afrique centrale : Brèves réflexions sur le différend frontalier maritime entre Gabon et Guinée Équatoriale ». in *Res Militaris*, vol. 8, n° 2, Summer-Autumn/Été-Automne. 19 p.

- Owaye J-F., 1997. Système de défense et de sécurité du Gabon de 1960 à nos jours. Thèse de doctorat d'Histoire militaire et Etudes de Défense, sous la direction du Pr Jean-Charles Jauffret, Tome I, Université Paul Valéry, Montpellier III, Montpellier.
- Pottier P. - Menie Ovono Z., 2016. « Les régions du littoral du Gabon. Éléments de réflexion pour une planification stratégique du territoire ». Libreville, Coédition LETG-Nantes Géolithhomer et Editions Raponda Walker (Gabon) p. 174-175.
- Ropivia M. L., 2011. Gabon-Guinée Équatoriale : les défis d'une gestion concertée des ressources pétrolières Off-Shore. In « La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique centrale : Quelques leçons pour l'intégration régionale ». Sous la direction scientifique du professeur Ntuda Ebodé, J-V. Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 181p.
- Sala D., 2010. *Le différend frontalier Gabon/Guinée Equatoriale sur la souveraineté des îles Mbanié, Conga, et Cocotiers*. Mémoire Master II- Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), Yaoundé, 144 p.
- Sala D., 2022. « Les conséquences du litige frontalier Gabon/Guinée Equatoriale sur la souveraineté des îles Mbanié, Conga, et Cocotiers », in *revue EDS*, N°4, Université Abdou Moumouni, Niamey, pp.175.
- Smith A., Le Gabon et les rivalités européennes (1870-1920).Mémoire de DEA en géographie, Université Paris VII, 1983.
- Yeptiep Siohdjie Y. S., 2016. *Gouvernance territoriale et développement local en Afrique centrale : la région transfrontalière entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée-*

Equatoriale. Thèse de Doctorat, Université Catholique de Louvain, Louvain, p. 13.

Le dispositif social des ports gabonais : regard rétrospectif sur la profession d'ouvrier Docker

Brice IBOUANGA

Chargé de recherche
Institut de Recherche en Sciences Humaines (Libreville-Gabon)
Groupe de Recherche sur l'Environnement et le Développement des
Sociétés (GREDES)
brice.ibouanga@yahoo.fr

Résumé : La croissance continue de la conteneurisation des marchandises a conduit l'Autorité portuaire gabonaise à développer de nouvelles infrastructures (Port cargo d'Owendo) et à optimiser l'utilisation des installations existantes. Outre le trafic conteneurisé, les ports de commerce gabonais enregistrent un volume important de marchandises conventionnelles. Pour les deux types de transport de marchandises, le transport conventionnel nécessite suffisamment d'ouvriers dockers pour assurer les opérations de chargement et de déchargement. La présente contribution tente d'apporter des éclairages sur les profondes évolutions qu'a connues cette profession dont l'organisation actuelle est en grande partie encadrée par l'Arrêté du Ministre des Transports N° 000009/MT/SG/CABM du 09/07/2021 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Bureau de gestion des dockers temporaires en République Gabonaise. La méthodologie retenue s'appuie sur une observation de terrain, une analyse des textes législatifs et réglementaires, d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de trente-cinq (35) acteurs, principalement, le collectif des dockers, le bureau d'embauche du Groupement Professionnel des Acconiers du Gabon, les manutentionnaires « Arise Ports & Logistics », Owendo Containers, Terminal (OCT), l'Autorité portuaire et la Direction Générale du Travail à travers l'inspection du travail chargé des ports et rades. Ces consultations dévoilent que la

profession peine à obtenir le changement de statut de travailleurs journaliers à celui de dockers professionnels avec une valorisation catégorielle.

Mots clés : Gabon – Port – Manutention – docker – Risques professionnels – Règlements.

Abstract: The continuing growth in containerised goods has led the Gabonese Port Authority to develop new infrastructure (Owendo Cargo Port) and to optimise the use of existing facilities. In addition to containerised traffic, Gabon's commercial ports also handle a significant volume of conventional goods. For both types of goods transport, conventional transport requires sufficient dockworkers to ensure loading and unloading operations. This contribution attempts to shed light on the profound changes that have taken place in this profession, the current organisation of which is largely governed by the Transport Minister's Order No. 000009/MT/SG/CABM of 09/07/2021 setting out the organisational and operational procedures of the Bureau de gestion des dockers temporaires in the Gabonese Republic. The methodology used was based on field observation, an analysis of legislative and regulatory texts, and semi-directive interviews with thirty-five (35) stakeholders, mainly the dockers' collective, the recruitment office of the Groupement Professionnel des Acconiers du Gabon, the stevedores Arise Ports & Logistics, Owendo Containers, Terminal (OCT), the Port Authority and the Direction Générale du Travail through the labour inspectorate responsible for ports and harbours. These consultations reveal that the profession is struggling to obtain a change in status from day labourers to professional dockworkers, with an upgrading of category.

Keywords: Gabon - Port - Handling - Docker - Occupational risks – Regulation.

Introduction

La complexité des opérations effectuées chaque jour dans les ports implique diverses professions portuaires. Les activités ont pour trait commun de chercher à apporter aux navires et à leurs cargaisons le maximum de moyens pour que les opérations de chargement et de déchargement ainsi que les procédures administratives, douanières et commerciales puissent s'accomplir dans un délai minimum (B. Ibouanga, 1998, p. 124). Manifestement, les opérations de débarquement, d'embarquement et de transfert à quai des marchandises sont, pour ainsi dire, la clé du système portuaire, puisque de ses cadences dépendent la performance du port et donc fixe les choix logistiques des armateurs (B. Ibouanga, L. E. Ndjambou, G. M. Madoungou Ndjeunda, 2014, p. 7). Dans ce contexte, les ouvriers dockers constituent, de tout temps, la profession la plus sollicitée. Selon la commission internationale du travail du Bureau International du Travail (BIT), le docker est tout travailleur occupé tant à terre qu'à bord des navires à la manutention des marchandises dans un port. En France, les dockers ont constitué à l'origine une main-d'œuvre rustique, rude, instable quand elle était faite, encore au début du siècle dernier, de débardeurs, de porte-faix, qui louaient deux fois par jour leur force physique. La profession s'est structurée dès la fin du XIX^e siècle sous l'influence des *trade-unions* britanniques et des mouvements corporatifs belges et néerlandais (A. Vigarié, 1998, p.85). Ainsi, partout où un trafic notable s'est implanté, l'on retrouve la différenciation entre dockers professionnels qui ont une priorité absolue d'embauche, et les dockers occasionnels, répondant aux besoins des pointes de trafics.

Dans les ports de commerce gabonais pré-indépendance et post-indépendance, cette profession a connu une certaine évolution. Avant l'accession du Gabon à la souveraineté internationale (1960), le pays comptait comme seules infrastructures portuaires les môles de Libreville et de Port-Gentil, en dépit de la nette orientation maritime prise par ses échanges extérieurs. Ce commerce qu'assuraient les

armements étrangers s'opérait par des paquebots et cargos mouillant en rade, notamment dans l'estuaire du Gabon et la baie du Cap Lopez. Le principe consistait à transférer, sur la côte, les marchandises et les passagers, dans des conditions pittoresques et souvent dangereuses à partir de petites embarcations (pinasses et chalands) (B. Ibouanga, E. Mouvondo, L.E. Ndjambou, 2022, p. 28). Cette situation était générale sur les côtes africaines, avant la construction des installations modernes dotées d'un minimum d'outillage de manutention. La réflexion relative à l'évolution de la profession d'ouvrier dockers dans les ports gabonais s'articule autour d'une question centrale : Comment s'organise la profession de docker au port d'Owendo ? De cette interrogation découlent les questions secondaires suivantes : quels sont les risques liés au travail portuaire du docker ? La réforme portant organisation et fonctionnement du bureau de gestion des dockers a-t-elle apporté à la fois le changement de statut de travailleurs journaliers à celui de dockers professionnels bénéficiant de meilleures conditions de travail et de traitement ? Ces questionnements suggèrent les hypothèses suivantes.

Premièrement, l'embauche des dockers incombe désormais au Groupement Professionnel des Acconiers du Gabon (GPAG) à travers une structure dite Bureau d'Embauche basé au complexe portuaire d'Owendo. *Deuxièmement*, les risques encourus par les ouvriers dockers dans l'accomplissement de leurs tâches sont de plusieurs ordres en fonction du type de marchandises manipulées. Il peut s'agir des risques physiques (brûlures, intoxication, chute, coincement, lombalgies chroniques, etc.), mécaniques, chimiques (explosion, incendie, pollution, irritation, infection, etc.) et même des risques psychosociaux (stress, épuisement professionnel, etc.), certains pouvant entraîner la mort. *Troisièmement*, le passage du statut de travailleur journalier à celui de docker professionnel bénéficiant d'un salaire fixe et des avantages sociaux est toujours attendu depuis près d'une dizaine d'années. La présente réflexion vise un double objectif. Il s'agit, d'une part, d'analyser l'évolution de la profession d'ouvrier docker dans les ports de commerce et, d'autre part, d'examiner les

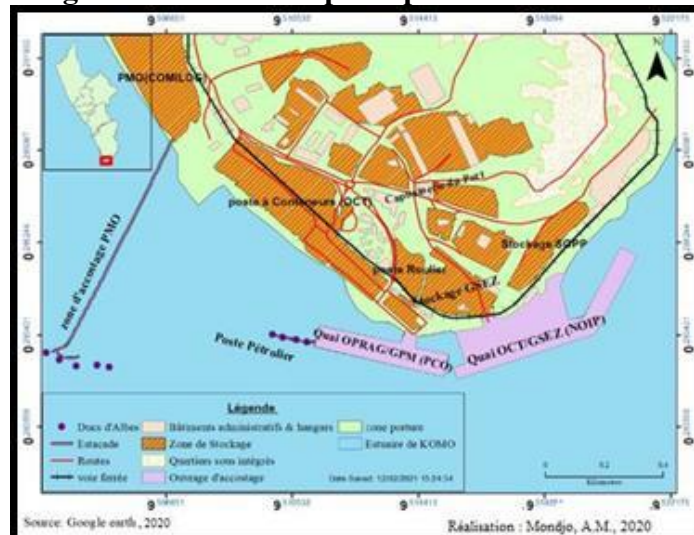
contraintes liées à la profession. Quatre axes structurent la présente contribution ; le cadre cartographique et méthodologique ; l'évolution du travail des dockers dans le contexte des ports gabonais ; l'analyse des risques liés au travail portuaire des dockers ; les perspectives pour une meilleure prise en compte du statut de l'ouvrier docker dans les ports gabonais.

1. Cadre géographique de l'étude et méthodologie

1.1. Cartographie de l'étude

Le port d'Owendo est situé à 15 km au Sud de Libreville, sur la rive droite de l'Estuaire du Komo (figure 1). Sa localisation au fond de cet estuaire, avec une profondeur de 11 mètres, le met à l'abri des intempéries naturelles (B. Ibouanga, L.E. Ndjambou, A.J. Lembe, 2022, p. 109).

Figure 1. Vue du complexe portuaire d'Owendo



L'organisme maritime compte trois (3) unités opérationnelles. D'abord, le port de commerce qui dispose de deux quais distincts dédiés aux marchandises conventionnelles et conteneurisées. Le plus ancien a été mis en service en 1974. Longtemps sous le monopole étatique à travers l'Office des Ports et Rades du Gabon (OPRAG), il a été concédé à Gabon Port Management GPM), filiale du groupe japonais MITSUI en 2007 pour une durée de 25 ans. La plateforme la plus récente est le port cargo dit aussi New Owendo International Port (NOIP) réalisée en 2017 par GSEZ Ports du groupe singapourien OLAM dont la concession couvre les 25 prochaines années. De part et d'autre du port de commerce, se dressent le port à bois en amont et le port minéralier de la Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG) du groupe français ERAMET en aval.

1.2. Méthodologie

La démarche méthodologique adoptée repose sur une recherche documentaire associée à des enquêtes de terrain menées auprès des dockers, du bureau du Groupement Professionnel des Acconiers du Gabon, de la capitainerie du port d'Owendo et une observation de terrain sur les plateformes de GPM et Arise Logistics & Transports. Les centres documentaires sollicités sont le Centre d'Etudes et de Recherche en Géosciences Politiques et Prospective (CERGEP), le Centre des Données et de l'Information Océanographique (CNDIO) et la salle d'archives de l'OPRAG. Les travaux consultés sont ceux de L. Abogho Essono (2017), H. Ngnigone Nguema (2011) et M. Ndong Mengue (2008). L'ensemble de ces contributions jettent un regard rétrospectif sur la profession d'ouvrier docker en même temps qu'elles questionnent les autorités sur le statut réel des dockers dans les ports de la circonscription portuaire de Libreville. Les enquêtes de terrain ont mobilisés 35 personnes (tableau 1). Elles ont été menées auprès des professionnels du passage portuaire de la cargaison sur la base

d'un échantillonnage à choix raisonné. Ainsi, les acteurs enquêtés² ont été sélectionnés selon les critères liés essentiellement à leur implication dans l'activité de manutention sur les plateformes GSEZ (Gabon Special Economic Zone) devenu Arise Transports & Logistics et GPM (Gabon Port Management). Les entretiens semi-directifs ont été menés en deux phases. La première phase s'est déroulée en décembre 2022 et la seconde en septembre et octobre 2023. Les deux périodes sont marquées par des pointes de trafics consécutifs aux fêtes de fin d'année pour l'une et à la forte demande en fournitures scolaires et matériels didactiques consécutive à la rentrée scolaire pour l'autre.

Tableau 1. Répartition des acteurs interrogés

Acteurs	Personnel d'encadrement	Agents de Maîtrise	Agents d'Exécution
OPRAG	3	2	--
GPAG	2	3	--
OCT	3	2	--
Arise	3	2	--
Dockers	--	--	10
Inspection du Travail	5	--	--

Source : Enquêtes de terrain réalisées par l'auteur, 2022-2023.

L'essentiel des échanges ont porté sur la consistance de l'Arrêté N° 000009/MT/SG/CABM du 09/07/2021 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Bureau de gestion des dockers temporaires en République Gabonaise, sur les conditions qui entourent

² On note Six (6) acteurs majeurs : Office des Ports et Rades du Gabon (OPRAG) en qualité d'Autorité portuaire et donc régulateur des activités au sein du complexe portuaire ; Groupement Professionnel des Acconiers du Gabon (GPAG) en qualité de Bureau d'embauche de la main d'œuvre dockers ; Owendo Container Terminal (OCT) et Arise Ports & Logistics en tant que manutentionnaires sur les plateformes GSEZ et GPM; Collectif des dockers ; Inspection du Travail chargée des ports et rades.

le recrutement et l'univers de travail. De ces consultations, il ressort que la mise en place d'un bureau d'embauche et d'un comité de gestion n'a pas totalement résolu la principale revendication des dockers. Celle-ci consiste à mettre un terme à la précarité de leur situation pour basculer dans un statut plus valorisant de dockers professionnels bénéficiant d'emplois fixes avec tous les droits sociaux requis.

2. Résultats

Trois résultats sont issus de la présente recherche. Il s'agit du contexte et de l'évolution du travail des dockers, ensuite les risques liés au travail des dockers, enfin les perspectives d'une meilleure réglementation du travail des dockers.

2.1. Le contexte portuaire gabonais et l'évolution du travail des dockers

L'essor des ports gabonais est marqué par trois phases distinctes. La période pré-indépendance a nécessité l'utilisation des wharfs puis des môles pour assurer les échanges avec la métropole. Après l'accession à la souveraineté internationale, la modernisation des installations portuaires a conduit, au cours de la décennie 1970, à l'aménagement des ports en eau profonde de Libreville/Owendo et de Port-Gentil. À partir des années 2000, le Gabon a amorcé la phase de concessions des ouvrages et des services portuaires (B. Ibouanga, E. Mouvondo, L.E. Ndjambou, 2022, p.27).

Ces phases de transformation de la logistique portuaire sont allées de pair avec l'évolution du travail des dockers. En effet, pour satisfaire les besoins de trafic maritime, des wharfs sommairement équipés sont construits à partir des années 1930 par l'Administration coloniale française. Pour faire fonctionner ces installations et les rendre efficace dans l'évacuation des richesses naturelles et agricoles, elle a eu recours aux premiers dockers. Alors que le personnel

européen très peu nombreux occupait les postes de responsabilités, les indigènes s'attelaient à des tâches secondaires, mais souvent pénibles (canotiers, livreurs, rameurs, pointeurs, gardiens ou manœuvres). Ces travailleurs ont fait fonctionner les wharfs pendant plusieurs années dans des conditions de travail et de vie difficile.

La seconde moitié du XX^e siècle est marquée par l'abandon des installations portuaires sommaires au profit des infrastructures modernes avec notamment la mise en service des ports d'Owendo en 1974 et de Port-Gentil en 1980. Dès lors, on passe des ports de première génération où la manutention et l'acconage sont exercés de manière traditionnelle, non performante, aux ports de seconde génération accueillant des navires équipés de grues de bord. Cette avancée a quelque peu amélioré les conditions de travail des ouvriers dockers.

2.1.1. Les conditions d'exercice du travail des dockers

La généralisation de la conteneurisation du transport des marchandises a conduit les ports gabonais particulièrement celui de Libreville-Owendo à s'adapter au nouveau mode de transport. Ainsi, à la faveur des concessions partielles des ouvrages et des services portuaires opérées au cours des deux dernières décennies, on a enregistré l'arrivée des opérateurs privés. Ces derniers ont significativement transformé le visage du port d'Owendo le basculant au rang de port de troisième génération. Deux plateformes composent désormais ce port commercial.

D'abord, le quai initial dit GPM, exploité depuis 1974, dispose d'un linéaire de quai de 600 mètres et est équipé de trois grues mobiles sur pneumatique. Puis, un nouveau port cargo destiné aux trafics conteneurs, géré par GSEZ, aussi appelé New Owendo International Port (NOIP). Jouxant le quai GPM, la nouvelle infrastructure, mise en service en mai 2017, est dotée de 720 mètres de linéaire de quai, 2 portiques, 3 grues mobiles sur pneumatique, 4 engins modernes de levage de type RTG (Rubber Tyred Gantry). À

moyenne ou longue échéance, ces équipements devraient améliorer la performance de ce quai par rapport au premier (E. Mouvondo et *al.*, 2022, p. 30-31).

Ces divers équipements ont fait évoluer la profession d'ouvrier docker au port d'Owendo. Alors qu'ils étaient autrefois recrutés pour leur effort musculaire, les dockers sont désormais, pour la plupart, des conducteurs d'engins. La transformation de leur fonction implique une spécialisation et les oblige à acquérir plus de compétences. Ils doivent pouvoir manœuvrer une grue ou un chariot élévateur, saisir des conteneurs, etc. La profession a également changé durant les douze dernières années. Ainsi, depuis les premières acquisitions d'outillage de manutention performant en 2011, les dockers sont désormais des ouvriers permanents et mensualisés dans une entreprise de manutention ou un groupement d'entreprises à l'instar du Groupement Professionnel des Acconiers du Gabon (GPAG), complétés par des ouvriers dockers occasionnels en cas de pointe de trafic. Les métiers des dockers sont divers et variés (tableau 1).

Tableau 1 : Métiers des dockers

Fonctions/ Métiers	Tâches	Observations
Superviseur	veille au déroulement des opérations	Il a un œil sur le contremaître et le commis de navire
Contremaître	C'est le responsable des équipes, il veille sur le déroulement des opérations sur le plan technique. Il est responsable de l'arrimage (disposition des billes dans la cale),	C'est lui qui rend compte devant la hiérarchie par un rapport écrit du déroulement du travail et des difficultés rencontrées par ses camarades
Chef d'équipe	Il reçoit les instructions du contremaître du navire et dirige l'équipe qui est sous sa responsabilité, en particulier de l'arrimage ou	chaque équipe doit être au nombre de huit (8) personnes : 2 grutiers, un chef panneau, deux mouillés, 2 caliers et un pointeur mais qui est sous les

	du désarrimage	ordres du commis.
Commis navire	Le commis fait le point sur le chargement du navire, il est chargé de la bonne exécution des tâches et du volet administratif, c'est-à-dire de la rédaction du rapport journalier	bénéficiaire d'une formation qui peut durer 1 à 2 mois avec un ancien commis
Pointeur	Il a la responsabilité quantitative et qualitative de la marchandise qu'il a contrôlée.	relever toutes les informations se rapportant aux billes et conteneurs embarqués et/ ou débarqués. Il s'agit du numéro, l'heure d'embarquement ou débarquement
Grutier	assure les opérations de déchargement et de chargement des billes et conteneurs à l'aide d'une grue	Il est le seul à bénéficier d'une petite formation. Il doit être particulièrement attentif dans la manipulation des treuils
Chef panneau	Il sert de courroie de transmission entre le treuilliste et les autres membres de l'équipe (calier et mouillé).	Il donne directement des ordres aux grutiers en l'orientant par des mouvements
Calier	travaille uniquement dans la cale du navire ;	Il détache les billes et les élingues.
Mouillé	travaille sur plate ou sur un radeau. Les mouillés amarrent les billes à l'eau (sur plate pour le bois divers et sur radeau pour l'Okoumé).	fonction délicate à haut risque

Source : ABOGHO ESSONO Lilianne, 2017, complété par l'auteur en 2023.

Les dockers sont en général répartis en équipes, de taille variable suivant la taille du navire, la durée de séjour à quai, la nature de la cargaison, etc. Il y a, d'abord, les équipes de quai constituées des conducteurs d'engins (grutiers, caristes) et d'ouvriers. Ensuite, les équipes de bord constituées de caliers, du treuilliste et du chef panneau assistés du pointeur et du contremaître. Enfin, les équipes en rade constituées essentiellement des mouillés.

Jusqu'en 2011, les organismes maritimes d'Owendo et de Port-Gentil ne disposaient pas d'outillages portuaires modernes. La manutention était rudimentaire et non performante. Les entreprises de manutention recrutent les ouvriers dockers deux fois par jour, soit vers 7h30mn heures pour le travail de jour et l'après-midi vers 17h pour le travail de nuit. Ces phases de recrutement se déroulaient hors du domaine portuaire, au lieu-dit Carrefour SNI dans la Commune d'Owendo. Puis, les candidats retenus étaient transportés par bus jusqu'au port commercial d'Owendo sur une distance d'environ 6 km.

Peu avant la mise en place du Bureau d'Embauche en 2016 dont la gestion est confiée au Groupement des Personnels Acconiers du Gabon (GPAG), les candidats au recrutement se présentaient dès 7h30mn aux portes des entreprises manutentionnaires. A cet effet, les responsables de la manutention dressaient la liste des dockers retenus. Il faut dire que le choix des dockers se faisait sur des bases subjectives qui tiennent généralement compte des affinités. En effet, les responsables fixent les programmes d'activités où les noms des « titulaires » y figurent. Les titulaires sont une catégorie de dockers journaliers. Ils sont titulaires en raison de la durée dans l'entreprise³. Les responsables leur laissent la latitude de choisir les personnes qui devront intégrer leurs différentes équipes. En réalité, ces derniers choisissaient prioritairement les candidats qui leur sont familiers. Pour les dockers inconnus des titulaires, ils étaient tenus de respecter une clause non écrite. Celle-ci consistait à céder au titulaire 2 000 à 2 500

³ Le statut de titulaire est attribué à quelques dockers journaliers ayant totalisé une durée moyenne de cinq ans dans l'entreprise utilisatrice des dockers sans embauche.

F CFA sur la rémunération journalière du docker prévue par l'entreprise de manutention. Cette pratique était assimilée à un système de prébende savamment mis en place par les responsables de service manutention dans les entreprises et les titulaires. Pour preuve, un docker occasionnel du nom de Minko Mi Asse Fortuné a fait cette révélation : « *Ces péripéties étaient récurrentes avant l'entrée en service du GPAG. Dans notre cas, nous avons plusieurs fois été privilégiés par un titulaire du fait qu'il est non seulement l'ami de notre frère mais nous portons aussi le même patronyme. Malgré cette affinité, nous avons l'obligation de lui verser le taux exigé pour avoir l'assurance d'être reconduit la semaine d'après* ».

2.1.2. Le mode de rémunération

Selon le Code du travail en République Gabonaise, « le salaire ou rémunération est une somme d'argent versée à un travailleur en contrepartie du travail qu'il effectue pour un employeur. Il est constitué d'une rémunération fixe à laquelle peuvent s'ajouter des commissions, des indemnités et des avantages en nature⁴ ». Dans les faits, les entreprises utilisatrices des ouvriers dockers journaliers se limitent au versement d'un salaire fixe, faisant ainsi abstraction des accessoires (primes et autres avantages).

Ainsi, sur les plateformes d'Owendo, les salaires varient d'une société à une autre en fonction des qualifications aux postes, du type de cargaison manutentionnée et de l'effort fourni. Contrairement au port-môle de Libreville où les dockers sont rémunérés par rapport au rendement, au port d'Owendo les dockers ont des rémunérations fixes journalières. Ils perçoivent leurs salaires à la fin de la semaine de travail. Le journalier perçoit 7 000 FCFA pour le travail de jour et 9 000 FCFA pour le travail de nuit.

Le dimanche étant un jour exceptionnel, la rémunération grimpe à

⁴ Article 119 de la Loi n°022/2021 du 19 novembre 2021 portant Code du travail au Gabon

14 000 FCFA la journée de travail. Selon Mitanga Mintsá Alban⁵, « le salaire varie d'un acconier à l'autre et surtout des risques encourus par les ouvriers dockers dans l'accomplissement des tâches. À titre d'exemple, le chef d'équipe à OCT perçoit un salaire de 19 000FCFA par jour ordinaire, 20 000FCFA le Weekend en journée et 25 000FCFA pour le travail de nuit ». Les rémunérations ainsi présentées n'intègrent ni le salaire de base, ni la prime de transport et encore moins la prime de logement et la prime panier⁶. L'effectif des dockers en 2023 à OCT est de 700. Il faut signifier qu'au port d'Owendo la manutention se fait tous les jours de la semaine et 24h/24h surtout lorsqu'il y a pointe de trafic. On aurait aimé mesurer l'écart de traitement salarial entre les dockers occasionnels et temporaires, objet de notre étude, et ceux dits professionnels bénéficiant d'un CDI. Mais, face au refus de collaboration des entreprises de manutention, notre ambition n'a pas pu prospérer.

2.2. Les risques liés au travail portuaire des dockers

Nous abordons la question des risques liés au travail portuaire des dockers à deux niveaux. Le premier niveau examine la nature des risques encourus par les dockers dans l'accomplissement des tâches. De façon pratique, on s'intéresse aux accidents de travail sur les quais et dans les cales des navires au cours de la manutention des cargaisons. Le second niveau d'intervention porte sur un aspect majeur, celui de la santé au travail.

⁵ Il est Chef d'équipe depuis plus de 10 ans à OCT sans embauche sous contrat à durée indéterminée (CDI). Cette situation est légion dans la plupart des sociétés utilisatrices des dockers.

⁶ La pénibilité du travail recommande aux entreprises d'offrir une ration alimentaire aux dockers.

2.2.1. Les risques professionnels inhérents à l'activité de manutention portuaire

Le métier d'ouvriers dockers en milieu portuaire engendre des risques sécuritaires dus en grande partie aux conditions particulières de l'environnement de travail souvent brouillant aussi bien de jour que de nuit. En effet, la diversité des lieux de travail (cales des navires, quais, entrepôts, terminaux à conteneurs) ainsi que l'utilisation d'outillages de manutention terre et bord à quai (chariots élévateurs, cavaliers, grues, portiques...) dans des zones d'activités intenses, accentuent les risques professionnels. À titre d'exemple, en 2010, H. Ngnigone Nguema (2011, p. 51) rapporte, qu'un grave accident a entraîné la mort de 3 dockers. Le drame s'est produit au moment du déchargement des sacs de riz dans les cales du navire. Faute d'équilibre, les sacs de riz sont tombés sur les dockers provoquant le phénomène de coincement et d'écrasement. Le tableau, ci-après, donne un aperçu des risques les plus encourus par les dockers du port d'Owendo lors de la manutention de marchandises.

Tableau 2 : Les risques liés à la manutention des marchandises au port d'Owendo

Type de marchandise	Risques physiques	Risques mécaniques	Risques chimiques	Risques psychosociaux
Hydrocarbures	Brûlures, intoxication de l'organisme	Ruptures des pipelines,	Explosion, incendies, pollution	Stress
Minerais de manganèse	Déshydratation, intoxication	Pollution de l'air, de l'eau, du sol	Irritation de la peau, intoxication	Stress, épuisement professionnel
Blé	Maladies	Rupture	Irritation,	Stress,

	pulmonaires, mal de dos, fatigue	d'élingue, glissement de la charge, panne d'engin de manutention, défaillance mécanique	intoxication ou démangeaison	épuisement professionnel
Produits conteneurisés	Chute et trébuchement, écrasement, coincement, coupure, mal de dos, fatigue	Panne d'engin de manutention, rupture d'élingue ou de la charge, défaillance mécanique	Intoxication	Stress, épuisement professionnel, harcèlement
Autres produits conventionnels (ciment, ferraille, bois)	Chute et trébuchement, maladies cardiovasculaires, écrasement coincement coupure, mal de dos, fatigue	Panne d'engin de manutention, rupture d'élingue ou de la charge, défaillance mécanique	Irritation, infections	Stress, épuisement professionnel, harcèlement

Source : Enquêtes effectuées par l'auteur en 2022.

Le tableau, ci-dessus, met en lumière plusieurs risques qui menacent la sécurité des dockers. Il est utile de relever que les opérations effectuées sur les deux plateformes du port de commerce

de Libreville-Owendo sont diverses et variées, de même que les appareils de levage utilisés dans les opérations portuaires. *A priori*, les quais sont le siège d'une activité intense. Les opérations de chargement et de déchargement des navires impliquent pour leur part plusieurs acteurs dont la circulation et le croisement continu d'engins mobiles et de dockers sont sources d'encombrements des quais. A l'intérieur des navires, diverses opérations de chargement et déchargement sont également réalisées. Des appareils de levage sont souvent utilisés pour le traitement du fret. Ces équipements bord ou terre constituent à n'en point douter des risques potentiels d'accidents ou d'événements dommageables pour l'intégrité physique des dockers.

2.2.2. Les risques liés à l'hygiène et à la santé au travail

L'un des risques les plus redoutés est celui du port de charges excessives. Celui-ci se traduit par des troubles musculosquelettiques. En effet, lorsque la manutention des charges est répétitive et additionnée à des contraintes articulaires, les médecins du travail l'appellent couramment les pathologies canalaires. Il convient de noter que la manutention manuelle contribue à la pénibilité du travail et à la détérioration prématurée de l'organisme humain et donc de la santé. Dans les faits, et plus généralement, les manutentions manuelles sont à l'origine d'un grand nombre d'accidents du travail et peuvent à terme provoquer des maladies professionnelles (lombalgies chroniques, troubles musculosquelettiques, donc des risques dorsolombaires pour les dockers en raison des caractéristiques de la décharges ou des conditions ergonomiques défavorables) (H. Ngnigone Nguema, 2011, p. 50).

Outre ces affections dorso-lombaires considérées comme des souffrances physiques, il y a d'autres pathologies respiratoires causées par l'inhalation des poussières et autres produits toxiques. Sachant qu'ils ne bénéficient pas de suivi médical, il est évident que les dockers contractent des maladies pulmonaires ou même des maladies

de la peau. À titre d'exemple, aujourd'hui, les maladies respiratoires sont responsables de 12% des décès et les infections respiratoires sont la première cause d'absentéisme chez les adultes jeunes en France⁷. En l'absence de statistiques en la matière au Gabon, nous nous appuyons sur les enquêtes menées auprès des dockers.

Ces derniers déclarent enregistrer régulièrement des abandons de poste dus aux souffrances physiques consécutives aux diverses pathologies contractées dans l'exercice de leur métier. Ces fréquents abandons de poste mettent à rude épreuve le rendement des équipes avec pour corollaire la baisse de la performance portuaire. Cette situation n'émeut pas pour autant les sociétés de manutention qui continuent de faire fi des dispositions du code du travail. Pourtant, deux dispositions non moins importantes interpellent les sociétés de manutention utilisatrices des dockers. L'une est résumée par l'article 235 qui stipule : « *Les dispositions relatives à la sécurité et à la santé au travail s'appliquent à toute société, tout établissement quel que soit son secteur d'activité et quelle que soit sa taille* ». L'autre disposition s'articule autour de l'article 236 qui énonce : « *L'employeur est responsable de l'application des mesures de prévention pour la sécurité et la santé au travail destinées à assurer la protection des travailleurs qu'il emploie* ». Ces deux dispositions sont complétées par l'article 263 : « *Toute entreprise ou tout établissement doit assurer un service de santé au travail. Ce service de santé au travail doit, entre autres, prévoir un service de premiers secours et de soins d'urgence aux travailleurs victimes d'accidents ou de malaises sur les lieux de travail* ».

De ce qui précède, il ressort que les autorités sensées faire respecter la réglementation font preuve de laxisme. Selon les dockers que nous avons interrogés, il est possible que les inspecteurs spéciaux du travail pour la plupart, malgré leur détermination, accepteraient des prébendes pour faire abstraction des revendications des ouvriers

⁷ Constat fait par CONCILIO, une structure qui regroupe les services médicaux de proximité à Paris.

dockers aussi bien au sujet du changement de leur statut de travailleur journalier avec un salaire fixe et des avantages sociaux que de l'hygiène et de la santé au travail. Ainsi, rapporte le journal gouvernemental (L'UNION N° 14374 du vendredi 10 novembre 2023), qui relève des soupçons de corruption qui entachent l'image des inspecteurs et contrôleurs du travail en République Gabonaise, la Ministre de tutelle a réuni le 30 octobre 2023, toute la corporation pour un rappel au strict respect de la déontologie non sans insister sur la Convention n° 81 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui dégage les trois missions essentielles dévolus aux inspecteurs du travail à savoir le contrôle, la conciliation et le conseil.

Dans tous les cas, l'arsenal juridique constitué par la loi n°022/2021 du 19 novembre 2021 portant code du travail et l'arrêté n° 000009/MT/SG/CABM du 09/07/2021 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Bureau de Gestion des Dockers Temporaires en République Gabonaise ne satisfait pas les aspirations des dockers. Ces textes de loi méritent d'être complétés par des dispositions plus claires portées vers l'amélioration des conditions salariales, de la sécurité, de l'hygiène et la santé au travail.

2.3. Les perspectives d'une meilleure réglementation du travail des dockers

Précédemment, il a été relevé que le métier d'ouvrier docker au Gabon ne bénéficie pas d'un encadrement juridique approprié. Pourtant, la mise en place du Bureau d'embauche en 2016 avait donné une lueur d'espoir aux dockers qui croyaient que cette évolution allait répondre positivement à leurs revendications. Cinq années plus tard, un acte administratif est pris par le Ministre des Transports et de la Logistique. Il s'agit de l'arrêté n° 000009/MT/SG/CABM du 09/07/2021 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Bureau de Gestion des Dockers Temporaires en République Gabonaise. C'est la déception totale chez les dockers qui considèrent que les questions de fond touchant l'amélioration des conditions salariales et sociales ne

sont pas prises en compte. On en veut pour preuve les nombreuses grèves enregistrées au port d'Owendo en juillet 2018, avril 2022 (photo 1) et septembre, octobre, novembre 2023, non sans mentionner les mouvements d'humeurs étouffés à la base par les entreprises utilisatrices des dockers à coup de menaces diverses. Ainsi, au cours des sept dernières années, six (6) débrayages ont paralysé l'activité portuaire pendant près de deux semaines.

Photo 1. Grève des dockers du port d'Owendo en avril 2022



Source : <https://info241.com/port-d-owendo-les-dockers-en-greve-depuis-plusieurs-jours,1295>

Les revendications qui ne varient pas se regroupent en six (6) points. En premier lieu, on note les questions relatives à la fixation d'un salaire de base mensuel auquel s'ajoute les accessoires de salaire⁸ conforme à la convention collective des secteurs portuaire, maritime et fluviaux du Gabon. En second lieu, on relève le

⁸ Les accessoires de salaire concernent le versement des indemnités et primes suivantes : assiduité, ancienneté, risques, paniers, salissure, responsabilité, jours fériés, finition navire, rendement

versement des cotisations sociales et la souscription d'une assurance complémentaire santé du fait de la pénibilité du travail dans un environnement particulier. En troisième lieu, on considère la valorisation catégorielle et la réactualisation des statistiques des effectifs de dockers jugées pléthoriques au sein du bureau de gestion pour un meilleur rendement.

C'est dans cet élan que nous allons examiner et préconiser des actions à entreprendre pour un meilleur encadrement du métier d'ouvrier docker au Gabon. Le point de départ du cycle d'amélioration des conditions de travail et de la vie devrait être la formation des dockers.

2.3.1. La formation professionnelle des dockers

L'utilisation de nouvelles techniques de manutention exige une main-d'œuvre qualifiée (BIT, 2002, p. 42). L'habileté et la force physique d'antan ne suffisent plus. Les opérations portuaires étant de plus en plus mécanisées, les dockers devront manifestement recevoir une formation continue. Il est évident que les équipements modernes de manutention de cargaisons ne peuvent être utilisés de façon sûre et efficace que si les opérateurs ont été bien formés aux techniques nouvelles de chargement et de déchargement. Ainsi, du fait de l'évolution technologique dans le transport maritime et la logistique portuaire, l'ouvrier docker d'aujourd'hui est souvent un spécialiste (grutier, conducteur d'engins mécaniques, pointeur, chef d'équipe, surveillant, etc.). Ce sont autant de métiers qui nécessitent de formations adaptées. A cet effet, différents programmes de formation peuvent être élaborés pour améliorer le rendement des dockers tout au long de leurs carrières professionnelles.

Les entretiens menés auprès des ouvriers dockers du port commercial d'Owendo révèlent l'absence de programmes de renforcement des capacités professionnelles des dockers à travers des formats divers (séminaires, stages, formations continues...). La seule initiative dans ce sens est à l'actif d'Owendo Mineral Port (OMP)

propriété de l'opérateur GSEZ Ports devenu Arise Ports & Logistics, filiale du Groupe OLAM. En effet, en 2022, cette entreprise spécialisée dans la réception et le chargement du minerai de manganèse sur ses installations de Barracuda⁹ a organisé une session de formation de conduite de grues offshores qui a réuni soixante (60) dockers dont neuf (9) femmes et cinquante et un (51) hommes. Les parchemins sanctionnant la formation ont été remis aux récipiendaires par l'Autorité portuaire.

2.3.2. La mise en place d'un bureau d'embauche et l'adoption du code du travail pour une meilleure prise en compte du statut de l'ouvrier docker

Le Bureau d'embauche¹⁰ dont l'Arrêté n° 00009/MT/SG/CABM du 09/07/2021 du Ministre des Transports fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement du Bureau de gestion des dockers temporaires en République Gabonaise a été établi le 09 septembre 2021. Cet acte administratif est complété par la Loi n°022/2021 du 19 novembre 2021 portant Code du travail en République Gabonaise. Selon les autorités gabonaises, les deux initiatives avaient pour objectif de corriger les abus des sociétés de manutention. Dans ce contexte, plusieurs dispositions sont prises. Premièrement, il est fait obligation aux ouvriers docker de s'enrôler dans le fichier du bureau d'embauche, afin d'encadrer son statut juridique et social. Deuxièmement, il est exigé aux entreprises de manutention de recourir au bureau d'embauche pour tout recrutement d'un docker journalier ou hebdomadaire. Troisièmement, une injonction est faite au bureau d'embauche de déclarer tout docker journalier ou hebdomadaire

⁹ Le port minéralier de Baracuda est situé à environ 1,6 mile soit 2,96 kilomètres en aval de l'infrastructure concurrente de la Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG), la filiale du groupe ERAMET (France) (Brice Ibouanga, Epiphane Mouvondo, Léandre Edgard Ndjambou, 2022, P.31.

¹⁰ Le Bureau d'embauche est une cellule administrative et technique en charge de la gestion quotidienne et pratique d'œuvre docker.

auprès des organismes de sécurité sociale, en l'occurrence la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS).

Malgré ces évolutions notables, les entreprises de manutention ne se conforment pas à la réglementation en vigueur issue de ces deux textes juridiques majeurs. Nos enquêtes de terrain ont permis de relever plusieurs cas des dockers officiant depuis plus de quinze (15) ans à Owendo Terminal Containers (OCT), filiale du Groupe Bolloré Transport & Logistics, sans être embauchés. Ils demeurent des employés journaliers sans contrat de travail et encore moins sans déclaration à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Pourtant, les dispositions du Code du travail (Loi n°022/2021 du 19 novembre 2021) sont suffisamment précises. En effet, l'article 22 stipule que « *Le travailleur ne peut engager ses services à vie. Le contrat peut être à durée déterminée ou indéterminée* ». L'article 25 est encore plus éloquent en ce qu'il s'applique à la catégorie d'employés journaliers ou hebdomadaires : « *Est considéré comme travail journalier ou hebdomadaire, l'engagement écrit contracté pour une journée ou une semaine. Le salaire est payé à la fin de cette période. Le contrat peut être renouvelé le lendemain ou la semaine suivante sans excéder un mois à l'exception des travailleurs journaliers ou hebdomadaires exerçant dans les secteurs aéroportuaires ou maritimes dont la spécificité exige l'emploi par plusieurs employeurs affectés aux opérations de déchargement et chargement. Au-delà de la période d'un mois, si l'engagement se poursuit par la volonté, même tacite des parties, cette prolongation confère au contrat le caractère de contrat à durée indéterminée, nonobstant toute clause prohibant la tacite reconduction* ». Les faits dévoilent que les sociétés de manutention du port d'Owendo (OCT, GSEZ Ports, SOTRANSGAB, MAERSK) ne se conforment pas au code du travail.

Ainsi, face à cette situation de précarité vécue par les ouvriers dockers du port d'Owendo, ces derniers ont pris la ferme résolution de s'organiser en collectif. Au tout début du mois de novembre 2023, un

vaste mouvement de grève a été lancé par les dockers d'OCT pour une durée indéterminée. Selon, l'Autorité portuaire, la paralysie des activités portuaires engendrerait une perte de recettes de plus de 1 milliard de francs CFA soit plus de 1,5 millions d'Euro par jour. L'effet escompté par ce mouvement d'humeur était d'interpeller les autorités nationales de la transition qui, depuis leur prise de pouvoir le 30 août 2023, ont mis un point d'honneur sur la restauration de la dignité des gabonais à travers la lutte contre le chômage et l'amélioration des conditions des travailleurs.

Les dockers d'Owendo fondent leur espoir sur l'exemple récent des employés de la Zone Economique Spéciale de Nkok¹¹ regroupés au sein de la coopérative des travailleurs de Nkok, qui ont mené une grogne inédite le 11 septembre 2023 pour dénoncer les conditions inhumaines de travail et non réglementaires. Vu l'importance de cette zone économique dont l'acteur principal est GSEZ, les plus hautes autorités de la transition ont, les heures suivantes, mandaté le Conseiller Spécial du Président, Chef de Département Mines, Hydrocarbures et Énergie, pour conduire les négociations qui devraient aboutir dans un proche avenir à la satisfaction des revendications consignées dans le cahier de charge (non-respect du code du travail, des horaires de travail excessifs, absence d'immatriculation aux services de sécurité et de prévention sociale, non prise en compte des catégories socioprofessionnelles permettant la professionnalisation et la spécialisation des travailleurs). Le 06 octobre 2023, à la suite du facilitateur, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition, s'est rendu à la zone économique accompagné des membres du Gouvernement en charge de l'Économie, du Travail et des Eaux et Forêts. Dans son adresse au patronat, le Premier Ministre a exigé aux entreprises de se conformer au Code du travail en République Gabonaise pour un meilleur traitement des salariés. On le voit, les revendications des dockers du

¹¹ La Zone Economique Spéciale de Nkok regroupe plus de 100 entreprises et emploie des milliers de travailleurs.

Gabon sont à l'identique de celles des employés de Nkok. C'est pourquoi, le regard attentif porté sur la ZES de Nkok devrait être le même à l'égard du port d'Owendo, ce d'autant plus que la ZES est considérée comme l'avant-port d'Owendo. Ainsi, après quatre (4) jours d'arrêt d'activités au port commercial d'Owendo, les négociations ont été ouvertes sous la houlette des autorités du Ministère du Travail suspendant de *facto* le mouvement de grève.

3. Discussion

L'utilisation de nouvelles techniques de manutention exige une main-d'œuvre qualifiée pour laquelle les ports gabonais tentent de combler. En effet, depuis l'acquisition d'outillage performant de manutention au port d'Owendo en 2011, on note une volonté accrue des dockers à se spécialiser. Malgré ces efforts, les ouvriers dockers des deux principaux ports de commerce du Gabon ne sont pas pour l'essentiel immatriculés alors même que le BIT exige que les travaux portuaires soient réservés aux travailleurs immatriculés (BIT, 2002, p. 42). C'est dans ce contexte que de nombreux pays ont renforcé leur cadre juridique à travers, d'une part, l'élaboration de codes du travail¹² et, d'autre part, la mise en place des agences pour l'emploi des dockers ou d'autres organismes administratifs tels que le Bureau d'embauche des dockers temporaires au Gabon pour tenir le registre et servir d'intermédiaires entre les employeurs et les travailleurs. Dans cet élan, poursuit le BIT (2002, P. 42), il est essentiel que ces entités soient impartiales et suivent une ligne d'action propre à assurer l'efficacité du fonctionnement des institutions du marché du travail.

Pour le Gabon, l'arrêté n° 000009/MT/SG/CABM du 09/07/2021 qui fixe essentiellement les modalités d'organisation et de fonctionnement du Bureau de gestion des dockers temporaires en République Gabonaise ne garantit pas pleinement sa mission de prise

¹² Loi n° 022/2021 du 19 novembre 2021 portant Code du travail en République Gabonaise.

en charge sociale des travailleurs dockers. Celle-ci devrait se traduire par l'immatriculation du salarié et le versement des cotisations sociales aussi bien à la CNSS, avec son pendant qu'est l'accès à la pension vieillesse en fin d'activité professionnelle qu'à la CNAMGS induisant le bénéfice de l'assurance maladie et des allocations familiales, au même titre que tous les salariés nationaux du secteur privé.

A l'épreuve des faits, ce corpus juridique ne satisfait pas les aspirations des dockers. Ces derniers ont multiplié les mouvements de grèves en 2022 et 2023 pour revendiquer de meilleures conditions salariales et de travail. Face à ces nombreuses paralysies des activités portuaires, il serait souhaitable que le cadre juridique existant soit complété par des dispositions plus claires portées vers l'amélioration des conditions salariales, de la sécurité, de l'hygiène et la santé au travail. De façon concrète, la question de la rémunération du docker devrait faire l'objet d'une réglementation spécifique. Dans le cas d'espèce, il est urgent d'élaborer une nouvelle convention collective des secteurs portuaires, maritimes et fluviaux en République Gabonaise. Les évolutions technologiques dans les différents secteurs et les spécificités des métiers ont rendu caduque celle signée à Libreville le 12 décembre 1985 et qui ne sert plus de cadre de référence aux entreprises.

Conclusion

L'objectif affiché de la présente recherche était non seulement d'étudier l'évolution de la profession d'ouvrier docker dans les ports de commerce gabonais, mais aussi d'examiner les contraintes liées à la profession. Dans les années 1970 et 1980, les dockers vendaient encore cher leurs muscles ou leur présence physique en faisant monter les enchères par des revendications salariales parfois difficiles à satisfaire, le cas de Marseille est très instructif à cet égard (Gabriel Wackermann, 1998, p. 121). Progressivement, l'industrie portuaire a fait l'objet de transformations profondes. De nouvelles méthodes de

manutention ont permis d'accélérer les opérations portuaires, de réduire les coûts de chargement et de déchargement des marchandises, d'accélérer la rotation des navires dans les ports et de réduire l'effort physique nécessaire à la manutention de marchandises (BIT, 2002, p. 2).

Dans les ports de commerce gabonais, il est possible de constater une évolution de la profession au cours des douze dernières années. Ainsi, depuis les premières acquisitions d'outillage de manutention performant en 2011, les dockers des ports d'Owendo et de Port-Gentil se sont de plus en plus spécialisés dans les métiers de la manutention. Ainsi, de superviseur à conducteur d'engins de levage en passant par les métiers de pointeur, chef panneau, calier. Ces ouvriers assurent avec satisfaction la fluidité du trafic de marchandises. Dans ce contexte, le BIT (2002, p. 80) admet qu'un relèvement du niveau de qualification des dockers devrait s'accompagner d'une augmentation de salaire. Le respect de ce principe est d'autant plus essentiel lorsque l'on considère que l'activité d'un port et ses retombées économiques reposent essentiellement sur cette qualification. Nonobstant ces évolutions, le cadre juridique qui régit la profession d'ouvrier docker au Gabon demeure à la fois imprécis et insuffisant. En effet, la loi n° 022/2021 du 19 novembre 2021 portant code du travail a une portée générale et ne prend pas en compte les spécificités du travail des dockers. De fait, l'organisation du travail d'un docker engendre certaines difficultés. Les horaires décalés l'amènent à travailler de nuit. De plus, ils travaillent six jours par semaine. En outre, le travail demande de la force, de la résistance et une grande réactivité. Ces éléments apportent nécessairement des contraintes à la fois biologiques et familiales¹³. Dans ces conditions, il serait utile de réviser le code du travail gabonais pour introduire des dispositions particulières qui tiennent compte des évolutions actuelles du métier d'ouvrier docker.

¹³ <https://www.trade-easy.fr/docker-metier-essentiel-du-commerce-mondial/>

Références bibliographiques

- ABOGHO ESSONO Liliane 2017, *Gestion de l'hygiène et la santé en milieu portuaire : le cas des manutentionnaires du port d'Owendo*. Mémoire de Master Professionnel ALM, Université Omar Bongo, Libreville, 104 p.
- BUREAU INTERNATIONALE DU TRAVAIL (BIT), 2002, Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, 124 p. Disponible en ligne : <https://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/rep-iii-1b.pdf> (dernier accès octobre 2023).
- CONCILIO, 2023, Maladies respiratoires : symptômes, examens et traitements. Disponible en ligne : <https://www.concilio.com/pneumologie-symptomes-examens-traitements> (Dernier accès : juillet 2023).
- IBOUANGA Brice, NDJAMBOU Léandre Edgard, LEMBE Aline Joëlle épouse BEKALE, 2022, « Concurrence infrastructurelle et amélioration des services portuaires à Owendo : une mise en lumière des investissements des entreprises Gabon Port Management (GPM) et Gabon Special Economic Zone (GSEZ) », Regarsuds, Numéro Spécial, pp. 107-122.
- IBOUANGA Brice, MOUVONDO Epiphane, NDJAMBOU Léandre Edgard, 2022,
- « Ports et développement des réseaux intérieurs : Le cas d'Owendo et de Port-Gentil au Gabon ». *Espaces Africains, Revue de Sciences Sociales*, Numéro 2, Vol. I, p. 25-42.
- IBOUANGA Brice, NDJAMBOU Léandre Edgard, MADOUNGOU NDJEUNDA Guy Merlo, 2014, « Réflexion critique et prospective autour de la congestion du port de commerce de Libreville-Owendo ». *HUMANITAS (Revue de Reference du Groupe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales, GRESHS)*, N° 13, p. 3-16.

- IBOUANGA Brice (1998), *Les interfaces maritimes du Gabon : essai d'une géographie portuaire et commerciale*. Université de Bordeaux 3, Institut de Géographie LOUIS PAPY, 1998, 340 p.
- NGNIGONE NGUEMA Huguette, 2011, *La réglementation du travail dans le secteur portuaire : le cas des ouvriers dockers du port d'Owendo*. Mémoire de Master Professionnel ALM, Université Omar Bongo, Libreville, 122 p.
- NDONG MENGUE Martial, 2008, *La gestion des risques au travail portuaire : le cas du port-môle de Libreville*. Mémoire de Master Professionnel ALM, Université Omar Bongo, Libreville, 97 p.
- REPUBLIQUE GABONAISE, Gabon-Code du travail (Loi n° 022/2021 du 19 novembre 2021)
- REPUBLIQUE GABONAISE, Arrêté N° 000009/MT/SG/CABM du 09/07/2021 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Bureau de gestion des dockers temporaires en République Gabonaise
- VIGARIE André (1998). *Les ports maritimes et leur environnement humain et économique*, in GAMBLIN (S. dir.), *Les littoraux, Espaces de vies, Dossiers des images économiques du monde*, éd. SEDES, p. 64-94.
- WACKERMANN Gabriel, 1998, *Façades maritimes, une géographie socio-économique des littoraux*, Paris, ellipses, éditions marketing, 175 p.

Les NTIC, un enjeu pour la sécurité des espaces maritimes du golfe de Guinée : le cas du Gabon

Serges MEYE NDONG

CERDIP-UOB/CERGEU-UOB
Département des Sciences politiques
Université Omar Bongo
maydanone@hotmail.fr

Résumé : Ce propos, qui préconise la prise en compte des nouvelles technologies dans la production de la sécurité du golfe de Guinée, s'est soumis à la problématique, selon laquelle, « dans quelles mesures, tout en insistant sur le Gabon, les NTIC constituent-elles un enjeu pour la sécurité des espaces maritimes des Etats du golfe de Guinée ? » La démarche empirique a conduit à une observation du terrain dans le but de s'imprégner de l'organisation sécuritaire du Gabon, des Etats du golfe de Guinée, en mer. Il ressort que la sécurité maritime de tous ces Etats est traditionnelle, en ce qu'elle est encore essentiellement fondée sur des rondes, à partir des embarcations. Cette sécurité traditionnelle ne produit évidemment pas des résultats escomptés, au regard de la constance de certaines menaces et de la montée d'autres comme la piraterie. Cette réflexion propose ainsi que les NTIC soient une alternative, à même de contribuer efficacement à la protection des domaines marins de ces Etats, car elles renseignent sur la géolocalisation de la menace et permettent donc une action de sécurité efficace.

Mots-clés : NTIC, enjeu, sécurité, espace maritime, Gabon, golfe de Guinée

Abstract: This statement, which advocates the taking into account of new technologies in the production of security in the Gulf of Guinea,

is subject to the problem, according to which, "to what extent, while insisting on Gabon, NICTs constitute- "Are they a challenge for the security of the maritime areas of the States of the Gulf of Guinea?" The approach led to an observation with the aim of immersing oneself in the security organization of Gabon, of the States of the Gulf of Guinea, at sea. It appears that the maritime security of all these States is traditional, in that it is still essentially based on rounds, from boats. This traditional security obviously does not produce the expected results, given the constancy of certain threats and the rise of others such as piracy. This reflection therefore proposes that NICTs are an alternative, able to contribute effectively to the protection of the marine domains of these States, because they provide information on the geolocation of the threat and therefore allow effective security action.

Keywords: NICTs, issue, security, maritime space, Gabon, Gulf of Guinea

Introduction

Cette étude se veut de proposer l'intégration des NTIC, reconnues pour leurs qualités stratégiques et pour leur efficacité, dans la production de la sécurité des espaces maritimes du Gabon en particulier et du golfe de Guinée en général, exposés qu'ils sont aux menaces qui perturbent régulièrement leur tranquillité.

Sur cette lancée, il convient d'abord de souligner, en empruntant à *Cyber University* que le terme de NTIC, qui est l'acronyme de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, désigne l'ensemble des technologies qui permettent de traiter et de transmettre des informations sous forme numérique. Le glossaire du *Guide de mesure pour l'intégration des technologies de l'information et de la communication en éducation* de l'Unesco se veut encore plus explicite, en soutenant que c'est :

« l'ensemble des outils et des ressources technologiques qui permettent de créer, transmettre, enregistrer, partager ou échanger des informations, notamment les ordinateurs, Internet (sites web, blogs et messageries électroniques), les technologies et appareils de diffusion en direct (radio, télévision et diffusion sur Internet) et en différé (podcast, lecteurs audio et vidéo et support d'enregistrement) et la téléphonie (fixe ou mobile, satellite, visioconférence, etc.) »¹⁴

Les NTIC sont, donc, une combinaison de l'informatique et des télécommunications, qui rendent possible l'interaction avec le monde numérique. Elles se sont beaucoup plus répandues avec l'avènement des informations audiovisuelles numérisées que sont les textes, les chiffres mais surtout les images et les sons. Ce sont des technologies qui ont amélioré la production dans plusieurs secteurs d'activités.

En effet, les NTIC ont largement contribué au développement du secteur public et privé, notamment en rendant efficace la diffusion de l'information, abolissant par le même fait les distances entre les acteurs d'un même service et entre ceux des services différents. Les NTIC ont réduit les durées de production, en permettant des actions et des réactions instantanées. En gros, elles ont augmenté les performances des acteurs. Elles présentent donc un substantiel avantage pour ceux qui s'en sont appropriés, ainsi que cela a été observé dans l'éducation, l'enseignement, l'économie, les finances... tout comme dans la sécurité, qui concerne ce propos.

Mais avant de poursuivre, il est important de souligner que le concept de sécurité n'admet pas, à ce jour, de définition univoque plutôt consensuelle qui fut proposée par l'internationaliste suisse-américain, Arnold Oscar Wolfers, selon qui : « Security in an objective sense, measures the absence of threats to acquired values, [and] in a subjective sense, the absence of fear that such values will be

¹⁴ Institut de statistique de l'Unesco-Glossaire, (2023), Technologies de l'information et de la communication, [En ligne] : <https://uis.unesco.org/fr/glossary-term/technologies-de-linformation-et-de-la-communication-tic>, (Consulté, le 23/11/2023).

attacked » (A.-O. Wolfers, 1952, p. 485) La sécurité revêt alors deux dimensions, l'une, objective, qui relève de la rationalité, l'autre, subjective, qui est plutôt fondée sur le sentiment. Cette définition fut reprise et beaucoup discutée, subissant ainsi des réorientations d'autres théoriciens, dont Dominique David qui propose que la sécurité désigne, dans un premier temps, l'état d'un acteur géopolitique qui s'estime non menacé mais, dans un second temps, s'est doté de moyens pour répondre si une quelconque menace venait à se manifester (D. David, 2006, p. 500). La sécurité, au regard de ce deuxième aspect, requiert alors des instruments, des outils, dont les NTIC en font indispensablement partie, aujourd'hui.

En effet, les NTIC, pour poursuivre, ont déjà montré leur importance quasi-absolue dans la quête de la sécurité, en servant à l'obtention des informations et, plus largement, à la production du renseignement, surveillance du territoire, lutte contre les menaces de toutes formes, etc. Elles favorisent ainsi la maîtrise des cours d'eaux intérieures, établissements côtiers, bâtiments, routes, etc. Cet apport des NTIC a conduit plusieurs Etats, à les renforcer dans leur recherche de la sécurité maritime, notamment les Etats-Unis d'Amérique, qui ont mis en œuvre ce que l'on peut appeler un complexe industriel du renseignement, la France qui s'en sert pour renforcer sa sécurité nationale (G. Le Voguer, 2014, p. 35), etc. Une prise en compte des NTIC qui a amené à parler de la *technologisation* de la sécurité (B. Warusfel, 2021, p. 254), qui reste encore très faible en Afrique, ainsi que cela s'observe au niveau des Etats du golfe de Guinée, donc, au Gabon.

Et pourtant, les espaces maritimes du Gabon, à l'instar de ceux des autres Etats de l'Ouest de l'Afrique, sont toujours le théâtre de nombreuses menaces. Outre la pêche INN (illégal, non-déclarée et non-réglémentée) et l'immigration clandestine qui sont les plus lourdes de conséquences, il peut également être cité le brigandage, le trafic des drogues, les différends frontaliers, les attaques armées, etc. Autant de menaces contre lesquelles n'arrive pas à lutter le Gabon dans un espace qui, de surcroît, couvre 265 mille km², soit

l'équivalent de ses possessions terrestres. C'est là que réside tout l'intérêt de recourir aux NTIC qui pourraient efficacement contribuer à tranquilliser les domaines maritimes de ces Etats.

Ainsi, la problématique autour de laquelle s'articule ce propos est de savoir dans quelles mesures, en insistant sur le Gabon, les NTIC constituent-elles un enjeu pour la sécurité des espaces maritimes des Etats du golfe de Guinée ? Une interrogation qui n'est pas sans hypothèse, qui soutient que les NTIC pourraient contribuer efficacement à la sécurité des espaces maritimes du Gabon et, même de l'ensemble des pays du golfe de Guinée, en ce qu'elles renseignent sur la géolocalisation de la menace et permettent donc une action de sécurité efficace.

L'intérêt de ce texte est, pour le moins, double. Il s'agit d'apporter à la connaissance en rapport sur la sécurité technologique maritime dans le golfe de Guinée, où l'essentielle des savoirs produits traitent plutôt de la sécurité dans son acception classique. Ce qui aurait par ailleurs pour avantage d'apprécier le niveau d'intégration de la technologie dans la quête de la sécurité dans cette région maritime, en général. L'intérêt de cette réflexion est également de soutenir que ces NTIC devraient déjà être prises en compte par les acteurs de la sécurité car elles favoriseraient fortement la protection de ces espaces maritimes, ainsi que cela se vérifie déjà ailleurs.

Pour ce faire, il a été jugé idoine de recourir au savoir existant sur la technologisation de la sécurité dans le golfe de Guinée, en général. L'objectif était d'acquérir les connaissances sur les initiatives, les avancées des Etats en la matière. Un travail à côté duquel une enquête de terrain a été menée à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et auprès des forces civiles (Marine Marchande), policières (Police et Gendarmerie) et militaires (Marine Nationale et Garde Républicaine) du Gabon, d'où il était question de s'imprégner des moyens de sécurité, l'objectif particulier étant de savoir si les NTIC y étaient déjà prises en compte ou non. Une observation empirique au terme de laquelle cette réflexion a été organisée en deux parties. La première interroge l'offre de sécurité

gabonaise et, plus largement celle des autres acteurs étatiques dans le golfe de Guinée, tout en essayant une mesure de la sécurité de ce vaste espace maritime. La seconde partie, quant à elle, présente les NTIC comme une alternative aux limites que présente cette offre ci-dessus, qui, aujourd'hui, s'avère insuffisante.

1. Vers un dépassement des moyens traditionnels de production de la sécurité dans les espaces maritimes au Gabon ?

1.1. Une surveillance traditionnelle obsolète et peu adéquate

La surveillance est indissociable de l'activité de sécurité sur tout territoire, que celui-ci soit terrestre, aérien ou maritime. La surveillance est, selon Maurice Cusson, « l'observation attentive, d'une part, des individus suspects et, d'autre part, des sites, des personnes et des biens à protéger en vue de prévenir les dangers, d'obtenir des renseignements, de détecter une menace ou de découvrir un contrevenant. » (M. Cusson, 2008, p. 429) Le même auteur, sur sa lancée, ajoute que l'activité de surveillance observe et écoute, avec ou sans l'aide de caméras, de micros ou autres appareils ; elle est attentive aux menaces et aux vulnérabilités (M. Cusson, *Ibid.*). Une surveillance que le Gabon, ainsi que c'est le cas des autres Etats du golfe de Guinée, exercent déjà aux niveaux de leurs espaces maritimes.

En effet, cette surveillance est observée depuis les espaces portuaires. En 2004, l'Etat gabonais avait décidé d'y installer un matériel de vidéosurveillance nocturne. Il en avait principalement été ainsi au port commercial d'Owendo/Libreville et au Port Môle de Libreville. L'objectif était d'y prévenir d'éventuels faits d'insécurité (R. Ondo Ekouma, 2021, p. 55). Une vidéosurveillance, dont ne bénéficient pas encore les autres espaces côtiers, certes, non-portuaires mais où s'observent tout de même des activités économiques et ludiques, à l'instar des plages de Libreville et de Mayumba, des débarcadères de Cocobeach qui sont pourtant reconnus en tant que

lieux, entre autres, par lesquels les migrants accèdent clandestinement au territoire du Gabon, ainsi que le démontraient encore Léonilde Chancia Nyinguéma Ndong et Patrick Pottier (2021, p. 220) !

Au fur et à mesure que l'on s'éloigne des côtes pour la mer territoriale, la zone contiguë et la zone économique exclusive, la surveillance maritime gabonaise est assurée par les sémaphores. Ceux-ci sont des postes installés sur les côtes et permettent aux acteurs de la sécurité maritime de pouvoir communiquer par signaux optiques avec les navires visibles. Le Gabon compte ainsi 3 sémaphores aux ports d'Owendo/Libreville. Ceux des débarcadères de Cocobeach, Mayumba ne sont plus opérationnels pour des raisons de panne (R. Ondo Ekouma, *Ibid.*). Autrement dit, la surveillance par les sémaphores n'est pas étendue sur tout le long du linéaire côtier du Gabon. Ce qui constitue déjà une limite, à laquelle il faut ajouter un autre handicap, qui est technique.

En effet, le sémaphore ne permet au surveillant de la côte de communiquer uniquement avec les navires en vue. Le surveillant côtier ne peut ni apercevoir, encore moins rentrer en contact avec un navire encore éloigné. Or, tous les espaces maritimes situés au Centre-ouest et au Sud-ouest du Gabon ont une largeur, à partir des côtes, de 200 milles marins et se distinguent ainsi de toute la partie Nord-ouest où, par ses frontières maritimes, le Gabon est limité à la Guinée-Equatoriale et à Sao-Tomé et Príncipe. Il ressort alors que la couverture des sémaphores ne permet pas au surveillant maritime gabonais de détecter les embarcations qui sont encore plus au large.

Toutefois, le Gabon compense les insuffisances des sémaphores par l'œuvre de la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale, la Marine nationale et la Garde Républicaine, auxquelles il faut ajouter la Marine Marchande. Ces 5 services de sécurité effectuent ainsi des rondes dans les espaces maritimes. La Police et la Gendarmerie se limitent aux eaux intérieures et à la mer territoriale, pendant que la Marine Nationale et la Garde Républicaine opèrent jusqu'en haute mer. Mais leurs œuvres de sécurité de tous ces services ne sont pas sans limites.

En effet, les rondes demandent beaucoup en carburant pour l'opérationnalité du matériel navigant, dont la consommation est importante, surtout, au regard de la superficie des espaces maritimes à couvrir. Il est alors souvent arrivé que les services publics de sécurité maritime manquent d'énergie et même d'embarcations pour accomplir leurs prérogatives (S. Meye Ndong, 2013, p. 370). Des difficultés auxquelles il faut ajouter celles créées par des phénomènes naturels, à savoir le vent, qui perturbe la surface de l'eau et crée des vagues ; l'humidité de l'air et la brume qui posent des problèmes de visibilité et empêchent d'apercevoir au loin les navires, etc. Autant de faits qui rendent les rondes difficiles et réduisent, en conséquence, l'œuvre des forces de sécurité et de défense en mer.

Dans le fond, la sécurité maritime gabonaise, à l'instar de celles de plusieurs Etats du golfe de Guinée, pose le problème de ses moyens, qui sont restés traditionnels. Ce sont, en effet, des équipements techniques d'usages ordinaires et, donc, courants, dont se dotent habituellement les acteurs de la sécurité maritime et qui se distinguent nettement des NTIC. Il en va ainsi, aussi bien du volume que des embarcations, des armes, du matériel d'auto-défense et des accessoires (torches, jumelles marines, gilet, bouée, etc.). Tous, des moyens traditionnels utilisés par le Gabon, le Cameroun, le Congo, le Bénin, le Togo, la Côte-d'Ivoire et d'autres Etats de la région. Des moyens qui ne peuvent servir efficacement à la mission de surveillance, pourtant essentielle, en ce qu'elle contribue également au renseignement, à la prévention, aux interventions, etc. Autant dire que la sécurité maritime des Etats du golfe de Guinée est encore obsolète et inefficace. Il ressort alors toute la curiosité d'interroger sa production.

1.2. Une production inefficace de la sécurité en mer

A l'instar de ce qui est observé ailleurs, la production gabonaise de la sécurité maritime n'est autre que l'ensemble des activités qui consistent à la quête de l'ordre public en mer, notamment la vérification de la régularité des exploitants des ressources marines, des embarcations, du commerce, des voyageurs ; le respect de la réglementation en matière de pêche, d'hydrocarbure, de navigation ; la lutte contre les menaces, dont l'immigration clandestine, la pollution, le brigandage, la piraterie, le trafic d'armes, etc. Toutes des missions auxquelles parviennent difficilement les 5 services de sécurité mentionnés ci-dessus, au regard des résultats.

En effet, les espaces maritimes gabonais laissent toujours observer des problèmes, mieux des menaces, dont le Gabon, visiblement, éprouve des difficultés à aplanir. C'est, notamment le cas du vol, de la pollution, des accidents en mer, les trafics des drogues, mais surtout de la pêche INN, des migrations clandestines, de la piraterie et du brigandage.

En abordant que ces trois dernières, la pêche INN (illégal, non-déclarée et non-réglémentée) est surtout le fait des chalutiers, aussi bien locaux qu'étrangers qui n'hésitent pas à prélever du poisson même dans les parcs nationaux, ainsi qu'en témoignent encore les interpellations de 2 chalutiers en août 2020, de 33 pêcheurs illégaux en juin 2021, et de 3 pirogues dans les parcs de Pongara en novembre 2023. La pêche INN est en réalité l'un des maux de tous les Etats du golfe de Guinée qui n'arrivent pas à éradiquer cette menace. Le quotidien britannique, Financial Times, annonçait ainsi que 40 à 50% des captures dans les eaux de cette région maritime africaine sont illégales¹⁵. Dans la même veine, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui s'appuyait sur les estimations de la Commission de l'Union Africaine (CUA), avançait que « La pêche

¹⁵ Add-Magazine, (10/11/2020), [En ligne] : <https://adf-magazine.com/fr/2020/11/le-gabon-reprime-les-chalutiers-illegaux/>, (Consulté, le 18/12/2023).

INN coûte chaque année à l’Afrique des pertes économiques d’une valeur de plus de 2,3 milliards de dollars »¹⁶. Des chiffres, certes, estimatives mais qui indiquent tout de même à quel point sont exposés le Gabon et l’ensemble des Etats du golfe de Guinée, qui devraient mieux se réorganiser contre la pêche INN, ainsi qu’il devrait également être le cas contre les migrations clandestines.

Mais avant, il convient d’abord de mentionner que, certes, la problématique des migrations clandestines africaines se posent à tous les Etats mais certains encore plus que d’autres, notamment la Guinée-Equatoriale et le Gabon. Ces deux destinations sont les principaux choix des migrants intra-africains, dont les flux, qui se caractérisent par leur forte clandestinité, ont pour premier support la mer, comparée à ce qui est observé sur terre (S. Meye Ndong, 2017, p. 75). Les efforts du Gabon à lutter contre ce phénomène n’ont jamais suffi, au regard des arrivées qui restent massives, ainsi que ce furent encore les cas en décembre 2019 quand la Marine Nationale équato-guinéenne avait intercepté 200 migrants à destination de ce pays¹⁷. Pour sa part, la Gendarmerie Nautique gabonaise avait arraisonné un bateau de 150 migrants en septembre 2020¹⁸. En juillet 2021, ce fut le tour de la Direction Générale de la Documentation et de l’Immigration (DGDI) de reconduire 35 jeunes filles qui y étaient en exploitation vers leurs pays. La question des migrations clandestines, ainsi que mentionné ci-dessus, touche tous les Etats du golfe de Guinée car les migrants, dans leurs mouvements, généralement, du nord-ouest vers le sud-ouest du continent, se déplacent le long des côtes, par cabotage, séjournant ainsi illégalement dans plusieurs pays, dont la Côte-d’Ivoire, le

¹⁶ Organisation mondiale du commerce, (12/07/2023), [En ligne] : https://www.wto.org/french/news_f/news23_f/fish_12jul23_f.htm, (Consulté, le 18/12/2023).

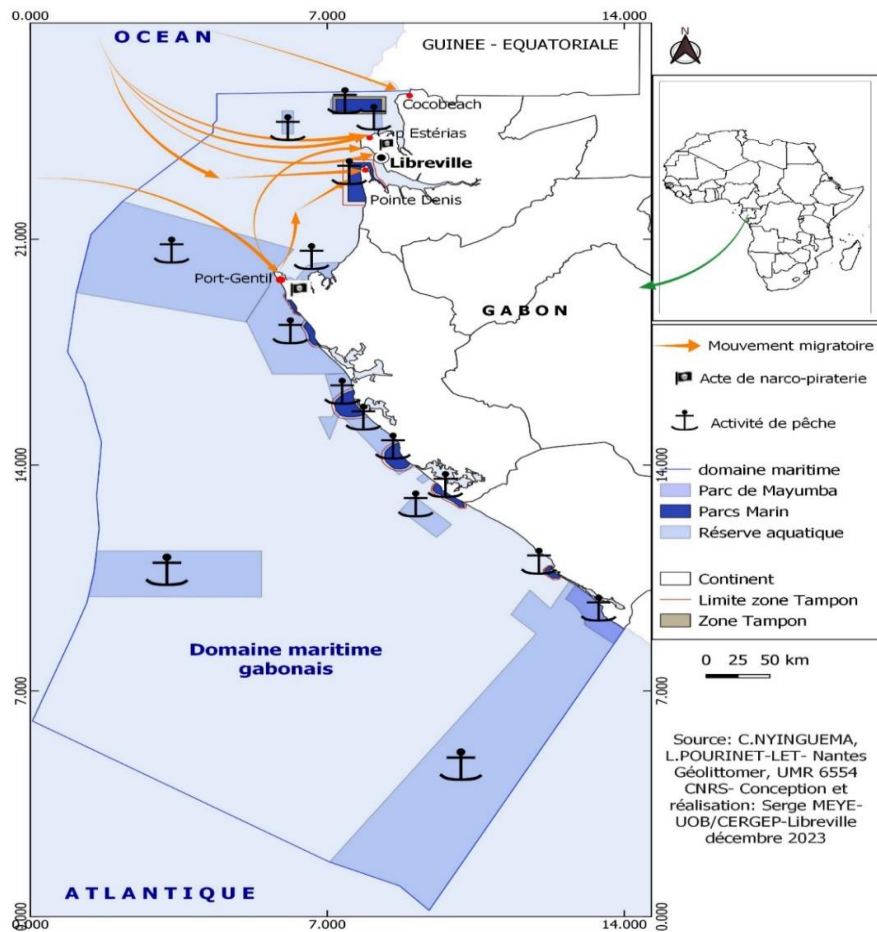
¹⁷ Africanews, (09/12/2019), [En ligne] : <https://fr.africanews.com/2017/12/13/guinee-equatoriale-environ-200-migrants-interpelles-en-mer/>(Consulté, le 18/12/2023).

¹⁸ L’Union, (29/09/2029), [En ligne] : <https://www.union.sonapresse.com/justice-faits-divers-au-gabon/immigration-clandestine-la-destination-gabon-toujours-convoitee-22826>, (Consulté, le 18/12/2023).

Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigéria et le Cameroun sont des exemples patents (L.-C Nyinguéma Ndong, P. Pottier, 2021, p. 55). Elle ne suscite cependant pas tant d'intérêt dans les Etats de départ et de transit que dans les Etats de destination, qui multiplient des stratégies de lutte sans obtenir des résultats escomptés.

La carte 1, ci-dessous montre les circuits des migrants clandestins, le long des côtes du golfe de Guinée à destination du Gabon. Ils accèdent au Gabon, au niveau de sa partie Nord-ouest, notamment par la Commune de Cocobeach et les débarcadères qui sont au Sud ; Cap Estérias ; Port-Gentil ; Owendo et Libreville. C'est, à partir de ces portes d'entrées que certains migrent vont vers l'arrière-pays, à la recherche du travail pour l'amélioration de leurs conditions de vie. D'autres s'installent simplement au point de débarquement, car ces villages, communes et villes abritent des débarcadères qui sont des abris pour eux, car certains de leurs compatriotes y vivent depuis plusieurs années. Du Nord vers le Sud, le long des côtes gabonaises, la carte présente également des réserves aquatiques. Plus on va vers les terres, c'est-à-dire dans les eaux bordières et intérieures, il apparait des parcs marins. Ces réserves qui sont pourtant des aires maritimes protégées sont des lieux où se pratique la pêche INN, qui s'observe aussi au large, dans les espaces marins du Gabon. La pêche INN a ainsi souvent été constatée dans les parcs de Pongara, Loango, Cap Lopez. La troisième grande menace est la piraterie qui est caractérisée par des kidnappings. Elle a déjà été observée aux niveaux de Port-Gentil, du Cap Estérias et de Port-Gentil. Mais c'est une menace relativement récente dans les espaces maritimes du Gabon, contrairement à ce qui est observé dans bien d'autres pays du golfe de Guinée, à l'instar du Nigéria, du Cameroun et du Bénin.

Carte 1 : Circuit des migrants clandestins et zones de pêche illicite au Gabon



En effet, les faits de piraterie n'avaient jusqu'alors été enregistrés dans les espaces maritimes du Gabon, plutôt des actes de brigandages et des simples vols à mains armées. Il y a 4 ans, une évolution a été constatée, notamment avec l'attaque, en décembre 2019 de 4 navires et l'enlèvement de 4 marins chinois, qui avaient été libérés un mois

plus tard au Nigéria. Le Gabon constata par la suite, en mai 2020, le kidnapping de 6 membres des équipages de 2 chalutiers par 13 personnes armées. En février et en septembre 2021, il fut enregistré, respectivement, les détournements d'un navire de pêche chinois et d'un navire de ravitaillement offshore, l'OSV Tampen par des hommes armés. Autant dire que l'espace maritime du Gabon connaît déjà les mêmes faits de piraterie et de brigandages que l'ensemble des Etats du golfe de Guinée, où ces menaces sont régulièrement observées. En 2022, le Bureau Maritime International (BMI) informait que 15 Etats ont fait l'objet d'attaques ces dernières années, parmi lesquels le Gabon, le Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, le Libéria, la Côte-d'Ivoire, le Bénin, le Cameroun. Pour le centre de suivi de la piraterie de l'IMB, 82 attaques ont été enregistrées en 2018, 64 en 2019 et 84 en 2020. Des chiffres que venait rafraîchir en mars 2023 le cabinet IREMOS, spécialisé dans les crises, la sécurité et les stratégies, en rapportant que le golfe de Guinée a laissé observer 52 cas de piraterie en 2021, dont 29 kidnappings et 115 cas de vol. Des statistiques qui sont, en gros, en régression, mais qui montrent l'effectivité de l'insécurité de cette région maritime africaine.

Il convient de noter que depuis que les Etats-Unis d'Amérique se sont réinvestis en 2020, en renforçant leurs efforts dans la sécurité du golfe d'Aden, le centre de l'insécurité maritime en Afrique tend à se déplacer, en quittant les rives de la corne de l'Afrique pour celles des Etats du golfe de Guinée. Celles-ci laissent, en effet, observer une prolifération d'attaques, comparé non seulement aux autres espaces maritimes du continent, mais également à ce que l'on constate dans les océans pacifiques, indien et océanique. En décembre 2021, en exemple, le journal *Le Monde*, qui s'appuyait sur un rapport intitulé "*Pirates du golfe de Guinée*", rapportait qu'en 2020, l'Asie du Sud-Est et le golfe de Guinée avaient, certes, enregistré le même nombre d'incidents, mais que 623 des 631 marins qui avaient été victimes d'enlèvements dans l'Océan mondial, travaillaient dans le golfe de Guinée, soit un taux de 99%. Les mêmes sources estimaient par

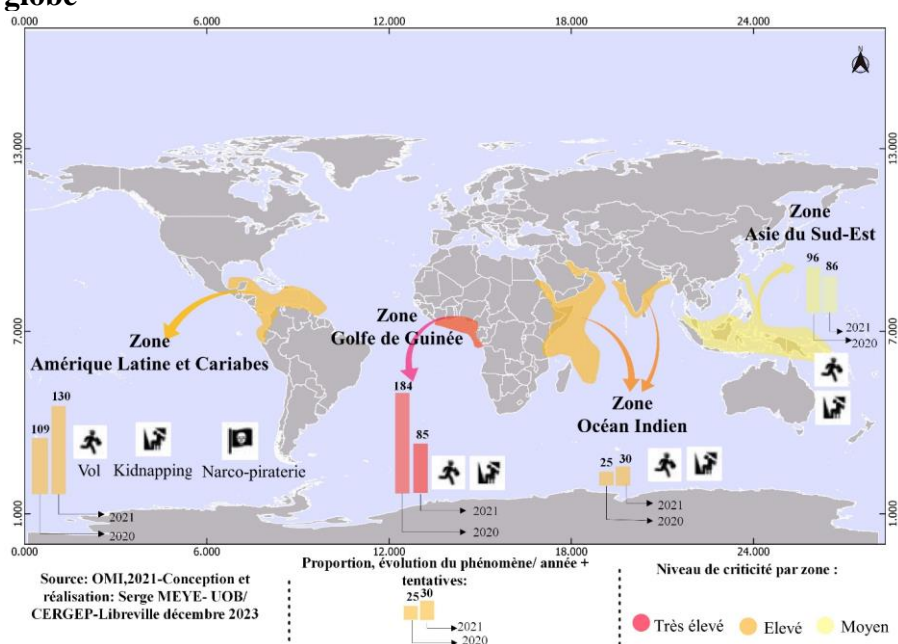
ailleurs que la piraterie avait ainsi coûté 1. 925 milliards de dollars, aux Etats concernés¹⁹.

La carte 2, ci-dessous présente le nombre d'attaques de piraterie et autres faits d'insécurité orchestrés sur les Océans du globe. Le nombre d'attaque de chaque zone est évalué, selon le nombre d'incidents, qui sont en gros la piraterie et le brigandage. Ces zones sont, d'Ouest en Est, les Caraïbes et l'Amérique latine ; au centre, le golfe de Guinée ; au centre-est, la zone de l'Océan indien ; plus à l'Est, celle de l'Asie du Sud-Est. Les zones de l'Arctique, au Nord et de l'Antarctique, au Sud n'ont pas été prises en compte, car elles ne représentent pas de problème de sécurité maritime, du fait de la quasi-inexistence des activités de toutes sortes. Il apparaît sur cette carte que le golfe de Guinée est la zone maritime, dont la sécurité inquiète le plus, comparé à ce qui est observé aux niveaux des autres régions. En 2020, le golfe de Guinée avait enregistré 184 incidents, notamment de pirateries, brigandages ou de simples attaques. Ce chiffre avait baissé quasiment de 100 points l'année suivante, c'est-à-dire, en 2021, soient 85 incidents. La criticité de la sécurité du golfe de Guinée est alors la plus élevée dans tout l'Océan mondial, car dans le même ordre temporel, la zone que constituent l'Amérique latine et les Caraïbes faisait constater 109 incidents, qui avaient plutôt connu une augmentation de 21 points, en 2021, soient 130 cas. La spécificité de ces incidents est qu'en plus de leur similarité avec de ceux du golfe de Guinée, ils se caractérisent également par « la narco-piraterie ». La zone des Caraïbes a ainsi un niveau de criticité qui le range derrière le golfe de Guinée. Elle est suivie de celle de l'Asie du Sud-Est, qui, avec une criticité de niveau moyen, avait comptabilisé 96 incidents en 2020, avant de connaître une légère baisse de 10 points l'année suivante. La zone de l'Océan

¹⁹Le Monde, (08/12/2021), [En ligne] : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/12/08/face-a-la-piraterie-maritime-dans-le-golfe-de-guinee-la-riposte-s-organise_6105210_3212.html#:~:text=Le%206%20f%C3%A9vrier%202021%2C%20c,un%20p%C3%A9trolier%20de%20130%20m%C3%A8tres., (Consulté, le 25/12/2023).

Indien, qui a longtemps suscité des commentaires sur son insécurité, voit son niveau de criticité être le moins élevé, avec seulement 25 et 30 incidents, en 2020 et en 2021.

Carte 2 : L'état de la piraterie sur les Mers et les Océans du globe



En gros, il ressort que la sécurité traditionnelle qui se caractérise par des rondes en mer sur des navettes est peu productrice, au regard des menaces ci-dessus mentionnées, qui ébranlent encore le Gabon, ainsi que c'est le cas de l'ensemble des Etats du golfe de Guinée. Les conditions et les moyens de production de sécurité s'avèrent obsolètes. Il serait alors intéressant pour les Etats de cette région maritime d'intégrer les NTIC, en guise d'alternative pour une production sécuritaire efficace.

2. Les NTIC, un enjeu pour la sécurité des espaces maritimes du Gabon ?

2.1. Les NTIC, garantes d'une surveillance stratégique et efficiente

L'une des plus grandes importances des NTIC, notamment dans la production de la sécurité, est qu'elles permettent une surveillance stratégique. Il a été, ci-dessus, souligné avec Maurice Cusson que l'activité de surveillance consistait en un regard permanent, une observation attentive de la portion de l'espace à protéger, dans le but de constater des infractions, délits ou crimes (Cusson, 2008, p. 429). La surveillance permet ainsi aux acteurs de la sécurité de pouvoir apercevoir, voir, visualiser et donc constater directement le fait qui menace la quiétude ou l'ordre public. C'est là que réside toute son importance, tout son sens stratégique.

En effet, le fait d'avoir des images en temps réel ou, en d'autres mots, de découvrir la menace en pleine manifestation, permet aux acteurs de la sécurité, non seulement d'avoir l'information bien avant ou pendant la commission de l'acte d'insécurité mais également et, plus crucial encore, leur procure l'avantage d'être renseigné dans les mêmes temps sur la zone ou même, selon les NTIC utilisés, le lieu exact. Mieux encore, la possession en simultanée des images donne par ailleurs des informations sur la nature de la menace, que les acteurs de la sécurité peuvent déjà caractériser et analyser, afin d'en tirer le maximum de connaissances sur son degré de dangerosité, ses insuffisances et sur son mode opératoire. Autant d'éléments informatifs sur la menace qui ne peuvent que contribuer favorablement à une action réactive de sécurité.

Il n'est plus besoin de soutenir que la possession des connaissances sur une menace, notamment sa nature, ses forces et ses faiblesses, son mode d'action, ainsi que son lieu de manifestation constituent un avantage important et même décisif pour l'élaboration d'une action répressive de sécurité. Ce sont des informations qui permettent, en

effet, aux acteurs de la sécurité de pouvoir organiser une riposte efficace, en définissant une stratégie et un modus operandi rationnels, et en déterminant les moyens d'action adéquats pour l'obtention d'un résultat probant. Autant dire que la surveillance n'est pas que stratégique, elle est également efficace car elle favorise une production efficace de la sécurité.

En réalité, les caractères stratégiques et efficaces de la surveillance s'étaient révélés dès les premières activités de l'homme, en rapport à la sauvegarde de son territoire ou d'une de ses portions. Le stratège chinois, Sun Tzu, recommandait déjà dès le Vème siècle, l'espionnage, en tant que mission de reconnaissance de la position géographique de l'ennemi et de la composition de sa force pour décider du type d'action à mener dans le cadre d'un conflit armé (Sun Tzu, 2000, p. 49). L'espionnage, le guet ou encore la surveillance procurait, ainsi que c'est encore le cas, ponctuellement des indications, des éléments de renseignement que les NTIC fournissent en permanence, aujourd'hui. L'on peut alors convenir aisément avec Mélanie Fournier que *« les processus de veille stratégique qui permettent de rassembler, d'analyser les données et d'en extraire une aide à la prise de décision et à l'action sont aussi vieux que le monde, ils ont su s'adapter dans le temps et passent dorénavant par l'utilisation de logiciels, d'interface graphiques et de données comme des images satellites, offrant aux acteurs opérationnels une vision partielle ou globale d'une zone prédéfinie en temps réel (...). »* (Fournier, 2013, p. 51) Autant dire que les NTIC apparaissent comme des outils essentiels qui pourraient servir à l'action de la sécurité maritime au Gabon et à l'ensemble des Etats du golfe de Guinée. Il ne serait pas alors judicieux d'en apprécier quelques-unes.

2.2. Les NTIC : facteur d'une amélioration assurée et d'une production efficace de la sécurité des espaces maritimes du Gabon

Les NTIC ne sont pas, *a posteriori*, une nouveauté dans la production de la sécurité des espaces maritimes du Gabon, qui a déjà

une expérience dans l'exploitation de ces technologies dans son organisation sécuritaire en mer. Il ne sera alors présenté que les NTIC dont le Gabon a déjà fait usage.

En effet, la première NTIC utilisée par le Gabon était le sémaphore, qui, ainsi que mentionné plus haut, est un poste installé sur la côte, permettant aux producteurs de la sécurité maritime de pouvoir communiquer par signaux optiques avec les navires visibles. C'est un équipement que l'on retrouve aux ports d'Owendo/Libreville pendant que les sémaphores implantés aux débarcadères de Cocobeach et de Mayumba n'assurent plus la surveillance, car ils sont en panne. Un problème technique, auquel il faut ajouter que le champ d'action du sémaphore s'étend uniquement jusqu'à la limite des embarcations en vue. Le surveillant côtier ne peut ni apercevoir, encore moins rentrer en contact avec un navire encore éloigné !

A la suite des sémaphores, les autorités avaient procédé en 2010 à la création de l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales (AGEOS). Celle-ci s'était dotée, en 2015, d'une station de réception directe des données satellitaires, située dans la Zone Economique Spéciale de NKOK, à 27 km de Libreville. L'AGEOS est éminemment spécialisée dans la surveillance spatiale. En plus de la surveillance du réchauffement climatique, qui est sa mission première, l'AGEOS a dorénavant élargi son œuvre à la sécurité des frontières, la lutte contre pêche illégale, la piraterie, la pollution marine, l'immigration clandestine, etc. Autant de menaces qui perturbent la tranquillité des espaces maritimes du Gabon. L'AGEOS s'avère alors un outil important, surtout que ses compétences s'étendent également au domaine terrestre, du fait de son rayon d'action qui couvre les 2800km, grâce à son antenne de réception directe bande X.

Il est intéressant de souligner que « l'imagerie satellitale – dans une utilisation systématique et complémentaire – permet, d'une part, d'augmenter les capacités de suivi, de détection et d'identification et, d'autre part, de baisser le nombre de navires qui ne s'identifient pas notamment en corrélant les données provenant de sources multiples. » (Fournier, 2011, p. 17). Des performances que l'on retrouve avec

l'AGEOS, qui apparaît ainsi comme un outil crucial dans l'action de sécurité maritime du Gabon. L'opérationnalité de cette Agence n'est cependant pas régulière, à cause de sa dépendance vis-à-vis des Etats occidentaux, auprès desquels elle « achète les images, notamment les Etats-Unis d'Amérique » (Ondo Ekouma, *op. cit*, p. 12). L'AGEOS ne contribue donc pas permanemment à la sécurité du territoire du Gabon, qui recourt également aux drones.

Mais avant, il convient de noter qu'un drone est un aéronef qui est commandé à distance et qui, en altitude, a la capacité de couvrir des vastes espaces, en prenant des images. Le drone rend alors possible la surveillance du territoire, en produisant toute une documentation, à même de servir à l'action de la sécurité en mer.

Ainsi, en juin 2016 le Gabon avait signé avec le groupe français Nexter un contrat, dont les termes, entre autres, stipulent que ce groupe doit fournir au Ministère gabonais de la Défense Nationale des équipements technologiques, notamment des drones de type quadcopter NX-110, qui sont équipés des capteurs tels que des spectromètres et des radiomètres, et des caméras ordinaires et à infrarouges. Les forces armées gabonaises les avaient destinés aux missions de reconnaissance aux portions territoriales à surveiller, à l'instar de ce qui est observé dans plusieurs pays du golfe de Guinée qui ont adopté cette technologie pour la protection de leurs espaces maritimes. Mais les informations rendues disponibles dans le cadre de ce propos n'ont pas permis d'en savoir plus, quant à la contribution réelle de ces drones à la production de la sécurité maritime du Gabon, qui a recours à une autre technologie, le *Global Positionning System* (GPS).

Il convient d'abord de souligner que le GPS est une technologie qui fonctionne grâce à une constellation de satellites en orbite autour de la terre, à partir desquels l'on obtient, en temps réel, la position exacte d'un objet sur la planète. Le GPS fournit donc des informations sur la longitude, la latitude et l'altitude. Il donne l'orientation et détermine la distance. Il reçoit et traite également les informations reçues des stations de télésurveillance. Le GPS est l'une des technologies les plus

utilisées par les acteurs de la sécurité maritime, dont le Gabon qui en a déjà fait usage.

Certes, les informations au sujet de l'expérience du Gabon du GPS ne sont pas divulguées mais il peut être noté que cet Etat, à la suite des attaques répétées en mer en 2019, 2021 et 2022, avait décidé de se servir de cette technologie dans la recherche de sa sécurité maritime. Il s'agissait ainsi d'installer des balises GPS sur des pirogues et des navires pour être renseigné sur leur géolocalisation et permettre ainsi aux services de sécurité de les retrouver facilement si jamais ces embarcations faisaient l'objet d'agression. S'il en avait été ainsi pour les gros opérateurs, ce ne fut guère le cas pour les petits qui n'ont pas encore eu recours au GPS car leurs capacités financières ne leur permettent pas de pouvoir supporter le coût de cette technologie !

En gros, le Gabon a, certes, fait usage de plusieurs variétés des NTIC, mais ne s'est jamais approprié une seule pour s'en servir comme outil de sa sécurité en mer. Pourtant, les NTIC s'avèrent être stratégiques et efficaces pour la production de la sécurité maritime, comme cela a été observé avec les Etats qui les ont adoptées, notamment en Europe ou aux Amériques. La prise en compte des NTIC au Gabon demeure au stade des tâtonnements. C'est le cas de l'ensemble des Etats du golfe de Guinée.

En effet, en dehors de l'Afrique du Sud, du Nigéria et très récemment la Guinée-Equatoriale qui se distinguent nettement par leurs équipements sécuritaires technologiques, les autres Etats de l'Afrique Atlantique-est laissent observer un sous-équipement en ce domaine. Ce sont par ailleurs ces deux premiers Etats, auxquels il faut ajouter le Ghana et la Côte-d'Ivoire, qui enseignent depuis 2015 les technologies maritimes, respectivement à l'Université Maritime Régionale (RMU) et à l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM). Les autres Etats côtiers de l'Atlantique semblent ne pas affirmer de réelle volonté en ce sens, à l'instar du Gabon, dont l'Université du Numérique, créée en 2021, reste, à ce jour sans site. Les Etats africains, en gros, n'ont pas encore vraiment intégré les NTIC dans leur sécurité maritime. Ils ont encore

une préférence pour la sécurité traditionnelle, qui invite aux rondes, patrouilles embarquées, opérations de front plutôt qu'à la sécurité technologique qui rend possible la visualisation des espaces maritimes en permettant, ainsi de mener des actions ciblées.

Conclusion

En somme, la problématique de la présente analyse était de savoir « dans quelles mesures, tout en insistant sur le Gabon, les NTIC constituent-elles un enjeu pour la sécurité des espaces maritimes des Etats du golfe de Guinée ? » La quête de la réponse a conduit, outre, à s'imprégner des connaissances produites en ce domaine, mais également à une enquête de terrain, aussi bien auprès des institutions gabonaises, gestionnaires de la sécurité maritime que celle de la CEEAC. L'objectif était de s'enquérir des connaissances du terrain sur l'organisation qui prévaut à ce jour, notamment, en termes de moyens de la sécurité dans les espaces maritimes du Gabon.

Il en ressort que la sécurité maritime gabonaise est encore essentiellement traditionnelle, en ce qu'elle est fondée sur l'œuvre des services civils, policiers et militaires qui effectuent des rondes, à partir des navettes, qui parcourent le domaine marin de cet Etat. Cette recherche de la sécurité rencontre, évidemment des difficultés inhérentes à l'étendue de la surface d'eau à parcourir et, surtout, aux conditions météorologiques et aux vagues, qui ne permettent pas une bonne visibilité en mer. Une réalité qui est observable dans l'ensemble des Etats du golfe de Guinée, où la quête de la sécurité par des moyens traditionnels est encore la référence pour nombre d'Etats. Ainsi, les espaces maritimes du Gabon restent exposés à l'insécurité. Hormis la pêche illicite, non-déclarée et non-réglémentée, il est constaté l'immigration clandestine, et plus encore la piraterie et le brigandage maritimes, qui ont tendance à prendre de l'ampleur au Gabon et dans les autres pays du golfe de Guinée, contrairement à ce qui fut enregistré par le passé. Autant dire que la sécurité traditionnelle s'avère dépassée et que le Gabon et l'ensemble des pays

de cette région devraient revisiter leurs organisations sécuritaires en mer.

C'est au regard de ce qui précède, et pour répondre à la problématique, que cette réflexion a proposé les NTIC, en tant que solution efficace pour réduire l'insécurité dans les eaux maritimes du Gabon. Car, les NTIC permettent aux acteurs de sécurité d'accéder aux informations stratégiques qui renseignent exactement sur la menace, le lieu de sa manifestation, sa nature, son mode opératoire, etc. Les NTIC rendent alors possible des interventions ciblées qui dispensent par ailleurs, des efforts parfois vains des rondes. En cela, elles s'avèrent des outils à acquérir, un enjeu que devraient poursuivre les Etats du golfe de Guinée pour sécuriser leurs espaces maritimes. Il revient alors à ces Etats de s'approprier ces outils, de les développer et les enseigner dans les Grandes Ecoles Supérieures et Universités, notamment en rapport à la sécurité maritime.

Références bibliographiques

- BAKIS H., 1987, La géopolitique de l'information, Paris, PUF., Que sais-je ?, 128 p.
- BAUER A., 2011, Les politiques publiques de sécurité, Paris, P.U.F., Que sais-je ?, 126 p.
- CAILLET B., 2010, Une culture des TIC comme méthode de gouvernance des territoires ? , L'Observatoire, vol. 2, n° 37, p. 35-40.
- COUTAU-BEGARIE H., 2006, Traité de stratégie, Paris, Economica, 1049 p.
- CUSSON M., 2008, « La surveillance et la contre-surveillance », In Traité de sécurité intérieure, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 429-436.
- CUSSON M., 2008, « La télésurveillance », In Traité de sécurité intérieure, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 452-460.

- DAVEZE-SANSSON N., 2014, Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), [En ligne] : <https://www.cairn.info/dictionnaire-d-administration-publique-9782706121371-page-349.htm>, (Consulté, le 22/12/2023).
- DAVID D., 2006, La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie, Paris, Sciences Po/Les presses, 463 p.
- DORANGE C., 2002, Les NTIC et les transformations du champ de bataille, Les cahiers du numérique, n° 1, p. 77-106.
- EL KHALKHALI I., YEJJOU H., 2017, L'évaluation de succès de systèmes d'information dans le secteur de la pêche maritime au Maroc, Information Systems Management & Innovation, n° 1, p. 69-85.
- FOURNIER M., 2012, Les TIC et la surveillance des zones maritimes sensibles. Penser globalement, agir localement, Netcom, n° 26, p. 221-234.
- GARCIN P., 2007, La sécurité publique au quotidien, Paris, Armand Colin, 128 p.
- LEMAN-LANGLOIS et LUCIE DUPUIS, 2008, « Les technologies de protection des espaces », In Traité de sécurité intérieure, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 437-451.
- LE VOGUER G., 2014, Le « complexe industriel » du renseignement américain et la préservation des libertés, Politique américaine, n° 24, p. 29-44.
- LOUNGOU S., 2011, Le trafic d'enfants, un aspect de la migration ouest-africaine au Gabon, Cahiers d'Outre-Mer, n° 256, p. 485-505.
- MEYE NDONG S., 2017, Le trafic des migrants, un aspect des migrations clandestines et de l'insécurité du territoire au Gabon, Le Politiste, n° 2, p. 141-170.
- MEYE NDONG S., 2013, La sécurité et la défense du territoire au Gabon. Analyse géopolitique, Thèse de doctorat,

Géopolitique, Université de Reims, Champagne Ardenne, 709 p.

- NYINGUEMA L.C., POTTIER P., 2021, Migrations clandestines dans le golfe de Guinée, campements de pêcheurs allogènes sur la côte gabonaise et dans le parc national d'Akanda, L'Atlas Bleu/Habiter, [En ligne] : <https://atlas-bleu.cnrs.fr/migrations-clandestines-dans-le-golfe-de-guinee-campements-de-pecheurs-allogenes-sur-la-cote-gabonaise-et-dans-le-parc-national-dakanda/>, (Consulté, le 24/12/2023).
- ONDO EKOUMA R. 2021, Les NTIC, un enjeu de la sécurité transfrontalière du Gabon : le cas de Cocobeach, Mémoire de Master, Géographie, 160 p.
- OWAYE J.F., 2010, La sécurité nationale gabonaise. Introduction par les textes (1958-2000), P.U.G., 255 p.
- OWAYE J.F., 1997, Système de défense et de sécurité du Gabon de 1960 à nos jours, Lille, A.N.R.T., 428 p.
- ROSIERE S., 2007, Géographie politique et Géopolitique. Une grammaire de l'espace politique, 2 Ed., Paris, Ellipses, 426 p.
- SUN TZU, 2007, L'art de la guerre, Paris, Presses de l'imprimerie Maury, 255 p.
- WARUSFEL, 2021, Technologies et sécurité : réguler pour reprendre le contrôle, Cahiers de la sécurité et de la justice : revue de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice, n° 50, p. 253-260.
- WOLFERS A., (1952), National Security as an ambiguous symbol, Political Science Quarterly, Vol. 67, n° 4, p. 481-502.

L'étiologie des conflits en Afrique postcoloniale : essai d'analyse d'un phénomène polymorphe

Yvan Comlan OWOULA BOSSOU

Doctorant en Histoire des Relations Internationales
Université Omar Bongo (UOB)
Centre de Recherche et d'Etudes en Histoire et Archéologie (CREHA)
comlano90@gmail.com

Pr Jean-François OWAYE

Centre de Recherche et d'Etudes en Histoire et Archéologie (CREHA)
Université Omar Bongo (UOB)
jfow2012@gmail.com

Résumé : Au cours de la seconde moitié du siècle écoulé, la conflictualité au sens de la guerre que connaissent les États africains s'est considérablement transformée, sans toutefois perdre son caractère catalyseur. Aujourd'hui, la question des crises en Afrique est aussi polymorphe que le type de conflits qui gagne le Continent. La présente réflexion porte l'analyse autour du développement, l'évolution et la typologie de la conflictualité dans une Afrique dont il semble de plus en plus difficile de cerner la trajectoire au fil des faits historiques. Il est ainsi examiné les éléments ou outils de compréhension qui permettent d'explicitier la posture crisogène dans laquelle l'Afrique postcoloniale semble se vautrer.

Mots-clés : Afrique postcoloniale - Conflits multiformes - Faiblesses institutionnelles - Paupérisation - Ressources naturelles.

Abstract: During the second half of the past century, the conflict in the sense of war experienced by African states has been considerably transformed, without losing its catalytic character. Today, the question of crises in Africa is as polymorphous as the type of conflicts which are affecting the Continent. This reflection focuses on the analysis of the development, evolution and typology of conflict in an Africa whose trajectory seems increasingly difficult to define over the course of historical events. It is thus examined the elements or tools of understanding which make it possible to explain the crisisogenic posture in which postcolonial Africa seems to wallow.

Keywords: Postcolonial Africa - Multifaceted conflicts - Institutional weaknesses - Pauperization - Naturel resources.

Introduction

Selon les spécialistes, l'Afrique est, en ce début de millénaire, la deuxième région la plus conflictogène au monde, après le Moyen-Orient. Ses États sont, depuis les indépendances, s'ils ne sont pas menacés, secoués par des conflits de tout genre : guerres civiles, émeutes, révoltes sociales, rébellions, etc. On récence, en effet, des conflits de minorité (opposition entre groupes majoritaires et une minorité qui lutte pour ses droits politiques, religieux, culturels, linguistiques), les conflits séparatistes (luttés des peuples pour leur indépendance (ils s'opposent à leur État d'origine qui, lui, s'efforce de leur interdire l'accès à l'indépendance), les conflits de pouvoir (guerre pour le maintien du pouvoir politique), les conflits de territoire (guerre pour le contrôle exclusif d'un territoire et de ses ressources). Depuis 1991, « aux conflits de la période de la guerre froide, caractérisés par des oppositions idéologiques et des soutiens des grands blocs, ont fait place des guérillas multiformes, davantage intra-africaines » (Ph. Hugon, 2001, p. 153-154). Cette nouvelle conflictualité

essentiellement politique dégénère cependant en conflits armés face à la difficulté, voire l'incapacité de l'État à définir des mécanismes de gestion pacifique de l'ordre politique. Il s'agit des conflits asymétriques qui blessent « l'optimisme et brutalisent les consciences [...] parce qu' [ils] paraissent absurdes, suicidaires [...] en dehors de toute logique » selon A. Bourgi (1999). Cette polymorphie crisogène semble si naturelle que Ph. Leymarie (1995, p. 2) rappelle les propos de Jacques Delors : « l'Afrique est ainsi faite et a été ainsi faite par ceux qui l'ont dominé, que se jouant de ses faiblesses, la guerre sa vieille compagne, ne l'a jamais laissée en paix ». Indéniablement, la société africaine semble dans une double « impasse épistémologique et praxéologique » (D. Mokam, 2015) en matière de paix.

Une telle réification de la violence invite à davantage d'éclaircissement, sans prétendre un surplus de science que celle des auteurs antérieurs parmi les plus éminents des sciences humaines et sociales. Deux auteurs, d'un point de vue plus générique, ont, parmi tant d'autres, posé deux questions essentielles. D'abord A. Einstein (1933) dans *Pourquoi la guerre ?*, un texte adressé à S. Freud : serait-ce un « échec des cultures [...] à accéder à la pleine compréhension des valeurs essentielles de la vie et surtout la réalisation de ces valeurs » ? Ensuite, E. Henriquez (1983) auteur de *De la horde à l'Etat. Essai de psychanalyse du lien social* : « pourquoi les hommes, se voulant guidés par le principe de plaisir et les pulsions de vie, aspirant à la paix, à la liberté et à l'expression de leur individualité, et qui, consciemment, disent désirer le bonheur au profit de tous forment-ils le plus souvent des sociétés aliénantes favorisant plus l'agression et la destruction que la vie communautaire ? » (E. Henriquez, 1983, p. 13).

Ces questions valent leur pesant d'or, mais notre ambition est autre. Nous nous intéressons à l'étiologie des conflits en Afrique postcoloniale. Des réponses classiques, qui témoignent de l'enchevêtrement des causes des conflits, existent selon que l'on considère les domaines scientifiques (sciences sociales et humaines, sciences militaires), les paradigmes, les approches théoriques. Au-delà

de la phénoménologie de la destructivité due à la nature humaine étudiée par les philosophes, les psychanalystes, les polémologues, etc., les déterminants de la conflictualité africaine que nous invoquons, pointent les réalités macro-politiques et sociologiques tels que l'État, la démocratie... L'accent est aussi mis sur le poids explicatif des structures économiques, historiques et culturelles (approches historiques, économiques et culturelles de la conflictualité), mais aussi sur ce que B. Badie et G. Hermet (2001) désignent comme les « stratégies des acteurs sociaux et politiques et sur les choix institutionnels dans leurs analyses » (approches institutionnelles et stratégiques).

1. A la base : il n'y a guère de conflit sans deux volontés antinomiques aux prises

Selon le nouveau Petit Robert de la langue française (2010, p. 504), le conflit est « une rencontre d'éléments, de sentiments contraires qui s'opposent ». Cette acception met en évidence l'idée de contradiction plus ou moins manifeste entre des acteurs qui défendent chacun, une position particulière. Le conflit est ainsi, « une forme de lutte ou d'antagonisme » soit entre individus, soit entre collectivités. Pour L.-M. Morfaux (1980, p. 59), le conflit est une « forme de lutte, ouverte ou non, entre les groupes ayant des intérêts différents ou opposés (à l'intérieur d'une nation ou entre les nations) et qui peut aller de la dissuasion à la révolte, à la révolution ou la guerre civile ou d'un différend politique ou économique à la négociation et à la guerre militaire ». C'est l'affrontement de deux ou plusieurs volontés individuelles ou collectives qui manifestent les unes à l'égard des autres une intention hostile et une volonté d'agression, à cause d'un droit à retrouver ou à maintenir. Ces volontés de l'un essaient de briser la résistance de l'autre, éventuellement par le recours à la violence. C. V. Clausewitz, dans *De la guerre* (1959), voit en la guerre, une action violente qui contraint un adversaire à exécuter notre volonté. C'est, disait-il, dans le même ouvrage, la poursuite de la

politique par des moyens différents. Dès cet instant, le conflit est-il l'horizon de la sociabilité ?

2. Les sources des conflits : aux origines d'une question aporétique

Dans *La Doctrine du droit*, E. Kant (2011) argue que la raison moralement pratique exprime en l'homme son veto irrésistible, « il ne doit pas y avoir de guerre ». En effet, pense Aristote dans *L'Éthique à Nicomaque* (Kant, éd. 2012, p. 511), « personne ne choisit de faire la guerre pour la guerre, ni ne prépare délibérément une guerre ». Tous ces auteurs et leurs contemporains sont pourtant d'avis que refuser la guerre, c'est finalement courir le risque d'être réduit en esclavage par ceux qui l'acceptent dès lors que la volonté de paix, relevant de l'ordre morale, est impuissante devant le déchaînement de la force, qui ne peut être arrêté que par une autre force. Ce qui autorise Th. Hobbes, dans sa description de « l'état de nature » (*Léviathan*, chapitre XIII), à soutenir l'idée selon laquelle la guerre serait l'état normal des rapports entre les hommes, tant et si bien que leurs passions inclinent à la malveillance réciproque. Ainsi, la guerre est une aporie de la nature humaine. K. Waltz disait, à ce sujet, que « les relations internationales se déroulent à l'ombre de la guerre, et tout État ne peut compter que sur lui-même pour assurer sa sécurité » (D. Battistella, 2013, p. 435).

3. La phénoménologie de la destructivité humaine

On retient de la pensée hobbesienne que la guerre trouve son origine dans la nature humaine. Elle survient dès que l'homme rencontre l'homme parce que, dit A. Einstein, « il y a en l'homme un désir de haine et de plaisir de destruction ». Cette perception est partagée par une partie de la philosophie africaine qui donne du sens au psychisme de l'individu dans lequel s'enracine l'instinct de survie. Le conflit peut, de ce fait, être inné et instinctif du fait de la pulsion, selon Einstein, de vie et de la pulsion de mort « qui se livrent un

combat sans fin à l'intérieur du psychisme humain » (S. Freud, 1981, p. 73). *A contrario*, reconnaissent les psychanalystes, dont Kant, l'individu n'est pas toute conscience et raison pure (A. Grandjean, 2016). Pour sortir de ce cercle vicieux, il doit « abandonner sa propre pesanteur » (destructrice) car, « là où il a fallu des années, peut-être des siècles voire de millénaires, à l'instinct de vie pour construire – vie humaine, écosystème, culture – il suffira d'un bref instant à l'instinct de mort pour faire table rase » (K. Jaspers, 1988, p. 44).

Paraphrasant Hobbes dans son *Léviathan*, le conflit est un acte de volonté et non une pathologie sociale. Les guerres attestent ainsi une incapacité de la société à offrir des dérivatifs à la pulsion ontologiquement connotée de mort. Donnée itérative de toute vie sociale ou politique, Héraclite soutient que « *polemos pater pontôn* »²⁰, « l'état habituel du genre humain », selon Joseph de Maistre (1796), une « permanence de la relation sociale » selon R. Dahrendorf (G. Rocher, 1959, p. 104) Pour ce dernier, le « conflit accompagne toute vie ; tout ce qui vit connaît sans arrêt des états de conflit. La société, réalité animée par des êtres vivants, n'échappe pas à cette règle : le conflit est inhérent à sa nature et à son fonctionnement » (G. Rocher, 1959, p. 106). Pour étayer cette perception fonctionnaliste de la conflictualité, l'auteur distingue deux systèmes sociaux inter liés car « la société est en même temps un système intégré et un système en conflit » (G. Rocher, 1959, p. 119). Mais, comme le dit G. Bouthoul (1973, p. 73) si « le propre des sociétés humaines est qu'elles s'attendent toujours à la guerre, cela ne signifie pas qu'elles la désirent à tout moment ». A l'exception, dans une certaine mesure, des tenants de l'école socio-historique, notamment sa branche marxiste qui admet que le conflit et la lutte des classes sont le ressort de la structure sociale. Pour cette école réaliste, « le conflit est le principal facteur structurel de l'historicité d'une société. Inscrit dans la nature même de l'organisation sociale, il y provoque constamment le changement, l'évolution et parfois la révolution » (G. Rocher, 1959, p. 117). Ici, le

²⁰ Le conflit est père de toutes choses.

conflit apparaît comme un mal nécessaire, en ce qu'il est au fondement du changement social et de la puissance des États.

Le conflit résulte, expliquait L. Francart, de l'instabilité de l'environnement. La frustration et la privation que cette instabilité créée se soldent par une violence impulsive. Le prétexte généralement avancé est l'atteinte à l'honneur. En fait, les hommes sont mus par l'émulation de gloire que cultivent le « profit », la « sécurité » et la « réputation » (N. Grangé, 2004, p. 160). Dans cette optique, le conflit peut sous-entendre une thérapie, précisément dans le cas où un peuple cherche à se libérer soit du complexe d'infériorité, soit des atavismes historiques. Dans cette logique, s'agissant des rebelles de l'Amérique centrale, J. Ziegler (1985, p. 477) affirme que « le fusil peut guérir l'opprimé qui le manie » ; ainsi, par le conflit, l'opprimé « rompt avec ses anciennes conditions matérielles d'existence ». Ici, la cause sous-jacente peut être le besoin économique dans la mesure où celui-ci crée la réification des consciences du fait de la précarité. Ce type de conflit se caractérise par l'accaparement, par la force, des biens d'autrui. Dès lors, le moindre prétexte est instrumentalisé et les conflits qui en découlent deviennent cycliques. Dans ce cas, pour Q. Wright cité par R. Aron (1962, p. 351), « la guerre tient de la légitime défense. Elle peut découler de la vengeance, du prestige, de l'honneur, de la dignité, du goût de la compétition. »

De façon métaphorique, pour revenir à l'Afrique et à ses patrimoines culturels immatériels, on voit dans les récits cosmogoniques comment les hommes, selon Wright, « se battent mais ne semblent pas viser des objectifs d'ordre politique ou économique ; [ils] veulent tirer avantage d'une injure subie ou tuer des hommes extérieurs au groupe [...] ; parfois [ils] se battent par goût de la compétition ou du sport, par simple désir de prestige » (R. Aron, 1962, *idem.*). C'est la guerre sociale. En suivant Wright, le moteur du conflit peut donc être économique-politique (acquisition des ressources, terres, femmes, esclaves, etc.). Comme nous le montre J-J. Rousseau dans le *Contrat social*, il n'y a point de guerre avant l'appropriation de la terre. Traditionnellement, les hommes luttent pour le contrôle des

ressources (l'arrière-plan des luttes idéologiques), le contrôle des espaces géographiques (problème d'accès aux ressources), l'hégémonie idéologique, ethnique et/ou nationale autrement dit une identité collective, ressentis plus ou moins passionnément par les membres d'un groupe social comme devant s'imposer aux autres, car étant la meilleure, « choisie » par une divinité quelconque (c'est le point de vue des intégristes, des fundamentalistes religieux). Cette conflictualité anthropo-historique a été, en Afrique, amplifiée par la nature intrinsèquement crisogène de l'État post-colonial.

4. Les occurrences conflictuelles de l'État africain post-colonial

K. Annan (1998, par. 4), dans un rapport au Conseil de sécurité, cerne les causes socio-historiques des conflits africains : le poids de l'histoire, la traite négrière, la colonisation, la guerre froide des blocs, la lutte idéologique avec, notamment, l'enracinement du marxisme et son modèle de parti-État, le néocolonialisme ont fait le lit, souligne A. Ayissi (2003, p. 20), de l'autoritarisme. Ce faisceau de déterminants historiques et politiques innerve les vulnérabilités structurelles, l'instabilité sociopolitique, le poids de l'ethnicité, les fractures « ethno-géopolitiques » de l'État moderne africain au sein duquel, de plus en plus, les menaces à la paix se décroissent et s'hybrident. En effet, de moins en moins, la guerre, au sens clausewitzien, est l'expression de la volonté politique du souverain ; elle est ce qu'en disait Bachofen, reprenant Rousseau : « un état de fait ». De cela, « la violence brutale et unilatérale suffit pour que la guerre existe, que l'on y mette ou non les formes » (B. Bachofen, 2009). Aussi, suivant les logiques de déclenchement de guerres qui ont transformés l'histoire de l'humanité, la nature du terreau est-elle elle-même essentielle. En fait, bien de conflits éclatent généralement là où la tradition est de résoudre les problèmes par la violence. La violence intègre donc une dimension politique à laquelle les instruments de l'État – armée, police et appareil judiciaire – deviennent les bras séculiers.

S'entremêlent divers enjeux économiques, politiques et sociaux qui

alimentent des luttes pour le pouvoir, des problèmes liés à la consolidation de l'État-nation (déficit de la représentation politique) qui exacerbent les clivages ethniques et les altérités sociohistoriques), des litiges frontaliers, des rivalités structurelles ou traditionnelles (inimitiés, atavismes), des défis du trafic des armes légères et de petit calibre, etc. C'est dire que la faiblesse et l'inadaptation de la structure étatique (frappée par un sous-développement chronique handicapant), l'ethnicisation de la lutte politique, la mauvaise gouvernance qui mettent en mal les transitions politiques (Cf. la CADEG) sont des facteurs de conflictualité importants en Afrique. La conséquence d'un tel climat révèle en effet ce que J-F. Revel (1992: p. 25) définit comme « des régimes d'exception ou des présidentialismes dont l'absolutisme écrase les institutions : le gouvernement, le Parlement, les médias, l'opposition, et les principes libéraux », et, une gestion patrimoniale de l'État qui secrète une paupérisation endémique et une marginalisation accélérée de populations désormais prompts à la révolte. J. Ziegler (1985, p. 14) nous en a averti : « les hommes opprimés se révoltent, partout et toujours. A quelque classe, région, religion, ethnie, époque historique qu'il appartienne, jamais l'homme n'accepte durablement ses chaînes »

Dans des États à la démocratie ambiguë (D. Mokam, 2015), comme le sont la majorité des États africains (L. Goumaz, 1983), le lexique crisogène des entrepreneurs politiques est souvent mis à l'index si l'on suit X. Sallantin (1984, p. 28) : « à l'intérieur des États, la lutte politique, avant de se traduire en actes violents, ou bien au lieu de se traduire en actes, se développe au niveau des idées, dans l'affrontement des conceptions et des idéologies [...] Elle se mène aussi dans le champ de la linguistique et de la sémantique, au niveau des mots, pour charger d'un sens qui affaiblisse l'adversaire et qui renforce sa position ».

Pour les conflits sociaux, devenues une récurrence en Afrique, la responsabilité incombe, entre autres, à la place primordiale qu'occupent les élites toujours en contradiction « avec leur société, dans laquelle [elles] ne cessent de provoquer de nouveaux conflits »

(X. Sallantin, 1984, p. 126). Comme le dit G. Rocher, « plus une société est instruite, plus elle est sensible aux contradictions structurales et aux tensions qu'elle provoque » (G. Rocher, 1959, p. 127). Ces conflits s'organisent le plus souvent autour d'un mouvement social. Nous sommes d'avis avec ce penseur lorsqu'il affirme que la notion marxiste de « contradiction structurale » reste encore pertinente pour comprendre l'origine des conflits sociaux. En effet, une société se traduit par la coexistence de structures diverses parfois contradictoires produites par l'histoire. Ainsi, « l'ancien et le nouveau ne peuvent ainsi cohabiter sans être plus ou moins en contradiction l'un avec l'autre, sans que des frictions, des tensions et des conflits se développent » (X. Sallantin, 1984, p. 123). Il peut s'en suivre des conflits de la temporalité ou des conflits culturels quasi inévitables surtout quand on a l'impression que deux types de sociétés se superposent et où l'une veut surimposer à l'autre alors même que « les valeurs, les modèles, les symboles » (X. Sallantin, 1984, p. 124) de l'une n'ont pas la même signification pour l'autre. « Chaque génération a sa perception de la société, des choses, de la vie, par suite du contexte dans lequel il a mûri, des expériences qu'elle a connues, des traumatismes qu'elle a subi, etc. » (G. Rocher, *op. cit.*, p. 124). Ici, se pose la problématique de la mise en perspective de chaque groupe d'intérêt ou de chaque sous-groupe : « chacun a sa perspective propre sur la société, par suite de la place qu'il occupe ; sa perspective sociale ne peut donc qu'être irréductible à celle des autres. C'est là une importante source structurale de contradiction et de conflit. » (G. Rocher, *op. cit.*, p. 125).

5. L'imprévisibilité du déclenchement des conflits

A. Peyrefitte (1983, p. 287) argue que « les affrontements qui conduisent à la guerre civile sont toujours inopinés ». Cette affirmation rappelle le *jus in bello*²¹ qui posait que la guerre, pour exister, s'inaugurait par une déclaration, qui rendait manifeste

²¹ Droit de la guerre.

l'hostilité latente, et permettait légalement de passer du temps de paix au temps de guerre. Les mobiles de l'ennemi étaient explicités. Alors qu'en Afrique, c'est plutôt la violence unilatérale qui prévaut : le protagoniste qui possède des armes s'en prend à son adversaire soudainement voire aux individus incapables de résister, causant ainsi massacres, meurtres de masse, traumatismes collectifs.

Au sujet de cette forme de violence, les polémologues parlent de « crise consommée », autrement dit, celle due à une « soudaine flambée d'hostilité militaire » dans un environnement où les tensions ne sont pas survisibles et où le pays est relativement stable et globalement calme, mais où des syndromes de conflit sont diffus. Quoique imprévue, sous l'effet d'autres facteurs, tel que l'autisme des acteurs, la « crise consommée » peut évoluer vers une « crise escalade ». Celle-ci se traduit, dès lors, par « une série de poussées d'hostilités qui se suivent de près à intervalles réguliers et avec une intensité croissante, ou par des « crises traînantes ». Des crises qui se convertissent en impasse, deviennent récurrentes avec des flambées de violence épisodiques.

Conclusion

La question des ferments des conflits en Afrique révèle, en filigrane, que la paix demeure du domaine des « projets impossibles », sur le continent.

Bien que de nombreux indicateurs témoignent de ce que la guerre est inhérente à la paix, on peut noter que l'Afrique peine à avoir les leviers nécessaires, du moins matériels, financiers et militaires pour l'érection d'une réelle politique émancipatrice et susceptible de faire la gestion de la conflictogénéité sur son sol, une « paix africanisée ». C'est dans cette logique que, dans un entretien accordé au média Africa 24, A. Condé soutenait : « Il est évident que les problèmes africains ne peuvent être résolus que par les africains et que la plupart des problèmes que nous avons aujourd'hui en Afrique sont dû à des interventions étrangères ». Ainsi, l'africanisation de la paix, vue sous

l'angle des politiques institutionnalisées (OUA et UA) demeure, après moult analyses, une réalité ambiguë dont la portée ne saurait être aussi facilement transposable à la réalité des faits sans réelle capacité d'appropriation, posture qui semble décrédibiliser davantage l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. La situation est celle traduite par Sigmund Freud dans *Malaise dans la civilisation* ; il utilise l'expression « *credo quia absurdum* », traduite par ; « une éthique utopique, une pauvre illusion » pour reprendre R. Draï et C-H. Thuan (1988, p. 45).

Pour expliquer la rémanence des conflits en Afrique, objet de cet article, nous avons mis en lumière un enchevêtrement de facteurs à la fois endogènes et exogènes, nationaux et transnationaux, qu'ils soient de nature biologique (violence inhérente à l'homme), philosophique (idéologiques, religions), historique (héritage négatif de la colonisation), politique (lutte pour le pouvoir), économique, etc. Interminables, les nouveaux conflits africains paraissent auto-référencés : ils laissent des "séquelles socio-psychologiques, économiques et environnementales, qui souvent constituent le levain d'une prochaine guerre (cas de la Côte-d'Ivoire). Ce qui a créé, en Afrique, un ordre social absurde car « toute guerre, si elle est destructrice, s'avère [...] simultanément autodestructrice » (R. Draï, C-H. Thuan, 1988, p. 45).

Rappelons qu'un conflit n'est compréhensible que si sa genèse l'est, c'est-à-dire si l'on a une idée de ce qu'est une période pré-confliktuelle. C'est donc l'un des points de la conflictualité difficile à aplanir : démêler l'écheveau des causes et des responsabilités.

Références bibliographiques

- ANNAN A. Kofi, Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. *Rapport au Conseil de sécurité, SG/2045, SC/6501, New York, Nations Unies, 16 avril 1998.*
- ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, X, 7, trad. J. Tricot, Vrin, 2012.
- ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Levy, 1962.
- AYISSI Antoine, « Ordre militaire et désordre politique en Afrique », *Le Monde diplomatique*, mars 2003.
- BACHOFEN Blaise, « *Que fait-on quand on fait la guerre ? Rousseau et les Principes du droit de la guerre* », - Conférence : La guerre – Nouveaux Champs de la réflexion, Université de Cergy-Pontoise, Société Bretonne de Philosophie – Les Champs Libres, Rennes, Vendredi 27 février 2009.
- BADIE Bertrand et HERMET Guy, *Politique Comparée*, Paris, Armand Collin, 2001.
- BATTISTELA Dario, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.
- BOURGI Albert, *Jeune Afrique* du 16 janvier 1999.
- CLAUSEWITZ Karl von, *De la guerre*, Paris, trad. Naville, Minuit, 1955.
- CONDE Alpha, Emission télévisée « l'Entretien » sur *Africa 24*, le 24 février 2020, in : *L'INTERVIEW - Guinée : Alpha Condé, Président de la République - YouTube.*
- DAHRENDORF Ralf, *Class and Class Conflict in Industrial Society*, Stanford, Stanford University Press, 1959.
- DRAÏ Raphaël, Cao-Huy THUAN, *Guerre, éthique et pensée stratégique à l'ère thermonucléaire*, Paris, L'Harmattan, 1988.
- EINSTEIN Albert, FREUD Sigmund, *Pourquoi la guerre ?* ,

Correspondance. Il s'agit de la version éditée à l'initiative de l'Institut International de Coopération Intellectuelle -Société des nations, en 1933.

- FREUD Sigmund, *Essais de psychanalyse*, Petite bibliothèque Payot, 1981.
- GEORG Simmel, *La tragédie de la culture et autres essais*, P. B. Rivages, 1988.
- GOUMAZ-LINIGER Max, *De la dictature des colons à la dictature des colonels*, Genève, Les Editions du Temps, 1982.
- HENRIQUEZ Eugène, *De la horde à l'État*, Paris, Gallimard, 1983.
- HOBBS Thomas, *Léviathan*, trad. G. Mairet, Paris, Folio-Essais, 2000.
- HUGON Philippe, « L'économie des conflits en Afrique », *Revue internationale et stratégique*, 2001, n° 43, p. 152-169.
- JASPERS Karl, *La bombe atomique et l'avenir de l'homme*, Buchet-Chastel, 1961, cité dans Raphaël Draï - Cao-Huy Thuan, 1988.
- LEYMARIE Philippe, in *Le Monde Diplomatique*, *Manière de voir* 25, janvier 1995.
- MOKAM David, (Hugues Mouckaga, Jean-François Owaye, Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen s/dir), « Et si on disait démocratie ? " l'école de Yaoundé " », *Etudes africaines*, Série Politique, in : *L'Harmattan*, Paris 2015, p. 25-27.
- MORFAUX Louis Marie, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris, A. Colin, 1980.
- PEYREFITTE Alain, *Quand la rose se fanera*, Paris, Plon, 1983.
- REVEL Jean-François, *L'absolutisme inefficace ou le présidentielisme à la française*, Paris, Plon, 1992.
- ROBERT Paul, REY-DEBOVE Josette, REY Alain, *Le nouveau Petit Robert de la langue française 2010*, Paris, Le

Robert, 2009.

- ROCHER Guy, *Introduction à la sociologie, le changement social*, tome 3, Paris, Seuil, 1970.
- SALLANTIN Xavier, *Penser la défense : douze dialogues sur la défense*, Paris, La Fondation pour les études de défense nationale, 1984.
- ZIEGLER Jean, *Les rebelles*, Paris, Seuil, 1985.

VARIA

**António Agostinho Neto Kilamba : l'homme et l'acteur politique
(1922-1979)**

Lucien EPIMI GUIA

Centre de Recherche et d'Etudes en Histoire et Archéologie (CREHA)
epguia@yahoo.com

Résumé : Cette communication, inscrite dans la voie méthodologique de la biographie historique, est une synthèse sur le parcours de vie et l'action politique de António Agostinho Neto Kilamba, homme d'Etat angolais. L'empreinte qu'il a laissée sur l'histoire de l'Angola, de l'Afrique et du Portugal, le caractère exceptionnel de son œuvre politique, l'originalité exubérante de son personnage, les talents d'écrivain, de médecin, d'acteur politique qu'il a déployés dans la lutte pour la libération de l'Angola dans un contexte historique marqué à la fois par la décolonisation et la guerre froide, font de lui, le père de la nation angolaise et un panafricaniste hors pair. Dans cette réflexion, nous réexaminons, dans un but de vulgarisation, ses premières actions politiques au Portugal, sa contribution à la lutte pour l'indépendance de l'Angola et sa gestion éphémère de l'Angola.

Mots clés : Biographie – António Agostinho Neto Kilamba – Angola – Portugal – Homme d'État.

Abstract: This paper, part of the methodological path of historical biography, is a synthesis of the life course and political action of António Agostinho Neto Kilamba, an Angolan statesman. The imprint he left on the history of Angola, Africa and Portugal, the exceptional character of his political work, the exuberant originality of his character, the talents of writer, doctor and political actor that he deployed in the struggle for the liberation of Angola in a historical context marked by both decolonization and the Cold War, make him

the father of the Angolan nation and an outstanding Pan-Africanist. The imprint he left on the history of Angola, Africa and Portugal, the exceptional character of his political work, the exuberant originality of his character, the talents of writer, doctor and political actor that he deployed in the struggle for the liberation of Angola in a historical context marked by both decolonization and the Cold War, make him the father of the Angolan nation and an outstanding Pan-Africanist.

Key words: Biography – António Agostinho Neto Kilamba – Angola – Portugal – Statesman.

Introduction

Communiquer sur António Agostinho Neto Kilamba, avec l'espoir d'énoncer des facettes non encore connues de l'homme, est une gageure surtout quand on n'exploite pas de nouvelles archives. Sur le plan scientifique, tant d'écrits lui ont été consacrés, principalement dans le monde lusophone. Il nous importait, pour asseoir une communication digne d'intérêt, de faire le choix de la synthèse, parce que cet homme d'Etat, premier président de l'Angola, n'est pas très connu en Afrique francophone en dépit de son rôle primordial dans le développement du panafricanisme, non pas parce que des textes d'autorité manquent, on a des auteurs importants comme Margarido, Messiant, De Andrade, Conciglia, Paudron, qui ont publié en français, mais parce que le monde lusophone semble marginal dans les préoccupations des intellectuels francophones de l'Afrique centrale. Il nous faut, pour tenter de mieux faire connaître l'emblématique homme d'Etat qu'a été Agostinho Neto, redessiner à grands traits, son exceptionnel parcours de vie et de militantisme en faveur de la libération de son pays, surtout dans le contexte de la guerre froide des blocs.

Pour cela, nous avons lu principalement ses biographes et quelques publications d'auteurs disponibles sur des sites Internet spécialisés. Le choix de l'approche biographique sied à notre objet de cognition et à la ligne éditoriale du colloque consacré aux hommes et femmes d'Etat du continent africain.

En effet, la biographie historique est un genre très prisé depuis l'antiquité ; il consiste à relater, de façon diachronique, la vie réelle, passée et achevée de personnages illustres, sur la base d'archives, de témoignages divers. Avouons que le temps imparti pour la préparation du colloque, ne nous a pas permis de procéder à la collecte de témoignages oraux nouveaux ; ce qui est un réel handicap scientifique. Les témoignages utilisés sont donc ceux indirects collectés par d'autres chercheurs. En y associant des faits compulsés dans la bibliographie disponible, nous investiguons la double question de la nature et de l'importance de la contribution d'Agostinho Neto dans le processus de la décolonisation de l'Angola. A notre sens, il n'est pas exagéré d'affirmer, à l'épreuve des faits et des actions menées par cet éminent homme politique, qu'il appartient au cercle restreint des grands hommes d'Etat qui ont impacté le cours historique de l'Afrique contemporaine. Cette hypothèse permet un réexamen du rôle qu'il a joué dans la lutte de libération angolaise en y voyant, dans le même temps, sa participation à la gestion de la République d'Angola de 1975 à 1979.

A l'approche biographique, nous avons associé celle plus spécifique des Relations internationales telles que formulée par dans *Introduction à l'histoire des relations internationales* (1964) de Pierre Renouvin (1893-1974) et Jean-Baptiste Duroselle (1917-1994). Ce livre de méthodologie définit l'homme d'Etat et situe son rôle dans l'explication historique. Jean-Baptiste Duroselle, dans la deuxième partie du livre, traite du décideur (homme politique, homme d'Etat, dirigeant...) et des rapports qu'il a avec les « forces profondes »²².

²² Présentées dans la première partie de *Introduction à l'histoire des relations internationales*, par Pierre Renouvin, les « forces profondes » sont matérielles et morales. Les facteurs géographiques comportent les ressources naturelles, la

C'est l'homme d'État qui définit les finalités d'une politique étrangère, mais il ne le fait pas souverainement. Sa personnalité a son importance, tout comme sa conception de l'intérêt national. Au-delà de ses traits personnels, il y a les intérêts plus généraux. L'homme d'État est inséré dans un contexte collectif. Sa relation avec les « forces profondes » est double. D'une part, elles font partie de sa personne, par son milieu d'origine, son univers mental, sa formation, ses fréquentations et ses attaches socioprofessionnelles ; d'autre part, elles exercent directement leur pression sur lui sous la forme d'intérêts concernés par la politique étrangère, incarnés dans des individus, des associations et des groupes, formels et informels. Cependant, le décideur n'est pas impuissant, car il peut agir sur ces forces, qu'elles soient économiques et sociales, ou relatives à la psychologie collective. Il est en mesure de modifier leur cours, et même de les plier à ses volontés. Suivant cette logique analytique, on déduit la nécessité de dépasser la logique du dogmatisme stato-centriste²³.

En définitive, pour étayer notre question centrale, nous nous proposons de réinterroger le contexte historique pour inscrire l'action d'Agostinho dans celle de toute une génération d'Angolais aux idées révolutionnaires, car comme le disait Ortega y Gasset, « la génération ne se résume pas à une poignée de grands hommes, ni à une simple masse : c'est comme un nouveau corps social noble, avec sa minorité select et sa populace, lancé dans la vie avec une trajectoire précise »

position dans le monde et l'étendue. Parmi les conditions démographiques, sont retenus l'accroissement des populations et les mouvements migratoires. Trois chapitres sont consacrés aux forces économiques. Viennent enfin les facteurs de mentalité collective et les idéologies qui s'expriment à travers le sentiment national, le nationalisme et le mouvement pacifiste. Les « forces profondes » ont un caractère collectif et durable. Leur évolution est lente ; elles appartiennent au temps long, autrement dit aux structures qui vont désormais intervenir dans l'explication de l'événement. Le mobile, l'éphémère et le malléable, telle l'opinion publique, trop souvent mouvement d'humeur, n'en font pas partie

²³ Le stato-centrisme, désigne l'ensemble des doctrines, pratiques et politiques qui font de l'État l'acteur central (pour ne pas dire exclusif) du droit comme des relations entre les nations.

(Ortega y Gasset, 1981, p.78 cité par Luís Kandjimbo)²⁴. Nous prendrons en compte le contexte familial et les principales actions qui ont rendu célèbre cet homme politique d'envergure internationale. Au total, nous allons porter, en six points, l'analyse sur la vie politique d'Agostinho Neto en terre portugaise, sa participation à la guerre de libération nationale (1959-1975), la prise du pouvoir du MPLA et sa gestion politique de l'Angola qui tombe dans le double piège de l'autocratie et de la guerre civile.

1. Qui est António Agostinho Neto Kilamba ?

Il faut parcourir l'article paru sur António Agostinho Neto dans *Encyclopædia universalis* pour se rendre compte de la richesse du parcours de vie de ce personnage central de l'histoire contemporaine angolaise²⁵. En relisant divers auteurs, il est à retenir que Kilamba, qui décède le 10 septembre 1979 à Moscou, est né le 17 septembre 1922 à Caxicane. Sa lignée paternelle appartient au groupe des « assimilés » ; cette lignée est issue de la petite bourgeoisie.

Pour son parcours de vie, António Agostinho Neto Kilamba vécu à Luanda avec son père, Agostinho Pedro Neto, un catéchiste l'Église méthodiste à Luanda, devenu pasteur et professeur au Dembos (municipalité de la province de Bengo)²⁶. Il reçoit une éducation religieuse, ce d'autant plus que sa mère, Maria da Silva Neto, était une institutrice de l'école primaire de la région *d'Icolo e Bengo*. Il réalise une scolarisation, notamment au *Liceu Salvador Correia* (Lycée Salvador Correia), sans fioriture à Luanda où s'étaient installés ses parents, en juin 1934. À une époque où les élèves africains étaient très

²⁴ Luís Kandjimbo, Agostinho Neto (1940-1960). L'itinéraire de l'identité individuelle d'un poète de la génération littéraire de 1940, *Présence Africaine*, Décembre 2011, en ligne, DOI: 10.3917/presa.184.0101, consulté le 15 mars 2023.

²⁵ AGOSTINHO NETO (1922-1979) - *Encyclopædia Universalis*, consulté en février 2023.

²⁶ Lire Afredo Margarido, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/agostinho-neto/> Consulté le 10 mars 2023.

peu nombreux, Agostinho Neto a pu passer son baccalauréat au *Liceu Salvador Correia*. Il travaille pendant quelques années comme infirmier dans les hôpitaux de Luanda (F. Martinho, 1979, p. 46-49) avant de se faire embaucher par les gouvernements généraux de l'Etat de l'Afrique de l'Ouest (appellation officielle de l'Angola coloniale) pour servir comme agent des services de santé à Malanje et Bié. Depuis 1944, Agostinho Neto est un des poètes les plus en vue d'Angola au moment où les jeunes intellectuels, qui ne disposent pas de structures politiques ni culturelles, essayaient d'élaborer un programme spécifiquement angolais et de faire entendre la voix authentiquement angolaise dans la lutte pour la libération nationale. C'est en terre portugaise qu'Agostinho Neto débute ses premiers pas en politique. En effet, après ses études secondaires en Angola, son père réussit à lui obtenir une bourse des missions protestantes pour aller étudier la médecine, à Coimbra la plus ancienne université portugaise. Après ces études universitaires, il se lance dans la lutte pour la libération de l'Angola. Commencé au Portugal, son combat politique s'est poursuivi en Angola et a pris une tournure militaire avec sa participation à la guerre de libération nationale contre la puissance impérialiste portugaise²⁷ avant de s'imposer comme homme d'Etat.

2. La vie politique d'Agostinho Neto en terre angolaise

Le premier aspect qui accroche les biographes est son doublé statut de médecin-poète. Pour en rendre compte, il faut remonter le fil du temps, en partant de son insertion dans le monde politique. Tout commence véritablement au Portugal à Lisbonne. Sa participation à la lutte de libération de l'Angola débute par son génie dans la transformation de l'écriture en une arme politique dressée contre la puissance impérialiste coloniale portugaise. Il a été écrit qu'à l'instar

²⁷ Luís Kandjimbo, Agostinho Neto (1940-1960). L'itinéraire de l'identité individuelle d'un poète de la génération littéraire de 1940, *Présence Africaine*, Décembre 2011, en ligne, DOI: 10.3917/presa.184.0101, consulté le 15 mars 2023.

des écrivains comme Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor, Agostinho Neto a publié plusieurs ouvrages traduits en plusieurs langues. Trois publications retiennent l'attention : *Quatro Poemas de Agostinho Neto*, en 1957, *Sagrada Esperança* (1974) et *A Renúncia Impossível* (1982). Dans ses poésies très engagées Agostinho Neto dénonce les crimes de la colonisation portugaise et décrit le sens du pouvoir qui naît en lui : « Je n'ai plus d'espoir, je suis celui à travers qui l'espoir rayonne » (F. Martinho, 1979, p. 49). On retient aussi que ses poésies sont des déchaînements littéraires de liberté face au régime colonial portugais, des prises de conscience du lien avec la terre qui rassemble tous les Angolais, et apporté, explique Martinho Fernando (1979, p. 46-49) sous forme de spiritualité collective : « *Nos somos* ».

Ayant poursuivi ses études, il s'intéresse à la médecine et décroche, en octobre 1958, son diplôme. Sa vie familiale fleurie qua il convole en justes noces avec l'écrivaine, poétesse et journaliste portugaise, Maria Eugénia da Silva Neto, qu'il rencontre dans un cercle d'écrivains à Lisbonne en 1948. Avec elle, il a trois enfants qui change le sens de sa vie : Mário Jorge da Silva Neto, Irene Alexandra da Silva Neto et Leda da Silva Neto. Au Portugal, en même temps qu'il suit ses études de médecine à la Faculté de Médecine de l'Université de Coimbra, il devient l'un des fondateurs de la section de *la Casa dos Estudantes do império* (la Maison des Étudiants de l'Empire). À *la Casa dos Estudantes do império*, il crée la revue *Movimento* (Mouvement), en collaboration avec Lucio Lara et Orlando de Albuquerque, et le groupe « *Vamos Descobrir Angola* »²⁸. Le programme « *Vamos Descobrir Angola* » (redécouvrir l'Angola), c'est-à-dire renouer avec les conditions particulières de l'Angola en refusant toutes les pesanteurs du colonialisme portugais donne naissance au Mouvement des Nouveaux Intellectuels d'Angola (MNIA).

²⁸ Lire Luís Kandjimbo, Agostinho Neto (1940-1960). L'itinéraire de l'identité individuelle d'un poète de la génération littéraire de 1940, *Présence Africaine*, Décembre 2011, en ligne, DOI: 10.3917/presa.184.0101, consulté le 15 février 2023.

2.1. Le combat pour l'indépendance de l'Angola en terre portugaise

Un sérieux article résume bien cette partie de la vie d'Agostinho Neto : « Les luttes de décolonisation et la guerre civile en Angola (1956-2002). Contribution à une histoire connectée de l'Afrique » de Chloé Maurel²⁹. En résumé, si l'on suit aussi un auteur comme Luís Kandjimbo³⁰, le combat pour l'indépendance mené par ce héros national, le poursuit au Portugal où il adhère au Parti communiste portugais. A cette époque déjà, Agostinho Neto fait partie des groupes des jeunes intellectuels africains d'expression portugaise, notamment Amilcar Cabral, Eduardo Mondlane, Mario (Pinto) de Andrade, Marcelino dos Santos qui se réunissent dans les cafés de la place du Chili à Lisbonne et dans la maison de la famille *Espirito Santo*, rue de l'Acteur Vale pour préparer les actions militaires futures.

Cet engagement n'est pas sans relation avec l'éducation d'Agostinho Neto qu'il a reçue. Celle-ci l'a conduit sur une pluralité de chemins, notamment à la littérature dès 1948. Il choisit naturellement la poésie car l'écriture en prose était dangereuse pour les auteurs aux aspirations nationalistes³¹. Comme il le pensait, la poésie fut une redoutable arme entre ses mains ; elle contribua à la diffusion de certaines de ses idées militantes.

En 1950, la Police internationale et la Défense de l'État (PIDE), le met aux arrêts à Lisbonne alors qu'il recueille des signatures pour la Conférence mondiale de la paix. Il est emprisonné pendant trois mois. Dès sa libération, en partenariat avec de fidèles compagnons : Amilcar

²⁹ Chloé Maurel. Les luttes de décolonisation et la guerre civile en Angola (1956-2002). Contribution à une histoire connectée de l'Afrique. Histoire des relations internationales depuis 1945, pp.191-204, 2010. hal-03700726, consulté le 18 février 2023.

³⁰ Lire Luís Kandjimbo, *op. cit.*

³¹ AGOSTINHO NETO (1922-1979) - Encyclopædia Universalis, consulté le 15 février 2023.

Cabral, Mario de Andrade, Marcelino dos Santo et Fernando José, il fonde clandestinement le Centre d'études africaines (l'institution sera fermée par la PIDE en 1951) ainsi que l'Union des écrivains angolais (F. Martinho, 1979, p. 46-49).

Un an plus tard, un changement politique d'importance s'opère : il est élu représentant de *la Juventude das Colônias Portuguesas (JCP)* avec le *Movimento de Unidade Democratica-Juvenil (MUD-J)*, un groupe fortement lié au Parti Communiste Portugais (PCP).

Ses activités au JCP lui valent une nouvelle arrestation par la PIDE, à Lisbonne, en 1951. Ses déboires avec les autorités portugaises continuent. En 1955, il est de nouveau arrêté et condamné à 18 mois de prison pour ses activités politiques au JCP et au MUD-J. Le 10 décembre 1956, Agostinho Neto est encore jeté en prison à la suite de la création du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), issu de la fusion initiale des groupes nationalistes *Partido da Luta Unida dos Africanos de Angola et Partido Comunista Angolano*. Pour mémoire, le MPLA est mouvement anti-colonialiste indépendantiste et marxiste de l'Angola ; il est soutenu en sous-main par l'URSS.

L'emprisonnement de Agostinho Neto mobilise de nombreux intellectuels à l'international. On cite les cas de Simone de Beauvoir, François Mauriac, Jean-Paul Sartre, Louis Aragon et le poète cubain Nicolas Guillen, qui lancent une pétition internationale demandant sa libération.

Lors de ses derniers mois d'emprisonnement, Agostinho Neto publie un ouvrage de référence : *Quatro poemas de Agostinho Neto* dont les bénéfices servent à venir en aide aux familles de prisonniers politiques.

Libéré en juillet 1957, il obtient, le 27 octobre 1958, un diplôme en médecine de la Faculté de médecine de l'Université de Lisbonne. Il se spécialise en pédiatrie à l'hôpital de *Dona Estefania* et en médecine tropicale des territoires portugais d'outre-mer à *l'instituto de Higiene e Medecina Tropical*. C'est en 1959 qu'il rejoint le Mouvement anticolonial (MAC), même si depuis sa libération, en 1957, il

participait à ses activités sans affiliation formelle, pour éviter d'être à nouveau arrêté.

2. La participation d'Agostinho Neto à la guerre de libération nationale (1959-1975)

L'événement matriciel de cette participation, est sa prise de contrôle du MPLA. Il faut dire, pour comprendre cette évolution, que parmi les puissances coloniales européennes, le Portugal était resté le plus tardivement et le plus obstinément attaché à ses colonies³². La dictature conservatrice et nationaliste du président Antonio de Oliveira Salazar, fondée sur la doctrine de l'« *Estado Novo* » (État nouveau), se caractérise par un fort attachement à l'empire colonial portugais.

En 1951, Salazar proclame que les colonies africaines du Portugal sont officiellement « partie intégrante de la mère patrie ». Dans les années 1950-1960, à l'heure où de nombreuses colonies d'Asie puis d'Afrique accèdent à l'indépendance, le Portugal va à contre-courant de ce mouvement, renforçant au contraire sa tutelle sur ses possessions outre-mer. Cela se traduit par un refus total de dialogue avec les indépendantistes. Ces derniers s'organisent à partir des années 1950, créant plusieurs mouvements d'émancipation.

En ce qui concerne la vie politique, comme l'illustre bien la publication de Jose Eduardo Dos Santos intitulée : *Pan-Africanismo*, Lisboa (1968), c'est en 1957 que l'Angolais Holden Roberto crée l'Union des populations du nord de l'Angola, qui devient en 1961, le Front de national de libération de l'Angola (FNLA). Parallèlement, en 1956, est fondé un autre mouvement de libération : le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA).

Profitant d'un certain courant libéral qui secouait les possessions portugaises après la fin du premier conflit mondial et parallèlement à l'instabilité des institutions de la métropole, publicistes et

³² Sur cette question, lire D. BIRMINGHAM, 2019, *Histoire de l'Angola de 1820 à nos jours*. Trad. de Gérard Siary, Paris, Chandeigne, coll. « Bibliothèque Lusitane ».

intellectuels, Noirs et Blancs, créèrent à Luanda des associations culturelles (R. Péliissier, 1969; M. De Andrade, 1962) ; parmi les plus importantes, on avait : Les trois : la Ligue Nationale Africaine (LNA), *Associação Regional dos Naturais de Angola (ANANGOLA)* et *l'Associação Africana de Sul de Angola (AASA)* (J. E. Dos Santos, 1968, p. 121).

Comme le souligne Jose Eduardo Dos Santos (1968), le but de ces associations était outre l'aspect culturel et récréatif, de transformer les structures de l'Angola dans le cadre des institutions existantes. Les pressions légales sur le gouvernement et le Parlement de Lisbonne devaient mener à la conquête de meilleures conditions sociales, économiques et à la restauration des valeurs ancestrales. Tous ces thèmes étaient développés dans un journal - *Le Mensagem* (B. Davidson, 1972) – fondé par l'un des pères de la révolution angolaise, Viriato da Cruz (R. Chilcote, 1972, p. XXVIII).

Faisant écho à ces revendications, les masses urbaines et rurales organisèrent de nombreuses grèves professionnelles (J. Marcum, 1969). La répression portugaise se faisait brutale. Les associations étaient noyautées ou supprimées, les publicistes condamnés à la perte de leurs droits politiques et civils, voire à la déportation. On interdit leur journal. Les grèves étaient brisées et les opposants angolais rejetés à la clandestinité. Cette intransigeance portugaise contribua à radicaliser la lutte. On commença à prôner un changement radical des institutions politiques et socio-économiques de l'Angola. De culturelles, les associations se transformèrent en mouvements politiques clandestins (G. Balandier, 1957).

Ainsi, le premier des trois grands mouvements de libération angolais à voir le jour fut le Mouvement Populaire de Libération de l'Angola (MPLA). Le Parti Communiste Portugais, dont le Parti Communiste Angolais (PCA) était dans les années 50, une antenne outre-mer où se mêlaient Blancs et Noirs. C'est précisément, le 10 décembre 1956, suite à la fusion de deux groupes nationalistes : le Parti de la Lutte Unie des Africains de l'Angola (PLUA), créé en

1953, et le Mouvement pour l'Indépendance Nationale de l'Angola (MINA), fondée en 1955, qu'apparaît le MPLA³³.

L'une des premières décisions de ce mouvement avait été l'élaboration d'un manifeste politique précédé d'une critique du système colonial portugais ; il appelait le peuple angolais à se libérer du joug colonial (De Souza Clington Mario, 1975). Ses dirigeants étaient Mario de Andrade et Viriato da Cruz, deux Mulâtres. Le mouvement était essentiellement urbain. Bientôt le médecin Agostinho Neto (Noir) et Lucio Lara (Blanc) rejoindront la direction du MPLA. Mouvement par son essence même multiracial, le MPLA était celui des trois grands courants qui prenait le plus de distance par rapport au tribalisme traditionnel³⁴. Le MPLA était également un mouvement intellectuel et urbain qui recrutait ses membres dans la grande et la petite bourgeoisie métisse de la capitale chez les exilés, dans les cellules urbaines communistes, les bidonvilles de Luanda et l'arrière-pays des Mbundu ou Luanda proche de la capitale (Ch. Stevens, 1976, p. 138).

De plus, l'influence portugaise au sein de ce mouvement se traduisait en outre, par la prédominance de la religion catholique due aux missionnaires lusitaniens, qui la distinguera de son rival essentiel des années de luttes, le FNLA dont les membres avaient embrassé le protestantisme en grande majorité. Le MPLA modernisé et bientôt à connotation marxiste attirait à lui une partie de l'élite angolaise, Mulâtres et Assimilados qui seuls bénéficiaient d'une éducation. La force de ce mouvement était sa structure riche de nombreux cadres formés dans les écoles et les universités portugaises, mais c'était aussi

³³ Il existe plusieurs versions quant au déroulement exact des événements politiques concrets animant les milieux nationalistes à Luanda à cette époque. Ainsi, pour certains auteurs, le PLUA n'est créé qu'en 1956 et le PCA se serait effondré très tôt. Toutefois nous sommes persuadés qu'en définitive tout ce milieu politique se regroupa pour créer en 1956 le MPLA.

³⁴ Le début du programme du MPLA est éclairant à cet égard. Le projet englobe toutes les catégories angolaises, qu'elles soient politiques, sociales, religieuse, raciales, etc. Ce programme ne présente aucune originalité par rapport à toute la littérature nationaliste de cette période en Afrique noire.

sa faiblesse car les querelles de personnages y étaient féroces (Dia Kassembe, 1995).

Un des problèmes les plus graves pour ce mouvement était de réaliser l'approche des masses populaires car la formation intellectuelle de ses dirigeants (Mario de Andrade, Viriato da Cruz, Daniel Chipenda et Agostinho Neto) et leur méconnaissance des réalités concrètes de la société angolaise, les obligeaient à repenser totalement en termes politiques la lutte anticolonialiste.

Le grand mérite de ce mouvement a été de nouer des liens sur le plan international ; action couronnée par la création du Front Révolutionnaire Africain pour l'Indépendance Nationale (FRAIN) et la Conférence des Organisations Nationales des Colonies Portugaises (CONCP) en 1960. Le MPLA était surtout appuyé par les Mbundu et les Mulâtres. Il ne sut pas obtenir le soutien des Bakongo, mais pénétra les milieux de Luanda notamment dans les muceques (quartiers populaires) comme nous l'explique Davidson Basil (1972).

La personnalité la plus marquante de ce mouvement et qui influença par la suite le cours des relations avec l'ancienne puissance coloniale était Agostinho Neto, si l'on suit Jean-Claude Pomonti (1975). Il ne participa pas à la formation du mouvement mais une fois ses études terminées au Portugal, il retourna en Angola (1959) où il fut arrêté peu après.

Il mena, en dépit de cette arrestation, une campagne internationale nouant des liens solidaires avec les mouvements nationalistes des autres colonies portugaises et sensibilisant l'opinion publique à la répression menée en Angola. En décembre 1962, Agostinho Neto avait succédé à Marion de Andrade. Le MPLA, lui, reposait sur une idéologie marxiste-léniniste et était appuyé par l'URSS (J. Marcum, 1969 ; S. Kaplan, 1981).

À la fin de 1967, les contacts se développaient avec non seulement l'URSS mais aussi avec la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie et la Chine Populaire. Des militants étaient formés dans les pays de l'Est selon le Groupe Afrique Centrale du Centre D'études Anti-Impérialistes (1977). Les convergences idéologiques et les

circonstances l'amenèrent à s'allier avec La Havane et le Congo-Brazzaville dans sa « guerre de libération », dès les années 1960 ; ces deux régimes faisant figurent d'avant-gardes progressistes en Afrique. Le MPLA fut longtemps en difficulté. Pourchassé par *la Policia Internacional de Defesa do Estado (PIDE)*, privé de sanctuaires zaïrois par les manœuvres du FNLA, en butte aux attaques militaires du FNLA et à celles des offensives portugaises, le MPLA survécut, mais en exil.

En effet, pendant la guerre de libération nationale, en dépit de grandes difficultés à approvisionner de Brazzaville les guérilleros de l'intérieur, le MPLA réussissait néanmoins à maintenir de solides positions, notamment à l'Est de Luanda et au Cabinda, explique Christopher Stevens (1976). La suite des événements est aujourd'hui connue. En 1967, le mouvement ouvrait un nouveau front à partir de la frontière zambienne et pouvait développer sensiblement ses activités qui diminuaient à nouveau à partir de 1971. En décembre 1972, le MPLA obtenait du Zaïre –au prix d'une reconnaissance formelle de la suprématie de Roberto Holden au sein du mouvement d'indépendance- qu'il lui ouvre sa frontière. Le MPLA traversa plusieurs crises internes, notamment en 1973 (attentat manqué contre Agostinho Neto) et en mai 1974, date à laquelle plusieurs membres fondateurs du mouvement protestèrent contre le caractère « dictatorial » de la direction de Agostinho Neto. Ces dissensions étaient officiellement surmontées lors d'un congrès tenu à Lusaka en août 1974, soutient Olivier Postel-Vinay (1975).

3. La participation à la guerre de libération nationale (1959-1974)

Le 22 décembre 1959, avec sa famille, Agostinho Neto se rend dans la future capitale angolaise, Luanda, où il ouvre un cabinet médical en même temps qu'il commence à organiser des activités politiques anticoloniales, toujours inefficaces.

Face à la répression militaire portugaise, il écrit le poème *O içar da bandeira* (la levée de drapeau), un hymne au nationalisme héroïque angolais.

À Luanda, il devient le président du Mouvement pour l'indépendance de l'Angola (MINA) qui fusionne avec le MPLA, en janvier 1960. À cette époque, la PIDE capture un messager avec des documents compromettants, ce qui conduit à plusieurs arrestations, les militants perdant tout moyen de contact avec le monde extérieur.

Étant donné que le PIDE était implanté en Angola depuis 1957 et fondait, par ailleurs, sur un modèle inspiré de la Gestapo, Agostinho Neto est arrêté une fois de plus le 6 juin 1960 pour ses activités politiques à Luanda et transféré à la prison d'Algarve au Portugal, peu après avoir été déporté dans l'archipel du Cap-Vert.

En réaction, les Angolais organisent une marche de protestation qui est réprimée par les autorités coloniales. La révolte de *d'Ícolo e Bengo* aurait provoqué la mort de trente personnes assassinées et deux cents blessées explique F. Martinho (1979, p. 46-49).

Au Cap-Vert, Agostinho Neto a d'abord été installé à la prison de Ponta do Sol, sur l'île de *Santo Antão*, puis transféré à *Campo do Tarrafal*, où il est resté jusqu'en octobre 1961, dans les deux endroits respectivement à l'infirmerie de Ponta do Sol, au poste de santé de *Ribeira Grande* et au poste de police sanitaire de *Tarrafal*. En fin de compte, sa peine finit par être commuée en service médical communautaire par la PIDE.

Son calvaire était loin de prendre fin. En 1962, alors qu'il était assigné à résidence au Portugal, il refusa de comparaître devant le tribunal et tenta de s'enfuir au Royaume-Uni. Il est remis en prison,

étant brièvement incarcéré à Aljube, Lisbonne, avec la peine commuée en services médicaux à l'hôpital de Santa Marta.

La forte répercussion internationale de son arrestation conduisit plusieurs périodiques et intellectuels à faire campagne contre le Portugal, ouvrant largement la guerre coloniale portugaise, qui avait commencé en Angola le 4 février 1961.

Par la suite, il fut libéré de prison en mars 1962. Dans l'intervalle de ses arrestations, la lutte politique et armée a commencé, quand, en janvier 1961, dans les champs de coton de Cotonang, propriété d'une société portugaise-belge, il y avait un foyer de révolte syndicale au-delà de Malanje ; ce qui a conduit le régime, avec sa petite aviation, à bombarder des villages qui refusaient consciencieusement de « planter du coton pour le gouverneur ».

En février 1961, comme on le sait désormais, il eut un soulèvement anticolonial urbain mené par le MPLA, où quelques dizaines de jeunes insurgés, armés de sabres d'embarquement attaquèrent les prisons de Luanda où étaient détenus des nationalistes. C'est cette date qui fut, plus tard, adoptée comme point de départ de la révolution.

À sa libération, Agostinho Neto reste à Lisbonne jusqu'en juin 1962, date à laquelle il fuit le Portugal avec sa famille, après avoir séjourné à Rabat au Maroc. Il s'installe à Quinxassa où le MPLA avait son siège en exil. Il reprend les fonctions de président effectif du MPLA lors de la Conférence nationale du Mouvement (en raison de la prison, il était président d'honneur depuis 1961).

Des rebondissements sont notés en 1963. Soutenu par l'abbé Fulbert Youlou, il installe sa base arrière à Brazzaville à la suite de son expulsion du Zaïre, qui commençait à apporter son plein soutien au Front national de libération de l'Angola (FNLA) de Holden Roberto.

De nombreux écrits indiquent que Agostinho Neto n'a jamais fait l'unanimité au sein du mouvement anticolonialiste. Il a subi en 1963, la torture et l'humiliation quotidiennes quand il était emprisonné. Il a été libéré grâce à l'intervention d'alliés extérieurs d'Algérie et de Chine.

Pour l'histoire, Agostinho Neto a commencé à coordonner pleinement le noyau militaire du mouvement, ouvrant les fronts de Cabinda en 1963. À partir de 1965, les luttes de libération s'intensifient. Les autorités portugaises y répliquent en envoyant des forces armées de plus en plus nombreuses et en consacrant à cette guerre coloniale une part de plus en plus importante du budget national. Malgré l'importance des moyens déployés par la dictature portugaise en Angola, l'armée portugaise est mise en difficulté sur le terrain. Alors que les combats s'intensifient, le mouvement indépendantiste angolais est affaibli par des divisions internes. En effet, à la division entre MPLA et FNLA, s'ajoute bientôt la création d'un troisième mouvement concurrent : l'Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola (UNITA). Il est fondé entre 1963 et 1966 par un ancien membre du FNLA, Jonas Savimbi.

Ces divisions du mouvement de libération angolais s'expliquent en grande partie par les enjeux de la guerre froide : tandis que le MPLA, de tendance marxiste, est soutenu par l'URSS et par Cuba (au moyen d'une aide à la formation de cadres et de l'envoi de matériel et de conseillers militaires à partir de 1965), l'UNITA, dont la création est favorisée par les États-Unis, est un mouvement anti-communiste, qui se pose en rival du MPLA. Le leader de l'UNITA, Jonas Savimbi, est un Angolais issu du même milieu social qu'Agostinho Neto : fils d'un pasteur évangélique travaillant pour la société coloniale de chemin de fer de l'Angola, il a lui aussi séjourné à Lisbonne dans le cadre de ses études de médecine à la fin des années 1950. Ensuite, il a continué à voyager, allant en Suisse étudier les sciences politiques à l'Université de Lausanne, puis partant en République populaire de Chine pour y étudier les techniques de la guérilla. À son retour, loin d'être devenu maoïste, Savimbi est devenu anti-communiste et social-démocrate. Approché par les États-Unis, il accepte de se rallier à leurs orientations idéologiques, et reçoit en échange leur soutien et leur aide pour la création de son mouvement, l'UNITA. Quant au FNLA il est soutenu par le Zaïre (actuelle République Démocratique du Congo).

En dépit de ces divergences des mouvements de nationalités, en 1966, le MPLA ouvre le front de l'Angola oriental. En 1968, Agostinho Neto transfère sa famille à Dar es Salam en Tanzanie, où il demeura jusqu'au déclenchement de la Révolution des œillets au Portugal en 1974.

4. La Révolution des œillets au Portugal et l'acquisition de l'indépendance de l'Angola

Après la répression portugaise, les mouvements nationalistes angolais sont surpris par la révolution portugaise du 25 avril 1974. Agostinho Neto, par exemple, se trouve au Canada pour y réaliser une série de conférences.

La révolution des Œillets (Revolução dos Cravos en portugais), également surnommée le 25 avril (25 de Abril en portugais) est le nom donné aux événements d'avril 1974 qui ont entraîné la chute de la dictature salazariste qui dominait le Portugal depuis 1933. En réalité, ce que l'on nomme « révolution » a commencé par un coup d'État organisé par des militaires qui se sont progressivement radicalisés par rejet des guerres coloniales menées par le Portugal. Ce coup d'État, massivement soutenu par le peuple portugais, a débouché sur la révolution qui dura deux ans, marquée par de profondes divisions sur la façon de refonder le Portugal, mais qui, finalement, a profondément changé le visage de celui-ci. La révolution des Œillets a la particularité de voir des militaires, porteurs d'un projet démocratique par la mise en place d'un gouvernement civil, l'organisation d'élections libres au Portugal et la décolonisation des colonies portugaises. En effet, cette « Révolution des Œillets » met fin au régime colonial et dictatorial de Marcelo Caetano qui avait succédé à António de Oliveira Salazar. Elle marque la fin de la brutale répression de l'armée portugaise en Angola.

Les militaires, organisés autour d'abord autour du Mouvement des Forces Armées (MFA) et ensuite autour de la Junte de Salut National

(JSN) sont dirigé par António de Spínola, qui devient, le 15 mai 1974, le quatorzième Président de la République portugaise.

Les militaires, désormais au pouvoir à Lisbonne, offrent l'indépendance à la majorité des colonies portugaises : Angola, Guinée-Bissau, Mozambique, îles du Cap-Vert, îles de Saõ Tomé et Príncipe. La date pour la déclaration de l'indépendance de l'Angola est fixée au 11 novembre 1975. Les autorités portugaises ne souhaitent pas, officiellement, choisir parmi les mouvements nationalistes, lequel devait exercer le pouvoir dans la nouvelle Angola indépendante.

Lorsque des officiers militaires portugais renversèrent le gouvernement de Marcelo Caetano le 25 avril 1974, le MPLA, le FNLA et l'UNITA se mirent chacun à négocier un accord de paix avec le gouvernement portugais de transition tout en se battant entre eux pour le contrôle de Luanda et du reste du pays. Holden Roberto, Agostinho Neto et Jonas Savimbi se rencontrèrent en juillet 1974 à Bukavu au Zaïre et s'entendirent pour agir auprès du Portugal en tant qu'interlocuteurs uniques. Ils se rencontrèrent à nouveau à Mombasa le 5 janvier 1975³⁵ et convinrent d'un cessez-le-feu le temps de parvenir à un accord avec le Portugal. Finalement, des pourparlers sont engagés entre les trois principaux mouvements nationalistes (le MPLA, le FNLA, et l'UNITA) et débouchent sur la signature des accords d'Alvor le 10 janvier 1975 (*ib.*) avec le gouvernement portugais à l'exclusion du Front pour la libération de l'enclave de Cabinda (FLEC) et la Révolte de l'Est.

Les difficultés commencent quand Agostinho Neto considère que seul son mouvement de libération, le MPLA, est apte à donner le pouvoir au peuple angolais et à « *bâtir une société où l'homme ne soit plus exploité par l'homme* »³⁶. Les trois mouvements indépendantistes entrent en lice pour le pouvoir. L'Angola est projetée dans le

³⁵ En ligne, Accords d'Alvor — Wikipédia (wikipedia.org), consulté le 5 février 2023.

³⁶ MARGARIDO Alfredo, « NETO AGOSTINHO (1922-1979) », *Encyclopædia Universalis* [En ligne],: <https://www.universalis.fr/encyclopedie/agostinho-neto/> Consulté le 14 juin 2023.

tourbillon de la guerre civile que l'on connaît. Apparemment, Agostinho Neto ne perçoit pas comme tel le conflit qui surgit pourtant en pleine guerre froide ; pour lui, ce n'est que la phase finale de liquidation du colonialisme qui survit encore dans les deux mouvements d'opposition. La situation se complexifie.

En effet, Le MPLA de Agostinho Neto est soutenu depuis des années par l'Union Soviétique qui lui livre des armes et nombre de ses cadres ont été formés à Moscou. Neto rencontre alors un large soutien venu du gouvernement soviétique et du bloc de l'est, qui décide de le soutenir massivement en profitant de l'indifférence du gouvernement américain, alors marqué par la défaite au Vietnam. Neto reçoit en quelques mois d'importantes quantités d'armes, de munitions et de véhicules depuis les ports de Luanda et Cabinda. Un important pont aérien soviétique passant par d'autres pays africains du bloc de l'est ou sympathisants envers le MPLA (Congo Brazzaville, Bénin, Algérie, Tanzanie, Libye) double ces apports. Conseillers militaires et volontaires cubains font également leurs apparitions en Angola. L'appui logistique et militaire apporté par Cuba permet à Agostinho Neto de prendre le dessus sur ses adversaires avant même l'indépendance : en août 1975, le MPLA, mieux organisé de surcroît que ses adversaires contrôlent Luanda, la capitale, la région pétrolière stratégique de Cabinda et les trois quarts des capitales provinciales, sans toutefois parvenir à contrôler dans sa totalité l'Angola (H. Carrère d'Encausse, 1986, p. 39). Ces liens militaires et économiques étroits qu'il entretient avec Cuba et l'URSS, s'accroissent avec le temps.

5. La prise du pouvoir du MPLA et la gestion de l'Angola par Agostinho Neto

Deux faits retiennent l'attention : la présidence d'Agostinho Neto et son décès. A la proclamation de l'indépendance, Agostinho Neto s'empresse de proclamer la République populaire d'Angola. La nouvelle République angolaise est aussitôt reconnue par la

communauté internationale. La présidence de la République populaire d'Angola lui revient de fait, et même ses adversaires les plus acharnés doivent compter avec sa présence. Le pays entre en guerre civile ; le FNLA et l'UNITA soutenus par l'Afrique du Sud, le Zaïre et les États-Unis, s'oppose par des armes.

La gouvernance politique de Neto vire progressivement à la dictature d'inspiration marxiste-léniniste, calquant le modèle soviétique comme nous l'explique René Pelissier³⁷. Messiant Christine (1995) souligne que Neto érige le MPLA en parti unique, imposant à l'Angola un parti État tout puissant ne tolérant aucune opposition externe. Les droits civiques les plus élémentaires sont bafoués et les organisations ou associations autonomes interdites (*ib.*). Agostinho Neto les nationalise tous les médias en 1976. En politique extérieure, Agostinho Neto et le régime issu du MPLA apportent leur assistance aux luttes de libération du Congrès national africain (ANC) et de l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (Swapo) contre les régimes ségrégationnistes d'Afrique du Sud et de Namibie. En face, l'Afrique du Sud, ainsi que les États-Unis et le Zaïre de Mobutu Sese Seko tentent d'œuvrer au renversement du gouvernement angolais³⁸.

Agostinho Neto est victime, le 27 mai 1977, d'une tentative de putsch menée par Neto Alves, un ancien ministre de l'Intérieur et meneur de l'aile dure du MPLA, composées de marxistes orthodoxes souhaitant accélérer l'alignement du pays au sein du bloc de l'est et contestant la présence de Blancs et de métis dans le mouvement et le gouvernement³⁹.

³⁷ PELISSIER René. Angola (République de), *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 14 juin 2023. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/agostinho-neto/>

³⁸ CONCHIGLIA Augusta et PAURON Michael, « Agostinho Neto en 1977. « Les pays réactionnaires ont peur de nous » - Entretien » [archive], sur *Afrique XXI*, 9 août 2022, [en ligne], consulté le 14 juin 2023, URL : <https://afriquexxi.info/Agostinho-Neto-en-1977-Les-pays-reactionnaires-ont-peur-de-nous>.

³⁹ A. CONCHIGLIA et M. PAURON Michael, *op. cit.*

Par la suite Agostinho Neto défait Alves avec l'aide des Cubains, qui cherchent à peser sur la situation en Angola pour ne pas être seulement les exécutants des intérêts de l'URSS, (H. Carrere D'encausse, 1986, p. 39). Agostinho purge le MPLA de ses opposants qui dans les mois qui suivent sont soit exécutés, soit arrêtés par dizaines de milliers. Puis, invoquant la nécessité de lutter contre ces « fractionnaires », il s'octroie les pleins pouvoirs et se rapproche de l'URSS, déclarant le MPLA, « parti d'avant-garde ».

Dans un contexte international marqué par la guerre froide Agostinho Neto reconnaît, avec la lucidité qui le caractérise, que l'Angola doit nouer d'autres relations, non seulement avec l'Europe occidentale, mais aussi avec les États-Unis. Ce rapprochement avec le bloc occidental rival du bloc de l'Est auquel appartient l'Angola est perçu par ses soutiens traditionnels (l'Union soviétique, la Chine, Cuba et l'Afrique du Sud sous apartheid) comme une trahison. Agostinho Neto avait peut-être oublié le sacro-saint principe qui affirme qu'en guerre « les ennemis de mes amis sont mes ennemis et que les amis de mes amis sont mes amis ». Quoi qu'il en soit, sa mort ne lui aura pas permis d'aboutir à son projet de normalisation des rapports avec le bloc occidental.

Gravement malade, Agostinho Neto est évacué à Moscou pour être soigné. Il meurt y le 10 septembre 1979, des suites de complications survenues lors d'une opération d'un cancer du foie. Selon les spécialistes, Agostinho Neto laisse derrière lui un grand vide, beaucoup d'incertitudes, et pas mal de soucis pour le Kremlin, Washington et Pretoria. On le considérait comme une sorte de Ceausescu : intraitable sur l'idéologie, mais souple et « réaliste » en politique étrangère, disons, un interlocuteur de plus en plus crédible.

Lucio Lara, secrétaire général du MPLA, est le successeur attendu d'Agostinho Neto mais il ne souhaite pas devenir président et José Eduardo dos Santos succède à Agostinho Neto aux postes de président du pays et de président du MPLA. Écoutons l'hommage que Jean-Pierre N'Diaye (1979, p. 38) lui rend :

Un homme prestigieux a disparu. Un dirigeant politique traqué et chef de guerre acculé à la guerre, et qui va la faire, gravissant une montagne jusqu'à sa crête. Je ne ferai pas son portrait, ni le bilan de son action; les exégètes s'en chargeront. Comme Mao, de Gaulle, Lénine, Nasser [...], Agostinho Neto aura été un de ces rares hommes à qui l'histoire aura donné rendez-vous et qui auront accepté de s'y rendre, pour le meilleur et pour le pire. [...] le problème de l'Angola était international depuis le départ, parce que le Portugal était une colonie du capitalisme international. Toutes les grandes puissances - et donc toutes les contradictions - vont se trouver sur le champ de bataille, directement ou indirectement. Il y a longtemps que l'Angola est saignée et travaillée. Devant ce faisceau de contradictions, Neto réussira à planter l'indépendance angolaise. Avec toutes ses contradictions. Mais il l'a plantée. Il s'est agi alors de la reconstruire dans la concorde nationale, d'entamer un processus de création et de maîtrise des organes institutionnels de l'État, la promotion de cadres nationaux : source de la souveraineté nationale. Et c'est là que la mort le surprend. C'est une volonté nègre, une volonté humaine devant laquelle l'Afrique doit se recueillir.

Sa carrure et sa dimension d'homme d'Etat sont également célébrées par Conchiglia Augusta (1979, p.19), lorsqu'elle affirme :

Aujourd'hui, alors que sa manière d'être était à l'opposé de l'iconographie classique du chef révolutionnaire, et alors que sa pensée et la façon créatrice qu'il a eue de guider la révolution angolaise ont indubitablement dépassé les frontières, je souris lorsque je me souviens du nombre de fois où j'avais remarqué que l'impression première qu'il donnait aux gens se situait très en deçà de ses extraordinaires qualités. Apparemment timide, en vérité seulement réservé, ce médecin-poète angolais ne possédait ni le magnétisme du chef charismatique ni l'allure impétueuse du commandant guérillero. [...] Prenant avec responsabilité de courageuses initiatives, il n'en sollicitait pas moins toujours plus rigoureusement le débat et la critique au sein du Parti, dont il rappelait avec fermeté le rôle dirigeant. Cette volonté de se soumettre à la critique et à l'analyse n'était pas, chez lui, une formulation démagogique du centralisme démocratique.

Conclusion

Au moment où nous livrons cette communication sur le rappel de la vie et l'œuvre politique d'Agostinho Neto, homme d'Etat angolais, père de l'indépendance de l'Angola, il nous vient à l'esprit son exceptionnel héritage en tant que combattant pour l'indépendance de son pays. De l'homme, on peut retenir qu'il était un multipotentielle à la fois adulé et controversé en raison d'une gouvernance mâtinée d'autoritarisme. Il fut à la fois médecin, écrivain, homme politique et chef de guerre (civile). Il a été élevé au rang de héros national et est devenu l'une des principales figures de l'histoire contemporaine de l'Angola.

Liste des références bibliographiques

- BALANDIER G., 1957, *Afrique ambiguë*, Paris, Plon.
- CARRERE D'ENCAUSSE H., 1986, *Ni paix ni guerre, Le nouvel Empire soviétique, ou du bon usage de la détente*, Flammarion.
- CENTRE D'ÉTUDES ANTI-IMPERIALISTES. GROUPE AFRIQUE CENTRALE., 1977, *Angola : la lutte continue*, Paris, La Découverte.
- CHILCOTE R., 1972, "Emerging nationalism" *Portuguese Africa-Documents*, Hoover Institute Press, Stanford University, Stanford, p. XXVIII.
- CONCHIGLIA A.-PAURON M., « Agostinho Neto en 1977. « Les pays réactionnaires ont peur de nous » - Entretien » [archive], sur *Afrique XXI*, 9 août 2022, [en ligne], consulté le 14 juin 2023, URL : <https://afriquexxi.info/Agostinho-Neto-en-1977-Les-pays-reactionnaires-ont-peur-de-nous>
- CONCHIGLIA A., 1979, « Le chêne qui s'abat », *Afrique-Asie*, p. 19.

- DAVIDSON B., 1972, *L'Angola au cœur des tempêtes*, Paris, Maspero, 1972.
- DE ANDRADE M., 1962, "Angolese Nationalism" *Présence Africaine*, Vol. 14/15, p. 7-23.
- DE ANDRADE M., 1962, *Liberté pour l'Angola*, Paris, Maspero, 1962.
- DE SOUZA CLINGTON M., 1975, *Angola libre ?*, Paris, Gallimard, 1975.
- DIA KASSEMBE., 1995, *Angola : 20 ans de guerre civile*, Paris, L'Harmattan.
- DOS SANTOS J. E., *Pan-Africanismo*, Lisboa, Edição José Eduardo dos Santos, 1968, p. 121.
- KANDJIMBO L., Agostinho Neto (1940-1960). L'itinéraire de l'identité individuelle d'un poète de la génération littéraire de 1940, *Présence Africaine*, Décembre 2011, en ligne, DOI: 10.3917/presa.184.0101, consulté le 15 mars 2023.
- KAPLAN S., 1981, *Diplomacy of Power, Soviet armed forces as a political instrument*, Washington, D.C.: Brookings Institution, 1981.
- MARCUM J., 1969, *The Angolan Revolution, Vol. I., The anatomy of explosion: 1950-1962*, Cambridge, The M.I.T. Press.
- MARGARIDO A., « NETO AGOSTINHO (1922-1979) », *Encyclopædia Universalis* [En ligne], consulté le 14 juin 2023.
URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/agostinho-neto/>
- MARTINHO F., 1979, "The Poetry of Agostinho Neto", *World Literature Today*, Vol. 53, No.1, *The Tree Worlds of Lusophone Literature*, Winter, p. 46-49.
- MESSIANT Ch., 1994, « Angola, les voies de l'ethnisation et de la décomposition », *Lusotopie*, I.
- MESSIANT Ch., 1995, « MPLA et UNITA : processus de paix et logique de guerre », *Politique africaine*, N° 57.

- N'DIAYE J.-P., 1979, « L'homme qui a gravi la montagne », *Jeune Afrique*, p. 38.
- PELISSIER R., 1969, « Nationalisme en Angola », *Revue Française de Sciences Politiques*, Vol. XIX, (6), p. 1187-1214.
- PELISSIER R., Angola (République de), *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 14 juin 2023. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/agostinho-neto/>
- POMONTI J.-C., 1975, « M. Agostinho Neto : un poète révolutionnaire », *Le Monde*, N° 9582.
- POSTEL-VINAY O., 1975, « Le MPLA : une inspiration marxiste », *Le Monde*, N°. 9582.
- STEVENS Ch., 1976, « The Soviet Union and Angola », *African Affairs*, Vol. 75, N° 299, p. 138.
- RENOUVIN P. - DUROSELLE J.-B., 1964, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin.

Le renouvellement de la relation Union Européenne (UE) – Union Africaine (UA) dans le domaine de la paix et la sécurité : entre inconsistances et ambiguïtés

Ladislav NZE BEKALE
Commission de l'Union Africaine

Résumé : Les relations, entre l'Union Européenne et l'Union Africaine, notamment la dimension paix et sécurité, ont connu des changements substantiels à la suite du renouvellement de l'accord ACP-UE. En effet, les modalités de financement des actions de défense et sécurité de l'UA, autrefois encadrées par la Facilité Africaine de la Paix (FAP) exclusivement consacrée à l'Afrique. Les nouvelles conditions d'accessibilité au financement de l'UE n'en font plus une exclusivité, en outre d'autres organisations régionales et ad hoc y sont désormais éligibles, sans consultation préalable avec l'UA. On assiste donc à une fragilisation des aspects sécuritaires de l'intégration africaine, il convient cependant pour l'UA d'en saisir l'opportunité pour une refondation résiliente de son financement et de son fonctionnement.

Mots clés : Union Africaine – Union Européenne – Coopération – Paix – Sécurité.

Abstract: Relations between the European Union and the African Union, in particular the peace and security dimension, have undergone substantial changes following the renewal of the ACP-EU agreement. Indeed, the methods of financing the defense and security actions of the AU, formerly framed by the African Peace Facility exclusively devoted to Africa. The new conditions of access to EU funding no longer make it exclusive, in addition, other regional and ad hoc organizations are now eligible, without prior consultation with the AU. We are therefore witnessing a weakening of the security aspects

of African integration, it is however necessary for the AU to seize the opportunity for a resilient overhaul of its financing and its functioning.

Keywords: African Union – European Union – Cooperation – Peace, Security.

Introduction

Les organisations internationales s'inscrivent dans une dynamique spécifiquement moderne (D. Alles, F. Ramel, P. Grosser, 2018, p. 121). Elles ont pour objectifs d'accompagner le développement des interdépendances au sein de la société internationale (*ib.*). Si plusieurs critères permettent une classification des organisations internationales, les organisations régionales réunissent, elles, « un nombre limité d'Etats suivant des affinités géographiques, économiques, politiques comme l'Union Européenne (UE) [et l'Union Africaine (UA)] » (C. Roche, Tamzini Wafa, 2021, p. 4). Ces organisations qu'elles soient internationales ou régionales, peuvent disposer des domaines de compétences étendus (*ib.*).

Les actes des organisations internationales se rapportent au fonctionnement interne de l'institution ou bien de ses activités, à ses compétences opérationnelles (*ib.*, p. 79). Dans les cas, sur le terrain, de l'UE et l'UA, il retient : l'assistance économique ou autres fonctions de médiation lors d'un conflit contrôle de la régularité d'opérations électorales et, plus largement, la gouvernance de la sécurité collective. Subséquemment, « la Charte des Nations unies prévoit (art .52 à 54) la participation d'organisations régionales au maintien de la paix » et la sécurité collective. Si tel est le cas pour l'UE et l'UA, « il convient cependant de les replacer dans le temps long et de prendre en compte la recherche de la solidarité » (D. Alles, F. Ramel, P. Grosser, 2018).

Les relations entre l'UE et l'Afrique, formalisées par les accords Afrique Caraïbe Pacifique (ACP), ont évolué en raison des préoccupations européennes concernant la sécurité sur le continent et le flux des migrants vers l'Europe (S. Le Gouriellec, 2022, p. 86), sans pour autant prétendre à l'exhaustivité, ces thématiques sont fondamentalement celles qui orientent, entre autres, les rapports entre l'UE et l'UA. Ainsi, les solidarités globales et régionales incitent aux partenariats inter continentaux comme l'atteste la coopération entre l'UE et l'UA pour la consolidation d'une « sécurité collective [qui] promeut ainsi une indivisibilité de la paix » (*ib.*, p. 123). Pour ces raisons l'UA « souligne l'importance des approches collectives à la sécurité pour faire face aux menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité sur le continent et, à cet égard, encourage les États membres à renforcer davantage la coordination inter-agences et la coopération interne par le partage et l'échange d'informations, grâce à des mécanismes existants »⁴⁰ et par la coopération avec les partenaires internationaux dont l'UE et l'ONU. Il s'agit naturellement de la définition de « la collaboration entre des acteurs internationaux en vue de participer à une œuvre commune. Elle peut concerner tout type d'acteur : États, organisations régionales, organisations intergouvernementales » (O. Nay, dir., 2008, p. 100).

Pour préserver ou restaurer la paix, comme pour lutter contre la pauvreté ou développer les échanges de toute nature (dans les domaines culturel, économique, diplomatique-stratégique, technique, financier, etc.), sont mis en place des cadres de négociations ponctuelles ou informelles ou au contraire régulières et institutionnalisées (*ib.*).

La construction d'une communauté de destins orientée par « L'intégration politique impliquerait l'interdépendance dans la formulation des politiques publiques. Elle prendrait également en compte l'identité, l'obligation mutuelle, les règles et le degré de

⁴⁰ Union Africaine, communiqué du Conseil de Paix et Sécurité, 1073^{ème} réunion, Addis Abeba, 6 avril 2022, p. 3.

sécurité de la communauté » (*id.*, p. 263). C'est fort de ces explicitations que s'inscrivent dans cette intégration, non seulement la coopération UE-UA mais aussi les politiques publiques qui en découlent tout comme leur mise en œuvre. La coopération UE-UA notamment la matérialité de cette mutualisation intercontinentale des efforts, au prisme de « la création de la Facilité [africaine] de paix pourrait être intuitivement associée aux développements de la PESC-PESD [Politique Européenne et de Sécurité Commune- Politique Européenne de Sécurité et de Défense] et au lancement de l'Union africaine (UA) au début des années 2000, et perçue comme une réaction fonctionnelle aux crises qui affectent le continent africain » (S. Loisel, 2016, p. 91). Dans ce contexte, l'initiative de la Facilité de paix est issue de la mobilisation de quelques acteurs, dont un membre de la Direction Générale du Développement qui avait noué des liens personnels avec Saïd Djinnit bien avant que ce dernier ne devienne commissaire pour la paix et la sécurité de l'UA (*id.*, p. 95).

De façon logique, l'analyse fonctionnaliste a trouvé enfin un terrain d'application dans les mécanismes contemporains d'intégration régionale (O. Nay, dir., 2008, p. 216). Cette contribution de science politique s'inscrit dans la discipline des relations internationales, le cadre théorique choisi pour la réalisation de cet article est donc le fonctionnalisme. Dans l'analyse des relations internationales il désigne « *ordinairement le processus par lequel des secteurs d'activités du système international sont désormais régulés par des acteurs internationaux divers, et non plus seulement des Etats, favorisant ainsi une plus grande intégration internationale* » (*id.*, p. 217.). Le paradigme fonctionnaliste apparaît ainsi étroitement corrélé à la notion de paix, les activités fonctionnelles englobant différentes unités territoriales, contribuent nécessairement à atténuer les conflits (*ib.*). De ce fait la problématique centrale de cette contribution est de questionner les défis et les enjeux du renouvellement de la relation entre l'UE et l'UA dans le domaine de la paix et la sécurité.

En mobilisant la sociologie des relations internationales et l'analyse des documents relatifs à cette thématique, tout comme la

méthode binaire, nous analyserons les problèmes de soutenabilité financière (1) et les possibilités (2) de renouveau de cette coopération pour que l'UA en tire finalement bénéfice.

1. L'in-soutenabilité financière de la coopération entre l'Union Africaine et l'Union Européenne

L'institution de la Facilité Africaine de la Paix (FAP) en tant qu'instrument extra africain suscite un débat non seulement sur la soutenabilité financière de l'UA et la coopération avec l'UE, mais aussi sur l'impact de cette relation en Afrique, sans omettre l'improbable démarche prospective de l'organisation continentale au regard de l'immensité des défis sécuritaires.

1.1. L'imprévisibilité des ressources financières de l'Union Africaine

Obéissant à des mécanismes complexes, les problèmes financiers relatifs aux organisations internationales (D. Ruzie, G. Teboul, 2021, p. 220) n'épargnent point les institutions intergouvernementales africaines. Au contraire, l'UA depuis son apparition est sujette aux problèmes de soutenabilité de son financement. Il est admis que « la mise en œuvre permanente et réussie des programmes de l'Union requiert un financement adéquat, prévisible et durable. Toutefois, conformément aux arrangements actuels, le budget de l'Union continue d'être sous-financé par les États membres et les partenaires au développement »⁴¹. Cela est indubitablement un énorme handicap compromettant sérieusement la capacité de financement et d'action de l'institution. En plus de l'insuffisance de ses ressources, l'UA a parfois des difficultés à recouvrer les contributions, en raison des problèmes financiers auxquels ses États membres sont confrontés

⁴¹ Foire aux questions sur le financement de l'Union. Disponible en ligne sur https://au.int/sites/default/files/pages/31953-file-faq_fr.pdf Consulté le 21 octobre 2022.

depuis des décennies. La capacité de l'UA à réagir face aux situations de crise et de maintien de la paix est sérieusement limitée à cause de ce problème de ressources (L. Nze ZE Bekale, 2018, p. 229). La situation est d'autant plus préoccupante, de manière générale les ressources disponibles restent insuffisantes. Aussi, le caractère ponctuel de certains financements empêche la prévisibilité et entraîne des difficultés au niveau de la planification (*ib.*). Opportunément, pour les bailleurs internationaux, la fluctuation de ses ressources en fait un sujet d'influences extérieures à l'organisation et au continent. Les insuffisantes ressources financières de l'UA et son incapacité à mobiliser les ressources internes, imposent à cette organisation à faire preuve d'imagination, nouant des partenariats facilitant l'acquisition des ressources alternatives.

Le partenariat devient donc « un indicateur du changement de la cible cette ingérence » (Y. L. Chouala, 2003, p. 55). Pour financer les actions de paix et sécurité, particulièrement les opérations de soutien à la paix, dont le coût reste très élevé et qu'elle ne parvient nullement à financer toute seule. En soutien aux efforts de maintien de la paix en Afrique et en vertu du principe de solidarité internationale, l'organisation continentale reçoit l'appui financier de partenaires extracontinentaux (L. Nze Bekale, 2019, p. 594). Par le biais de la coopération entre l'UE et l'UA la FAP apparaît comme un « instrument souvent présenté par l'UE comme une réponse fonctionnelle aux conflits qui affectent le continent africain et comme l'un des meilleurs exemples de l'approche globale de la gestion des crises promue dans la Stratégie européenne de sécurité » (S. Loisel, 2016, p. 87). De manière tacite, le soutien financier de l'UE instaure une forme de dépendance de l'UA à son homologue européen. Pour illustrer ce financement continu, « l'UE a accordé 50 millions d'euros à travers un mécanisme géré par l'UA qui s'avère particulièrement lent » (L. Nze ZE Bekale, 2019, p. 10). Depuis 2004 son financement s'est élevé à 2,68 milliards d'euros et a concerné pour l'essentiel 16 opérations de soutien à la paix menées par l'Afrique dans 19 pays. Les contributions directes des Etats membres ont fait de l'UE, le

principal bailleur de fonds des missions de paix africaines⁴² et, particulièrement, de l'UA, dans ce domaine spécifique. Observons que « dans cette relation de dépendance, le partenariat devient tout simplement un investissement au sens où investir renvoie à la fois à engager un capital, occuper une place, charger un objet d'une signification affective prévalent [...] celle-ci ne peut donc logiquement que devenir un champ de luttes et d'influence » (Y. L. Chouala, 2003, p. 65). Ce qui aboutit inexorablement à une construction rationnelle de la puissance basée sur une approche nouvelle et destinée à servir de modèle alternatif, comme l'explique S. Nguembock (2021, p. 4.), aux faiblesses et insuffisances de l'organisation panafricaine.

Dans cette atmosphère de dépendance continue de l'UA à l'organisation européenne, « l'Union européenne a officialisé, le 21 avril 2022, un projet de soutien militaire à l'Union africaine de plus de 600 millions d'euros sur deux ans. Une enveloppe de 170 millions d'euros a d'ores et déjà été provisionnée pour 2022. Elle devrait venir financer la lutte contre Boko Haram et la mission de l'UA en Somalie, mais laissera de côté le G5 Sahel » (S. Nguembock, 2021, p. 4). L'Union européenne devient ainsi un partenaire stratégique indispensable à l'Union africaine et ses organisations régionales en matière de maintien de la paix et de réforme des systèmes de sécurité, tant sur le plan du système institutionnel correspondant que sur le plan opérationnel (mutualisation et interopérabilité des forces) (*ib.*, p. 14).

La création des institutions africaines de sécurité, dont l'objectif officiel est de doter le continent d'une Architecture africaine de sécurité, est un moyen sur lequel s'appuie l'Union européenne pour maintenir son influence et contrôler de près les dynamiques de changement de l'agenda sécuritaire continental (*ib.*). En revanche, le changement paradigmatique du financement de l'UE pour l'UA, la

⁴² SHEWIT Woldemichael, L'Afrique devrait mieux se préparer à la réorientation du financement européen de la sécurité. Disponible sur <https://issafrika.org/fr/iss-today/lafrique-devrait-mieux-se-preparer-a-la-reorientation-du-financement-europeen-de-la-securite> Consulté le 21 octobre 2022.

Facilité africaine pour la paix s'est muée en Facilité mondiale de paix. F. Santopinto, 2021, p. 21) précise, à raison, qu'il « ne s'agit plus d'un outil spécifiquement dédié à l'Afrique. Cela a fait craindre au sein de l'UA que l'UE puisse se désengager financièrement par rapport aux opérations de soutien à la paix (OSP) africaines, notamment vis-à-vis de l'AMISOM, et que la prévisibilité des fonds disponibles soit réduite ». En effet, la Facilité européenne de paix (FEP) devient un instrument de la politique étrangère de l'UE avec une dimension globale et, faisant craindre à l'UA une fièvre financière.

L'institution de la FEP suscite des réactions au sein de l'Union Africaine, ses Etats membres considèrent cette nouveauté comme injuste et n'ont pas manqué de rappeler « le lourd tribut de sang qu'ils ont payé dans de nombreuses opérations de soutien à la paix déployées dans des théâtres de crises qui impactent la sécurité européenne » (*id.*, p. 16). Tandis que l'organisation est engagée dans une restructuration inédite, l'institution du FEP surgit, selon notre opinion, comme une occasion d'approfondissement et d'accélération de la réflexion sur son indépendance financière. L'Union africaine (UA) a manqué une occasion unique de discuter du changement dans le financement européen pour la paix et la sécurité, qui a été annoncé par l'Union européenne en 2021 dans le cadre [non seulement] de son nouveau paquet défense⁴³, mais aussi de son autofinancement pour les opérations de maintien de la paix. Il se trouve que « l'abandon de la FAP au profit d'un engagement direct auprès des parties prenantes réduira également de manière significative le financement de l'UE à l'UA, en particulier pour les missions de paix comme en Somalie » (*id.*). Le budget de la nouvelle Facilité, d'ailleurs, bien qu'en augmentation par rapport à l'ancienne FAP, ne permettra pas de contenter tout le monde, comme un diplomate européen l'a lui-même reconnu. La somme qui devrait être disponible pour mener de

⁴³ SHEW SHEWIT Woldemichael, L'Afrique devrait mieux se préparer à la réorientation du financement européen de la sécurité. Disponible sur <https://issafrica.org/fr/iss-today/lafrique-devrait-mieux-se-preparer-a-la-reorientation-du-financement-europeen-de-la-securite>. Consulté le 21 octobre 2022.

nouvelles activités, au-delà des actions déjà en cours comme le soutien à l'AMISOM, ne devrait être que d'environ 300 millions d'EUR par an (F. Santopinto, 2021, p. 17). Ces événements sont témoins de l'opérationnalisation du Fonds de la paix de l'UA, instrument financier de la politique de défense et de sécurité de l'institution.

Lors de la réunion du Conseil exécutif d'octobre 2021, les ministres ont approuvé un budget global de la Commission de l'UA pour 2022 d'un peu plus de 650 millions de dollars. Ce budget se répartit entre 176 millions de dollars pour les opérations, 195 millions de dollars pour les programmes et 279 millions de dollars pour le soutien à la paix⁴⁴. Il est à noter que les sommes allouées à l'instrument financier de la politique de défense et de sécurité de l'UA sont deux fois inférieures aux 600 millions d'euros prévus par l'UE comme financement des initiatives de paix et sécurité en Afrique. La continuité du financement de l'UE est surprenante, car l'UA avait adopté la décision de s'émanciper des financements des partenaires en s'appuyant sur la réforme de ses institutions. Cela paraît naturellement inapproprié, car l'organisation s'est engagée de sortir de la dépendance financière sachant qu'au cours des deux dernières années, l'Union Africaine a enregistré un taux de mise en œuvre impressionnant de la décision prise en 2016 concernant le financement de l'Union. Au 20 décembre 2018, 25 pays, représentant environ 45% des membres de l'UA, en étaient à différentes étapes de l'incorporation de la décision de Kigali sur le financement de l'Union. Sur les 25 pays, 16 pays ont adopté le nouveau mécanisme de perception des recettes en imposant le prélèvement de 0,2% sur les importations éligibles afin de respecter les obligations financières de l'Union africaine. À l'exception du Tchad et de la Gambie, les 14 autres pays ont versé leurs contributions à l'UA pour 2018, en totalité

⁴⁴ Institut d'Etudes sur la Sécurité, Rapport sur le Conseil de paix et sécurité, 10 janvier 2022, p. 5.

ou en partie, par l'intermédiaire du nouveau mécanisme de financement (F. Santopinto, 2021, p. 17).

Malgré cette tendance à l'autonomisation financière, les Etats membres ne semblent pas guider par l'idée d'une UA suffisamment financée et indépendante des ressources financières extérieures. La subvention de l'UE à cette institution en témoigne comme « l'établissement des modalités et des critères de décaissement connaît des retards. La question de la gestion du fonds doit être tranchée »⁴⁵.

Aussi, la question de l'augmentation des ressources du Fonds de la paix doit-elle être débattue, car les Etats membres ne peuvent se permettre de maintenir l'UA dans une dépendance l'exposant à toutes formes d'influence et d'instrumentalisation, alors que le potentiel d'autofinancement est réel. Ainsi, « les ministres ont félicité les États membres pour avoir contribué à hauteur de 72 % au budget ordinaire de 2021 (opérations et programmes). Ce chiffre est toutefois loin de l'objectif de l'UA, qui souhaite autofinancer l'ensemble de son budget ordinaire et au moins 75 % de son budget programmatique, qui est encore entièrement financé par les partenaires » (*ib.*). C'est dans ce sens qu'il est légitimé de parler d'inconsistance particulièrement de la part des Etats membres et tous leurs représentants. Alors que le continent est à la croisée des chemins, les leaders de l'UA ne peuvent se permettre une vision à moyenne portée s'agissant de la construction d'une Afrique prospère et en paix. Pour ces raisons, il est impératif que « le rôle et les responsabilités des organes délibérants de l'UA y compris un organigramme illustrant les rôles et les responsabilités du CPS et des autres parties prenantes »⁴⁶, notamment les acteurs non gouvernements, le Conseil économique et social de l'UA et le Parlement panafricain. Nous entendons par là, l'importance des acteurs évoluant en dehors de la sphère décisionnelle de l'organisation pour un regard différent. En effet, ces acteurs évoluant dans un environnement proche des préoccupations africaines défendraient

⁴⁵ Institut d'Etudes sur la Sécurité, *op. cit.*, p. 4.

⁴⁶ Union Africaine, Note conceptuelle sur l'opérationnalisation du Fonds de la paix de l'Union Africaine, Addis Abéba 11-12 janvier 2020, p. 3.

probablement le fait que le « Fonds africain pour la paix a été doté d'un montant 325 millions de dollars au titre de l'exercice 2017, et devrait augmenter progressivement pour atteindre 400 millions de dollars »⁴⁷. Et peut-être plus que ce montant. Ainsi, les Etats membres pourraient engager un débat sur l'idée selon laquelle « tout excédant perçu par les États membres après avoir rempli ses engagements en vertu des contributions statutaires est retenu par l'État membre » (*ib.*), car l'excédent sur les contributions un gage d'autonomie financière et de gouvernance de la sécurité collective, sauf si à contrario, ce n'est nullement l'ambition des Etats membres de cette organisation.

1.2. Le financement de l'Union Européenne et l'imprévisibilité du renforcement de l'intégration différenciée

Les modalités de financement des initiatives de paix et sécurité connaissent des mutations significatives pouvant compromettre la crédibilité et l'efficacité de ses actions dans ce domaine. Certains pensent que cette nouvelle approche pourrait toutefois présenter des écueils. Elle pourrait par exemple affaiblir le rôle de l'UA dans le maintien de la paix sur le continent. Les fonds des facilités qui succèdent à la FAP n'étant plus exclusivement destinés à la mission de paix et de sécurité de l'UA, il se peut qu'un plus grand nombre de bénéficiaires éventuels entrent en concurrence pour obtenir des ressources financières (International Crisis group, 2021). Certains décideurs européens ont également soutenu la possibilité de fournir du matériel létal, mais pour des raisons différentes. Ils estiment que l'implication de l'UE mènera à une meilleure réglementation des financements européens destinés à la fourniture d'armes à l'étranger (*ib.*). L'UE peut désormais financer l'intervention militaire directe d'un État membre, comme le déploiement d'une force opérationnelle pour soutenir l'opération française Barkhane au Mali⁴⁸. Ce type de

⁴⁷ Foire aux questions, *op. cit.*

⁴⁸ SHEWIT Woldemichael, L'Afrique devrait mieux se préparer à la réorientation du financement européen de la sécurité. Disponible sur <https://issafrica.org/fr/iss->

soutien peut se révéler particulièrement dangereux dans des Etats où mauvaise gestion et corruption des forces de sécurité sont généralisées et où il sera alors difficile de garantir que ce matériel est utilisé aux fins prévues et ne tombe pas dans de mauvaises mains. Les militaires eux-mêmes peuvent devenir un risque pour la stabilité, comme l'a montré le coup d'Etat survenu en août 2020 au Mali (International Group, 2021). D'ailleurs, « la participation de l'UA dans la prise de décision, la supervision et la gestion du nouveau fonds de l'EPF seront moindres lorsqu'il s'agira du financement pour les structures en dehors de l'UA » (*ib.*, p. 14). Certains experts craignent que la nouvelle stratégie de l'UE ne profite pas à l'Afrique dans son ensemble, voire qu'elle ait de graves conséquences pour le continent⁴⁹. Ces conditions devraient constituer un déclic pour les Etats membres de l'UA pour une remise en cause du financement actuel de l'organisation, lequel représente une possibilité réelle d'autofinancement. Selon ISS « plusieurs États membres de l'UA s'inquiètent du fait que la FEP représente un changement de paradigme, une approche militarisée et interventionniste se substituant à un engagement politique. Bien qu'ils reconnaissent les défis de l'utilisation de la FAP par l'UA, les responsables africains estiment que le rôle principal de la FEP est de contrôler l'utilisation de l'argent européen en Afrique » (*ib.*, p. 5). Comme à l'accoutumé à la place de l'action, s'agissant des relations avec l'UE et l'ONU, les Etats membres nous ont habitué aux plaintes et une attitude infantile ou même mendicité, alors que « les interventions bilatérales ou régionales pourraient ne pas être conformes aux priorités de l'UA ou ne pas recevoir son aval » (*ib.*). Dès lors, l'UA s'expose à une division interne menée par l'UE affichant désormais une posture de puissance

today/afrique-devrait-mieux-se-preparer-a-la-reorientation-du-financement-europeen-de-la-securite. Consulté le 21 octobre 2022.

⁴⁹ SHEWIT Woldemichael, L'Afrique devrait mieux se préparer à la réorientation du financement européen de la sécurité. Disponible sur <https://issafrica.org/fr/iss-today/afrique-devrait-mieux-se-preparer-a-la-reorientation-du-financement-europeen-de-la-securite>. Consulté le 21 octobre 2022.

devant, en principe susciter, un réveil ou du moins une prise de conscience aux niveaux de l'intégration africaine, à savoir de l'Etat membre, la CER et de l'UA.

Le Président de la Commission avait initié une démarche unificatrice permettant à l'UA de *parler d'une seule voix*, pour passer des prétentions à l'acte. Malheureusement, « de fortes tensions étaient apparues en 2018, après que la Commission de l'UA ait tenté de prendre le contrôle des négociations avec l'UE dans un cadre purement africain. Cette tentative s'est heurtée à l'objection des pays d'Afrique du Nord et de la majorité des ACP soucieux de maintenir leurs négociations avec l'UE dans un cadre intergouvernemental familial, et non pas au travers de l'UA » (J. C. Boidin, 2021, p. 6). Des pays comme le Sénégal ont estimé que la négociation avec l'UE était un problème national, donc de souveraineté, mettant en avant l'aide financière de l'UE à ce pays. La question de la cupidité pour ne pas dire de la mendicité financière internationale divise-t-elle à ce point l'UA et ses Etats membres ? En effet, alors que les Etats membres se sont engagés à réaliser les obligations, en la matière, émanant de l'UA, sur le terrain de la paix, est d'une visibilité déconcertante à l'opposé de la tiédeur de l'action des Etats membres (L. Nze Bekale, 2022, p. 12). Il est donc aisé de comprendre que les Etats membres n'ont peut-être aucun intérêt une organisation panafricaine unie face aux enjeux de l'heure face à la primauté de leurs intérêts. Soulignons que « l'épisode a cependant engendré des frustrations de part et d'autre et abouti à une absence de collaboration entre les représentations africaines à Bruxelles et Addis-Abeba au fil des négociations ACP-UE » (*ib.*). Un renforcement probant de l'intégration sélective et différenciée qu'on observe à tous les niveaux de l'UA. Les régions en sont notamment des artisans comme la CEDEAO et les pays du Sahel, « les pays de ces régions estiment qu'elle permettra d'éliminer les retards bureaucratiques et les frais généraux liés à la supervision financière de l'UA. Ils affirment également que la FEP permettra aux missions militaires africaines de disposer de plus de fonds, de technologies modernes, de renforcement

des capacités et d'infrastructures »⁵⁰. Ceci conforte « l'individualisme sécuritaire des États est la doctrine dominante dans la région. De ce fait, les pays choisissent de s'intégrer à certaines composantes du système de défense et de sécurité de l'UA. Confortant ainsi la théorie d'une intégration différenciée, sélective et coordonnée » (L. Nze Bekale, 2021, p. 217).

Il est curieux d'observer que l'un, des premiers pays à bénéficier de cette innovation, est le Rwanda engagé dans la lutte contre al shabab au Mozambique aux côtés des exploitations pétrolières de l'entreprise française Total. Comme l'ont démontré les difficultés rencontrées début 2016 pour déployer une force africaine de maintien de la paix au Burundi, les frictions entre l'échelon continental et les organisations régionales ou certains États-membres sont aujourd'hui visibles (J. M. Clament, 2016, p. 24). Une combinaison de ces attitudes fragilise davantage la construction d'une politique commune de défense et de sécurité tout comme l'objectif d'édification d'une Afrique prospère. Comment l'organisation peut-elle sereinement se projeter dans le futur dans ces conditions ?

Le doute devient donc la règle quant à la possibilité d'entrevoir l'acteur unique (État membre) et tout puissant, infléchir sa position pour œuvrer facilement à l'édification de l'Afrique que nous voulons tous (L. Nze Bekale, 2021, p. 1). L'omnipotence des États membres est sans limite dans le système de l'UA qu'on veuille s'arc-bouter sur l'hypothétique volonté de l'acteur unique à se soumettre à cet exercice, qui paradoxalement ou pas, est supposé conduire les pays vers et l'organisation vers la prospérité (*ib.*, p. 12). Doit-on se résoudre à comprendre qu'un changement de vision demeure une utopie dans le fonctionnement actuel de l'UA ? Il se pose la problématique de la consultation des acteurs non gouvernementaux dans le processus décisionnel de l'institution. On a compris que

⁵⁰ SHEWIT Woldemichael, L'Afrique devrait mieux se préparer à la réorientation du financement européen de la sécurité. Disponible sur <https://issafrica.org/fr/iss-today/lafrique-devrait-mieux-se-preparer-a-la-reorientation-du-financement-europeen-de-la-securite>. Consulté le 21 octobre 2022.

« l'explication de l'intégration [différenciée, intéressée et coordonnée] est celle qui semble se rapprocher de la construction d'une Afrique intégrée que d'autres qualifient de complexe ou d'inefficace. C'est ainsi que nous caractérisons le processus d'intégration de l'UA de différencié, sélectif mais orienté tout de même par un objectif commun, dont les principales aspirations et objectifs sont établis par l'Agenda 2063 » (L. Nze Bekale, 2021, p. 228). L'UA est essentiellement responsable des initiatives stratégiques pour la réalisation de l'Agenda 2063 et ses politiques, cela présume d'un partage de responsabilités avec les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'Agenda, particulièrement les CER et les États qui sont le maillon le plus important de la réalisation de la politique africaine de développement (L. Nze Bekale, 2019, p. 4).

La réalisation de ce vaste projet requiert une démarche structurée et une répartition des tâches entre tous les acteurs engagés dans cette politique ambitieuse. Ce projet présume d'une répartition des responsabilités à tous les niveaux de gouvernance, du continental au local, qui implique les pouvoirs locaux, la société civile et les populations, sans omettre le secteur privé (*ib.*, p. 5). L'inconstance reste entière « au regard de la faible mise en œuvre des politiques de l'UA au niveau national par les Etats membres, le CPS s'est voulu pédagogue en interpellant la Commission, en tant que Secrétariat de l'Union » (*ib.*, p. 6). Une demande dissonante au regard du rôle purement administratif de la Commission et des pratiques des Etats membres laissant penser à une intégration à géométrie variable.

1.3. L'influence de l'Union Européenne : Entre passivité et absence de prospective de l'Union Africaine

L'Union européenne n'a cessé d'accroître son influence en Afrique. Accroissement de l'influence qui passe par l'affinement progressif de ses objectifs et méthodes de projection en matière de politique étrangère et de sécurité commune (S. Nguembock, 2021, p. 8). D'ailleurs pour l'accord ACP-UE l'objectif est d'encourager à la

fois l'intégration régionale et continentale (J. C. Boisin, 2021, p. 2.), possible explication du positionnement de l'UE de démultiplier sa coopération avec l'UA dans le domaine de la défense et la sécurité. En incluant les CER, les mécanismes ad hoc et les Etats membres, tout en retirant le monopôle de cette relation à l'organisation panafricaine. Comme on le sait, « l'accord UE-ACP et son protocole Afrique engagent toute l'Afrique sub-saharienne, mais pas l'Afrique du Nord, qui est liée à l'UE par des accords bilatéraux séparés. Avant même le début des négociations, la question s'est posée de concilier le cadre juridique UE-ACP avec l'approche de continent à continent que l'Europe poursuit avec l'Union Africaine (UA) depuis 2007 » (*ib.*, p. 5). Une situation entretenue par les divisions internes de l'UA, la volonté du Maghreb qui semble avoir un problème identitaire au sein de l'organisation panafricaine, à tel point que cette région fait l'objet d'un protocole d'accord séparé. Une exception consolidatrice d'une démarche différenciée manifestée par les africains même face à leurs partenaires.

Cette orientation stratégique crée en conséquence une dépendance de l'Union africaine et ses organisations régionales à l'égard des innovations institutionnelles de l'Union européenne. L'objectif politique de l'union européenne ou l'étape finale recherchée, de ce point de vue, est d'affirmer son statut d'acteur stratégique (S. Nguembock, 2021, p. 13). L'attitude des Etats membres et des CER favorise du côté européen « l'expression de la puissance à travers des analyses axées sur des perceptions de menaces ou de risques, de concepts internationaux peu égalitaires et mal définis, afin de marquer des limites et des contraintes pour les autres » (*ib.*, p. 20). Le partenariat apparaît ainsi comme un nouveau champ où se déroule le jeu de l'influence mondiale. C'est l'un des apports recherchés de cette étude qui est la réintroduction forte de cette dimension élaguée de la puissance dans l'analytique du partenariat (Y. A. Chouala, 2003, p. 56). La conduite de l'UE dans le renouvellement de son partenariat avec l'Afrique dans le cadre global de l'accord ACP-UE et, particulièrement, la dimension africaine de la FEP en sont des

preuves. En cela, « l'Europe manifeste son ambition d'intervenir dans les résultats en matière de paix et de sécurité et de les influencer, y compris en Afrique. Les pays européens sont motivés par les effets du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique, ainsi que par l'arrivée de migrants sans papiers »⁵¹. Dès lors, si la question des potentiels transferts d'armes a pu susciter certaines perplexités, celles-ci sont demeurées isolées et n'ont pas fait l'objet de prises de position officielles de la part des autorités africaines, qu'elles soient continentales, sous régionales ou nationales (F. Santopinto, 2021, p. 9).

En revanche, le dossier a pu enfin être débloqué à la fin de 2020, lorsqu'un accord politique a été trouvé entre les États membres au sujet des caractéristiques à conférer à la nouvelle FEP. L'UE a fini par valider l'idée que le transfert d'équipements de défense, y compris létaux, puisse faire partie de ses prérogatives (*ib.*, p. 8). L'UE n'a pas discuté des dispositions de la FEP avec l'UA, car cette nouvelle Facilité relève d'une stratégie mondiale, dont l'Afrique est l'un des nombreux bénéficiaires. Pour sa part, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA n'a pas abordé la question avant le sommet UA-UE de février, bien qu'il ait eu près d'un an pour formuler une réponse. Selon des sources de l'UA, l'UE n'avait pas informé l'UA officiellement de la création de la FEP ni de la fin de la FAP⁵². Il convient de préciser que si l'acte juridique instituant la nouvelle Facilité ne mentionne pas l'UA, cela ne veut pas dire automatiquement que les Européens n'ont plus l'intention de consulter leurs homologues à Addis-Abeba avant d'agir en Afrique (F. Santopinto, 2021, p. 10). Et pour apaiser

⁵¹ SHEWIT Woldemichael, L'Afrique devrait mieux se préparer à la réorientation du financement européen de la sécurité. Disponible sur <https://issafrica.org/fr/iss-today/lafrique-devrait-mieux-se-preparer-a-la-reorientation-du-financement-europeen-de-la-securite>. Consulté le 21 octobre 2022.

⁵² SHEWIT Woldemichael, L'Afrique devrait mieux se préparer à la réorientation du financement européen de la sécurité. Disponible sur <https://issafrica.org/fr/iss-today/lafrique-devrait-mieux-se-preparer-a-la-reorientation-du-financement-europeen-de-la-securite>. Consulté le 21 octobre 2022.

ultérieurement les craintes apparues à ce sujet, l'UE a tenu à ce que les premières mesures adoptées dans le cadre de la FEP soient destinées à l'Afrique. En juillet 2021, elle a ainsi adopté une décision où elle s'engage à assurer la continuité de l'appui financier à l'UA pour l'année en cours, en promettant d'en faire autant jusqu'en 2024 (*ib.*). Comment comprendre la passivité de l'UA face aux propensions d'influence de l'UE ? En effet, dans sa mission d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques africaines, notons que « toute démarche biaisée hypothéquerait les perspectives d'efficacité et d'accomplissement de l'Agenda 2063, sauf si a contrario les acteurs et les auteurs de cette restructuration se transcrivent dans un exercice de sophisme » (L. Nze Bekale, 2019). La passivité de l'Union Africaine n'est pas sans interroger, l'organisation est guidée par son Agenda 2063 appelant à tirer profit des partenariats et à évoluer vers une autonomie financière pour se projeter ensuite à la construction d'une indépendance stratégique.

2. L'Opportunité d'une réorientation panafricaine du partenariat Union Européenne-Union Africaine

La relation entre les deux organisations semble disproportionnée, s'il faut considérer l'apport financier de l'UE à l'UA, formalisant depuis 2004 une certaine dépendance financière de l'organisation panafricaine. Et pourtant l'évolution, des deux organisations, laisse transparaître des possibilités de mutation dans cette coopération, notamment une probable autonomie financière de l'UA et les potentialités d'investissement dans les actions de consolidation de la sécurité humaine.

2.1. L'influence de l'Union Européenne et la possibilité d'une révision interne et externe de la coopération entre UE-UA

Tandis que l'institution européenne projette un avenir sombre pour le continent africain, il est indiscutablement de la responsabilité de

l'UA de s'inscrire dans une démarche résiliente en mettant en œuvre les engagements de *l'Agenda 2063* pour progresser vers une Afrique sans conflit. Tout en travaillant sur l'amélioration de la gouvernance de la sécurité collective l'UA dispose de plusieurs leviers pour acquérir une indépendance financière, cependant dans sa relation avec l'UE l'organisation souhaite participer curieusement à la prise de décision, la supervision et la gestion du nouveau FEP seront moindres lorsqu'il s'agira du financement pour les structures en dehors de l'UA. Pour garder la supervision du financement européen, la Commission de l'UA voudrait que les contributions de l'FEP transitent par son Fonds pour la paix. Mais pour l'UE, cela impliquerait de céder le contrôle qu'elle tente justement de reprendre à travers l'FEP (International Crisis group, p. 14).

On peut douter de la volonté de l'UE de céder le contrôle de ses fonds à l'UA à moins « d'inviter les présidents sortants, en exercice et entrant de l'Assemblée de l'UA, aux réunions, du comité chargé de la facilité, consacrées à l'Afrique. En outre, si l'UA et l'UE menaient une évaluation des risques et une analyse des conflits conjointes, cela pourrait contribuer à améliorer l'efficacité et à réduire les préjudices potentiels des projets financés dans le cadre de l'FEP » (*ib.*). En revanche, Cette réorientation stratégique crée une dépendance de l'Union africaine et ses organisations régionales à l'égard des innovations institutionnelles de l'Union européenne (S. Nguembock, 2021).

Il n'est donc pas exclu qu'elles soient toutes l'objet d'instrumentalisation. En prenant part aux réunions de la FEP il est difficile d'imaginer que le leadership de l'UA puisse influencer ou peser sur les décisions relatives au FEP à contrario, c'est certainement l'occasion pour l'UE de sonder et de contourner la pensée profonde de l'organisation panafricaine.

Si tant est comme le prescrit l'Acte constitutif de l'UA, « *l'organisation souhaite promouvoir les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance* » l'UA [et son Parlement (PAP) peuvent] alors jouer un rôle central

dans l'établissement de normes et l'élaboration de codes de conduite pour les troupes [des opérations de paix et *ad-hoc*] de ces coalitions (International Crisis group, p. 21.). Lorsqu'on parle de contrôle, l'institution dispose également de la latitude de prendre des initiatives. Pour ce faire, elle doit faire preuve de volontarisme en matière de défense et de sécurité particulièrement dans le domaine normatif. L'analyse des recommandations et des résolutions du PAP s'avère capitale pour comprendre les possibilités de l'organe à insuffler l'innovation et une certaine normativité dans ce domaine (L. Nze Bekale, 2021, p. 172.). L'UE pourrait [de son côté] par exemple insister pour que les gouvernements [l'UA, les CER et les mécanismes *ad hoc*] prennent des mesures visant à élaborer et mettre en œuvre de telles stratégies avant qu'elle ne débloque des fonds supplémentaires. Bruxelles pourrait ajouter des incitations négatives, comme la suspension des fonds, si les opérations militaires s'écartent des objectifs communs mutuellement acceptés. En parallèle, l'UE pourrait apporter un soutien financier pour la mise en œuvre de ces stratégies politiques par le biais de son fonds de développement (*ib.*, p. 22). Dans tous les cas, en nous situant dans une perspective africaine, l'UA est interpellée afin qu'elle repense son fonctionnement dans une logique d'émancipation des dépendances extérieures, la réforme actuelle étant une occasion à saisir pour consolider son indépendance financière.

L'originalité ou encore la spécificité de l'UA porte essentiellement sur le caractère tridimensionnel (continental, régional et national) de son d'action, particulièrement dans la mise en œuvre de ses politiques (*ib.*). En 2015, l'UA s'est doté d'une politique de transformation structurelle portant sur cinquante ans communément appelée *Agenda 2063*. La réalisation de ce vaste projet requiert une démarche structurée et une répartition des tâches entre tous les acteurs engagés dans cette politique ambitieuse. Ce vaste projet présume d'une répartition des responsabilités à tous les niveaux de gouvernance, du continental au local (*ib.*). Dès lors, une réforme visant à faire de l'UA une organisation efficace ne devrait donc exclure aucun niveau de

mise en œuvre des politiques, autrement cette restructuration risquerait une trajectoire aporétique. Bien que la complexité des CER (Communauté Economique Régionale) soit une émanation des orientations choisies par les États, il est aussi à préciser que, l'exécution des politiques confirme que le niveau garant de leur mise en œuvre (national) paraît encore plus aléatoire (*ib.*). Dans un environnement politique et institutionnel de polarisation des pouvoirs autour des acteurs gouvernementaux, la réforme de l'UA doit s'orienter vers l'implication du Parlement panafricain au contrôle des politiques. En effet, « les institutions parlementaires internationales comme les parlements nationaux et, particulièrement leurs commissions spécialisées sur les questions de défense et de sécurité, dans l'exercice de leurs fonctions ont compétences sur une diversité des tâches multisectorielles. Ces institutions comme le PAP ont la responsabilité du contrôle des ressources financières mobilisées dans la mise en œuvre des politiques, dans certains contextes le contrôle des opérations de soutien à la paix » (*ib.*, p. 176). En d'autres termes l'UA devrait réorganiser son système décisionnel en conférant au PAP son rôle d'organe parlementaire aux pouvoirs législatifs comme l'indique son Protocole.

2.2. L'Opérationnalisation du Fonds Africain de la paix : Une autonomisation stratégique du financement de la sécurité collective en Afrique

Le Conseil de paix et de sécurité, en sa 797^{ème} réunion, au niveau ministériel, tenue le 24 septembre 2018, a adopté la décision sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique⁵³. Réaffirmant l'impératif de défendre le principe des solutions africaines aux problèmes africains en ce qui concerne les efforts visant à prévenir, gérer et régler les conflits et les crises en Afrique (*ib.*, p. 2.). À cette fin « la capacité,

⁵³ Union Africaine, Communiqué du Conseil de Paix et Sécurité, 797^{ème} réunion au niveau ministériel, New York, 24 septembre 2018, p. 1.

pour l'organisation continentale, à prendre en charge à hauteur de ses engagements et de ses responsabilités en matière de défense et de sécurité, est une priorité. Ainsi, la Commission de l'UA a décidé de rendre pleinement opérationnel le FAPS en nommant en 2016 un Haut Représentant en charge de cette structure. Le Fonds africain de la paix s'articule autour de trois axes : la médiation et la diplomatie préventive, les capacités institutionnelles et les opérations de soutien à la paix » (L. Nze Bekale, 2021, p. 230). Lors du sommet de janvier 2018, la Conférence a adopté l'instrument de financement du Fonds pour la paix, sur la base de la structure de gouvernance et de gestion approuvée par le CPS, le Conseil exécutif et la Conférence de l'UA en 2017. En novembre 2020, 54 États membres ont contribué à un peu plus de 179,5 millions de Dollars au Fonds pour la paix. Cette somme représente le montant le plus élevé jamais versé par les États membres au Fonds depuis sa création en 1993⁵⁴. L'objectif est de libérer la totalité de la dotation de 400 millions de dollars attendus des États membres au titre du Fonds pour la paix d'ici 2023. Le Fonds pour la paix permettra à l'UA d'assumer l'entière responsabilité de son programme de paix et de sécurité sur la base de sa propre évaluation des problèmes et d'une appréciation autonome des solutions appropriées (*Idem*, p23). Bien que l'ambition de 2023 de cet instrument de financement ne soit guère à la hauteur des ressources de l'UE pour l'Afrique en 2022 soit 600 millions d'euros, en revanche le système de financement actuel de l'UA peut largement couvrir et supplanter ces ressources si les Etats membres le souhaitent.

Pour motiver, malgré les insuffisances, la montée continue en puissance de l'UA dans la gouvernance de la sécurité collective, « à terme, la mise en œuvre du Fonds de l'UA pour la paix ainsi que l'accord au sein du Conseil de sécurité de l'ONU visant à autoriser l'utilisation des contributions statutaires de l'ONU pour cofinancer les opérations de maintien de la paix menées par l'UA permettraient de

⁵⁴ Union Africaine, *Bilan et perspectives d'avenir : Commission de l'Union Africaine. Rapport de fin de mandat 2017-2021*, Bureau du Président, Addis Abeba, 2021, p. 22.

diversifier les sources de financement de celle-ci, mais ces initiatives doivent encore se concrétiser » (International Crisis group). Cette multiplication des ressources est essentielle pour une liberté d'action dans la mise en œuvre de la gouvernance de la sécurité collective par l'UA, car le financement de l'UE n'est plus une exclusivité pour l'Afrique. De fait, « Bruxelles apportera désormais un appui financier à la paix et à la sécurité africaines à travers deux nouveaux fonds mondiaux : un pour les opérations militaires et de défense et un autre pour l'aide au développement. Il n'y aura plus de mécanisme exclusivement dédié au financement de la paix et de la sécurité africaines, mais les nouvelles modalités offriront à Bruxelles davantage de flexibilité et l'UE espère que cette approche permettra d'obtenir de meilleurs résultats pour le continent » (*ib.*). La variation de l'attitude de l'UE s'explique par « la dynamique autour de la redéfinition du partenariat favorise en toile de fond l'expression de la puissance au sein du continent » (Y. A. Chouala, 2003, p. 74). L'indépendance financière dans l'élan d'une gouvernance autonome de la sécurité collective de l'UA connaît également des incohérences internes exprimées par les CER. Ainsi, la mobilisation pour l'autonomisation financière à travers le Fonds africains de la paix « s'est faite en dépit des réticences des principaux contributeurs que sont l'Afrique du Sud, l'Algérie ou l'Égypte. À terme, le principal défi de l'UA demeure le financement des différentes opérations de soutien à la paix dont le montant excède la dotation [actuelle] du fonds pour la paix » (B. Auge, F. Djilo, 2021, p. 6.). Depuis le sommet de Kigali en 2016, la part des partenaires dans le budget de l'Union africaine est passé de 73 % pour l'année 2017, pour se stabiliser autour de 60 % : 58,53 % en 2018 ; 58,90 % en 2019 ; 61 % en 2020. Une revue plus en profondeur du budget montre une réalité encore plus complexe. *De facto*, les États membres de l'UA financent désormais seuls, le budget de fonctionnement de l'organisation (*ib.*, p. 7). On relève une évolution vers une forme d'indépendance financière mais les États membres et l'UA demeurent tributaires des ressources financières extérieures.

Avec les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre de la décision sur le financement de l'Union, l'Union africaine réalise progressivement sa vision d'un financement fiable, prévisible et durable de son programme. Cela démontre non seulement un processus amélioré de mobilisation des ressources nationales, mais surtout, des mesures strictes sont maintenant en place pour assurer l'utilisation prudente de ces ressources (*ib.*). A l'opposé la situation du Fonds africains de paix demeure préoccupante, sachant que, l'UA est totalement dépendante des donateurs extérieurs dans le domaine des opérations de la paix. La part des bailleurs de fonds oscille entre 97 % et 100 %. Ces pourcentages mènent à s'interroger sur l'appétence de l'organisation pour les opérations de la paix en dépit d'un manque de moyens évident, au détriment d'autres instruments moins coûteux tels que la prévention des conflits (*ib.*). Et que « le Fonds africains de la paix ne couvre pas seulement les opérations d'appui à la paix. Cette dotation va permettre à l'Union africaine de financer entièrement les activités liées à la médiation et la diplomatie préventive ; aux capacités et à la préparation opérationnelle des institutions, de maintenir un fonds de réserve pour les situations d'urgence et de remplir ses engagements visant à financer à hauteur de 25 pour cent le budget des opérations de paix »⁵⁵. La consolidation de la paix durable repose donc sur une combinaison de priorités de consolidation de la paix identifiées au niveau national, sur la mise en œuvre d'un plan de consolidation de la paix convenu et soutenu par la communauté internationale, et sur la garantie de ressources financières adéquates et prévisibles. Pourtant, la mobilisation de ressources financières adéquates pour la consolidation de la paix reste un défi majeur malgré les efforts de l'UA⁵⁶. Cette dernière doit donc davantage s'engager sur le terrain de la sécurité humaine comme démarche établissant une pertinence entre la paix et le développement, avec des politiques s'attaquant aux causes profondes de l'instabilité.

⁵⁵ Foire aux questions sur le financement de l'Union, *op. cit.*, p. 4.

⁵⁶ Union Africaine, *op. cit.*, p. 7.

2.3. La nécessité d'une consolidation de l'investissement et la prospective sur la sécurité humaine

La sécurité humaine, bien qu'elle porte sur des questions plus locales, concerne de grands groupes humains. Elle s'intéresse aussi aux problèmes mondiaux, comme les questions environnementales et les pandémies, des questions qui ne sont généralement pas abordées par les deux autres types de sécurité (F. Aravena Rojas, 2002, p. 11). Ainsi, la sécurité humaine est conceptualisable à partir de cinq dimensions : « l'écologie, l'économie, la société, la politique et la culture. Chacune de ces variables peut être envisagée à différents niveaux » (*ib.*, p. 13). Pour l'UA l'investissement dans la sécurité humaine apparaît évident, « la Conférence, son organe suprême, a souligné la détermination de l'Afrique à prendre l'initiative de déterminer son destin et de relever les défis de la paix, de la démocratie et de la sécurité. Les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à lutter contre le fléau des conflits et à y mettre fin, car ils constituent le principal obstacle au développement socio-économique du continent »⁵⁷. Pour ce faire, en s'attaquant et en éliminant les sources récurrentes de conflits, y compris la piraterie, le trafic de stupéfiants et d'êtres humains, toutes les formes d'extrémisme, les rébellions armées, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les nouveaux crimes tels que la cybercriminalité (*ib.*). Pour endiguer ces problèmes notamment les causes y relatives, en renforçant par exemple les instruments visant à prévenir les conflits et l'extrémisme violent, et développer l'approche intégrée dans les situations de crise, en étant capable d'identifier les nouvelles menaces qui pèsent sur l'Afrique, du terrorisme aux conséquences du réchauffement climatique, en renforçant les

⁵⁷ Union Africaine, Note de réflexion et d'orientation sur le thème de l'UA pour l'année 2020 : *Faire taire les armes : Créer les conditions propices au développement de l'Afrique*, 35^{ème} session du Conseil Exécutif de l'UA, Addis Abeba 6-7 février 2020, p. 1.

procédures opérationnelles pour l'alerte précoce (G. Faleg, 2019, p. 58). Autant qu'il faut donc apporter des réponses spécifiques dans au moins trois domaines : le recours à la force, la prévention des conflits et la coopération internationale (F. Aravena Rojas, 2002) ; cela étant justifié par le fait que les conflits et l'instabilité demeurent de sérieux défis à relever à travers le continent et leur conséquence affectent le développement, perpétue la pauvreté, découragent les investissements, réduisent les capacités de croissance économique, et compromettent la réalisation globale des objectifs de l'Agenda 2063⁵⁸. Il n'est pas surprenant que l'inclusion d'une composante militaire soit considérée comme une composante nécessaire de la stabilisation. Tous les commentaires décrivent une combinaison des approches civiles et militaires comme la formule clé de la stabilisation (M. Knight, 2018, p. 76). C'est ainsi que les ONG de défense des droits de l'homme ou de résolution des conflits, les institutions sous régionales, les universités ou les instituts de recherche ne désespèrent pas dans leurs efforts de voir se mettre en place un nouvel environnement marqué par le concept de sécurité humaine, environnement dans lequel la sauvegarde des droits de la personne dans les domaines économique, alimentaire, sanitaire, environnemental, physique, communautaire et politique serait largement garantie (C. Musila, 2012, p. 2). Cette posture concourt non seulement à la consolidation de la sécurité collective mais aussi à une prévention résiliente des conflits et de la conflictualité en Afrique.

Le Conseil de paix et sécurité de l'UA et la Commission ne cessent d'interpeller les Etats membres et les CER sur les exigences d'adoption « d'une approche multidimensionnelle pour s'attaquer aux causes structurelles des conflits, notamment les déficits de gouvernance, les inégalités économiques, l'exclusion, les violations des droits de l'homme, l'extrémisme violent et le terrorisme ; et insiste sur la nécessité de redoubler d'efforts pour investir dans les infrastructures nationales de paix, mettre en place des institutions plus

⁵⁸ Union Africaine, *op. cit.*, p. 5.

efficaces et plus responsables et promouvoir la cohésion sociale » (*ib.*, p. 3). Aussi sur le plan purement sécuritaire, l'UA exhorte les États membres à renforcer davantage la coordination inter-agences et la coopération interne par le partage et l'échange d'informations, grâce à des mécanismes existants inspirés de l'UA (*ib.*). La quête de l'institution d'une culture politique portée par la sécurité humaine suggère que « l'UA, les CER et les États membres devraient établir des partenariats avec les principales parties prenantes afin de renforcer la capacité des organisations de la société civile (OSC) et des institutions démocratiques à promouvoir la bonne gouvernance. La collaboration peut prendre la forme d'une assistance technique, d'un transfert de connaissances et de compétences afin de renforcer la capacité des institutions régionales, nationales et locales à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à promouvoir la responsabilité judiciaire, la gouvernance économique et l'État de droit »⁵⁹. La concrétisation de ces avantages dépend de la disponibilité et du fonctionnement efficace des institutions de gouvernance qui assurent un contrat social efficace (*ib.*, p. 11). A propos des partenaires, il semble plus rentable de s'inscrire dans cette perspective de renforcement de la sécurité humaine en investissant par dans la réalisation de l'Agenda 2063 et 2030.

L'UE devrait trouver des façons d'encourager le développement de liens plus étroits entre les opérations militaires qu'elle finance et les stratégies politiques transversales qui visent à améliorer les services locaux et à établir des relations de confiance au sein des populations. Elle pourrait conjuguer le financement des opérations militaires sous conduite africaine dans le cadre de l'FEP à un soutien financier pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies politiques qui encadreraient ces opérations. Pour ce faire, le financement de l'FEP

⁵⁹ Union Africaine, Rapport du Président de la Commission sur la position commune concernant l'examen 2020 de l'architecture de consolidation de la paix des Nations unies, vers un système mondial renforcé de consolidation de la paix, Conseil de paix et sécurité, 948^{ème} réunion, Addis Abeba, 22 septembre 2020, p. 10.

devrait aller de pair avec le financement accordé dans le cadre du nouvel instrument de développement de l'UE (*ib.*).

Autrement dit, il faut approfondir la réflexion sur le lien qu'il convient désormais d'établir entre le financement de la politique de défense et de sécurité de l'UA et celui de l'Agenda 2063 comme politique de développement de l'Afrique.

Conclusion

A la suite de la transmutation de l'Organisation de l'Unité Africaine en Union Africaine (proclamé par Kwamé Nkrumah en 1963) en 2002, cette dernière revendiquait d'emblée son rôle d'acteur inconditionnel de la sécurité collective comme solution africaine aux problèmes africains. Cependant, cette africanisation de la gouvernance de la paix et la sécurité, au moment des balbutiements de l'UA, manque de ressources financières pour exercer un véritable leadership sur les problématiques de paix et sécurité en Afrique.

Au regard de ces manquements, l'UA apporte une expertise endogène comme solution africaine aux problèmes africains et l'Union Européenne, à travers la FAP, offre un financement pour appuyer l'organisation africaine dans son action de gouvernance de la sécurité collective. Cependant, des années passant ce financement s'est transformé en rente pour l'UA et en instrument d'exercice de la puissance pour l'UE.

Pendant que l'organisation panafricaine s'en contentait, côté européen ce financement n'a de cesse de défrayer la chronique au motif de l'inefficacité et de l'inefficience de l'UA, alors qu'en réalité l'UE s'inscrivait dans une logique de mutation doctrinale en transformant la FAP en FEP comme instrument global permettant à l'institution d'exercer sa puissance à l'échelle mondiale. Cette réorientation doctrinale ne saurait constituer une fatalité pour l'UA en sens qu'elle est porteuse d'opportunités. En effet, l'opérationnalisation du Fonds de la paix crée les conditions d'une indépendance

financière pour cette institution au moment de la démultiplication du financement de l'UE.

Tout en engageant un investissement dans les initiatives de consolidation de la sécurité collective et de développement, l'Agenda 2063 étant l'instrument approprié dans cette ambition d'édification de l'Afrique que nous voulons. In fine les mutations de la coopération UE-UA ne sauraient être une opportunité sans volonté politique des Etats membres de l'Union Africaine. Aussi, la réforme de l'UA offre une variété de possibilités pour une autonomisation d'action de l'UA et une division du travail entre les différents organes et acteurs de l'intégration africaine. Dans ce contexte, la voix de l'UA doit pouvoir raisonner plus fort qu'actuellement, l'organisation étant généralement bloquée par la prépondérance des égoïsmes nationaux.

Références bibliographiques

- ALLES Delphine, RAMEL Frédéric, GROSSER Pierre, 2018, *Relations internationales*, Paris, Coll. « Portail », A. Colin.
- ARAVENA ROJAS Francisco, 2021, « La sécurité humaine : un nouveau concept de sécurité au XXIème siècle », *La sécurité humaine en Amérique latine*, Forum du Désarmement deux 2002.
- AUGÉ Benjamin, DJILO Félicité, « Nouvelle Commission de l'Union africaine (2021-2025). Défis et enjeux après la réforme initiée par Paul Kagamé », *Briefings de l'IFRI*.
- BOIDIN Jean Claude, 2021, « Relations UE-ACP : la fin des préférences ? Une analyse du nouvel accord post Cotonou », *Document de réflexion n°289, OCEAP-UE*, Bruxelles.
- CHOUALA Yves Alexandre, 2003, « L'Afrique dans le partenariat international : Enjeux de civilisation et de puissance », *Etudes internationales*, Vol. 34, n° 1.
- CLAMENT Jean Marie, 2016, « Les régionalisations des réponses aux crises africaines », *Revue défense nationale*, Vol. 7, n° 792.

- Coopération militaire : comment l'UE va gérer son enveloppe de 600 millions d'euros en faveur de l'UA, *Afrique intelligence*, le quotidien du continent, édition du 27 avril 2022.
- FALEG Giovanni, 2019, « Les relations UE-Afrique : un tournant stratégique », *European Defense Vision*, janvier-février.
- Foire aux questions sur le financement de l'Union. Disponible en ligne sur https://au.int/sites/default/files/pages/31953-file-faq_fr.pdf Consulté le 21 octobre 2022.
- Institut d'Etudes sur la Sécurité, Rapport sur le Conseil de paix et sécurité du 10 janvier 2022.
- International Crisis Group, 2021, *Nouveaux modes de financement de l'UE en faveur de la paix et de la sécurité africaines*, Rapport Afrique n°297, Bruxelles.
- KNIGHT Mark, 2018, Inverser le paradigme de stabilisation : Fondements d'une approche », *ASPJ Afrique et francophonie*, 2^{ème} trimestre.
- Le GOURIELLEC Sonia, 2022, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? ».
- L'Afrique finance son programme de développement par le biais de la mobilisation de ressources nationales. Disponible sur <https://au.int/es/node/36431> Consulté le 22 octobre 2022.
- LOISEL Sébastien, 2016, « La création de la Facilité de paix pour l'Afrique : Jeux sectoriels dans l'élaboration d'un instrument européen de gestion des crises », *Politique européenne*, Vol. 1, n° 51.
- MUSILA Cyrille, 2012, « Enjeux de la paix en Afrique : solutions africaines aux problèmes africains ? », *Fiche d'analyse, Dossier état des lieux des acteurs locaux qui travaillent pour la paix en Afrique*, IRENEES.
- NAY Olivier (dir.), 2008, *Lexique de science politique : Vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz.

- NGUEMBOCK Samuel, 2021, « Comment comprendre la doctrine européenne de sécurité en Afrique ? » *Note d'Analyse politique 91*, IREP *Thinking-Africa*, février.
- NZE BEKALE Ladislas, 2022, « L'Union Africaine et l'intégration de la jeunesse aux problématiques de paix et sécurité », *Note de recherche 70*, IREP *Thinking-Africa*, mars.
- NZE BEKALE Ladislas, 2021, « La gouvernance internationale au prisme du contrôle politique d'une institution parlementaire internationale : le Parlement Panafricain et le contrôle de la politique de défense et sécurité (PADS) de l'Union Africaine », in *Journal gabonais d'histoire économique et sociale (JGHES)*, n° 9.
- NZE BEKALE Ladislas, 2021, « L'Union du Maghreb Arabe : une intégration ambiguë d'une CER à la Politique de défense et de sécurité de l'Union Africaine », in Jean-François OWAYE, Guessan KOUADIO, Amadou OUMAROU et Koffi Nutefé TSIGBE, *Évaluation des mécanismes de prévention et de gestion des crises en Afrique*, Lomé, Presses de l'Université de Lomé.
- NZE BEKALE Ladislas, 2021, « La réforme de l'Union Africaine : Vers une sophistication de la transformation structurelle de l'organisation panafricaine ? », *Note de Recherche n°61*, IREP, *Thinking-Africa*, février.
- NZE BEKALE Ladislas, 2019, « La décentralisation de l'Agenda 2063 ou la localisation du cadre de transformation de l'Union Africaine : Une mise en perspective », *Vigies Afriques*, Vol.2, n° 4, décembre.
- NZE BEKALE Ladislas, 2019, « Les principes et les instruments de la politique de défense et de sécurité de l'Union Africaine », *Annuaire Français des Relations internationales (AFRI)*, vol. XX.
- NZE BEKALE Ladislas, 2019, « La politique de lutte contre le terrorisme de l'Union africaine est-elle résiliente ? » *Vigies*

Afriques, Vol. 2, n°1, CEIM, Université du Québec à Montréal.

- NZE BEKALE Ladislav, 2018, « La régionalisation : facteur structurant de la stratégie de défense et de sécurité de l'Union Africaine, Actes du colloque l'Afrique : Un continent sur la voie de l'intégration 16-17 novembre 2017 », in *Cahiers du CUF* 1/2018, Université de Szeged.
- ROCHE Catherine, TAMZINI Wafa, 2021, *L'essentiel du droit international public*, Paris, Gualino.
- RUZIE David, TEBOUL Gérard, 2021, *Droit international public*, 26^{ème} éd., Paris, Dalloz.
- SANTOPINTO Federico, 2021, « La nouvelle Facilité européenne pour la paix : Réactions africaines », *Observatoire Boutros Boutros Ghali*, novembre.
- SHEWIT Woldemichael, L'Afrique devrait mieux se préparer à la réorientation du financement européen de la sécurité. Disponible sur <https://issafrica.org/fr/iss-today/lafrique-devrait-mieux-se-preparer-a-la-reorientation-du-financement-europeen-de-la-securite> Consulté le 21 octobre 2022.
- Union Africaine, Communiqué du Conseil de paix et sécurité, 1073^{ème} réunion, Addis Abeba, 6 avril 2022.
- Union Africaine, 2021, *Bilan et perspectives d'avenir : Commission de l'Union Africaine. Rapport de fin de mandat 2017-2021*, Bureau du Président, Addis Abeba.
- Union Africaine, 2020, Rapport du Président de la Commission sur la position commune concernant l'examen 2020 de l'architecture de consolidation de la paix des Nations unies, vers un système mondial renforcé de consolidation de la paix, Conseil de paix et sécurité, 948^{ème} réunion, Addis Abeba, 2 septembre.
- Union Africaine, 2020, Note conceptuelle sur l'opérationnalisation du Fonds de la paix de l'Union Africaine, Addis Abéba 11-12 janvier.

- Union Africaine, 2020, Note de réflexion et d'orientation sur le thème de l'UA pour l'année 2020 : *Faire taire les armes : Créer les conditions propices au développement de l'Afrique*, 35^{ème} session du Conseil Exécutif de l'UA, Addis Abeba, 6-7 février.
- Union Africaine, 2018, Communiqué du Conseil de Paix et Sécurité, 797^{ème} réunion au niveau ministériel, New York, 24 septembre.

Modalités et prix de vente des produits alimentaires vivriers dans les marchés de Franceville au Gabon : Cas de Potos, Matébélé et Ondimba

Pacôme TSAMOYE

Géographie, Géographie Sociale
Chargé de Recherche
IRSH/CENAREST
Courriel : pacomeawong@gmail.com

Résumé : Cette étude s'est concentrée sur la manière dont les produits alimentaires vivriers sont commercialisés dans les marchés de Potos, Matébélé et Ondimba, situés dans la ville de Franceville. Quelles sont les méthodes de commercialisation utilisées et quels sont les prix auxquels les consommateurs peuvent économiquement accéder à ces denrées alimentaires ? C'est ainsi que la question centrale de cette recherche a été formulée, avec un double objectif : examiner les modalités de commercialisation des produits alimentaires et leurs prix dans les marchés mentionnés de la ville de Franceville. Dans cette perspective, une enquête par questionnaire a été réalisée auprès de 58 commerçants. Les résultats ont révélé que les produits alimentaires sont vendus à la fois en gros et en détail. De plus, une diversité de prix a été observée tant entre les différentes catégories de produits qu'au sein de chacune d'elles.

Mots-clés : Modalité, prix de vente, produits alimentaires, marchés, Franceville, Gabon.

Abstract : This study focused on how foodstuffs products are marketed in the markets of Potos, Matébélé, and Ondimba, located in the city of Franceville. What are the marketing methods employed, and at what prices can consumers economically access these food

items? This is how the central question of this research was formulated, with a dual objective: to examine the marketing methods of food products and their prices in the mentioned markets of the city of Franceville. In this context, a questionnaire survey was conducted with 58 merchants. The results revealed that food products are sold both wholesale and retail. Furthermore, a diversity of prices was observed both among different product categories and within each of them.

Keywords : Modalities, selling prices, food products, markets, Franceville, Gabon

Introduction

Le nombre de villes en Afrique a doublé, passant de 3 300 à 7 600 depuis 1990 (M. Bourrier, 2023). En suivant probablement cette tendance, le continent connaît la plus grande vague d'urbanisation, avec maintenant plus d'une personne sur deux vivant en milieu urbain (M. Bourrier, 2023). « Selon Africapolis, une base de données recensant les dynamiques d'urbanisation du continent, l'Afrique urbaine est passée de 27 millions à 587 millions d'habitants entre 1950 et 2020. [...] Et d'après les prévisions d'ONU-Habitat, plus d'1,5 milliard d'Africains devraient vivre dans les villes à l'horizon 2050 » (M. Bourrier, 2023).

« Comment nourrir une population urbaine toujours croissante, n'ayant pas les moyens financiers conséquents pour se nourrir et qui a une certaine culture alimentaire ? » (P. Tsamoye, 2013 : 44). La problématique de l'alimentation urbaine dans cette région du monde est formulée de cette manière depuis les années 1970. En réponse à cette question, deux tendances se dégagent. La première provient des économistes libéraux, pour lesquels « il est plus efficace de nourrir les villes africaines avec des aliments importés à des coûts inférieurs aux

produits du cru » (E. T. Hacheu, 2003 : 14). À l'opposé de cette perspective, les géographes tels que Georges Courade envisagent les relations ville-campagne comme faisant partie des rapports de force qui évoluent en fonction des techniques de contrôle de l'espace (E. T. Hacheu, 2003).

La perspective couradienne comporte deux aspects distincts. Le premier souligne l'importance de comprendre les quantités alimentaires transportées vers les centres urbains pour maintenir le niveau de consommation alimentaire local, remettant ainsi en question la capacité du pays à assurer sa propre alimentation. Le deuxième aspect se rapporte à la dimension financière de ces populations et est influencé par un contexte particulier. En raison de la dévaluation du Franc des Colonies Françaises d'Afrique (FCFA) et surtout des Programmes d'Ajustements Structurels (PAS) caractérisés par les baisses de salaires et les licenciements dans les entreprises, la crise a impacté le pouvoir d'achat des populations africaines en général, et notamment celles des villes (V. Magnagna Nguema, 2005).

Le Gabon, comme l'a noté R. Pourtier (1998), détient le record en Afrique subsaharienne en termes de concentration de la population en milieu urbain. En effet, bien que cette proportion ait été estimée à 20% du total en 1960, elle a atteint 73% lors du recensement de 1993. D'après le recensement général de 2013, la population urbaine a été estimée à un peu plus de 87% (Direction Générale de la Statistique, 2015). Cette tendance générale n'a pas épargné la ville de Franceville, où le nombre d'habitants continue d'augmenter chaque année. Cette croissance démographique entraîne une augmentation du nombre de personnes à nourrir, car les citoyens sont désormais des consommateurs de biens alimentaires qu'ils ne sont plus censés produire. C'est particulièrement le cas pour les produits vivriers, considérés comme des éléments de base de leur alimentation. Bien que ces produits soient physiquement disponibles grâce à l'offre interne dans la province du Haut-Ogooué (dont Franceville est la capitale) et aux importations en provenance du Congo Brazzaville et du Cameroun, quelles sont les modalités de leur commercialisation et

les prix auxquels les consommateurs peuvent économiquement accéder à ces aliments ?

Cette recherche vise deux objectifs distincts. Le premier consiste à examiner les méthodes de commercialisation des produits alimentaires sur les marchés de la ville de Franceville, notamment à Potos, Matébéélé et Ondimba. Le second objectif, toujours dans ces mêmes lieux de vente, est d'analyser les prix de ces denrées alimentaires.

1. Eléments de méthodologie

La ville de Franceville, qui est la capitale de la province du Haut-Ogooué, a été établie en 1880 par l'explorateur français Savorgnan de Brazza. Ce moment coïncide avec la période où le Bassin du Congo était au centre des rivalités entre les puissances européennes et a joué un rôle important dans la tenue de la Conférence de Berlin en 1885 (M. Kamara, 1983). Elle est essentiellement « vouée aux fonctions d'encadrement et de services » (F. Ondamba Ombanda, 2004 : 64). Aussi, comporte-t-elle plusieurs marchés tels que Potos, Matébéélé et Ondimba.

Afin de recueillir une gamme d'informations complète sur la commercialisation des produits alimentaires à Franceville, la première méthode de collecte consistait à explorer les documents disponibles sur la ville elle-même ainsi que sur les produits alimentaires. À cette fin, des ouvrages généraux, spécialisés et des articles abordant la thématique ont été examinés.

La deuxième méthode de collecte a impliqué la distribution d'un questionnaire. Ce dernier comprenait plusieurs volets, couvrant les caractéristiques des commerçants, les modalités de commercialisation et l'accès économique aux produits alimentaires. Pour ce faire, plusieurs commerçants ont été approchés dans les marchés de Potos, Matébéélé et Ondimba. Certains ont accepté de participer, tandis que d'autres ont décliné l'invitation. Les commerçants interrogés pour cette étude ont été choisis de manière totalement aléatoire, en accordant une priorité à la disponibilité des

personnes ressources. Au total, 58 commerçants ont été interviewés, dont 32 à Potos, 12 à Matébélé et 14 à Ondimba.

Les données collectées ont été traitées et analysées, permettant ainsi de mettre en évidence les principales tendances des résultats.

2. Résultats

2.1. Caractéristiques des commerçants

Pour obtenir des informations sur la commercialisation des produits alimentaires à Franceville, des enquêtes ont été conduites dans les marchés de Potos, de Matébélé et d'Ondimba. Dans l'ensemble, comme mentionné précédemment, 58 commerçants ont été interrogés. Les résultats de cette recherche d'informations (voir Tableau n°1) indiquent que 91% des vendeurs sont de sexe féminin, tandis que 9% sont des hommes. L'âge médian est de 44 ans, variant entre 28 ans (le plus jeune) et 60 ans (le plus âgé). En ce qui concerne la situation matrimoniale, 7 commerçants sont mariés, 4 sont en concubinage, 7 sont célibataires et 3 sont veufs.

En se référant au statut matrimonial, il est observé, en totalisant les réponses du tableau n°1, que seulement 21 personnes ont répondu à cette question. En d'autres termes, 32 enquêtés sont restés silencieux sur ce sujet. De même, en ce qui concerne le nombre d'enfants, 34 personnes ont choisi de ne pas répondre, tandis que 24 ont fourni des informations à ce sujet. En ce qui concerne l'âge, 28 commerçants ont préféré ne pas divulguer cette information, tandis que 30 l'ont partagée. La seule variable pour laquelle des informations ont été collectées auprès de l'ensemble des interviewés est celle du sexe.

Tableau n° 1 : Effectifs par variable d'identification des commerçants

Variables	Effectifs
Sexe	Masculin : 5
	Féminin : 53
Age	28 à 60 ans
Enfants	1 à 7
Situation matrimoniale	Marié : 7
	Concubinage : 4
	Célibataire : 7
	Veuve : 3

Source : Enquêtes de terrain, 2023.

2.2. Gros et détail : les deux modalités de commercialisation des produits vivriers

Dans les marchés de Potos, Matébéélé et Ondimba, divers produits vivriers ont été recensés, notamment l'arachide, la banane (plantain ou douce), l'igname, le manioc (sous forme de tubercule ou de bâton), la patate douce, la pomme de terre et le taro. Ces denrées alimentaires proviennent principalement de Franceville, Okondja et Léconi dans la province du Haut-Ogooué. Des contributions extérieures proviennent également du Congo Brazzaville et du Cameroun.

Ces produits alimentaires sont ceux qui sont commercialisés dans les principaux marchés de Franceville, choisis pour cette étude. Deux modes de vente sont proposés aux clients : en gros et au détail (voir Tableau n°2). Cependant, il est observé que ces centres de commercialisation sont principalement constitués de détaillants, avec pour objectif de permettre à chaque client d'accéder économiquement aux aliments, quel que soit son pouvoir d'achat. Ainsi, la vente en gros concerne davantage la banane, qui peut être achetée en régimes, et la pomme de terre, disponible en sacs. Cette situation est liée aux modalités d'achat auprès des grossistes pour le premier produit et aux procédés de conditionnement pour le second.

Tableau n° 2 : Modalités de vente du vivrier par spéculation

Spéculations	Modalités de vente	
	Gros	Détail
Arachide	---	Sachet
Banane	Régime	Tas
Igname	---	Tas
Manioc	---	Bâton (Unité)/Tas
Patate douce	---	Tas
Pomme de terre	Sac	Tas/filet
Taro	---	Tas

Source : Enquêtes de terrain, 2023.

Cependant, cela ne sous-entend pas que ces deux produits alimentaires sont principalement acquis en gros. En d'autres termes, les commerçants offrent une deuxième option aux acheteurs, mettant en avant la vente au détail. Ainsi, la banane est vendue en tas (Photo 1a), de même que l'igname et le taro. La pomme de terre est également écoulee selon les mêmes normes (Photo 1b) ou en filet. L'arachide est également vendue au détail, mais les modalités diffèrent de ce qui a été mentionné précédemment en termes de mode de conditionnement. En effet, elle est vendue en sachets, qu'elle soit décortiquée ou non, ou dans des bouteilles (Photo 1c).

Planche n° 1 : Modalités de commercialisation d'autres produits vivriers



1a. Banane et Igname

1b. Pomme de terre

Planche n° 1 bis : Modalités de commercialisation d'autres produits vivriers



1c. Arachide

Source : Enquêtes de terrain, 2023.

Le manioc constitue la dernière catégorie de produits vivriers commercialisée à Potos, Matébélé et Ondimba. Il s'agit de l'aliment de base par excellence pour les populations du Haut-Ogooué, en particulier celles de Franceville. Originaire du Congo Brazzaville et fourni par l'offre interne de la province, le manioc n'est pas vendu en gros. Selon les observations faites sur les marchés, sa commercialisation se fait principalement au détail, selon deux modalités. La première consiste en la vente en tas (Photo 2a) pour les consommateurs qui souhaitent acheter des tubercules, ou pour ceux qui prévoient de transformer ce manioc brut en produits finis tels que les casse-à-dents ou le manioc transformé maison. L'autre méthode de vente du manioc est en bâton (Photo 2a), il s'agit d'un produit déjà transformé et prêt à la consommation qui est vendu à l'unité.

Planche n° 2 : Conditions de vente du manioc



2a. Tubercules



2b. Bâtons

Source : Enquêtes de terrain, 2023.

2.3. L'accès économique aux produits alimentaires vivriers : la diversité des tarifs.

Similaire à toutes les productions soumises à la saisonnalité, l'offre des produits alimentaires vivriers se caractérise par son instabilité au fil du temps. Les périodes favorables sont celles de la récolte, suivant les cycles de production, où les biens sont abondamment disponibles sur les marchés. Par la suite, survient la période de soudure alimentaire. Cela n'implique pas une impossibilité de se nourrir convenablement en raison de l'absence de denrées sur les lieux de vente, mais plutôt une disponibilité limitée.

Cette situation peut influencer les prix en fonction des mécanismes de l'offre et de la demande. En période de récolte, lorsque les produits sont abondants, les prix ont tendance à baisser, rendant l'accès aux denrées alimentaires relativement abordable pour les consommateurs. En revanche, pendant la période de soudure, correspondant à la basse saison agricole, on observe une hausse des prix et même une modification qualitative des produits dans les étals, au détriment des consommateurs.

Comme mentionné précédemment, il existe deux modes de commercialisation des produits vivriers sur les marchés de Potos, Matébéélé et Ondimba : la vente en gros et au détail. Les prix sont naturellement liés à ces deux modalités. Par exemple, la banane vendue en régime varie entre 2 000 et 8 000 FCFA (Tableau n°3). Cette fluctuation dépend de la qualité du régime, de la taille des doigts ou encore de la négociation entre le vendeur et l'acheteur. Il s'agit donc d'un prix aléatoire, bien que certains commerçants puissent invoquer la rareté du produit sur le marché pour justifier des prix élevés lors de l'approvisionnement. En ce qui concerne la pomme de terre, commercialisée à 35 000 FCFA en gros (Tableau n° 3), la réalité est quelque peu différente. Bien que le prix reste déterminé par le commerçant en fonction des périodes de haute production ou non, ce dernier ne peut pas ajuster les quantités ni faire valoir une quelconque qualité en raison des modalités de conditionnement.

Tableau n° 3 : Prix de vente du vivrier par spéculation

Spéculations	Prix (FCFA)	
	Gros	Détail
Arachide	---	200-500-1000
Banane	2000-8000	1000-2000
Igname	---	1000-2000
Manioc	---	500-1000-2000
Patate douce	---	1000-2000
Pomme de terre	35 000	500-1000-1500-2000
Taro	---	1000-2000

Source : Enquêtes de terrain, 2023.

Au niveau de la vente au détail, les prix des produits alimentaires varient de 200 FCFA à 2000 FCFA (Tableau n°3). Dans cette catégorie, l'arachide est proposée à des prix relativement bas, avec des quantités vendues à 200 FCFA, 500 FCFA et 1000 FCFA. La différence réside dans le contenu du sachet ou de la bouteille. Ensuite, la pomme de terre et le manioc sont vendus à des prix allant de 500 FCFA à 2000 FCFA. Dans le cas du manioc à 500 FCFA, il s'agit du bâton prêt à consommer. Les tubercules, quant à eux, sont commercialisés en tas de 1000 et 2000 FCFA. Pour ce qui est de la banane, de l'igname, de la patate douce et du taro, le prix minimal au détail est fixé entre 1000 et 2000 FCFA.

3. Discussion

Cette étude s'est concentrée sur la commercialisation des produits alimentaires dans certains marchés de la ville de Franceville, notamment à Potos, Matébéle et Ondimba. L'analyse a révélé initialement deux méthodes de commercialisation, à savoir la vente en gros et au détail. Les prix varient en conséquence, étant déterminés par les différents modes de vente utilisés.

En ce qui concerne les modalités de commercialisation sur les marchés, E. Tollens (1997) a estimé que « la fonction de vente en gros est un élément critique pour la bonne performance du système de commercialisation des vivres, l'identification et la classification des acteurs apparaissent comme des préalables à l'amélioration de l'efficacité du système alimentaire de la ville » (E. T. Hacheu, 2006 : 104). D'après E. T. Hacheu (2006 : 105), « les commerçants de produits vivriers évoluent dans le secteur dit informel et sont plutôt soumis au régime de l'impôt libératoire. Ils trouvent l'essentiel de leur financement auprès des structures traditionnelles et les volumes commercialisés sont plus modestes et varient en fonction des filières ». De plus, il renforce les observations faites sur les marchés de Franceville en prenant l'exemple de la ville de Douala au Cameroun, en ce qui concerne les techniques de vente. Dans cette dernière, le commerce de détail se caractérise par la vente en tas, en boîte, au kilo ou au sachet. Pour cet auteur, « le fractionnement des mesures de vente permet de s'adapter à une conjoncture de crise et de paupérisation des citadins » (E. T. Hacheu, 2006 : 105). La même situation se reproduit en Côte d'Ivoire. En effet, les effets similaires de la précarité urbaine, résultant de la crise économique, se manifestent au marché de Fréfrédou, dans la ville de Bonon, où la particularité est la vente au détail (en tas) des produits vivriers destinés à une consommation directe dans les ménages, utilisés pour la préparation du repas du soir (E. Kouassy, 2020). Dans les marchés Siporex I et II, dans la commune de Yopoungon, la vente se réalise également au détail, notamment en tas. La seule distinction par rapport à ceux de Franceville réside dans l'écoulement des produits vivriers vendus au kilogramme, tel que le maïs ou l'igname (D. Diarrasouba, M. T. N'guessan et S. Y. Koffi, 2015).

En ce qui concerne les prix, cette étude a conclu qu'ils dépendent des quantités définies pour la vente. En d'autres termes, le coût d'un tas de trois bananes sera évidemment différent de celui de six bananes. De plus, la taille ou la beauté des différents doigts est prise en compte. Bien que ces prix fluctuent selon les saisons, il est important de noter

que ceux pratiqués sur les marchés de Potos, Matébélé et Ondimba, à Franceville, sont nettement plus élevés que ceux des marchés Siporex I et II à Yopougon. En effet, à l'exception de l'igname, dont le prix d'entrée du tas est similaire à celui de Franceville, bien que la consistance ne devrait pas être identique, le prix de la banane plantain, estimé à partir de 100 FCFA (D. Diarrasouba, M. T. N'guessan et S. Y. Koffi, 2015), est inférieur au montant minimal de 1 000 FCFA constaté au Gabon. Cette cherté des produits vivriers est probablement attribuable à la faiblesse de la production, alors que la demande est assez forte. De même, l'allongement des circuits d'approvisionnement, entraînant des coûts financiers supplémentaires, ne contribue pas à alléger le coût du panier de la ménagère francevilloise.

Conclusion

Cette étude s'est focalisée sur la commercialisation des produits alimentaires vivriers dans certains marchés de la ville de Franceville, notamment à Potos, Matébélé et Ondimba. La question centrale de cette recherche visait à comprendre les modalités de commercialisation de ces produits et les prix auxquels les consommateurs y accèdent économiquement. Ainsi, l'objectif principal était double : premièrement, examiner les modalités de commercialisation des produits vivriers dans les marchés de Franceville, à savoir Potos, Matébélé et Ondimba. Deuxièmement, étudier les prix de ces produits alimentaires dans ces mêmes lieux de commercialisation.

Pour atteindre ces objectifs, une enquête par questionnaire a été menée auprès de 58 commerçants, fournissant les données nécessaires à nos analyses. Les résultats ont révélé l'existence de deux modalités de commercialisation des produits vivriers, à savoir la vente en gros et au détail. Une diversité de prix a également été observée entre les différentes catégories de produits, ainsi qu'au sein de chacune d'elles. En prenant l'exemple de l'arachide, la variation des prix était liée à la taille du tas, au contenu du sachet ou de la bouteille.

Reconnaissant la nécessité de réduire le prix du panier de la ménagère dans un pays où le coût de la vie est élevé, le gouvernement exprime sa volonté de contrôler l'offre des produits vivriers en promouvant la souveraineté alimentaire. En augmentant les disponibilités alimentaires et en régulant l'offre et la demande, l'objectif est de maîtriser ou de faire baisser les prix. En attendant, il est vivement souhaité que les circuits d'approvisionnement soient maintenus ou améliorés, notamment par l'amélioration des infrastructures routières desservant la région du sud-est du Gabon.

Références bibliographiques

- Bourrier M., 2023, « Urbanisation africaine : une opportunité économique encore mal exploitée ».
- <https://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/urbanisation-africaine-une-opportunite-economique-encore-mal-exploitee-1956486#:~:text=Selon%20Africapolis%2C%20une%20base%20de,habitants%20entre%201950%20et%202020.>
- Diarrasouba D., N'guessan M.-T. et Koffi S.-Y., 2015, « Evaluation de l'inflation des prix des produits vivriers dans la commune de Yopougon (Abidjan, Côte d'Ivoire) ». In *European Scientific Journal edition*, vol.11, No.29. p.218-232. Disponible en ligne.
- <https://core.ac.uk/reader/236408570>
- Direction Générale de la Statistique, 2015, « Résultats globaux du Recensement Général de la Population et des Logements de 2013 du Gabon (RGPL2013) ». Libreville, 61 pages.
- Hacheu E. T., 2003, « L'approvisionnement et la distribution alimentaires à Douala (Cameroun) : logiques sociales et pratiques spatiales des acteurs ». Thèse de doctorat, Université de Paris I ; IRD, Paris, 455 pages.
- Hacheu E.T, 2006, « Marchés et marchands de vivres à Douala », L'Harmattan, Paris, 189 pages. Disponible en ligne.

- https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/2022-03/010045350.pdf
- Kamara M., 1983, « Franceville (Gabon) Activités et rôle dans l'organisation de son arrière-pays ». In: *Cahiers d'outre-mer*. N° 143 - 36e année, Juillet-septembre 1983. p. 267-292. Disponible en ligne. DOI : <https://doi.org/10.3406/caoum.1983.3073>
- www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1983_num_36_143_3073
- Kouassy E., 2020, « L'impact de la commercialisation des produits vivriers sur le développement de la ville de Bonon ». Disponible en ligne.
- <https://www.revuegeo-univdaloa.net/fr/publication/limpact-de-la-commercialisation-des-produits-vivriers-sur-le-developpement-de-la-ville>
- Magnagna Nguema V., 2005, « L'agriculture du Gabon : Entre décolonisation et ajustements structurels (1960-2000) », Karthala, Paris, Col. Economie et Développement, 304 pages.
- Nguema R-M, 2004, « Organisation administrative », in *Atlas du Gabon*, Les éditions J.A aux Editions du Jaguar, 1ere édition, p. 64-65.
- Nzamba A., 1985, « Les marchés municipaux de Port-Gentil », Mémoire de Maitrise, Université Omar Bongo, Libreville, 147 pages.
- Ondamba Ombanda F., 2004, « Franceville, le Haut-Ogooué », in *Atlas du Gabon*, Les éditions J.A aux Editions du Jaguar, 1ere édition, p. 22-23.
- Pourtier R., 2004, « Introduction » in *Atlas du Gabon*, Les éditions J.A aux Editions du Jaguar, 1ere édition, p.6-7.
- Sala G.-H., 1976, « Reconnaissance pédologique dans la région de FRANCEVILLE (Haut-Ogooué) pour l'implantation d'une ferme d'élevage ovin à Epila », Rapport de terrain. Rapport de terrain, ORSTOM, 27 pages.

- Tsamoye P., 2013, « La mondialisation des échanges agricoles : quels impacts sur la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun ? », Thèse de doctorat, Université de Nantes, Nantes, 455 pages.

**Identité et altérité à l'épreuve de la clinique interculturelle :
quand le « Je » est questionné par l'étrangeté du « Tu »**

Laure Nzoutsi

Dr en Psychologie clinique et psychopathologique
Centre de Recherche et d'Etudes en Psychologie (CREP)
laurestal80@gmail.com

Samuel Mbadinga

Enseignant-Chercheur
Centre de Recherche et d'Etudes en Psychologie (CREP)
Université Omar Bongo
sambading@yahoo.fr

Résumé : La problématique de l'identité et de l'altérité en situation interculturelle s'inscrit dans une complémentarité ; complémentarité sans laquelle l'une et l'autre sont inconcevables. En effet, s'il y a un savoir à trouver dans la rencontre clinique de l'identité et de l'altérité, l'enjeu se poursuit et se distingue dans l'interrogation mutuelle des singularités des protagonistes et justifie que l'altérité interpelle l'identité et vice versa, chacun dans sa subjectivité. La souffrance du patient mais aussi celle du clinicien – même si elle ne se dit pas parce qu'elle doit, au plan éthique, être contenue sinon dissimulée dans le contre-transfert - est à tout point de vue, ce qui fait vivre la clinique, ce qui fait vivre les cliniciens, parce qu'elle crée la rencontre clinique, rend opportun, l'instant de dire et d'écoute, et donne l'occasion aux subjectivités de s'interpeller et de se dire dans l'intimité du colloque singulier. Et c'est de se constituer en plainte qu'elle s'offre à l'écoute du « supposé-savoir » sur l'autre désirant différent de soi. Et c'est là que surgit la problématique de l'identité et de l'altérité en clinique interculturelle, étant entendu que l'écoute du

discours de souffrance et son interprétation ne peuvent se faire hors culture.

Mots-clés : Clinique interculturelle, Etrangeté du « tu » et singularité du « je », Psychique, Souffrance, Subjectivité, Rencontre de l'identité et de l'altérité.

Abstract : The problem of identity and otherness in an intercultural situation is part of a complementarity, without which both are inconceivable. Indeed, if there is knowledge to be found in the clinical encounter of identity and otherness (Mbadinga, 2009), the issue continues and stands out in the mutual interrogation of the singularities of the protagonists and justifies that otherness calls for identity, each in their subjectivity. The suffering of the patient but also that of the clinician - even if it is not said because it must, on an ethical level, be contained if not concealed in the countertransference - is, from every point of view, what keeps the clinic alive, which brings clinicians to life, because it creates the clinical encounter, makes the moment of speaking and listening opportune, and gives the opportunity for subjectivities to question and speak out in the intimacy of the unique conference. And it is to constitute itself as a complaint that it offers itself to listen to the "supposed-knowledge" (Lacan) about the other desiring different from oneself. And this is where the problem of identity and otherness arises in intercultural clinics, it being understood that listening to the discourse of suffering and its interpretation cannot be done outside of culture.

Keywords: Intercultural clinic, Meeting of identity and otherness, Psychological, suffering, Strangeness of "you" and singularity of "I", Subjectivity.

Introduction

La nécessité d'articuler notre réflexion à l'interculturel est donc à situer dans le fait que l'explication que l'on donne à la souffrance est, de tout temps et en tout lieu, culturellement codifiée. Les pays du golfe de Guinée n'en font pas exception. Comme nous le rappelle R. Gori (1984), la souffrance est à tout point de vue, ce qui fait vivre la clinique, ce qui fait vivre les cliniciens. Et nous pouvons le compléter en disant que c'est ce qui crée la rencontre clinique, ce qui rend opportun, l'instant de dire et d'écoute, ce qui donne l'occasion aux subjectivités de s'interpeler et de se dire dans l'intimité du colloque singulier. Nous pouvons alors retenir que c'est la souffrance qui justifie la présence ou l'activité du clinicien, si nous admettons qu'elle constitue, pour tout praticien de la santé mentale, la matière première, ce qui est en jeu et qui doit s'offrir à l'écoute du « supposé-savoir » (Lacan) sur l'autre désirant.

Constitué de deux mots « inter » et « culturel » qui signifient « entre » et « culture », ou si l'on veut, « l'entre-deux » de plusieurs cultures, l'interculturel désigne le lieu où celles-ci se rencontrent. Cette rencontre qui rend compte de la confrontation des cultures, pas toujours heureuse, souvent triste voire dramatique, et de leur interpénétration, avec à la clé, la brisure ou la fusion sinon la recomposition de certains pans des traditions, de l'interaction des individus issus de milieux différents qui se retrouvent dans un environnement donné à un moment donné de leur existence (Nzoutsu, 2015, p. 1) et qui se réinscrivent dans un processus de réapprentissage des us, rites et coutumes venus et venants d'ailleurs, de réadaptation aux nouvelles règles du vivre ensemble et de reconstruction de soi, en tant que sujets de leurs histoires, d'une histoire singulière, s'appropriant certains modèles de pensée, certaines représentations des mots et des choses, parfois en conflit avec ce qui a été transmis plus tôt par la culture d'origine. Et l'intérêt suscité par l'interculturel suppose un choc de cultures qu'il convient de souligner sachant que l'interprétation de la réalité de l'expérience subjective de l'identité et

de l'altérité ne peut se faire hors culture et hors contexte interculturel (Mouiti Mouiti, Mbadinda, Madébé, 2023). En effet, l'interculturalité connote plusieurs abords, à savoir une diversité d'approches et une diversité de sens. Elle nous convie à dialoguer sur cette diversité et par conséquent, sur ces différences. Ainsi en est-il de ce qui féconde des différences individuelles ou des différences culturelles, seule accessible par le dialogue (S. Mbadinda, 2009).

Dans cet article, nous traiterons d'abord des notions d'identité, d'altérité et d'interculturalité, ensuite nous aborderons l'étude de l'identité dans sa réception psychanalytique. Puis, la présente contribution se poursuivra par deux autres points analysés : l'identité personnelle à rebours de l'identité sociale, d'une part, de l'altérité au cœur de l'identité et la dialectique de la complémentarité du sujet au cœur de la société, d'autre part.

1. De l'identité à l'altérité interculturelle : de la rencontre entre soi et l'autre

1.1 Identité et altérité en clinique interculturelle

Traiter de la problématique de l'identité et de l'altérité en situation interculturelle, c'est dire ce qui en constitue l'assemblage, au mieux la complicité ou la complémentarité, sans laquelle l'une et l'autre sont inconcevables. En effet, il y a un savoir à trouver dans la rencontre de l'identité et de l'altérité (Mbadinda, 2009). Le jeu de la rencontre clinique se poursuit et se distingue dans l'interrogation mutuelle des singularités de ses acteurs, et justifie que l'altérité appelle l'identité, chacun étant un sujet individuel.

La souffrance engendrée par la précarité affective liée à la problématique de l'identité et de l'altérité ainsi qu'à leurs effets sur la vie psychique des sujets et sur les liens sociaux, s'inscrit, à la fois comme subjectivité et comme traces indélébiles de la dimension culturelle.

1.2 De la différence

L'intérêt suscité par l'interculturel suppose une rencontre harmonieuse ou disharmonieuse des cultures qu'il convient de souligner, sachant que l'interprétation de la réalité de l'expérience subjective de l'identité et de l'altérité ne peut se faire hors culture et hors contexte interculturel. Les différences entre individus est un fait observable. Ce qu'elle évoque renvoie aux notions d'identité et d'altérité. Envisager une clinique de l'identité et de l'altérité, c'est dire le lien et la spécificité de ces notions dans l'explication du vécu, des processus psychologiques, tributaires du dialogue entre elles. Si l'identité est permanence ou continuité et stabilité, et que l'altérité est différence, quel rapport peut-on établir entre ces deux notions à l'épreuve de la clinique interculturel ?

En présence du sujet en souffrance, le clinicien est face à un autre, différent de lui. Dans sa posture institutionnelle, il est porteur d'une identité définie par ses savoirs supposés et son appartenance à un corps de savoirs, à une équipe soignante et sa fonction contenante d'écoute mais également à sa disposition à affronter son mal-être, à l'évaluer et à prendre en compte les péripéties vécues par le patient en vue de traiter cette souffrance psychique. En face se trouve l'autre différent mais souffrant, porteur à la fois d'une identité autre, celle de patient, et d'un discours de souffrance, d'une demande d'aide adressée au clinicien qui doit répondre à ses problématiques ainsi qu'à un désir de guérison. Au regard de ces deux positions, qu'en est-il du rapport de chacun des protagonistes face à l'identité et à l'altérité ?

1.3 De la rencontre entre soi et l'autre

En situation clinique, la rencontre ouvre droit à la parole et la parole permet la rencontre entre soi et l'autre. Et soi n'est pas l'autre ; d'où la nécessité de souligner quelques caractéristiques heuristiques relatives à l'identité et à l'altérité, pour appréhender la dialectique en jeu dans l'activité discursive. En général, le soi signifie la personne,

l'individu, l'être qui se désigne lui-même, soit l'ensemble des informations propres à l'individu et qui lui permettent de se distinguer de l'autre.⁶⁰ Dans ce sens, le soi est une face de l'identité, de l'être qui se reconnaît en tant que tel.

Pourtant, l'acceptation de l'autre différent de moi passe par la reconnaissance de soi – en tant que moi – à travers l'autre comme miroir ou reflet de notre propre image. Ainsi, pourrions-nous dire, l'identité naît de l'altérité suite à la capture de sa propre image dans ou à travers le miroir. Cette logique en contrepoint annonce la dialectique qui localise l'origine de l'identité dans l'altérité (formation de l'identité par identifications multiples et successives) et l'altérité dans l'identité (non seulement par la prise de conscience du « je » en tant que « je suis » parce que « je pense » que l'autre existe comme moi, mais aussi parce que l'autre est aussi un « je » pour moi qui suis pour lui un autre et qui pense que *moi j'existe* également comme lui (S. Mbadinga, 2009).

Dans une certaine mesure, nous pouvons affirmer, en appui de J. L. Le Run, que « c'est un paradoxe de l'identité que de se constituer des introjections et identifications successives c'est-à-dire, de rendre l'autre, l'étranger, intime et par ailleurs de ne s'individualiser, se poser en sujet indivis, qu'en définissant des autres, à l'extrême des étrangers » (1999). Au compte de cette paradoxalité, nous pouvons recourir à quelques questions méthodologiques pour rendre manifeste le problème et traduire la complexité de son domaine de définition (S. Mbadinga, 2009).

C'est dire que les différences entre individus évoquent les notions d'identité et d'altérité. Envisager une clinique de l'identité et de l'altérité c'est dire le lien, la spécificité de ces notions à l'explication du vécu, de processus psychologiques, tributaires du dialogue entre elles. Si identité est permanence ou continuité et stabilité, et que

⁶⁰ <http://fr.wikipedia.org>, consulté le 20 août 2014.

l'altérité est différence, quel rapport peut-on établir entre elles à l'épreuve de l'interculturel ?

2. L'identité et son traitement psychanalytique

En interrogeant l'origine du mot « identité », nous notons qu'il vient du bas latin *identitas* dont la racine *idem* signifie « le même ». Il a pour contraire, l'altérité, la différence, le contraste. De tout temps, la question de l'identité n'a cessé de préoccuper l'homme dans son environnement. Si elle fait l'objet d'autant de débats, c'est qu'elle peut être considérée, à côté de la question de la différence, comme étant d'une grave acuité, d'un enjeu difficile et d'un intérêt passionné (S. Mbadinga, 2009).

La notion d'identité est donc au croisement de la sociologie et de la psychologie, selon Weber (1922, rééd, 2003) Ses quatre fondements sont « l'existence physique matérielle, l'espèce biologique, l'appartenance culturelle ou communautaire, et la personnalité individuelle. »⁶¹ En psychologie sociale, l'identité de l'individu est « la reconnaissance de ce qu'il est, par lui-même ou par les autres » (Green, 1983 cité par Mbadinga, 2009, pp. 19 -31). Appliquée à l'individu, la notion d'identité peut désigner, d'une part, l'identité biologique ou héréditaire propre à chaque individu ; d'autre part, l'identité sociale relative à la position du sujet dans la culture et la société, position constituée par un ensemble de caractéristiques pertinentes définissant un individu et permettant de l'identifier de l'extérieur ; et enfin, l'identité subjective ou personnelle qui désigne ce par quoi on se sent exister, aussi bien en ses personnages qu'en ses actes de personne, ce par quoi on se sent accepté et reconnu comme tel par autrui (P. Tap, 2002).

En plus de ce qui a déjà été dit sur le sujet psychanalytique, quelques éléments nécessaires sont ici énoncés pour mettre en relief

⁶¹ Par « appartenance culturelle » ou « communautaire » Weber entend une langue, des coutumes et/ou une histoire commune plus ou moins vécues et objectives ou bien imaginées et mythologiques.

les notions d'identité et d'altérité dans l'interculturel, du point de vue de la psychanalyse.

2.1 Identité personnelle et psychanalyse

Si l'identité n'est pas un concept freudien, elle occupe néanmoins une place importante dans la psychanalyse contemporaine. Dans la perspective freudienne, la sexualité est la clé de l'élucidation des névroses. Freud (1923), définit l'identité comme une construction caractérisée par des discontinuités et des conflits entre différentes instances (le Moi, le Ça, le Surmoi).

Si l'identité est d'abord liée à la notion de permanence, de maintien de repères fixes, constants, échappant aux changements pouvant affecter le sujet ou l'objet par le cours du temps, elle est cependant très souvent exposée à l'épreuve d'adaptations nécessaires en fonction des conflits relevés entre les exigences sociales et la réalité intrapsychique. Elle est donc une construction qui oscille entre processus d'unification et processus de rupture, à travers les différentes identifications successives.

Codol (1997), traitant de la permanence ou constance de l'identité, montre qu'il ne s'agit cependant pas d'une constance mécanique et d'une analogie réifiée (dans le sens de donner le caractère d'une chose à), ni de l'adhésion stricte à un contenu invariant et figé mais d'une « constance dialectique »⁶² et dynamique impliquant le changement dans la continuité, dans une dynamique d'aménagement permanent des divergences et des oppositions. Pour Giust-Desprairies (2002), « L'identité procède d'une tension potentiellement conflictuelle entre les logiques sociales et les nécessités psychiques des individus. Cette tension, inhérente à la complexité de la construction psychosociale, marque le rôle dynamique de l'identité, faite de réajustements

⁶² Codol, J-P. (1997), cité par Malewska-Peyre, H. (2001). « L'identité comme stratégie », in *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires*, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Identit%C3%A9_\(sciences_sociales\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Identit%C3%A9_(sciences_sociales)), consulté le 29 janvier 2022.

renouvelés » (Giust-Desprairies, 2002, pp.49-63). Pourtant, le sentiment d'identité évolue nécessairement avec le temps. Ce sentiment peut même correspondre à certains âges clés du développement du sujet. Si le sentiment d'exister dépend de la conscience du sujet, celui d'être solidaire de son corps, de son esprit, de son nom et de tous les autres attributs identitaires se conjugue aussi bien au présent, au passé qu'au futur. Être, avoir été et devenir correspondent à un processus dynamique qui suit le cours des âges, du début à la fin de la vie (S. Mbadinga, 2009).

2.1.1 Dynamique entre processus d'unification et processus de rupture

Au plan psychique, face à une identité qui se perd, le mouvement habituellement observé est de tenter de s'y « accrocher » ; certainement parce que le connu est préférable au vide, la stabilité à l'aventure. Le malaise correspond à la perte d'un contenu qu'il s'agit de retrouver et traduit bien cette revendication identitaire. Revendication d'autant plus affirmée qu'elle est soutenue par un processus d'idéalisation de l'équilibre antérieur, dans lequel on occulte toute ambivalence, conflits ou difficultés. Les modifications qui surviennent à l'adolescence et entraînent ainsi une angoisse érigent l'adolescence en période cruciale de l'existence humaine. Pour Kestemberg (1962), dans la crise d'adolescence qui a valeur d'organisateur psychique, l'identité est mise à mal du fait de l'irruption de la maturation génitale pubertaire, laquelle provoque chez le sujet un sentiment d'étrangeté (Kestemberg, 1962, pp. 441-522). Il s'agit de cette inquiétante étrangeté qui nous rappelle avec Freud que l'étranger n'est pas toujours l'autre, mais un Moi qui jusque-là nous était inconnu, surgissant contre toute attente.

Dans la perspective freudienne, Green (1987) identifie plusieurs rôles à l'identité, dont le « rôle structurant des identifications œdipiennes ; rôle d'un investissement narcissique unifié du Moi... » (Green, 1987). En effet, la succession des processus identificatoires et

de ruptures dans la période œdipienne est fondatrice de cette identité du sujet, qui prend progressivement conscience dans une continuité de ce qu'il est lui, distinct, singulier, face à autrui qui n'est pas lui. Unicité et sentiment d'harmonie propre, l'identité est ce qui permet au sujet de se reconnaître à part entière en tant qu'individu singulier.

Dans cette optique, il nous paraît utile de comprendre le "Soi" comme notion proche de l'identité, tant étudiée en psychologie qu'en psychanalyse. En effet, Marc (2005), traitant de cette notion complexe de l'identité écrit qu'« elle renvoie à la conscience immédiate qu'a chacun d'être soi à travers l'écoulement du temps et la diversité des situations. » (Marc, 2005, p. 17).

2.1.2 De la reconnaissance de l'altérité

Tout en soulignant la difficulté éprouvée par les différents spécialistes des sciences humaines et sociales à définir l'identité du fait de la polysémie qu'elle revêt, et des différentes interprétations, nous voulons considérer qu'elle renvoie à l'unicité de l'individu en tant que lui et pas l'autre. C'est la reconnaissance de ce qu'il est par lui-même ou par les autres.⁶³

Peut-être qu'en matière de lecture de l'identité, l'altérité doit-elle être, sans cesse niée, pour disposer, malgré tout, d'une reconnaissance. L'institution du « je » surgit du refus de devenir autre : « lui, c'est lui, moi, c'est moi » ; « il n'est pas moi et je ne peux être lui ». Cela tient du repli sur soi, dans une sorte de contrainte interne qui sonne comme mise en acte de la sentence de l'exil de l'autre fortement investi de haine. Cet autre qui devient objet interdit de proximité externe, lorsqu'il ne suscite aucune convoitise, comme pour conjurer la menace parce que l'autre vient ici, en barrage à tout accomplissement de soi et au maintien de son identité (S. Mbadinga, *id.*).

⁶³ http://fr.wikipedia.org/wiki/Identit%C3%A9_Psychologie, consulté le 02 septembre 2014.

3. Identité personnelle et identité sociale

3.1 De l'identité personnelle

Abordant la question de *l'identité personnelle*, Erikson (1950) l'assimile au « sentiment d'identité » qui traduit le fait que l'individu se perçoit le même et reste le même dans le temps. Ici, l'identité désigne ce qui rend le sujet semblable à lui-même et différent des autres. C'est ce par quoi il se sent exister aussi bien en ses personnages (propriétés, fonctions et rôles sociaux) qu'en ses actes de personnes (significations, valeurs, orientations). C'est ce par quoi il se définit et se connaît, ce par quoi il se sent accepté et reconnu comme tel par autrui.

Quoi qu'il en soit, si l'on s'en tient au nom, il est à peine nécessaire de rappeler qu'en tant que signifiant, il ne cesse de poser la question de l'histoire du sujet, de sa propre historicité, de son ancrage culturel et donc de ses différents signifiés. Ainsi, et selon J.M. Benoist (1983 :18), « l'identité et le nom propre sont en rapport avec l'ethnocentrisme primaire au niveau du groupe et le narcissisme primaire au niveau du sujet individuel ». Mieux, « le nom propre, lieu de l'inscription sociale du groupe sur le sujet est à mettre en rapport avec le type de refente que le signifiant opère sur l'illusoire identité à soi de la personne » (Benoist, 2009, p. 17). Avec Wallon (1931), on comprend que l'identité personnelle résulte d'une construction progressive dont les fondations se situent dans les toutes premières années de la vie. L'individu construit alors son identité par étapes, au cours d'un long processus qui s'exprime fortement de la naissance à l'adolescence et se poursuit à l'âge adulte ; de manière permanente. L'image qu'il bâtit de lui-même, ses croyances et représentations de soi, constituent une structure psychologique qui lui permet de sélectionner ses actions et ses relations sociales. La construction identitaire et l'image de soi assurent ainsi des fonctions essentielles pour la vie individuelle et constituent l'un des processus psychiques majeurs. Il est à relever de prime abord la coexistence entre l'identité

personnelle et l'identité sociale. En effet, l'individu reconnaît son unicité du fait de son patrimoine génétique, mais aussi du fait de son expérience sociale. L'identité personnelle ou subjective désigne ce par quoi on se sent exister, « aussi bien en ses personnages qu'en ses actes de personne, ce par quoi on se sent accepté et reconnu par autrui » (Tap, 2002, cité par Mbadinga, 2009, pp. 19 -31).

3.2 Du sujet et de sa relation à l'Autre

Rappelons avec Lacan (1949), que cette construction identitaire ne peut se faire sans l'Autre. En effet, il montre que c'est à partir de l'image réfléchie de la mère, que l'enfant arrivait à prendre conscience de son corps, distinct des autres. Ainsi, pour Lacan, ce stade est le formateur de la fonction sujet, le « je », fonction qui ne peut se mettre en place que par la présence de l'autre. Par conséquent, « Je » indique une opposition à l'autre ; le sujet est donc social, il a besoin de l'autre pour se constituer. Cette identité-là renvoie à l'unicité de l'individu en tant que lui et pas l'autre. De même, et ce n'est pas assez dire, « la question de la division du sujet prend racine dans la relation à l'Autre. Toutefois, la façon dont on envisage ce rapport a des implications différentes. Du côté de Lacan, ce rapport voit l'Autre comme détenteur du code (le symbolique). Ce qui est encore une manière de reconstituer une totalité même si on la place, en un lieu idéal, celui d'où toute question s'adresse au sujet. Du côté de Winnicott, l'Autre est toujours l'occasion d'une recherche du Soi » (A. Green, p. 96-97). Ainsi, serait-on tenté de nous demander si l'institution du « Je », n'obéit pas à la logique paranoïaque en ce sens que le sujet n'assume son identité que par la négation des autres ? En réalité, sans ce découplage du « Je », l'identité ne peut advenir au sens d'un « être là ». Toutefois, et selon A. Green (1983, p. 81-82), le terme identité qui comporte plusieurs idées est d'abord attaché à la notion de permanence, de maintien de repères fixes, constants, échappant aux changements pouvant affecter le sujet ou l'objet par le cours du temps.

3.3 De l'identité sociale

En psychologie sociale, l'identité se conçoit comme une sorte de sentiment d'harmonie : l'identité de l'individu est le « sentiment subjectif et tonique d'une unité personnelle et d'une continuité temporelle » (Erikson, 1972, p.10). Unicité et sentiment d'harmonie propre, l'identité est ce qui permet au sujet de se reconnaître à part entière en tant qu'individu singulier. Ferréol (2010) souligne que Piaget (1943) aborde l'identité à travers la notion de socialisation de l'individu à travers une intériorisation des représentations sociales, principalement par le langage (Ferréol, 2010). De ce point de vue, l'identité est un construit humain, apparaissant comme un résultat de socialisations successives. Dans une perspective de psychologie génétique, nous retenons avec Tap (1988), que l'enfant intègre à travers des périodes d'apprentissage, « des manières de penser et de faire, les idéaux et pratiques, les croyances et rituels conformes à ses milieux de vie et à ses groupes d'appartenance » (Malewska-Peyre, H. & Tap, 1988).

L'intériorisation de ces données sociales et culturelles est déterminante dans la construction de la personnalité et confère à l'individu une identité sociale. L'identité sociale désigne donc, la part de l'identité qui est le produit de l'environnement culturel et socioéconomique. Elle confère au sujet « une position dans la culture et la société. » (Mbadinga, 2009, p. 19 -31). Par ce qui précède, la socialisation est donc l'œuvre sans laquelle l'identité sociale ne peut se construire. Cette identité qui s'élabore, ne peut le devenir sans l'autre. En effet, c'est sous la contrainte externe de la société ou du groupe social, que l'individu intériorise les normes, les valeurs. On y retrouve le concept de Bourdieu (1970) « comme résultat d'une incorporation de l'*habitus*, comme système de dispositions à agir, percevoir et penser d'une certaine façon, intériorisées et incorporées par les individus au cours de leur histoire » (Bourdieu, P. & Passeron, J-C, 1970, p. 198). On retient donc que pour la psychologie sociale, l'identité se conçoit comme une sorte de sentiment d'harmonie :

l'identité de l'individu est le « sentiment subjectif et tonique d'une unité personnelle et d'une continuité temporelle » (Erikson, E, 1972).

En définitive, l'identité se situe à l'interface ou à l'intersection du psychologique et du social, pour dire qu'elle est double et problématique. En effet, l'identité n'advient que dans le rapport à autrui. L'influence du social dans la construction de l'identité, elle-même se formant dans un enchaînement d'identifications et de ruptures pour trouver sa singularité, fonde l'importance indubitable de l'autre, ou du « Tu », sans lequel le « Je » ne peut advenir.

A la suite de ce qui précède, il importe de noter que la situation clinique met donc en interaction deux identités distinctes, celles du thérapeute et du patient. Il s'agit d'une confrontation de deux identités singulières, identités qui ne sont pas identiques. Cette confrontation évoque la notion d'altérité. En effet, cette restitution sur l'identité appelle et fonde l'intérêt pour ce qui n'est pas Moi, mais autrui ou l'autre.

4. L'altérité et la dialectique de la complémentarité anthropologique

Du latin “alteritas” (qui signifie différence), l'altérité est un concept philosophique forgé par le philosophe français Lévinas. L'altérité signifie « le caractère de ce qui est autre » ou la reconnaissance de l'autre dans sa différence, aussi bien culturelle que religieuse.⁶⁴

De prime abord, nous pourrions déduire que l'altérité fait référence à l'étrangeté ou à l'étranger. Cependant, Moro (2004) souligne que l'élaboration de l'altérité suppose premièrement l'élaboration de « l'altérité en soi » (Moro, M.R, 2004, p.38). Car, l'altérité est aussi une partie de soi-même ; cet étranger qui nous est a priori inconnu. Kristeva (1988), précise à cet effet, qu'il s'agit de « cet autre en nous-même » (Kristeva, J, 1988). Cette élaboration

⁶⁴ <http://fr.wikipedia.org>, consulté le 20 août 2014.

permet de saisir une partie de notre inconscient. L'autre rend possible par ses productions, des éléments qui révèlent notre inconscient, qui nous renvoient une partie de nous-même. Appréhender l'autre, c'est aller à la découverte de soi-même, par conséquent, accéder à la connaissance de soi-même (Ricœur, P, 1990).

4.1 De la dialectique interculturelle de l'identité et de l'altérité

Dans cette perspective, le patient et le thérapeute en situation d'interlocution sont dans une dynamique où leurs singularités, leurs différences et similitudes se rencontrent, se parlent, se disent. Il existe une dialectique entre l'altérité et l'identité, selon qu'elles sont imbriquées l'une dans l'autre, le lien entre elles permettant de saisir l'une à partir de l'autre. Briançon (2008), s'inspirant de Ricœur qui affirme que l'identité n'est identité que parce qu'elle peut identifier l'altérité. L'auteur écrit : « Le face-à-face avec l'autre me renvoie à moi-même. Qui suis-je, sinon rien d'autre que moi-même ? Ce moi-même dans lequel je suis enfermé et qui m'empêche de rencontrer la totalité d'autrui pose tout d'abord le problème de l'identité. Qui suis-je donc devant l'autre ? » (Briançon, M, 2008, p. 3).

L'échange entre l'identité et l'altérité trouve son importance dans l'interdépendance qui les établit et traduit la réalité inconsciente de l'interdépendance des psychismes entre thérapeute et patient en situation clinique. C'est ce qu'affirme Ricœur (1990), en montrant que la conversation entre l'identité et l'altérité signe leur interdépendance : « si mon identité perdait toute importance à tous égards, celle d'autrui ne deviendrait-elle pas, elle aussi, sans importance ? » (Briançon, M, 2008, p. 3).

Cette caractéristique de la situation interlocutive, qui s'inscrit dans une perspective de l'interculturel, pointe l'importance de la notion anthropologique de l'identité culturelle qui occupe une place importante dans l'analyse de l'organisation psychique, pouvant permettre de comprendre les spécificités de fonctionnement d'un individu à un autre, selon qu'il est influencé ou issu d'un

environnement social donné. La dialectique qui s'établit dans l'activité discursive entre le soi et l'autre, va déterminer l'expression, mais aussi la compréhension de la souffrance. Le clinicien qui est la personne à qui le patient s'adresse, est perçu comme l'étranger donc différent de lui-même (le patient), sinon des autres à qui la souffrance a pu être exprimée jusque-là (les autres thérapeutes, la famille, les amis...). Ou alors, le clinicien n'est simplement pas si différent, par conséquent, il pourrait comprendre la souffrance telle que la comprend le patient, du moins l'interpréter.

4.2 Référentielles interculturelles

C'est une réalité interculturelle qui est vécue dans la mesure où, le patient tout comme le clinicien est « régi » par un référentiel culturel, dont les valeurs, les représentations de la maladie, de la souffrance ou du mal, sont souvent en lien avec des problématiques sociales. Celles-ci peuvent être relevées dans la relation clinique, au cours de laquelle les liens qui s'établissent et les processus psychiques qui se mettent en œuvre entre les principaux interlocuteurs portent la marque de l'influence sociale.

En situation clinique, le discours permet la rencontre entre soi et l'autre. En effet, soi n'est pas l'autre ; d'où la nécessité de souligner quelques caractéristiques heuristiques relatives à l'identité et à l'altérité, pour appréhender la dialectique en jeu dans l'activité discursive.

Traiter de la problématique de l'identité et de l'altérité en situation interculturelle, c'est dire ce qui en constitue l'assemblage, au mieux la complicité ou la complémentarité, sans laquelle l'une n'est pas sans l'autre. En effet, il y a un savoir à trouver dans la rencontre de l'identité et de l'altérité (Mbadinga, S, 2009, p. 31).

Conclusion

Nous retiendrons avec Georges Bloch (2007) que l'identité est un concept utilisé pour parler de l'individualité humaine, comme le font, avec beaucoup de nuances, les concepts de personnalité, de conscience, de personne, de soi (*self*)... La construction de l'identité prend place de son côté parmi les concepts de socialisation, d'individuation et de personnalisation. L'identité se réfère aussi à une série de questions sur soi : « Qui suis-je » (connaissance de soi), « d'où je viens » (les origines, la généalogie, la filiation et l'histoire), « dans quelle direction je me dirige » (quel sens donner à sa vie), « comment je prends en charge ma trajectoire de vie », « à qui j'appartiens », etc. Ce questionnement implique une prise de conscience progressive de ses propres pensées, actions et changements, et une capacité à reconstruire son passé, à concevoir et à contrôler l'action présente. Cela implique aussi une capacité d'infléchir son propre développement ou à le modifier en fonction des contraintes du milieu. La conséquence en est que la compréhension de la genèse de l'identité et de son fonctionnement quotidien ne peut faire abstraction du rapport *soi/autrui*. Par contre, il y a lieu de distinguer ce qu'est l'identité telle que définie par les éléments qui en sont ses indicateurs. Ces éléments sont : les conduites, les actes, l'estimation des changements, les préférences, les sentiments, les prises de positions, les réactions, les décisions ou engagements pris. Or, il se trouve que ces formes d'expression de l'identité sont en même temps des outils de sa construction. Cette diversité des formes et des registres de fonctionnement peut tout aussi bien servir un projet d'expansion de la personne (originalité, valorisation...), ou servir à se protéger (à être identifié).

Il ne serait pas exagéré de penser qu'en situation interculturelle, les individus présentent plus d'une identité ou appartenance. Autant ils sont arrimés aux normes de civilisations modernes, aux postulats scientifiques, autant ils restent profondément marqués par leurs cultures qui signent la distinction ou la ressemblance entre eux.

Envisager la clinique de l'identité et de l'altérité sous cet angle incline à juxtaposer au mieux la connivence sans laquelle l'une n'est pas sans l'autre.

Références bibliographiques

- AMY, G. & PIOLAT, M. 2005, *Psychologie clinique et psychopathologie, Collection Grand Amphi Psychologie*, Paris, Bréal.
- ANZIEU, D. 1984, *Le groupe et l'inconscient, l'imaginaire groupal*. Paris, Dunod.
- BANTMAN, P. 2007, La vie psychique entre croyance et savoir, in *Psychanalystes, gourous et chamans en Inde*. Paris, L'Harmattan.
- BERGERET, J. 1996, *La personnalité normale et pathologique*, Paris, Dunod.
- BIOY, A. & FOUQUES, D. (2008) *Psychologie clinique et psychopathologie* 2^e éd. Paris, Dunod.
- BITSI, J. A. 2005, *Processus de symbolisation et appartenances culturelles : représentations de la maladie mentale et thérapies. Le cas du Gabon*. Université Lumière - Lyon 2
- Bowlby, J. 1984, *Attachement et perte. La perte. Tristesse et dépression*. Paris : PUF.
- Briançon, M. 2008, L'altérité au cœur de l'identité : que peut enseigner l'altérité intérieure ? in *Sciences-Croisées*, Numéro 2-3.
- Champion, F. 1993, Du croire dans les nouveaux courants mystiques et ésotériques, in *Destin des croyances*, Connexions n°61, p.43-53.
- Chemama, R & Vandermersch, B. (2009). *Dictionnaire de la Psychanalyse*. Paris : Larousse.
- Ciccone, A. 1998, *L'observation clinique*. Paris : Dunod.

- Couchard, F. 1999, *La psychologie clinique interculturelle*. Paris : Dunod
- Daco, P. 1977, *Les triomphes de la psychanalyse*. Allier : éd. Marabout.
- Dope koumou, R., Mboussou, M., Mbadinga S., Ngabolo G. 2003-2004, Les cliniques spirituelles à Libreville : lieux de soins In *Psychologie et Culture*, Vol. 4, N° 7-8 : 81-90.
- Dorai, M. 1993, Des croyances aux stéréotypes, in *Destin des croyances*, Connexions n°61, pp.55-64.
- Dumet, N. & Broyer, G. 2002, *Cliniques du corps*. Presses universitaires de Lyon.
- Erikson, E. 1972, *Adolescence et crise. La quête de l'identité*. Paris : Flammarion.
- Fédida, P. (1974). *Dictionnaire de la psychanalyse*. Paris : Larousse.
- Freud, S. 1912, *Totem et tabou*. Paris : Payot.
- Hemadou, D. 1987, *La représentation du "mal" et de sa résolution chez les immigrés Maghrébins*, Projet de thèse en vue du DEA d'Anthropologie, Université de Nice.
- Héraud, M. 2005, Malédiction et handicap : des croyances aux comportements in *Psychopathologie africaine*, 2005-2006, XXXIII, 2, pp.165-182
- Jacques, P. 2004, « Souffrance psychique et souffrance sociale » in *Pensée plurielle* 2/2004 (n°8), p.21-29
- Kaës, R. 2005, *Souffrance et psychopathologie des liens institutionnels*. Paris : Dunod.
- Kristeva, J. 1988, *Etrangers à nous-mêmes*. Paris : Fayard.
- Laplanche, J. & Pontalis, J-B 1967, *Vocabulaire de la psychanalyse*. Paris : PUF.
- Macary-Garapuy P. 2010, La toxicomanie comme tenant lieu de symptôme in *Psychanalyse*, pp19-32.
- Malewska-Peyre, H. & Tap, P. 1988, *La socialisation de l'enfance à l'adolescence*, Paris : PUF.

- Marson, P. 2004, *25 mots clés de la psychologie et de la psychanalyse*. Allier : Marabout.
- Mbadinga, S. & Mboussou, M., 2001-2002, « Clinique des conduites addictives chez l'adolescent gabonais » in *Psychologie et culture*, pp 40-49, 2001-2002 Vol 3, numéros 5 & 6.
- Mboussou, M., Mbadinga, S. & Dope Koumou, R. 2009, « *Religion et psychopathologie africaine* », *L'information psychiatrique*, Volume 85, pp.769-774.
- Michel, A. 2001, *Dictionnaire de la psychanalyse*. Encyclopédia Universalis.
- Moukouta, C.S. (2004). *Maladie mentale, représentations, itinéraires thérapeutiques au Congo*. Editions Paari.
- Mouiti Mouiti Marie-Joseph, Samuel Mbadinga, Georice Berthin Madébé, « Clinique psychopathologique et figures(s) sémiotiques de la dissimulation du désir. Le cas *Ingume* et les icônes culturelles », *OeL*, numéro 7, Volume 1, 22 janvier 2024.
- Moro, M-R. 2004, *Psychiatrie transculturelle de l'enfant et de l'adolescent*. Paris : Dunod.
- Nzoutsi, L. 2015, *Discours de souffrance des sujets gabonais : dynamique des processus psychiques d'interlocution en Psychopathologie clinique interculturelle*, Mémoire de Master 2 Recherche (option : Psychologie Clinique et Psychopathologie). Libreville : Université Omar Bongo.
- Pelsser, R. 1989, L'enfant en jeu. *L'information psychiatrique*. Toulouse : Privat. Vol. 62, 1986, pp. 57-88
- Ronan, L. 2008, « La question de l'identité et du narcissisme à l'adolescence » in *L'information psychiatrique*, Vol.84, N°2.

Directives aux auteurs



REVUE GABONAISE D'ETUDES STRATEGIQUES ET DE SECURITE MARITIME

Une publication du Laboratoire de Recherches sur les Systèmes
Portuaires
(LARESPO) de L'Institut de Recherche en Sciences Humaines
(IRSH).

1. Recommandations sur le format des textes

Les textes paginés doivent être présentés à l'interligne simple sur du papier format A4, en utilisant des marges de 2,5 cm Haut et Bas, et un caractère d'imprimerie Times New Roman de 12 points. Les textes sont envoyés au LARESPO, sis à l'IRSH, par courriel à l'adresse suivante : madoungoumerlo@yahoo.fr.

Le format de page ou de tabulation doit être le même pour l'ensemble du texte. Les styles (espacements automatiques, pré-formatage) ne doivent pas être utilisés, pour permettre l'harmonisation et la mise en forme du document final.

Par ailleurs, toutes les pages doivent être numérotées, les encadrés ne sont pas acceptés.

2. Consigne de mise en forme

- Les titres et sous-titres doivent être numérotés. Uniquement la première lettre doit être en majuscule ;
- L'article ne doit pas dépasser 15 pages A4 ;
- Chaque paragraphe devra être séparé du précédent et du suivant par un espacement de 6 pt avant et après ;
- Le retrait à droite ne doit se faire que pour la première ligne du paragraphe à 0,50 cm (positif) ;
- Les titres des figures, tableaux et photos seront en 11 pt, en Gras, avec la première lettre du titre en majuscule ;
- Il ne faut pas utiliser le souligné ;
- Les sources des figures, tableaux et photos seront en 9 pt, en Gras, avec la première lettre du titre en majuscule ;
- Les sigles s'écrivent en capitales sans point entre chaque lettre ; par exemple : CNDIO, DESMAR, etc. Par ailleurs, lorsqu'un sigle forme un acronyme (lisible phonétiquement) et qu'il est de notoriété publique, on met une capitale uniquement à la première lettre tel : Unesco ;
- Tous les sigles doivent être développés dès la première utilisation dans le texte ;

Les passages cités sont présentés en romain et en guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent 3 lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne) en romain et en retrait, en diminuant la taille de la police d'un point.

Exemple :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de

secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « *d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...)* ».
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les articulations de l'article à l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par les chiffres.

Exemple :

- 1 ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.

3. Les textes proposés doivent comporter

Les noms et prénoms du ou des auteurs doivent être juste en dessous du titre et alignés à droite, suivis de la discipline, la spécialité, la fonction, l'appartenance professionnelle, l'adresse électronique.

Un résumé en français et en anglais est obligatoire. Celui-ci ne doit pas dépasser 250 mots (environ 10 lignes, plus ou moins 10%). Il constitue la première page de chaque article.

Une liste de 5 à 7 mots clés (en français et en anglais), identifie le contenu de l'article. Ces mots sont placés juste en dessous des résumés.

Une section bibliographique regroupant l'ensemble des références utilisées dans le texte est obligatoire. Elle doit être numérotée et positionnée à la fin de chaque article.

Au total, l'ordre de présentation est le suivant : le titre, les noms et prénoms de ou des auteurs, le résumé en français et en anglais suivi des mots clés, le texte argumentatif, la bibliographie.

4. Les références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication,

Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser, après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition.

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur, en petites majuscules. Par exemple :

Liste des références.

- **Ouvrage (auteur unique)**

AMIN S., 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

- **Ouvrage (collectif)**

FAURE F. E. - MADOUNGOU NDJEUNDA G, M, 2016, « La piraterie et les activités maritimes dans le golfe de Guinée. Etat des lieux, menaces et stratégie de lutte », in *Le Gabon aujourd'hui. Des questions et des réponses sur la vie, sociale, économique, politique et administrative*, Libreville, Ed. Oudjat, p. 477-510.

- **Article**

DIAGNE S. B., 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogèn*, 202, p. 145-151.

Financement de la publication



REVUE GABONAISE D'ETUDES STRATEGIQUES ET DE SECURITE MARITIME

Une publication du Laboratoire de Recherches sur les Systèmes Portuaires (LARESPO) de L'Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH)

La Revue Gabonaise d'Etudes Stratégiques et de Sécurité Maritime (ReGESMa) du Laboratoire de Recherches sur les Systèmes Portuaires (LARESPO) de L'Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH), ne bénéficiant d'aucun financement institutionnel, il est demandé aux auteurs une contribution aux charges financières liées à la publication de leurs contributions.

Des frais d'instruction de l'article de l'ordre de 15 000 F CFA et d'insertion élevés à 35 000 F CFA sont respectivement payés par transfert à l'envoi de l'article et après acceptation de celui-ci par le Comité de Lecture, auprès du Directeur Administratif et Financier de la revue, M. Guy Merlo Madoungou Ndjéunda, Libreville-Gabon, Email. madoungoumerlo@yahoo.fr.

Achévé d'imprimer en novembre 2023 au Gabon par IMPRILUX.